

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

APPENDICES

AU

DIX-NEUVIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT

DU

CANADA.

Session de 1885



OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON,
1885.

APPENDICES.

LISTE DES APPENDICES.

- N° 1.—Dépositions et pièces produites devant le comité spécial du Sénat sur le Bill pour faire droit à Georg-Louis-Emil Hatzfeld.
- N° 2.—Dépositions et pièces produites devant le comité spécial du Sénat sur le Bill pour faire droit à Alice-Elvira Evans.
- N° 3.—Dépositions et pièces produites devant le comité spécial du Sénat sur le Bill pour faire droit à Fairy-Emily-Jane Terry.
- N° 4.—Dépositions et pièces produites devant le comité spécial du Sénat sur le Bill pour faire droit à Charles Smith.

APPENDICE No. I.

PROCÈS-VERBAL DES DÉPOSITIONS

Reçues par le comité spécial du Sénat relatif au bill intitulé : " Acte pour faire droit à Georg-Louis-Emil Hatzfeld," avec les diverses pièces produites devant le comité.

COMITÉ :

L'honorable M. KAULBACH, président.

Les honorables messieurs

Botsford,	Macfarlane,	Montgomery,
Boyd,	Macdonald,	Turner.
Lewin,	McClelan,	

LE SÉNAT DU CANADA.

In re LE BILL (C) INTITULÉ " ACTE POUR FAIRE DROIT A GEORG-LOUIS-EMIL HATZFELD."

Aujourd'hui, ce deuxième jour de mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personne Georg-Louis-Emil Hatzfeld, de la cité de Hamilton, province d'Ontario, comptable, lequel, étant dûment assermenté et interrogé aussi bien généralement qu'au sujet de toute collusion ou connivence entre les parties pour obtenir une séparation, rend le témoignage qui suit :—

Interrogé par M. Teetzel :

- Q. Etes-vous le demandeur en cette cause? R. Je le suis.
 Q. La défenderesse est-elle votre femme? R. Oui.
 Q. Où fûtes-vous mariés? R. A Mannheim, dans le grand duché de Bade.
 Q. Quand vous mariâtes-vous? R. Le 7 août 1869.
 Q. Fûtes-vous mariés à l'église? R. Oui.
 Q. A quelle église? R. A l'église Protestante Evangélique.
 Q. Par qui? R. Par le docteur Schellenberg.
 Q. Était-il le ministre de église? R. Il l'était.
 Q. Combien de temps, à votre connaissance, avait-il été ministre? R. D'aussi longtemps que je puis me souvenir.
 Q. Était-il docteur en théologie ou docteur en médecine. R. Il était docteur en théologie.
 Q. Y a-t-il quelque témoin de votre mariage en ce pays? R. Non, pas que je sache.
 Q. Demandâtes-vous un certificat de mariage au ministre qui vous unit? R. Oui.
 Q. Regardez ce papier que l'on vous montre et voyez si c'est le certificat que vous rêtes de ce ministre? R. C'est lui.

Interrogé par M. McIntyre :

- Q. Vous fût-il donné alors. R. Il me fut donné le 25 août 1869.
 Q. Comment se fait-il que vous ne vous l'êtes pas procuré plus tôt? R. Nous partîmes pour faire notre voyage de noces aussitôt après la cérémonie. (Le certificat est déposé et classé sous la lettre A).

Q. Quel est le nom qui se trouve au bas du certificat? R. Théodore Grenier, ministre de l'église de la Trinité.

Q. Depuis combien de temps l'était-il? R. Depuis aussi longtemps que je puis me rappeler.

Q. Et ce sceau, quel est-il? R. C'est le sceau de l'église de la Trinité.

Q. Etes-vous, ainsi que la défenderesse, les personnes respectivement désignées dans ce certificat comme ayant contracté mariage? R. Oui, les mêmes personnes.

Q. Y a-t-il relation entre cette église et l'Etat? R. Oui.

Q. Est-ce l'Eglise établie? R. Oui.

Q. Qui a la charge des actes de mariage dans cette église? R. Le ministre desservant l'église.

Q. Dans ce cas, c'est lui qui a signé ce certificat? R. Oui.

Q. Quels registres tenait-il? R. Il tient les registres des décès, des mariages et des naissances.

L'avocat de la partie adverse s'oppose à cette question.

Q. Quand laissâtes-vous l'Allemagne après votre mariage? R. Je laissai l'Allemagne le 28 août 1869, et arrivai à New-York à peu près au milieu de septembre.

Q. Combien de temps êtes-vous resté à New-York? R. J'y restai jusqu'au 20 avril 1870.

Q. Où allâtes-vous alors? R. Je fus alors engagé pour aller à Dundas, dans le comté de Wentworth, Ontario.

Q. Que fîtes-vous là? R. Je fus engagé comme teneur de livres.

Q. Chez qui? R. Dans la Cie *Excelsior Oil Refining*.

Q. Quand commença votre engagement? R. Le 20 avril 1870.

Q. Pûtes-vous maison à Dundas? R. Oui, quelques mois après, lorsque ma femme fut venue me rejoindre.

Q. Votre femme ne vous accompagna point d'abord? R. Non, pas tout de suite.

Q. Quand arriva-t-elle? R. Je pense que ce fut en juillet 1870.

Q. Pûtes-vous maison après son arrivée. R. Oui.

Q. Tout de suite. R. Oui.

Q. Combien de temps avez-vous vécu à Dundas? R. J'y demeurai jusqu'à la fin de mars 1873.

Q. Connaissez-vous Robert Klosterman? R. Oui.

Q. Qui était-il? R. Il était surintendant de la raffinerie d'huile.

Q. Et vous étiez le teneur de livres de la compagnie de raffinerie? R. Oui. Plus tard, on me plaça hors du bureau—plus dans les affaires. Naturellement, comme il ne parlait pas l'anglais, il lui fallait quelqu'un pour l'aider.

Q. Votre femme vous quitta-t-elle en aucun temps? R. Que voulez-vous dire?

Q. S'éloigna-t-elle—vous laissa-t-elle en aucun temps en 1873? R. Oui.

Q. En quel temps vous laissa-t-elle? R. Elle me laissa le 10 mai 1873.

Q. Avez-vous vécu continuellement ensemble comme mari et femme depuis le jour où elle était venue vous rejoindre, en juillet 1870, jusqu'au jour où elle vous laissa? R. Oui.

Q. Aviez-vous des enfants? R. Oui.

Q. Combien? R. Un.

Q. Vous avez dit qu'elle vous laissa le 10 mai 1873. Où s'en alla-t-elle? R. Elle me dit qu'elle allait voir son frère à New-York. Je lui demandai de ne pas partir alors, mais de rester avec moi. Elle me pria cependant de la laisser partir et j'y consentis.

Q. Eûtes-vous de ses nouvelles pendant qu'elle était là? R. Oui, je reçus une lettre d'elle le 28 mai.

Q. Savez-vous combien de temps elle demeura là? R. Je ne saurais dire exactement. Elle m'écrivait qu'elle reviendrait dans quelques semaines.

Q. Vous reçûtes de ses nouvelles par lettre? R. Oui.

Q. Savez-vous combien de temps elle fut absente? R. Je ne sais pas.

Q. Savez-vous où elle se retira? R. J'appris plus tard qu'elle s'en fut en Allemagne.

Q. Reçûtes-vous de ses nouvelles d'Allemagne? Vous écrivit-elle d'Allemagne?
R. Oui, en juillet 1873.

Q. Avant cela, y avait-il eu entre vous entente sur son voyage en Allemagne?
R. Non.

Q. Combien de temps resta-t-elle en Allemagne? R. Jusqu'en juillet 1877, je crois. Je ne sais pas en quel temps elle en partit.

Q. Quand en revint-elle? R. La première nouvelle que j'eus de son retour, c'est-à-dire qu'elle était à New-York, ce fut le 18 août 1877.

Q. Quand la revîtes-vous après? R. Je la revis pour la première fois le 28 août 1877.

Q. Où cela? R. A la gare du Grand-Tronc, à Hamilton.

Q. Après, où la vîtes-vous? R. Chez son frère, à Toronto.

Q. Eûtes-vous une conversation avec elle? R. Oui.

Q. Voulez-vous rapporter ce qui fit le sujet de cet entretien?

M. McIntyre s'oppose à tout témoignage des aveux que la défenderesse aurait pu faire à son mari comme preuve d'adultère et cite le cas de McQueen, page 631, *Wiseman Divorce case*.

Le président convient que ce témoignage est sujet à l'objection faite.

Q. Quel fut le sujet de votre entretien? R. Vers la fin de 1876, je reçus le premier avis de son infidélité; depuis lors tout le temps que je pus trouver hors de celui consacré à mon travail, je l'employai à suivre le fil que j'avais en main, et je pus arriver à la conclusion qu'elle s'était rendue coupable d'adultère. J'écrivis au pays une lettre à ma mère et ma mère lui montra cette lettre. A son retour d'Allemagne, je la rencontrai chez son frère, où j'eus un entretien avec elle. Je l'interrogeai sur ce qu'elle savait être dans la lettre que j'avais écrite à ma mère et lui demandai si ce que cette lettre contenait était vrai. Elle se mit à pleurer. Je lui dis: "Est-il vrai que tu as eu des relations criminelles avec Robert Klosterman?" D'abord, elle ne voulut pas me répondre. Comme elle se reprenait à pleurer, je lui dis: "Ton refus de répondre est une affirmation, mais je veux l'entendre de ta bouche. Au nom de ton père défunt, dis-moi la vérité." Alors, elle dit: "Oui, j'ai eu des relations criminelles avec Klosterman."

Interrogé par le président :

Q. Ceci se passait chez son frère? R. Oui, cette conversation a eu lieu chez son frère.

Interrogé par M. McFarlane :

Q. Quelque autre personne assista-t-elle à cet entretien? R. Non. Ensuite, je lui demandai: "Comment as-tu pu en venir à avoir un commerce criminel avec Klosterman? Il est assez vieux pour être ton père et il a une fille plus âgée que toi." Elle s'écria: "Eh bien! aie pitié de moi! aie pitié de moi!" Je lui dis que j'avais cru comprendre que l'enfant était celui de Klosterman et non le mien. Je lui demandai: "Est-ce vrai?" Elle ne voulut pas me répondre. Je répétai plusieurs fois ma question, mais elle ne me répondit pas. Je lui dis alors: "Ton refus de répondre vaut une affirmation, mais je veux que tu me le dises: est-ce vrai ou non?" Je ne pus alors obtenir d'elle une réponse à cette question, mais elle ne nia point. "Si tu peux le nier, repris-je, fais-le à tout prix." Et avant de continuer à l'interroger, je lui dis que si elle pouvait se défendre, que si quelqu'une des accusations portées contre elles était fausse, de me le dire à tout prix et que je la défendrais moi-même en toute occasion. J'ajoutai que si elle pouvait nier aucune des accusations proférées contre elle, je prendrais avant tout parti pour elle. Alors, elle me demanda si je ne pouvais pas lui pardonner et quelles étaient mes intentions à son égard. Je lui répondis que, dans les circonstances, je ne pouvais plus vivre avec elle. Comme je n'avais plus de confiance en elle, il était inutile pour nous de vivre ensemble. Je ne pouvais pas vivre ainsi. J'avais toujours eu confiance en elle, sans jamais la soupçonner auparavant. Mais puisqu'elle m'avait trompé de la sorte, je ne pouvais plus avoir foi en sa fidélité.

Interrogé par M McIntyre :

Q. Y eut-il entre vous quelque allusion faite quant à l'époque de ses relations avec Klosterman. R. Oui. La fille de ce deraier ayant été malade, me demanda si je permettrais à ma femme d'aller avec elle aux bains sulphureux de Preston. Je lui dis n'y avoir aucune objection ; et elles y furent ensemble. Je dis donc à ma femme que j'avais pu comprendre que son infidélité datait de cette époque.

Q. En quelle année était-ce ? R. Elles allèrent à Preston dans la dernière partie de l'année 1871, et y restèrent jusqu'au commencement d'octobre.

Q. Furent-elles de retour à peu près au commencement d'octobre ? R. Oui, à peu près au commencement d'octobre.

Interrogé par le président :

Q. Qui revint ainsi ? R. Mlle Klosterman et Mme Hatzfeld. M. Klosterman avait l'habitude d'aller les visiter. J'y fus un dimanche. "Non, cela n'a pas commencé là," me dit ma femme, qui ajouta lui avoir résisté alors qu'il essaya de la séduire.—Eh bien alors, repris-je, quand votre commerce avec cet homme a-t-il commencé ?" Et j'ajoutai que je croyais que c'était peu de temps après le retour. "Oui, me dit-elle, ce fut peu de temps après notre retour et dans votre propre maison. Il me porta du salon à la chambre à coucher, et, je succombai." Je lui dis que c'était ce que j'avais compris, d'après ce que j'avais entendu dire auparavant ; et elle m'avoua que c'était vrai.

Q. Vous dit-elle autre chose ? R. Après cela, je lui parlai de l'enfant et lui demandai : "J'ai appris que vous aviez dit que l'enfant n'était pas le mien ?" Elle ne répondit pas, mais elle ne nia point.

Q. Vous avez répété toute la conversation qui eut lieu entre votre femme et vous ? R. Oui. Je lui dis encore que, dans les circonstances, je ne pouvais pas vivre plus longtemps avec elle. Elle me répondit : "Que ce ne soit pas là votre dernier mot. Pensez-y et me revoyez de nouveau."

Q. J'ai compris que vous aviez dit que cet entretien avait eu lieu chez le frère de votre femme et que personne n'y fut présent. R. Non, personne n'était avec nous.

Q. La revîtes-vous. R. Oui, quinze jours plus tard.

Q. Où. R. Dans la même maison.

Q. Êtes-vous alors un autre entretien avec elle ? R. Oui.

Q. En présence de quelqu'un ? R. Non, autant que je puis m'en souvenir.

Q. Y eut-il une autre conversation entre vous deux, en présence de son frère ? R. Oui, plus tard.

Q. Quand ? R. Je lui dis qu'il me faudrait tout dire à son frère, afin qu'il comprît pourquoi je ne voulais plus vivre avec elle. Cependant, la femme de son frère mourut le lendemain du jour où la mienne arriva à Toronto, et son frère me pria de la laisser demeurer avec lui jusqu'à ce qu'il pût trouver une ménagère. Mon beau-frère était donc dans un grand embarras à cette époque.

Q. Quel est son nom ? R. Peter Freyseng. La perte de sa femme lui était si douloureusement pénible que la mienne me supplia de ne lui rien rapporter de notre conversation.

Q. Continuez et exprimez ce que vous alliez dire, si toutefois il vous reste quelque chose à ajouter. R. Je ne dis donc rien à son frère à cette époque. Mais, en octobre, n'ayant pas de nouvelles de son frère—elle m'avait dit, la dernière fois que je l'avais vue, le 14 septembre, qu'elle exposerait elle-même toutes les circonstances de l'affaire à son frère—je crus que celui-ci m'aurait écrit si elle l'avait mis au courant. N'ayant rien reçu de lui en octobre, je lui écrivis que je ne pouvais pas.....

Q. Laissez de côté ce que vous écrivîtes et rapportez seulement ce que vous dites. R. Oui, je l'informai seulement de la raison pour laquelle je n'étais pas retourné à Toronto. Quelque temps plus tard, au printemps, au commencement de 1878, il m'écrivit qu'il voudrait bien m'entretenir de certaines affaires et que je voulusse bien l'aller voir. Le 2 mars 1878, je me rendis à son bureau d'affaires, d'où nous allâmes à sa maison. Là, je demandai à la défenderesse de laisser la cuisine et de venir dire à son frère ce qui était arrivé. J'avais écrit tous les faits à la mère de la défenderesse et son frère avait envoyé une lettre à l'autre frère de Toronto, lui demandant de voir où en étaient les choses. Voilà pourquoi celui-ci me fit demander à Toronto.

Q. Dites seulement ce que vous fîtes une fois arrivé là ? R. Je demandai à ma femme de dire à son frère toute la vérité comme elle me l'avait dite à moi-même. Alors, elle fit à son frère, Peter Freyseng, la même confession qu'elle m'avait faite auparavant.

Q. Vit-elle maintenant avec son frère ? R. Oui. Elle avoua alors que tout ce que j'avais rapporté était vrai.

Q. Expliquez comment ; exposez ce qui fut dit ; mentionnez toute autre allusion qui put être faite ? R. En présence de son frère ?

Q. Oui. Vous foriez mieux de rapporter toute la conversation qui eut lieu entre votre femme, son frère et vous en cette occasion ? R. Bien, je lui demandai de dire alors à son frère, comme je l'avais fait dans mes lettres, qu'elle avait entretenu un commerce criminel avec Robert Klosterman, et de dire si cela était bien vrai. Elle dit que c'était la vérité. Son frère lui demanda aussi de dire la vérité et rien autre chose. Alors, toujours en présence de son frère, je l'interrogeai au sujet de l'enfant, comme je l'avais fait auparavant. Elle ne nia pas, mais ne répondit pas à ma question.

Q. En quelle année vos soupçons s'éveillèrent-ils ? R. Dans la dernière partie de 1876.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas pris ici auparavant les procédures légales pour obtenir le divorce ? Quelles raisons vous en empêchèrent ? R. Je n'avais pas les moyens suffisants. Je m'assurai que ces procédures étaient très coûteuses et je n'avais pas les moyens d'en faire les frais.

Q. Avez-vous intenté une poursuite contre Klosterman ? R. Oui.

(Une copie du jugement est produite, pièce B.)

Q. Ce jugement vous a-t-il fait retirer quelque chose de Klosterman ? R. Non.

Q. Le jugement le condamne à payer mille piastres ? R. Oui.

Q. En quelle année furent prises les procédures ? R. En 1879.

Q. Vous ne le poursuivîtes pas en justice immédiatement après la découverte de son commerce criminel avec votre femme ? R. Non.

Q. Pourquoi ? R. Je ne savais pas alors où était Klosterman.

Q. Il était absent à cette époque ? R. Oui. Il était parti en 1874.

Q. Ce jugement ne vous a rien fait obtenir ? R. Non.

Q. Klosterman resta-t-il quelque temps dans le pays après que vous eûtes obtenu jugement ? R. Non.

Q. Que devint-il ? R. Il quitta l'endroit pour s'en aller à Cleveland. Je tâchai de l'y trouver ; mais on me répondit de cette ville qu'il y avait été, mais qu'il en était parti.

Q. Fût-ce la dernière information que vous eûtes de ses mouvements ? R. Plus tard, je pense que c'était en 1880, j'appris qu'il était à London, Canada-Ouest. Je me rendis à London expressément pour l'y rencontrer et m'en fus à l'hôtel où il logeait. Le propriétaire de l'hôtel me dit que sa fille avait reçu, le même jour, une lettre disant qu'il était en Russie.

Q. Vous n'avez pas été capable de vous assurer s'il était, depuis ce temps, revenu en Canada ? Combien de temps y resta-t-il après que vous eûtes obtenu exécution contre lui ? R. Il partit à peu près deux heures avant l'arrivée du shérif à sa maison. J'avais alors un exécutoire immédiat contre lui. (Fi. fa. et exécutoire adressé au shérif sont produits comme pièce C. ; et le certificat attestant que Klosterman n'avait pas de terres produit comme pièce D.)

Q. Vous n'en avez jamais tiré un dollar ? R. Non.

Q. Et vous dûtes payer les frais ? R. J'eus à payer les frais.

Q. J'ai compris que vous disiez que le ministre qui vous avait marié est mort ? R. Oui.

Q. Vous avez dit auparavant que votre femme vivait avec vous et sous votre protection pendant le temps de l'adultère que vous alléguiez avoir eu lieu. R. Oui.

Q. Et vous ne lui avez pas laissé sa liberté par convention écrite ou autrement ? R. Non.

Q. Y a-t-il eu collusion de votre part, directement ou indirectement, au sujet d'aucun acte d'adultère que votre femme aurait pu commettre ? R. Non.

Q. Y a-t-il eu quelque collusion, directement ou indirectement, entre vous et votre femme ou toute autre personne au sujet de ces procédures pour divorce ou concernant aucune poursuite intentée contre Robert Klosterman? R. Non, j'intentai la poursuite contre Robert Klosterman et dis à ma femme que j'allais demander le divorce.

Q. Y a-t-il eu quelque collusion, directement ou indirectement, à propos de cette demande en divorce ou de l'action intentée contre Klosterman? R. Non.

Q. Avec aucune personne? R. Non.

Interrogé par le Président :

Q. Y a-t-il eu quelque entente secrète entre vous et la défenderesse que vous intenteriez ce procès contre elle dans le but d'obtenir le divorce et de vous permettre à vous ou à elle-même de vous remarier ensuite? R. Non.

Interrogé par l'honorable M. Botsford.

Q. Après que vous eûtes la première information que votre femme s'était rendue coupable d'adultère, avez-vous eu ensemble des relations comme mari et femme? R. Non.

Interrogé par M. Teetzel :

Q. Avez-vous eu d'autre communication avec elle que dans les deux ou trois occasions que vous avez mentionnées—l'une à la gare de Hamilton, et deux fois chez son frère? R. Une fois à la gare de Hamilton et deux fois chez son frère—trois fois chez son frère. Ce fut le 1er septembre, le 14 septembre, et le 2 mars de l'année suivante, ainsi que dans la dernière partie de juin, 1880; car elle vint un jour à mon bureau à Hamilton—je ne puis me rappeler exactement la date, mais c'était dans la dernière partie de juin—elle vint, dis-je, à mon bureau avec son frère.

Q. Si je comprends bien, vous avez dit n'avoir en aucune manière cohabité ou eu aucun commerce avec votre femme depuis le jour où vous apprîtes qu'elle s'était rendue coupable d'adultère? R. Non.

M. McIntyre demande la permission de remettre le contre-interrogatoire du témoin jusqu'à ce qu'il ait eu le temps de consulter sa cliente.

La permission est accordée.

Le déposant n'en dit davantage et il signe,

L. E. HATZFELD.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial du Sénat auquel a été }
renvoyé le bill intitulé : " Acte pour }
faire droit à Georg-Louis-Emil Hat- }
zfeld," au Parlement en la cité d'Ottawa, }
province d'Ontario, ce deuxième jour }
de mars dans l'année de notre Sei- }
gneur mil huit cent quatre-vingt-cinq. }

H. A. N. KAULBACH,

Président du comité.

Aujourd'hui, ce deuxième jour de mars, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personne Adam Harvey, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, solliciteur pour brevets d'inventions, lequel étant dûment assermenté et interrogé, rend le témoignage qui suit :—

Interrogé par M. Teetzel :

Q. Vous résidez à Ottawa? R. Oui.

Q. Vous êtes solliciteur pour brevets d'invention? R. Oui.

Q. Vous êtes Allemand de naissance? R. Oui.

Q. Comprenez-vous l'allemand? R. Oui.

Q. Vous le lisez et l'écrivez? R. Oui.

Q. Et vous parlez aussi couramment et écrivez l'anglais? R. Oui.

Q. Voulez-vous regarder ce document, pièce A et aussi celui qui est marqué E; voulez-vous établir si la pièce E est une vraie traduction de l'allemand en anglais de la pièce A? R. La traduction en est exacte.

Le déposant n'en dit davantage et il signe.

A. HARVEY.

La présente déposition faite sous serment, }
 rédigée par écrit et reconnue devant }
 le comité spécial du Sénat auquel a }
 été renvoyé le bill intitulé: "Acte }
 pour faire droit à Georg-Louis-Emil }
 Hatzfeld," au Parlement, en la cité }
 d'Ottawa, province d'Ontario, ce }
 deuxième jour de mars, A. D. 1885. }

H. A. N. KAULBACH,
Président du comité.

Aujourd'hui, ce deuxième jour de mars, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, est venu et a comparu en personne Julius Winckler, de la cité d'Hamilton, province d'Ontario, machiniste, lequel étant dûment assermenté et interrogé, rend le témoignage qui suit:—

Interrogé par M. Teetzel:

Q. Où demeurez vous? R. A Hamilton.

Q. Connaissez-vous le demandeur et la défenderesse? R. Oui.

Q. Combien de temps les avez-vous connus tous deux? R. Quatorze ans—plus de quatorze ans.

Q. Quelles sont vos occupations? R. Machiniste.

Q. Vivaient-ils ensemble comme mari et femme à Dundas? R. Oui, autant que je puis le savoir.

Q. Qu'en savez-vous? Avez-vous jamais été à Dundas? Avez-vous jamais été chez eux à Dundas? R. Oui, une fois.

Q. Y tenaient-ils maison comme mari et femme? R. Oui.

Q. Combien de temps les avez-vous connus à Dundas? R. Trois ans.

Q. Teniez-vous, à cette époque, un hôtel à Hamilton? R. Oui, j'y tenais alors un hôtel.

Q. En quelles années teniez-vous un hôtel? R. De 1869 à 1874.

Q. Avez-vous jamais vu la défenderesse dans votre hôtel? R. Oui, je l'y ai vue.

Q. Connaissez-vous Robert Klosterman? R. Je le connais.

Q. Qu'était-il? R. Il était gérant d'une raffinerie d'huile de pétrole à Dundas.

Q. Était-ce la même raffinerie que celle où Hatzfeld était employé? R. Oui.

Q. Avez-vous jamais vu Robert Klosterman et la défenderesse dans votre hôtel? R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous quelque incident particulier qui serait arrivé entre eux en aucun temps. R. J'entrai une fois au salon; Mme Hatzfeld était assise en face du piano et Klosterman se tenait derrière elle. Elle détourna la tête et lui l'embrassa.

Q. Que fit-elle? R. Rien.

Q. Ne fit-elle rien du tout? R. Je ne restai pas longtemps là cette fois.

Q. Montra-elle quelque ressentiment? R. Je ne crois pas qu'elle en eut la chance.

Q. Parut-elle fâchée? R. Oh, bien, je ne saurais dire.

Q. Vous regarda-t-elle avec colère? Je ne crois pas qu'elle m'ait vu du tout.

Q. Avez-vous remarqué quelque chose de nature à prouver qu'elle prit cela pour une insulte? Parut-elle ressentir un affront, le frappa-t-elle, ou lui échappa-t-il quelque autre geste de ce genre? R. Non.

Q. En quel temps cela se passait-il? R. C'était en 1872.

Q. Dans le salon de votre hôtel? R. Oui.

Q. Fûtes-vous témoin de quelque autre incident après celui-là? R. Oui, une autre fois je sortis dans la cour. Me tenant accidentellement près de la fenêtre, je regardai

à l'intérieur et les vis tous deux assis sur le canapé, serrés l'un contre l'autre, un bras chacun autour du cou, et lui son autre main introduite sous les vêtements de la défenderesse.

Q. Vous vîtes cela ? R. Oui.

Q. Que faisiez-vous là ? R. Je me tenais dans le coin.

Q. Y restâtes-vous longtemps ? R. Non, pas longtemps.

Q. Aviez-vous un motif de vous trouver là, contre la fenêtre ? R. Oui.

Q. Qu'y faisiez-vous ? R. J'urinais.

Q. Vous étiez là à cette occasion ? R. Oui.

Q. Et pendant que vous vous y teniez, faisant ce que vous venez de dire..... ?

R. Je regardai justement à l'intérieur.

Q. Et vous vîtes ce que vous dites ? R. Oui.

Q. Quand fîtes-vous mention de ce fait à Hatzfeld pour la première fois ? R. En 1876.

En quelle année avez-vous été témoin de ce fait en regardant par la fenêtre ?

R. En 1876.

Interrogé par le Président.

Q. Combien de temps après la scène du baiser ? R. Combien de temps après le premier ?

Q. Oui ? R. Je ne saurais préciser exactement le temps, mais cela doit avoir eu lieu quelque temps après.

Interrogé par M. Teetzel.

Q. Combien de temps après—donnez-en une idée ? R. Plusieurs mois.

Q. Se trouvaient-ils souvent ensemble à votre maison ? S'y rencontrèrent-ils, outre les deux fois que vous avez mentionnées ? En quel temps de la journée le dernier incident se produisit-il ? R. C'était le soir.

Q. Quand arriva-t-il ? R. Pendant qu'ils étaient assis sur le canapé.

Q. Et à quelle heure du jour le premier se passa-t-il ? R. Pendant la journée.

Q. Je vous ai demandé auparavant quand vous aviez révélé pour la première fois à M. Hatzfeld, le demandeur, ce que vous aviez vu ? R. En 1876.

Q. Dans quelle circonstance lui fîtes-vous cette confidence. R. Il se trouvait dans ma boutique et me paraissait tout abattu. Je lui demandai ce qu'il avait. Il me répondit qu'il avait l'esprit bien troublé. Ce fut la première fois que je lui fis mention de quelque chose.

Q. Que dites-vous alors à Hatzfeld ? R. Je lui demandai s'il pensait que sa femme lui avait toujours été fidèle. Il me regarda, parut étonné et sembla ne pas comprendre ce que je voulais dire. Je lui dis de ne pas se fâcher et j'ajoutai : "Je vous vois bien triste, Hatzfeld, et je vous pose tout simplement cette question." Ce fut la première fois que je lui fis mention de quelque chose sur ce sujet.

Q. Lui dites-vous alors ce que vous venez de nous rapporter tout à l'heure ?

R. Oui, je le lui dis. Comme il me demanda de lui raconter ce que j'avais vu, je le fis.

Interrogé par l'honorable M. Botsford :

Q. Combien de fois Mme Hatzfeld et Klosterman se rencontrèrent-ils à votre maison ? R. Oh ! ils y venaient souvent, une ou deux fois par semaine.

Q. Le mari s'y trouvait-il avec eux quelque fois ? R. Oui, mais comme Klosterman ne pouvait pas parler l'anglais, Hatzfeld était obligé de sortir en ville pour aller aux affaires, et Klosterman restait à la maison.

Interrogé par M. Teetzel :

Q. Si j'ai bien compris, vous avez dit auparavant que Hatzfeld ne se trouvait pas à la maison lors des incidents que vous avez mentionnés ? R. Oh ! Hatzfeld n'y était pas alors. Il était bien dans la ville, mais pas à la maison.

Q. Vinrent-ils tous deux plus que ces deux fois chez vous ? R. Oh ! oui.

Q. Et où se tenaient-ils généralement alors, dans quelle partie de la maison ?

R. Au salon.

Q. Vous avez dit tantôt que c'était pour eux une chose ordinaire que de s'y rencontrer ; que lui restait à la maison vu qu'il ne pouvait pas parler l'anglais ? R. Oui, et Hatzfeld allait aux affaires.

M. McIntyre demande la permission de remettre le contre-interrogatoire du témoin, jusqu'à ce qu'il ait eu le temps de se consulter avec sa cliente.

La permission est accordée.

Le déposant n'en dit pas davantage et il signe.

JULIUS WINCKLER.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit, et reconnue devant }
le comité spécial du Sénat auquel a été }
renvoyé le bill intitulé : " Acte pour }
faire droit à Georg-Emil-Hatzfeld " }
au parlement, en la cité d'Ottawa, }
province d'Ontario, ce deuxième jour }
de mars, A.D. 1885. }

H. A. N. KAULBACH,

Président du dit comité.

Aujourd'hui, ce deuxième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présentée et a comparu en personne Mary Schick, de la cité de Toronto, province d'Ontario, laquelle étant dûment assermentée et interrogée, rend le témoignage qui suit :—

Interrogée par M. Teetzel :

Q. Où demeurez-vous maintenant, madame Schick ? R. A Toronto.

Q. Vous êtes mariée ? R. Oui.

Q. Où votre mari est-il employé ? R. Il est employé à la raffinerie d'huile de Dundas.

Q. Il n'est pas toujours à la maison ? R. Non.

Q. Il y vient ? R. De temps en temps.

Q. Allez-vous le voir ? R. Oui.

Q. Que fait-il à la raffinerie d'huile ? R. Il veille aux affaires.

Q. Depuis combien de temps occupe-t-il cette position ? R. Il est là depuis onze ou douze ans.

Q. Vous avez une fois résidé vous-même à Dundas ? R. Oui.

Q. Avec votre mari ? R. Oui. Je demeurai plus de 22 ans à Dundas.

Q. Et depuis combien de temps résidez-vous à Toronto ? R. Depuis mai de cette année, 1884.

Q. Avec qui y demeurez-vous et tenez-vous maison ? R. Avec mes deux fils.

Q. Y a-t-il quelque autre membre de votre famille avec vous ? R. Une fille, ma fille.

Q. Elle n'est pas mariée ? R. Non.

Q. Vous vivez ensemble ? R. Oui.

Q. Vos fils sont-ils dans les affaires à Toronto ? R. Oui.

Q. Bien. Vous avez connu le demandeur, M. Louis Hatzfeld ? R. Oui.

Q. Et la défenderesse ? R. Je la connais aussi.

Q. Depuis quand les connaissez-vous ? R. J'ai connu Mme Hatzfeld depuis son arrivée en 1871.

Q. A quelle époque en 1871 avez-vous fait sa connaissance ? R. Je ne saurais dire exactement, ni préciser le mois. Mais c'était bien cette année-là.

Q. A quelle occasion faites-vous connaissance ? R. Je la rencontrai pour la première fois chez un ami, Mme Goodwill. Elle y vint dîner avec son mari. C'est là que je la connus.

Q. Depuis lors, vous la connaissez bien ? R. Pas intimement depuis cette époque.

Q. Quand êtes-vous devenue intime avec elle ? R. En 1872.

Interrogée par le Président :

Q. Est-ce du mari que vous parlez ? R. Je connaissais le mari auparavant.

Interrogée par M. Teetzel :

Q. En quel temps était-ce ? R. Au printemps ; je ne saurais dire dans quel mois.

Q. Combien de temps fîtes-vous ainsi intimes ? R. Nous fûmes ainsi intimes jusqu'à ce qu'elle eût quitté Dundas.

Q. On dit que ce fut au printemps de 1873 ? R. Oui.

Q. Combien de temps avez-vous connu le mari ? R. Je le connaissais de vue depuis 1870. Je fis sa connaissance en 1871 et nous devînmes ainsi intimes, lui, elle et moi en 1872.

Q. A présent, dans quelle situation se trouvait votre maison à Dundas par rapport à la raffinerie d'huile ? R. Elle se trouvait dans la cour de la raffinerie, sur le dehors.

Q. Quel était alors le gérant, de 1872 à 1873 ? R. Robert Klosterman.

Q. Le connaissez-vous bien ? R. Je l'ai bien connu.

Q. Mme Hatzfeld a-t-elle jamais été chez vous ? R. Oui, elle y est venue.

Q. Souvent ? R. Oui, très souvent. Après la naissance du bébé elle vint très souvent à la maison.

Q. Quand naquit son enfant ? R. En juillet 1872.

Q. Étiez-vous chez elle en cette circonstance ? R. J'étais présent à son accouchement.

Q. Vous fîtes demandée comme amie ? R. Oui.

Q. Alla-t-elle souvent chez vous après cela ? R. Oui.

Q. Et y était-elle allée auparavant ? R. Oui, elle était venue chez moi auparavant.

Q. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de familles allemandes à Dundas ? R. Non, pas beaucoup.

Q. La famille Klosterman y vivait-elle ? R. Elle y demeurait à cette époque.

Q. Lui était marié ? R. Oui, il l'était.

Q. Comment se composait sa famille ? R. Il avait une fille, un fils et sa femme.

Q. Étiez-vous intime avec sa famille ? R. Oui.

Q. Mme Hatzfeld l'était-elle aussi ? R. Oui, Mme Hatzfeld était intime avec la famille.

Q. Klosterman est-il jamais allé chez vous pendant que Mme Hatzfeld y était ? R. Oui, il y est venu.

Q. Plus d'une fois ? R. Oui, ils s'y rencontraient de temps en temps, souvent comme par accident.

Q. Votre demeure se trouvait près de la raffinerie ? R. Oui.

Q. A quelle distance ? R. Oh ! environ à trois minutes de marche.

Q. Et vous dites qu'ils s'y rencontrèrent très souvent ? En quelle année ? R. En 1872.

Q. Voulez-vous relater les circonstances d'une occasion particulière de leurs rencontres chez vous, et préciser à quelle époque ? En quel temps ce fait particulier se produisit-il ? Remarquâtes-vous alors quelque incident particulier que vous vous rappeliez parfaitement ? R. C'était dans l'automne de 1882.

Q. En 1882 ? R. Non, en 1872, à l'automne. Je ne puis me rappeler exactement le mois, mais je sais que c'était à l'automne, en octobre ou en novembre, je ne sais trop.

Q. Voulez-vous dire à la cour, de vous-même, ce que vous vîtes et toutes les circonstances de l'incident à l'époque où il se produisit ? R. Mme Hatzfeld était alors en visite chez moi durant le jour; elle était venue passer la journée. Pendant qu'elle y était M. Klosterman arriva chez moi. Je pris dans mes bras l'enfant de Mme Hatzfeld et m'en allai dans la cuisine en arrière. Quand je revins, je les trouvai tous les deux dans ma chambre.

Q. Dans quelle chambre ? R. Dans ma chambre à coucher et ensemble.

Q. Où était votre chambre à coucher ? R. A côté du salon.

Q. Où les aviez-vous laissés ? R. Je les avais laissés dans le salon.

Q. Et le bébé était là ? R. J'avais le bébé dans mes bras.

Q. Vous étiez allée dans la cuisine ? R. Oui.

Q. Qu'est-ce qui vous en fit revenir ? R. Je revins parce que le bébé criait.

Q. Combien de temps fîtes-vous absente ? Pendant combien de minutes ? R. Je ne saurais le dire exactement ; peut-être vingt ou vingt-cinq minutes ; je ne puis préciser davantage.

Q. A peu près ce temps-là? R. A peu près, sans que je puisse affirmer.

Q. Bien, vous revîtes, je suppose, parce que l'enfant pleurait pour demander sa mère? R. Oui.

Q. Quand vous ouvrites la porte du salon, pouviez-vous, de l'endroit où vous vous trouviez, apercevoir la chambre à coucher? R. Oui.

Q. Ils étaient dans la chambre à coucher; se tenaient-ils debout? R. Oui, ils se tenaient debout.

Q. Décrivez exactement ce vous vîtes alors? R. Je ne vis rien; seulement je m'aperçus que leurs vêtements, ainsi que le lit, étaient en désordre.

Q. Le lit avait-il été fait ce matin-là? R. Oui.

Q. Et était-il en désordre quand vous laissâtes la chambre pour la première fois? R. Non.

Q. Vous dites que le lit était en désordre lorsque vous les trouvâtes là, à votre retour? Quelle apparence avait-il? Était-il bien en désordre? Les couvertures étaient-elles à terre? Enfin qu'y avait-il d'insolite? R. Non, les couvertures n'étaient point à terre, mais elles étaient toutes mêlées. Quant à elle, ses vêtements n'étaient pas en ordre, ni ceux de Klosterman.

Q. Y avait-il quelque apparence que quelqu'un s'était mis sur lit? R. Oui.

M. McIntyre.—Je m'oppose à toutes questions directes.

Q. Vous avez dit que leurs vêtements étaient en désordre; voulez-vous expliquer à la cour en quoi consistait ce désordre dans leurs vêtements? Vous êtes ici devant une cour de justice et l'on s'attend à ce que vous établissiez exactement ce dont vous avez été témoin? R. Je ne vis rien, sinon que ses vêtements n'étaient pas en ordre.

Q. Quelle partie de ses vêtements? R. Bien, son habillement était ouvert devant; c'est tout ce que je puis dire.

Q. Son pantalon ou son gilet? R. Son pantalon.

Q. Son pantalon était ouvert par devant? R. Oui.

Q. Maintenant que vous avez dit dans quel état étaient les vêtements de l'homme, veuillez nous préciser le désordre qui se faisait remarquer dans ceux de la femme? R. Je n'en saurais dire bien long là-dessus, ses vêtements étaient froissés, et elle n'avait pas le même air que lorsque je l'avais laissée; ses vêtements non plus n'avaient pas la même apparence; ils étaient chiffonnés.

Interrogée par le Président :—

Q. Quand vous parlez de son apparence, voulez-vous dire sa figure? R. Son apparence et ses vêtements. Je ne puis me souvenir de sa figure; je ne regardai pas.

Interrogée par M. Teetzel :

Q. Avez-vous entendu quelque chose avant d'ouvrir la porte? R. Non, l'enfant pleurait et je ne pouvais rien entendre.

Q. La porte du salon était-elle fermée quand vous y revîtes? R. Oui, la porte était fermée entre la cuisine et entre la salle à dîner et le salon; je fermai celle-ci moi-même en sortant.

Q. Se tenaient-ils près du lit, quand vous les revîtes pour la première fois? R. Non, ils étaient au milieu de la chambre.

Q. De quel côté leur figure était-elle tournée? R. Du côté de la porte.

Q. C'est-à-dire comme s'ils allaient sortir de la chambre? R. Oui.

Q. Voulez-vous relater ce qui eut lieu ensuite, ce que vous dites, ce qu'elle dit, ce qu'il dit en sa présence quand vous survîtes ainsi? Entrâtes-vous dans la chambre à coucher? Non.

Q. D'où voyiez-vous le lit? R. Tout droit de la chambre où j'étais.

Q. Voulez-vous maintenant répéter ce qui fut dit en cette occasion? R. Je ne puis me rappeler ce que je dis. Je sais qu'elle faisait pitoyable mine. Quant à lui, quoiqu'il fût très hardi, il ne voulut pas se défendre.

Q. Lui fîtes-vous quelque question? R. Je lui demandai à elle ce qui était arrivé et elle me le dit. Elle ne le nia pas. Elle me dit qu'il ne lui avait pas laissé de repos jusqu'à ce qu'elle l'eût suivi dans la chambre.

Q. Vous avoua-t-elle ce qui était arrivé? R. Je ne puis dire.

Q. Vous rappelez-vous ce que vous lui dites en la trouvant là et ce qu'elle vous répondit? R. Eh bien, elle me dit que M. Klosterman avait voulu qu'elle le suivît dans la chambre dans un but criminel.

Q. Leur avez-vous alors parlé? Vous dit-elle ce qui était arrivé entre eux? R. C'est tout ce que je lui dis; elle m'avoua ce qui s'était passé entre eux. Sur-le-champ, je ne dis rien à M. Klosterman. Mais après je l'avertis que je ne voulais plus de semblables choses chez moi ou que j'en informerais M. Hatzfeld. Il me répondit que si je le faisais il prendrait quelque parti désespéré.

Q. Il vous a dit cela? R. Oui.

Q. M. Hatzfeld était alors en son emploi? R. Oui.

M McIntyre—Ce qu'il a pu dire ne saurait rien prouver contre nous.

Le Président—Toute chose dite en sa présence est une preuve; c'est une partie de la *res gesta*.

Q. Vous venez de dire qu'elle vous avoué ce qui s'était passé entre eux. L'intention qui les fit entrer dans votre chambre à coucher reçut-elle son accomplissement? R. Oui.

Q. Vous a-t-elle fait cet aveu? R. Oui, de sa propre bouche.

Q. Lui avez-vous, en cette circonstance, parlé de sa conduite ou d'autre chose? R. Non; je lui demandai une autre fois ce qui la poussait à avoir affaire avec un homme âgé, assez vieux pour être son père. Elle me répondit qu'elle aimait cet homme.

Q. Vous dit-elle pourquoi elle l'aimait? R. Elle me dit qu'il ressemblait à l'un de ses amis d'Europe, un ami intime à elle.

Q. Avez-vous poussé plus loin l'entretien? Rapportez ce qui fut dit au sujet de Klosterman. Lui avez-vous posé d'autres questions? R. Le même jour?

Q. Oui, le même jour? R. Il ne fut rien dit de plus. M. Klosterman fut à ses affaires et Mme Hatzfeld resta à dîner chez moi.

Q. A quel temps du jour eut lieu l'incident? R. Entre onze heures et midi, à l'heure du dîner.

Q. Avant le dîner? R. Oui.

Interrogée par l'honorable M. Macfarlane :

Q. Où était alors M. Hatzfeld? R. A ses affaires.

Interrogée par M. Teetzel :

Q. Eûtes-vous par la suite quelque conservation sur ce sujet avec M. Klosterman, et, dans ce cas, en quel temps? R. Je ne pourrais dire.

Q. Vous ne pouvez pas vous souvenir de lui en avoir parlé? R. Non. Nous parlâmes souvent de l'affaire, mais je ne puis me rappeler ce qui fut dit entre nous. Je ne pensais pas que je serais jamais obligée de répéter cela.

Q. Vous êtes-vous jamais assurée combien de temps dura leur liaison? Vous en a-t-elle jamais parlé? R. Oui, je la questionnai une fois là-dessus. Elle me dit que pendant qu'ils étaient à Preston, durant l'été—si je ne me trompe pas c'était en 1872 ou 1871, je ne me souviens pas au juste—il fit tout son possible pour la séduire, mais qu'elle sut lui résister. Peu de temps après, je ne saurais dire combien de temps—dans tous les cas c'était la même année—M. Klosterman, étant venu chez elle, la prit dans ses bras et la porta dans sa chambre. Ceci me fut dit par Mme Hatzfeld.

Q. Vous dit-elle ce qu'il fit dans la chambre? R. Il la porta au lit. Non, elle ne me dit pas ce qu'il fit. Je ne le lui demandai pas. Elle ajouta que ce fut la première fois qu'il eut commerce avec elle.

Q. Vous fit-elle quelque confidence au sujet de leur intimité par la suite? R. Non, c'était la première fois, si je la compris bien.

Q. Vous avoua-t-elle quelque autre chose de particulier? R. Non, je ne puis m'en souvenir.

Q. Savez-vous, d'après ce qu'elle a pu vous dire ou ce qui a pu être dit en sa présence, si ces relations criminelles à partir de l'époque, en 1872, où elle revint de Preston? R. Non, je ne pourrais pas dire à quelle époque c'était.

Q. En avez-vous jamais parlé en aucun autre temps? R. Nous ne parlâmes jamais de l'affaire qu'après la naissance de l'enfant. On ne soupçonna jamais rien. Je n'avais moi-même jamais rien soupçonné auparavant, car j'aimais Mme Hatzfeld.

Q. Vous aviez alors beaucoup d'amitié pour elle ? R. Oui.

Q. Lui avez-vous jamais parlé au sujet de la garde de l'enfant ou à propos de l'enfant ? R. Non, il ne fut jamais question de l'enfant, jusqu'à ce qu'elle se décida d'aller en Europe.

Q. Qu'est-ce qui fut alors dit entre vous ? R. J'essayai de la persuader de ne pas aller en Europe et de rester dans le pays avec son mari. Naturellement, leur position dans le monde avait un peu baissé ; je lui dis que je pensais qu'il était de son devoir de rester avec son mari jusqu'à ce qu'ils fussent revenus à flot. Elle me répondit qu'elle n'en ferait rien et qu'elle s'en irait retrouver ses amis en Europe. Je repris : " M. Hatzfeld peut alors garder l'enfant." Elle répartit : " L'enfant n'est pas le sien." Naturellement, ce ne sont pas les propres paroles, car cela fut dit en allemand.

Q. Elle vous a dit que l'enfant n'était pas à lui ? R. Oui. " C'est différent, répondis-je. " — " Regardez-la, reprit-elle, à qui ressemble-t-elle ? " Telles furent ses paroles.

Q. Mentionna-t-elle le nom de quelqu'un ? R. Oui, je crois qu'elle dit : " Ne ressemble-t-elle pas à Klosterman ? " Nous avons souvent parlé de la ressemblance réelle de l'enfant avec Klosterman. Mais l'on ne peut pas toujours juger d'après les apparences.

Q. Par le fait qu'il ressemblait à Klosterman vous en parâtes longuement ? R. Oui.

Q. Vous a-t-elle jamais dit, en autre temps que celui que vous avez mentionné, quelque chose touchant leur intimité criminelle et si elle continuait ou non ? R. Je ne pourrais vous le dire ; ils quittèrent Dundas en 1873 et je ne l'ai plus guère revue.

Q. Je demande si leurs relations durèrent depuis l'automne de 1871 jusqu'à ce qu'ils eurent quitté Dundas ? R. Non, elle ne m'en dit rien, et je ne lui demandai pas. Je rencontraï le vieux M. Klosterman là, chez elle.

Q. En quel temps ? R. En l'absence de M. Hatzfeld.

Q. En quelle année ? R. En 1872.

Q. Et en 1871 ? R. En 1871, je n'étais pas intime avec Mme Hatzfeld.

Q. Mais vous l'avez souvent rencontré chez elle en l'absence de M. Hatzfeld ?

R. Oui.

Q. Quand vous y alliez ? R. Oui.

Q. L'y avez-vous jamais rencontré quand il n'y avait là personne que lui et elle ? R. Oui, ils étaient amis très intimes ; mais, naturellement je ne soupçonnai rien de mal avant qu'elle ne me l'eût avoué.

Q. M. Hatzfeld s'absentait-il souvent de chez lui ? R. Oui, il était souvent hors de la maison.

Q. La nuit ? R. Oui, il avait à travailler à la raffinerie souvent le soir et toute la soirée.

Avez-vous jamais vu Robert Klosterman le soir chez M. Hatzfeld en l'absence de celui-ci ? R. Oui, je l'y rencontraï ; mais je ne remarquai rien qui pût faire naître mes soupçons. J'entraï pour sortir presque aussitôt après.

Q. Y êtes-vous jamais allée de nuit, et l'y avez-vous rencontré ? R. Non, pas la nuit.

Q. Y êtes-vous jamais entrée le jour et l'avez-vous trouvé avec elle ? R. Je ne puis me rappeler.

Q. Comment se fait-il que vous ayez dit tantôt qu'il était souvent chez M. Hatzfeld en l'absence de celui-ci ? R. Il y venait souvent, et souvent je l'y rencontraï, mais sans pouvoir dire s'il y venait avant ou après moi. Il y a de ça plusieurs années et je ne m'en souviens pas.

Q. Mais il était là avec Mme Hatzfeld sans aucune autre personne présente que lui et elle ? R. Oui, et le cocher de Klosterman attendait à la porte.

Interrogée par le président :

Q. Et cela quand M. Hatzfeld était absent ? R. Oui.

Interrogée par M. Teetzel :

Q. L'avez-vous vu là sans que son cocher attendît à la porte ? R. Je ne saurais dire.

Q. Vous êtes-vous trouvée chez elle pendant que Klosterman était avec elle, et leur est-il jamais arrivé d'être dérangés et de paraître surpris? R. Oui, un soir, je pense—je ne puis dire quel jour ou quel mois;—M. Hatzfeld n'était pas alors à la raffinerie et se trouvait ce jour-là à Hamilton ou ailleurs. Klosterman entra. Arriva-t-il avant ou après moi, je ne puis dire; mais je parlais au bébé et le promenais par la chambre.

Q. Où étiez vous? R. Tous les trois dans la cuisine: Klosterman, Mme Hatzfeld et moi.

Q. Et où allèrent ils? R. Tous les deux passèrent au salon et me laissèrent dans la cuisine.

Q. Fermèrent-ils la porte derrière eux? R. Oui. Alors quelqu'un entra par la porte de cour—c'était la servante—et Mme Hatzfeld et Klosterman sortirent très vite du salon.

Q. Pouviez-vous entendre ouvrir la porte de cour? R. Oui, elle était près de la maison.

Q. Furent-ils longtemps dans la chambre? R. Je ne pourrais pas dire.

Q. Pouvez-vous donner une idée du temps? R. Je ne puis dire exactement; ce peut avoir été cinq, dix, quinze ou vingt minutes. Je ne puis le dire aujourd'hui.

Q. Ce ne fut pas seulement un instant? R. Non.

Q. Quelle mine avaient-ils en sortant? R. Je ne peux pas vous le dire; il faisait noir.

Q. Qu'est-ce qui vous fit remarquer qu'ils sortaient vivement de la chambre? R. M. Hatzfeld était attendu de minute en minute, et je suppose qu'ils crurent que c'était lui qui arrivait.

Q. Qu'est-ce qui attira votre attention sur la manière dont ils sortirent de la chambre? R. Parce que j'avais vu dans ma maison des choses qui m'avaient toujours paru louches et qui n'étaient pas bien.

Q. Sortirent-ils de la pièce en marchant doucement? R. Non, ils sortirent très vite.

Q. Avant cet incident dont vous avez parlé, et qui se produisit chez vous, quand vous avez vu ce que vous nous avez exposé, s'étaient-ils jamais trouvés seuls dans votre salon? R. Je ne puis dire. Ils s'y rencontraient, mais je ne peux pas dire s'ils s'y étaient trouvés seuls ou non. Je suppose qu'ils aient pu y être seuls parce que M. Klosterman et Mme Hatzfeld venaient très souvent à la maison.

Q. Y avait-il un sofa dans son salon? R. Oui.

Q. Y avait-il une chambre à coucher à côté de son salon à elle? R. Non, il n'y en avait pas.

Interrogée par M. Macfarlane:

Q. Avez-vous été interrogée dans le procès qui a eu lieu à la cour de Brantford?
R. Oui.

Le contre-interrogatoire du dit témoin est remis à ce soir à 7 heures p. m.

La déposante n'en dit davantage, et elle signe,

MARY MARGARETHA SCHICK.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial du Sénat auquel a été }
renvcyé le bill intitulé: "Acte pour }
faire droit à George-Louis-Émil }
Hatzfeld," au parlement, en la cité }
d'Ottawa, province d'Ontario, ce }
deuxième jour de mars de l'année de }
Notre-Seigneur mil huit cent quatre- }
vingt-cinq. }

H. A. N. KAULBACH, *président du comité.*

Aujourd'hui, ce deuxième jour de mars, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq, a comparu de nouveau Georg-Louis-Emil Hatzfeld; et son contre-interrogatoire a été continué par M. McIntyre, comme suit:

Q. Votre femme vous a-t-elle apporté quelque bien en vous mariant? R. Oui.

Q. Combien? R. Je reçus deux mille florins—huit cents dollars.

Q. Ceci vous fut payé en Allemagne? R. Oui.

Q. Quand vous vîntes sur ce continent, dites-vous à sa femme que vous aviez de l'emploi en Amérique? R. Non.

Q. Aviez-vous alors de l'emploi? R. Non. Quelque temps auparavant j'avais abandonné ma situation avec l'intention d'entrer en société avec le frère de la défenderesse.

Q. Vous étiez sans emploi lors de votre mariage? R. Oui, mais nous avions l'intention d'entreprendre ensemble une affaire de commission.

Q. Aviez-vous des moyens personnels à cette époque? R. Non, surtout quand je m'en revins.

Q. Quand vous fûtes de retour à New-York, entreprîtes-vous quelque affaire? R. Je commençai à vendre des marchandises à commission.

Q. Pour qui? R. Pour différentes maisons.

Q. Vendîtes-vous des marchandises à commission pour une maison appelée Young et Cie? R. Oui.

Q. Avant de venir en Canada, combien de temps êtes-vous resté à New-York? R. Jusqu'au 21 avril 1870.

Q. Depuis le 13 septembre 1869? R. Oui; je pense que c'était le 15 septembre.

Q. Combien de temps après votre retour à New-York eûtes-vous de l'emploi? R. Quand je m'engageai aux MM. Goodwill et Cie par la Cie de raffinerie d'huile Excelsior de Dundas.

Q. Combien de temps après votre retour à New-York, vos ressources pécuniaires se trouvèrent-elles épuisées? R. Je ne saurais le dire exactement. Tout était alors très cher aux Etats-Unis, et nous avions naturellement été obligés à notre arrivée d'acheter un ameublement, tout enfin. La vie elle-même coûtait très cher, et les affaires n'allaient guère à cette époque.

Q. Aviez-vous dépensé dans une couple de mois après votre retour à New-York tout l'argent que vous aviez reçu? R. Peut-être vers le commencement de l'année. Je ne le dépensai pas. Ce que nous avions passa pour la maison.

Q. Vers le commencement de janvier 1870, tout ce que vous aviez reçu fut dépensé pour vivre? R. Oui; notre aménagement nous coûta beaucoup d'argent.

Q. Fûtes-vous obligé de vendre les effets et les bijoux de votre femme? R. Non; j'obtins quelque argent, en mettant en gage ma montre et celle de ma femme.

Q. Les vêtements, les mîtes-vous en gage? R. Je ne crois pas que je le fis alors.

Q. Pouvez-vous dire que vous ne le fîtes pas? R. Je ne puis m'en souvenir exactement à présent; mais je ne le crois pas, quoique je ne puisse affirmer ne pas l'avoir fait. Je sais que je mis en gage sa montre et la mienne.

Q. Savez-vous qui retira les objets mis en gage? R. Ce fut son frère avec l'argent que son père et le mien avaient envoyé.

Q. Quel en était le montant? R. Je ne le reçus pas moi-même. Il fut envoyé au frère de ma femme après mon départ et l'on me dit que c'était quatre cents florins (\$160.) Je n'ai jamais vu de reçu, ni d'état de compte établissant ce qu'était devenu l'argent, ou ce qu'on en avait fait.

Q. Après cela vous vîntes à Dundas? R. Oui.

Q. Laisant votre femme à New-York? R. M. Goodwill, le propriétaire des puits d'huile à Dundas, m'avait conseillé d'y aller seul et de laisser ma femme à New-York, vu qu'ils avaient eu auparavant différents teneurs de livres qui n'avaient pu s'accorder avec M. Klosterman à cause de son caractère difficile.

Q. Quand votre femme vous rejoignit-elle à Dundas? R. Je ne puis préciser à quelle date, mais je crois que ce fut au commencement de juillet.

Q. Pendant le temps qui s'écoula, entre avril et juillet, après l'avoir laissée, lui envoyâtes-vous de l'argent? R. Je ne crois pas.

Q. Aviez-vous quelque raison de quitter New-York à part celle de votre engage-

ment à Dundas ? R. Non ; je pourrais dire que je ne pouvais pas faire mon chemin à New-York, et l'importateur—

Objection faite à cette question parce qu'elle n'est pas pertinente.

M. McIntyre.—Il m'est permis, en contre-interrogeant le témoin, de mettre sa crédibilité à l'épreuve.

Le président admet la preuve sous réserve de l'objection.

Q. Connaissez-vous M. Klosterman avant votre arrivée à Dundas ? R. Non.

Q. Quand êtes-vous devenu intime ? avez-vous lié connaissance avec lui ? R. Je le connus pour la première fois le 21 avril, 1870, lors de mon arrivée à Dundas. C'est là que je fis sa connaissance.

Q. Vos occupations vous mirent en contact ? R. Oui.

Q. Où résidait M. Klosterman ? R. A Dundas.

Q. Résidiez-vous aussi dans la ville de Dundas ? R. Oui.

Q. M. Klosterman avait-il une femme et une famille ? R. Oui.

Q. A quelle distance de chez-vous demourait-il ? R. A peu près à un demi-mille ou à trois-quarts de mille.

Q. Rencontriez-vous habituellement M. Klosterman chaque jour ? R. Oui, en affaires.

Q. Aviez-vous habitude de le rencontrer souvent durant le jour ? R. Oui.

Q. Tous les jours ? R. Quand il était là ; naturellement, quand il était absent je ne pouvais pas le rencontrer.

Q. Ainsi vos relations étaient très intimes ? R. Non, d'abord il était très raide et voulait me laisser voir qu'il était mon supérieur.

Q. Et quand commença-t-il à devenir plus coulant ? R. Quelque temps plus tard — à peu près un an plus tard.

Q. Quand commencèrent vos voyages à Hamilton avec Klosterman ? R. Quand on m'y envoya.

Q. Ces voyages commencèrent ils dès les premiers temps que vous fûtes employé ? R. Non, pas si tôt, parce que nous étions en construction dans le moment et que nous ne manufacturions pas. Il était de règle que l'un de ces messieurs de New-York fût là, et ils s'occupaient de la partie financière, laquelle, à cette époque, devait se faire à Hamilton. Aussi est-il donc très sûr que je n'allai pas à Hamilton dans les premiers temps de mon séjour à Dundas.

Q. Quand commencèrent vos voyages à Hamilton ? R. Il me fallait aller généralement à Hamilton chercher de l'argent pour payer la main-d'œuvre, et quelquefois pour y donner, au bureau du revenu de l'intérieur, un relevé de nos opérations. D'autres fois, quand Klosterman y allait, il me demandait de l'accompagner vu qu'il ne parlait pas l'anglais.

Q. Faisiez-vous les transactions chaque fois que vous accompagniez Klosterman ? R. Oui, généralement.

Q. Madame Klosterman ne l'accompagnait elle pas habituellement, soit elle, soit une de ses filles ? R. Quand j'arrivai à Dundas, madame Klosterman n'y demeurait pas ; mais leur fille y était et elle accompagnait souvent son père à Hamilton.

Q. D'habitude, quand vous accompagniez M. Klosterman, sa fille ou sa femme le suivaient aussi, n'est-ce pas ? R. Quelquefois, pas toujours.

Q. Très fréquemment, cependant ? R. Non, je ne sais pas ; car lorsque les opérations étaient en activité, nous étions souvent obligés d'y aller seuls ; et nous n'étions pas longtemps absents. Il nous fallait revenir immédiatement ; car notre exploitation était d'une nature dangereuse et ne pouvait être longtemps laissée sans surveillance.

Q. M. Hatzfeld ne vous accompagnait pas toujours ? R. Non.

Q. C'était quand madame Hatzfeld s'y rendait que la femme et la fille de M. Klosterman avaient l'habitude d'y aller aussi ? N'est-ce pas le cas ? R. Quelquefois, mais pas toujours.

Q. Et descendiez-vous habituellement au même hôtel ? R. Généralement ; nous ne restions pas longtemps. Nous partions habituellement l'après-midi pour revenir le même soir. Nous avions coutume de nous arrêter chez M. Winckler et de prendre un verre de bière dans le salon ; pendant ce temps, les dames sortaient pour faire des emplettes.

Q. Vous vous arrêtiez généralement chez M. Winckler, que Mme Klosterman fût avec vous ou non? R. Pas toujours. Nous n'avions pas pour règle de nous y arrêter.

Q. Quand vous n'alliez point là, alliez-vous à quelque hôtel? R. Je ne saurais dire? Il aurait pu m'arriver de prendre ailleurs un verre de bière.

Q. Vous ne descendiez pas régulièrement à l'hôtel, vous n'y retoniez pas une chambre? R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Mais, vous alliez chez Winckler parce que c'était commode. Il avait un salon et vous y pouviez prendre un verre de bière? R. Oui.

Q. Les dames, je suppose, prenaient un verre de *lager* avec vous? R. Oui, toujours.

Q. C'est l'habitude des gens de votre nation? R. Oui.

Q. Où est l'hôtel de Winckler? R. Au Marché.

Q. Où était le buffet ou comptoir? R. Du côté de la rue.

Q. Quelle rue? R. La rue du marché.

Q. Où le salon de l'hôtel Winckler était-il placé? R. Il était immédiatement en arrière de la buvette.

Q. Y avait-il une porte ouvrant de la buvette dans le salon? R. Oui.

Q. Y en avait-il une pour aller du salon dans la cour? R. Oui.

Q. Quel était l'ameublement du salon? R. Il y avait plusieurs chaises, un canapé, un piano et un tabouret de piano.

Q. Le salon paraissait être ouvert à tous ceux qui descendaient à cet hôtel? R. Oui.

Q. Avez-vous jamais vu entrer quelqu'un dans le salon par la porte sur la cour? R. Oui.

Q. Entrait donc par là qui voulait? R. Oui.

Q. Ce n'était pas toutefois, l'entrée ordinaire? R. Non; mais ceux qui la connaissent, pouvaient toujours venir par l'allée.

Q. Tous ceux qui connaissent les lieux pouvaient venir par là? R. Oui.

Q. Et vous avez souvent vu des gens prendre ce chemin? R. Non pas souvent; j'y ai rarement vu quelqu'un.

Q. Où va-t-on par la porte du salon sur la cour? R. Il n'y a aucune porte du salon sur la cour.

Q. Où était donc cette porte? R. Sur le vestibule. Il y avait un vestibule qui allait de l'entrée sur la rue, en faisant un petit détour, jusqu'à la sortie sur la cour. Il passait devant la salle du comptoir et le salon, avec une porte qui ouvrait dans la salle et une autre qui ouvrait dans le salon.

Q. Et il y avait une allée conduisant à la rue? R. Non, il y avait une cour, et auprès du mur de clôture une allée.

Q. Savez-vous si l'on pouvait entrer de la rue de derrière dans la cour? R. Oui, de la rue McNab, on pouvait entrer dans l'allée et par l'allée venir dans la cour. Quelquefois il venait par ce chemin des gens qui avaient affaire à la maison.

Q. Je suppose que Winckler faisait d'assez bonnes affaires? R. Oui, je le pense bien.

Q. Et qu'il avait une nombreuse clientèle? R. Je l'ignore.

Q. Voyiez-vous venir beaucoup de monde pendant que vous étiez là? R. Oui, les jours de marché.

Q. L'hôtel était proche du marché, et beaucoup fréquenté, n'est ce pas? R. Oui, l'après-midi tout était plus tranquille, et le soir aussi, mais le matin, l'hôtel était en général fort achalandé.

Q. Venons-en maintenant aux circonstances du départ de votre femme pour l'Allemagne. Quand avez-vous perdu votre emploi à la raffinerie d'huile? R. A l'époque de la vente de cet établissement.

Q. En quelle année? R. 1872, en août, je crois.

Q. Quand êtes-vous allé de Dundas à Hamilton? R. A la fin de mars 1873.

Q. Avez-vous eu quelque emploi dans l'intervalle? R. Non, aucun d'assuré. Je cherchais à placer des marchandises.

Q. Gagniez-vous assez de la sorte pour soutenir votre famille? R. Non.

Q. Votre ménage ne fut-il pas vendu à Dundas? R. Pas lorsque nous y étions. Ma femme avait fait de grandes dépenses à la maison; et nous étions fort endettés chez l'épicier et le boucher, et quoiqu'on eût reçu de nous de grosses sommes, un créancier introduisit, un jour, une poursuite contre moi, prétendant que je voulais m'enfuir. Je crois qu'il avait perdu de l'argent par le fait d'un individu qui avait demeuré à Dundas quelque temps auparavant; une partie de mes meubles furent saisis; mais un autre de mes créanciers se porta caution pour moi; et la saisie fut levée moins d'une demi-heure après.

Q. Votre ménage a-t-il jamais été vendu par l'huissier ou le shérif? R. Après mon départ seulement; j'eus avis que la vente aurait lieu le 31 mai, après mon départ de Dundas, je le répète. Je crois qu'elle se fit le 31 mars.

Q. Je voudrais savoir si la vente eut lieu par autorité de justice? R. On vendit mes meubles après mon départ. J'avais eu avis que si je ne m'acquittais pas avant le 31 mai, ils seraient vendus; en sorte que je pensais avoir du temps devant moi; mais ensuite, sur la fin de mai, j'appris que mes effets avaient été vendus le 31 mars.

Q. Quand vous rendîtes-vous à Hamilton? R. Vers la fin de mars.

Q. Je croyais que vous aviez dit en avril? R. Non, vous vous trompez; j'ai dû dire à la fin de mars.

Q. Avant la vente de votre ménage? R. Oui.

Q. Lorsque vous êtes allé à Hamilton, y aviez-vous un emploi? R. Non.

Q. Quand y avez-vous eu un emploi? R. Je m'y suis engagé trois jours avant que Mme Hatzfeld m'ait quitté—ou deux jours. Je me suis engagé le 8 mai, et je devais aller à l'ouvrage le lundi suivant.

Q. Vous êtes-vous trouvé de nouveau dans la nécessité de mettre en gage les effets personnels de Mme Hatzfeld à Hamilton? R. Oui.

Q. Maintenant, n'est-il pas vrai qu'au moment de partir pour l'Allemagne, Mme Hatzfeld vous a prévenu qu'elle s'en allait là? R. Non.

Q. N'est-il pas vrai qu'elle vous avait dit qu'elle voulait aller en Allemagne, et qu'elle y demeurerait dans sa famille jusqu'à ce que vous fusiez en état de pourvoir à ses besoins? R. Non.

Q. Vous dites donc que vous ne saviez pas qu'elle s'en allait en Allemagne? R. Oui, c'est ce que je dis.

Q. Quand elle a été rendue en Allemagne, lui avez-vous jamais écrit pour lui reprocher son départ? R. Oui.

Q. A qui étaient adressées vos lettres? R. A elle-même.

Q. A personne autre? R. Oui, mais plus tard.

Q. Longtemps après? R. Je ne puis dire exactement combien de temps après; il était survenu de circonstances qui avaient rendu nos relations assez peu amicales. Tout d'abord, elle m'avait écrit de New-York qu'elle reviendrait dans quelques semaines.

Q. Avez-vous encore la lettre? R. Oui.

Q. Vous feriez bien de la produire? R. La voici. (La lettre est remise au conseil de la défenderesse.)

Q. Après avoir connu Klosterman, avez-vous jamais dit à votre femme que vous ne vouliez pas qu'il vînt chez vous? R. Non.

Q. Vous n'avez jamais eu de querelle avec lui? R. Oui, une fois, chez moi. Mme Hatzfeld était malade et M. Klosterman se trouvait, je pense, pris de boisson. Il voulut entrer dans la chambre à coucher pour voir ma femme. Je lui dis qu'il ne pouvait pas y entrer. Il s'écria: Au large! Vous n'entrerez point, lui répondis-je. Alors il reprit: Mettez-moi donc à la porte. Je le ferai, lui répondis-je; je suis ici chez moi.

Q. Mme Hatzfeld ne l'invita pas à entrer? R. Non.

Q. Est-ce qu'elle n'a pas eu occasion de lui parler cette fois-là? R. Non. J'ignore toutefois ce qu'elle a pu faire en mon absence.

Q. Klosterman dites-vous était pris de boisson? R. Légèrement; je le pensai en voyant comment il se conduisait: il voulut me repousser pour entrer dans la chambre à coucher de ma femme.

Q. Vous n'avez eu cependant, ainsi que vous l'avez déclaré sous serment ce matin, aucun soupçon qu'il pût exister une intimité inconvenante entre votre femme et lui, que plusieurs années ensuite ? R. Pas le plus léger soupçon, en effet. J'avais toute confiance en elle.

Q. Qui vous a donné le premier avis que leur conduite était inconvenante ? R. M. Winckler.

Q. Où cela ? R. Dans sa boutique.

Q. Quel est son état ? R. M. Winckler est machiniste ; de plus il tenait hôtel à cette époque. Il voulait cesser le métier d'hôtelier pour ouvrir une boutique de machinerie ; ce qu'il fit en société avec son frère. Je fus découragé, abattu par la pensée que ma femme se conduisait de la sorte.

Q. Lui aviez-vous jamais demandé s'il n'y avait rien à dire sur le compte de votre femme ? R. Non, mais lui me l'a demandé.

Q. Ainsi il est venu à vous ? R. Il m'a dit un jour : Qu'avez-vous donc, Hatzfeld ? vous me paraissez tout abattu." Je lui répondis que j'avais du chagrin, parce que ma femme m'avait quitté. Là-dessus, il me demanda si j'étais sûr de sa fidélité lorsqu'elle vivait avec moi. Je n'aurais alors permis à personne de faire une pareille remarque touchant ma femme ; aussi je me fâchai ; mais lui me dit : " Ne vous fâchez pas : il est temps que vous ouvriez les yeux. Vous n'avez donc pas vu les fautes de votre femme quand vous étiez ici ? Je ne pense pas qu'elle vous ait été fidèle." Je lui demandai ce qui lui faisait penser cela.

Q. Est-ce là la conversation que vous eûtes ensemble ? R. Oui, et ce furent là ces paroles.

Q. Il n'y eut pas autre chose ? R. Oh ! j'en saurais dire ce qu'il y eut ensuite. Possible que nous ayons eu quelque autre entretien sur ce sujet ; mais ce sont vraiment ces paroles-là qui m'ont donné l'éveil.

Q. Qu'avez-vous fait à Hamilton depuis le mois de mars 1873 jusqu'à..... en quel mois Winckler vous a-t-il dit ces choses ? R. Quoi ?

Q. Ces choses au sujet de votre femme ? R. Oh ! ce n'est pas en 1873 qu'il me les a dites, mais en 1876.

Q. Qu'avez-vous fait dans l'intervalle ? R. J'ai tenu les livres chez M. Eneas D. MacKay.

Q. Voyiez-vous souvent Winckler ? R. Non, monsieur, lorsque j'allais dans le haut de la ville, j'entraiss chez lui boire un verre de bière.

Q. Aviez-vous l'habitude d'aller dans son *saloon* de temps en temps pour causer avec lui ? R. Oh ! oui.

Q. Combien y alliez-vous de fois par semaine ? R. Ma foi, je ne sais pas.

Q. Cinq ou six fois ? R. Peut-être, si j'avais à aller de son côté. Il m'arrivait quelquefois de travailler deux ou trois jours, et les nuits aussi, sans dormir, lorsque je me trouvais au quai avec M. Mackay, puis j'étais des jours sans sortir ; en d'autres temps, j'étais dehors deux ou trois fois dans la journée.

Q. Winckler était de vos amis intimes, et vous alliez le voir souvent ? R. Non, pas alors ; j'allais chez lui comme j'aurais été dans d'autres hôtels.

Q. Combien de fois avez-vous été le voir, habituellement, dans l'intervalle entre le mois de mars 1873 et le jour de cette conversation, en 1876 ? R. Il m'est impossible de le dire. Si j'avais quelque envie de boire un verre de bière et que je fusse près de chez lui, j'allais le voir.

Q. Cela arrivait-il souvent ? R. Je ne sais ; peut-être une fois par jour, peut-être tous les deux jours, peut-être deux fois dans une journée, selon l'occasion ; je ne m'en souviens pas davantage.

Q. Winckler se tenait-il dans le *saloon* ? R. Oui, soit Winckler, soit son beau-frère.

Q. Combien voyiez-vous de fois Winckler dans la semaine ? R. Je ne sais ; il n'était pas toujours au comptoir.

Q. S'y trouvait-il au moins une ou deux fois ? R. Peut-être ; je ne puis l'assurer.

Q. Quand êtes-vous devenus intimes ? R. Vers 1876 ; j'avais coutume alors de prendre mes repas chez lui. Je m'y louai une petite chambre. C'était à mon retour

du bateau, la seconde année ; j'avais été comptable sur le bateau *Acadia* ; et après en être revenu je me mis en pension chez Winckler.

Q. En quelle année, dites-vous ? R. En 1876, je crois, vers la fin de l'année.

Q. Vers la fin de 1876 ? R. Oui, après mon retour ; le bateau avait fini son service, je pense ; ce devait être dans l'automne.

Q. Mais après la conversation que vous avez rapportée, n'est-ce pas ? R. Je ne sais ; c'est vers cette époque, je pense, qu'elle eut lieu. Je n'en saurais dire la date précise.

Q. Aviez-vous commencé à prendre vos repas chez Winckler, lorsqu'elle eut lieu ? R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Aviez-vous l'habitude de traiter Winckler souvent, dans cet intervalle ? R. Non, Winckler n'est pas de ces gens qui aiment qu'on les traite.

Q. Mais le traitiez-vous quelquefois ? Vous savez bien ce que je veux dire. R. Oh ! cela a pu arriver.

Q. Et je suppose que, de son côté, il vous offrait aussi quelquefois un petit verre ?

R. Très rarement. Je n'aime pas non plus ce genre de politesse. Généralement je prends mon verre de bière, et je vais ensuite à mes affaires. Parfois quand nous nous trouvons ensemble, quelques amis, le soir, à causer, nous nous traitons ; mais ce n'est pas la façon des Allemands de traiter de la sorte.

Q. Avez-vous jamais eu occasion alors de vous asseoir aussi pour causer avec Winckler, tout en buvant ensemble un verre de bière ? R. Oui.

Q. Très souvent ? R. Non, pas très souvent ; car, pendant les deux dernières années, j'étais absent la plupart du temps et à bord du bateau. J'allais chez eux une fois toutes les semaines ou tous les quinze jours, lorsque je passais à Hamilton, pour faire mes comptes ; alors j'allais prendre un verre de bière, deux peut-être, puis je repartais ; car je n'avais jamais à moi plus d'une heure ou deux à chaque voyage.

Q. Cependant, vous y avez passé l'hiver de 1874-75 ? R. Non, pas du tout ; j'avais une chambre au quai de MacKay.

Q. Je voulais dire que vous étiez à Hamilton, et que vous aviez toute occasion de voir Winckler pendant l'hiver ? R. Oh, oui.

Q. Maintenant entendez-vous dire que vous n'étiez pas en très bons termes, en très grande intimité avec Winckler avant l'automne de 1876 ? R. Je ne sais.

Q. Ne le voyiez-vous pas tous les jours et ne preniez-vous pas souvent ensemble un verre de bière ? R. Je pourrais le rencontrer tous les jours sans être pour cela sur le pied de l'intimité avec lui.

Q. Ne vous asseyiez-vous pas quelquefois pour fumer la pipe ensemble ? R. Je pense bien qu'où.

Q. Ne vous souvenez-vous pas de l'avoir fait ? R. Pas particulièrement.

Q. Vous fumez tous les deux, je suppose ? R. Oui.

Q. Est-ce là la première fois que Winckler vous a parlé de votre femme ? R. Oui.

Q. Winckler a-t-il une famille ? R. Oui.

Q. Des filles ? R. Oui, il en a six.

Q. Avez-vous eu des attentions pour quelqu'une d'elles ? R. Des attentions ? mais oui, pour toutes ; à l'occasion, je causais avec elles.

Q. Ce sont de grandes personnes, j'imagine ? R. Oui, il y en a une qui a aujourd'hui, seize ans, et une autre qui en a, je crois, dix huit ou dix-neuf. Mais à cette époque, c'étaient encore des enfants.

Q. Que fîtes-vous après l'avis de Winckler au sujet de votre femme ? R. J'en avais éprouvé une peine très vive ; et je cherchai à en savoir plus long.

Q. De qui ? R. De différentes personnes.

Q. Comment cela ? R. J'allai à Dundas.

Q. Quand ? R. Vers le même temps, j'imagine ; je n'étais pas toujours libre d'aller où j'aurais voulu ; je serai peut-être allé à Dundas un dimanche, puis j'y serai retourné une ou deux semaines après ; il me fallait vaquer à mon emploi.

Q. Et qui avez-vous questionné ? R. Différentes personnes.

Q. Nous voulons leurs noms. R. Mme Rossel, plus particulièrement.

Q. Qu'était-elle? R. C'était une dame, qui demeurait en face de notre maison, et qui était venue très souvent dans notre intérieur. Elle avait soigné Mme Hatzfeld pendant ses couches, elle était venue chez moi auparavant, mais elle y vint encore plus fréquemment après cela.

Q. Où est-elle maintenant? R. Elle est morte.

Q. Depuis quand? R. Je ne sais au juste; je crois qu'elle mourut il y a quatre ans; mais je ne puis l'assurer.

Q. A-t-elle comparu comme témoin dans l'action portée à Brantford contre Klosterman? R. Non, elle était morte à cette époque, si je ne me trompe.

Q. Qui avez vous encore interrogé? R. Diverses autres personnes.

Q. Dites-nous leurs noms. Il ne sert de rien de répondre toujours "diverses personnes." Vous ne pouvez pas, en matière si grave, avoir oublié les noms de ceux qui vous ont fourni des renseignements. Vous ne vous adressiez pas sans doute à tous les passants dans la rue? R. Non, certainement.

Q. Vous devez, par conséquent, vous rappeler à qui vous avez parlé? R. Il y avait beaucoup de gens que j'avais connus pendant mon long séjour à Dundas et qui eux aussi me connaissaient assez bien; mais il me serait impossible de vous donner leurs noms maintenant. De plus, j'étais toujours très circonspect, parce que je ne voulais point compromettre le caractère de ma femme, le moins possible tout au moins. Je faisais donc mes questions avec la plus grande prudence, dans cette pensée. Ce fut de Mme Schick que j'appris le plus de choses. Mme Rossel m'avait dit qu'elle pensait que Mme Schick pourrait me renseigner mieux qu'elle; cette dame ne le fit qu'avec beaucoup de répugnance. Elle savait combien j'aimais ma femme, et elle voulait me cacher le plus gros.

Q. Soignez vous comme vous l'êtes de la bonne renommée de votre femme, comment, vous ne vous rappelez pas le nom des personnes mêmes que vous avez interrogées sur son compte? R. Non, je ne puis pas dire leurs noms. En fait, j'ai su d'elles que M. Klosterman avait très fréquemment.....

Q. Cela ne prouve rien: connaissant ces personnes, vous devriez les appeler en témoignage? R. Elles m'ont dit qu'il était sorti souvent de la maison à une heure très avancée, lorsque j'étais absent.

Q. Faites-les comparaître, si elles sont encore vivantes? R. Elles sont mortes maintenant pour la plupart, je crois.

Q. Qui vous a adressé à madame Schick? R. Madame Rossel, on me disant que madame Schick pourrait probablement m'en dire davantage.

Q. Avez-vous été voir alors madame Schick? R. Oui.

Q. Quand? R. Oh! je ne saurais vous dire la date précise. J'allais quelquefois leur faire visite, le dimanche, lorsque je n'avais rien à faire. Ainsi je fus les voir un jour à Dundas, à pied, on me promenant, après le départ de ma femme; je n'avais pas encore appris ces choses-là.

Q. Quand avez-vous fait vos interrogations? R. Dans le printemps de 1877.

Q. Le jour même où vous avez eu votre entretien avec madame Rossel? R. Je ne le pense pas. J'y étais retourné plusieurs fois. Vous concevez qu'on se garde de parler de choses pareilles devant les enfants; il faisait encore froid, et les enfants n'allaient pas dehors.

Q. Vous vouliez tâter le terrain? R. Non pas; j'étais très chagrin de ce que j'avais appris.

Q. Combien de visites avez-vous faites à madame Schick avant de la questionner? R. Oh, je ne me rappelle pas; j'allais les voir tantôt une fois dans le mois, tantôt tous les trois ou quatre mois, ou même une fois en six mois peut-être. Quand j'avais un emploi sur le bateau, je fus une année sans y aller.

Q. Combien de fois avez vous été voir Mme Schick avant de la questionner sur votre femme? R. Je ne sais; je ne puis dire combien de fois.

Q. J'entends entre le jour de votre entretien avec Mme Rossel et celui où vous avez questionné Mme Schick? R. Je ne sais pas.

Q. Vous avez été plusieurs fois chez cette dernière dans l'intervalle? R. C'est possible; j'en doute cependant.

Q. Mais combien de fois ? R. Je ne puis pas le dire.

Q. Est-ce longtemps après votre conversation avec Mme Rossel que vous avez questionné Mme Schick sur la conduite de votre femme ? R. Oh ! Mme Schick ne m'a pas tout dit tout de suite. Elle voulait d'abord éviter de répondre, parce qu'elle aimait beaucoup Mme Hatzfeld. Oui, elle avait beaucoup d'affection pour elle, et elle aurait voulu ne rien dire, jusqu'à ce qu'enfin je la pressai de me faire connaître la vérité seulement. " Je ne vous demande pas, lui dis-je, de m'apprendre les racontars ni rien de pareil ; mais les faits, les faits seuls."

Q. Qu'avez-vous dit encore à Mme Schick ? R. Je ne pourrais vous rapporter toute notre conversation à présent ; cela est impossible.

Q. Mais en quels termes lui avez-vous demandé de vous renseigner ? R. Je ne me rappelle pas les termes ; comment se rappeler cela ?

Q. Vous ne vous souvenez plus comment vous avez abordé le sujet ? R. Du tout ; je lui ai demandé si elle savait quelque chose, si elle savait que Mme Hatzfeld eût eu quelque commerce criminel avec M. Klosterman.

Q. Sont-ce là les paroles dont vous vous êtes servi ? R. Non.

Q. Quelles sont-elles ? R. A quoi bon vous les répéter ? Vous ne les comprendriez pas, je pense ; nous parlions en allemand.

Q. Soit, mais vous pouvez nous les traduire ? R. Aussi, je viens de vous en donner le sens.

Q. Que répondit Mme Schick ? R. Je ne puis vous répéter exactement sa réponse je ne me rappelle pas.

Q. Voyons, il est très important que vous vous remettiez une conversation pareille ? R. Je ne me rappelle pas quand ce qu'elle a rapporté ce matin me fut dit.

Q. Quand cela vous fut-il dit ? R. Dans une de mes visites.

Q. Dans une de vos visites, c'est-à-dire après..... R. Après le commencement de l'année 1877. Peut-être plus tôt. Certainement au commencement de 1877 ou à la fin de décembre. Environ ce temps-là.

Q. Et ce qu'elle a dit ce matin, elle vous le dit..... ? R. Dans une visite que je lui fis, et après avoir été questionnée par moi.

Q. Ainsi donc vous aviez dû répéter souvent vos questions avant d'arracher à Mme Schick les réponses qu'elle a rapportées aujourd'hui ? R. Oui, elle s'y refusa d'abord, parce que, je le répète, elle aimait beaucoup Mme Hatzfeld.

Q. Avez-vous dit à Mme Schick que d'autres vous avaient averti ? R. Oui.

Q. A votre première visite ? R. Je lui dis que d'autres m'avaient déjà mis au fait ; après cela, elle consentit à parler.

Q. Que lui dites-vous ? R. Ce que Mme Rossel m'avait appris.

Q. Veuillez nous redire ce que Mme Schick a dit ce matin. R. Je pourrais vous redire ce qu'elle a dit ce jour-là.

Q. Voilà une demi-heure que nous vous le demandons, et ce n'est qu'à présent que la mémoire vous revient. R. Vous me pardonnerez de vous contredire : je vous ai répondu que je pouvais vous rapporter notre entretien. Mais vous vouliez savoir à quel moment, pendant quelle visite.

Q. Eh bien, que vous a-t-on dit ? R. En substance, Mme Schick me raconta qu'un jour, pendant que j'étais à Hamilton, Mme Hatzfeld vint chez elle y passer la journée ; que dans la matinée, entre onze heures et midi, elle (Mme Schick) prit l'enfant et sortit, Mme Hatzfeld et M. Klosterman étant alors au salon ; qu'elle avait tiré la porte sur elle, en s'en allant ; qu'elle revint environ vingt ou vingt-cinq minutes après, parce que l'enfant criait ; et qu'en rentrant, comme elle ouvrait la porte qui de la cuisine donnait dans le salon, il lui sembla entendre quelqu'un sauter à bas du lit, dans sa chambre à coucher. Elle s'en trouvait tout près. Supposé que voici la porte de la cuisine, la porte de la chambre à coucher serait là. Le salon n'était pas bien grand, la chambre à coucher non plus : en deux ou trois pas elle y fut rendue. De la porte, elle aperçut Mme Hatzfeld les vêtements en désordre, et M. Klosterman dans le même état qu'elle. Lui avait son pantalon ouvert. Mme Hatzfeld avait son caleçon détaché et qui pendait au bas de sa robe. Enfin, le dessus du lit était tout dérangé, quoique le lit eût été fait le matin.

Q. Est-ce tout ? Est-ce bien tout ce qu'elle vous conta ? Nous avez-vous bien rapporté tout ce qu'elle vous dit en cette occasion ? R. C'étaient là les faits principaux, et c'était aussi en apprendre assez pour une fois. Naturellement, nous revînmes ensuite sur ce sujet. Elle me raconta qu'un autre jour, que j'étais absent, elle s'était trouvée chez moi ; Mme Hatzfeld et Klosterman passèrent au salon ensemble, la laissant dans la cuisine avec l'enfant. Quelques instants après, quelqu'un vint à la barrière et essaya de l'ouvrir ; au bruit qu'il fit (la barrière était à cinq ou six pieds seulement de la maison) Mme Hatzfeld et Klosterman revinrent précipitamment, avec un air fort ému.

Q. Ces choses-là vous furent dites par Mme Schick en cette occasion ? R. En cette occasion, ou plus tard, je ne m'en souviens pas.

Q. Et Mme Schick maintenant, ne savez-vous rien d'elle ? R. Si je sais rien d'elle ?

Q. Oui. R. Sans doute.

Q. Qui puisse en faire concevoir mauvaise opinion ? R. Non.

Q. Vous en êtes bien sûr ? R. Oui, bien sûr.

M. Teetzel.—Cette question, évidemment, n'est pas pertinente ; mais je ne m'y oppose pas.

Q. Avez-vous demandé à Mme Schick pourquoi elle avait pris l'enfant dans ses bras et était sortie de la cuisine, et pourquoi aussi elle s'était donné la peine de tirer sur elle la porte du salon ? R. Non, je n'avais rien vu là que de naturel. Et, que pouvait-il y avoir d'étrange dans ces actes ? Quand une dame visite une amie, celle-ci ne peut-elle donc prendre son enfant, et, si elle a affaire dehors, sortir avec l'enfant dans ses bras ?

Q. Lui avez-vous demandé d'expliquer pourquoi elle avait fermé la porte ? R. Cela ne me paraissait pas étrange qu'elle l'eût fermée, un jour d'automne, qu'il devait faire froid.

Q. Combien de fois êtes-vous revenu là-dessus avec Mme Schick ? R. Je ne puis le dire.

Q. Plus d'une fois ? R. Oh ! je crois bien que oui. J'allais chez elle.

Q. Lui dites-vous que vous vouliez former une demande en divorce ? R. Non.

Q. Lui dites-vous que vous vouliez intenter une action contre Klosterman ? R. Non plus.

Q. Maintenant, quand vous perdités votre emploi à Dundas, ou plutôt après, dans l'automne de 1872 ou l'hiver de 1873, ne vint-il pas à votre femme une lettre de ses parents offrant de vous faire revenir en Allemagne et de vous y établir ? R. Non, cette lettre vint avant cette époque ; dans le temps j'avais un emploi à la raffinerie d'huile Excelsior.

Q. Qui la reçut ? R. Je ne m'en souviens pas ; Mme Hatzfeld l'a aujourd'hui ; je l'aurai peut-être eue, je ne sais pas.

Q. Est-ce vous qui l'aviez reçue, vous en rappelez-vous le contenu ? R. Non, je ne me rappelle pas.

Q. Vous rappelez-vous qu'elle contenait une offre d'établissement en Allemagne ? R. Son père lui écrivait que son frère à lui se faisait vieux et qu'il pensait que je gagnerais à retourner au pays pour l'aider dans sa besogne, que je pourrais avoir la chance de devenir un associé de la maison, et par la suite le maître. Telle était, je pense, autant que je me rappelle, la substance de la lettre.

Q. Quand votre femme eut-elle connaissance de cette lettre ? R. Mais immédiatement, aussitôt que je la vis, il est probable même que ce fut elle qui l'ouvrit la première, car je n'avais pas l'habitude d'ouvrir ses lettres.

Q. N'est-il pas vrai que vous aviez reçu celle-là et que vous ne lui en fîtes pas connaître le contenu ? R. Non.

Q. N'est-ce pas la vérité ? R. Non, vous dis-je.

Q. Dites-nous maintenant où était Klosterman à l'époque de votre entretien avec Mme Schick ? R. Je l'ignore.

Q. Était-il en Ontario ? R. Je ne sais pas.

Q. Fîtes-vous des démarches pour le découvrir ? R. Non, pas alors. Je voulais communiquer avec ma femme d'abord ; et connaître ses intentions avant de le faire rechercher.

Q. Et avez-vous communiqué avec votre femme? R. J'écrivis à ma mère quand je sus où était ma femme.

Q. Vous avez écrit à votre mère d'abord? R. Et ma mère lui demanda de venir la trouver et lui donna la lettre à lire devant elle.

Q. Quand avez-vous eu vos premières communications avec votre femme? R. Au sujet de quoi? de cela?

Q. Oui. R. Après avoir lu cette lettre, elle m'écrivit qu'elle viendrait se défendre.

Q. Cela se passait en quelle année? R. En 1877.

Q. Est-ce qu'elle ne revint pas en juillet 1877? R. Je ne me rappelle pas; oui, vers cette époque-là, je suppose.

Q. Elle vous écrivit de New-York pour vous annoncer où elle était, n'est-ce pas? R. Non.

R. Voyons, n'est-il pas vrai que vous lui répondîtes que vous iriez la trouver à New-York? R. Non.

Q. Vous écrivit-elle pour vous annoncer qu'elle se rendrait à Hamilton? R. Non.

Q. Comment découvrirez-vous qu'elle arrivait pour aller la rencontrer à la gare? R. Je vais vous le dire.

Q. Dites. R. Elle avait écrit à son frère, qui reçut la lettre, je suppose, le 17 août.

Q. Je ne vous demande pas ce qu'elle pouvait contenir, mais comment vous avez été prévenu de l'arrivée de votre femme? R. Je vais vous le dire.

Q. Oui, mais en peu de mots. R. Le 18 août, je reçus de son frère un télégramme portant: "Voudrais vous voir immédiatement; affaire importante." C'était un samedi; de sorte que je pus quitter le bureau de bonne heure et je me rendis à Hamilton. Son frère me montra la lettre. Voyage de Toronto à Hamilton.

Q. Vous avez été à Toronto? Je croyais que votre femme était alors arrivée? R. Non; je vais vous passer le télégramme qui m'avait appelé à Toronto.

Q. Avez-vous rencontré votre femme à la station? R. Je l'y ai vue.

Q. Son frère vous avait dit par quel train elle arriverait, et vous étiez à la station? R. Non.

Q. Bon, vous employez un autre tour de phrase: vous dites que vous l'y avez vue. N'est-ce pas là votre expression? R. Son frère m'avait télégraphié d'aller la rencontrer à la station.

Q. Et votre femme, l'y avez-vous rencontrée? R. Oui, ensuite. Son frère descendit le premier du wagon; et je lui annonçai que j'avais reçu, le matin même, un télégramme de sa femme qui était très malade et qui le priait de retourner chez lui le plus vite possible. Alors il me dit: "J'ai ramené Annie avec moi." "Je vous ai télégraphié, lui répondis je, que vous pouviez la laisser là-bas et que j'allais vous écrire." Là-dessus il me dit: "Elle n'a pris un billet que pour jusqu'ici." "Allez acheter un billet, lui dis-je; moi je vais prendre les jetons du bagage pour Toronto." Si je me rappelle bien, il avait son petit garçon avec lui. En ce moment, elle sortit du wagon et s'avança vers moi. Son frère l'avait fait descendre. J'en usai avec elle comme j'eusse fait avec une personne qui m'aurait été tout à fait étrangère. Je marchai à leurs côtés jusqu'au wagon, parce qu'il n'y avait plus un instant à perdre; et je dis que j'irais à Toronto pour entendre ses explications sur le sujet de la lettre que j'avais écrite et qu'elle lut.

Q. L'avez-vous embrassée en cette occasion? R. Non.

Q. En êtes-vous bien sûr? R. J'en suis sûr. M. Winckler était aussi présent.

Q. Vous n'avez pas laissé non plus paraître quelque défaillance? R. Pas la moindre: elle me tenait la main et j'y touchai à peine.

Q. Quand avez-vous commencé à vous enquérir de Klosterman? R. Pourquoi me serais-je mis en peine de lui avant d'avoir entendu les explications de ma femme.

Le président.—Ne discutez point avec l'avocat; bornez-vous à répondre aux questions.

Q. Vous ne vous êtes mis en peine de savoir où était Klosterman qu'après votre entrevue avec votre femme? R. Qu'après notre entrevue, on effet.

Q. Quand vous rendîtes-vous à Toronto ? R. Le 30 août, un vendredi. La femme de son frère était morte ; je fus prié par lui d'assister aux funérailles : cela explique pourquoi je me rendis le vendredi, jour des funérailles, au lieu du samedi.

Q. Combien de temps après votre rencontre à Hamilton ? R. Ils étaient venus à Hamilton le mardi après-midi ; la femme de son frère mourut le mercredi, et le lendemain me vint la lettre ; je me mis en route après l'avoir reçue pour aller aux funérailles.

Q. Est-ce le 30 août qu'eut lieu votre conversation ? R. Non, elle eut lieu le 1er septembre, qui était le samedi.

Q. Fîtes-vous entendre alors quelque accusation contre votre femme ? R. Contre elle, personnellement ?

Q. Oui ? R. Oui ; je lui demandai d'abord de répondre à mes questions avec toute sincérité.

Q. Ensuite que lui dites-vous ? R. Je lui demandai ce qui l'avait déterminée à me quitter ; quel motif elle avait eu pour agir de la sorte, etc. ; puis je la priai de me dire la vérité, au nom de son père mort, et rien que la vérité.

Q. Lui avez-vous reproché alors quelque acte particulier d'inconduite ? R. Je lui ai dit qu'on m'avait rapporté qu'elle avait eu un commerce criminel avec Klosterman. L'entretien fut long. Naturellement, je ne puis vous en donner tous les détails ; mais voici les points principaux. Je lui dis que j'avais été averti, comme je le lui avais marqué dans ma lettre, qu'elle avait eu un commerce criminel avec Klosterman ; et je lui demandai si cela était vrai. Je l'avais engagée auparavant à ne me répondre rien que la vérité, et si elle pouvait repousser les accusations, de le faire en toute assurance ; que je la défendrais, car elle était ma femme. Je la pressai ensuite, si elle pouvait nier ces accusations et en prouver la fausseté, de le faire, et quo je la laverai des soupçons répandus sur elle.

Q. De sorte qu'à cette époque vous aviez encore confiance en la sincérité de votre femme ? R. J'espérais qu'elle me dirait la vérité, après lui avoir rappelé le souvenir de son père, dont elle avait été la favorite dans son enfance ; mais j'ai su qu'à la fin elle ne l'était plus.

Q. Vous aviez confiance en sa sincérité ? R. Non, monsieur.

Q. Alors il vous importait peu qu'elle nîst ou non ? R. J'espérais certainement qu'elle dirait la vérité ; mais elle avait dit avant ce moment bien des faussetés et voilà pourquoi je lui avais rappelé son père.

Q. Mais si elle avait nié, auriez-vous pu la croire ? R. Si elle avait appuyé de preuves ses dénégations, mon devoir aurait été de défendre ma femme.

Q. Eh bien, que lui avez-vous dit ? de déclarer si elle pouvait établir son innocence ? R. Oui.

Q. L'avez-vous accusée de quelque fait particulier ? R. Je l'ai accusée de commerce criminel avec Klosterman.

Q. C'était-là une accusation générale. R. Oui, une accusation générale ; elle confessa qu'elle avait eu ce commerce.

Q. Je ne vous ai pas demandé cela. R. Mais je vous dis sa réponse.

Q. Lui avez-vous nommé les personnes qui vous avaient donné vos renseignements ? R. Si je les lui avais nommées ?

Q. Oui, à ce moment-là ? R. Je ne puis me rappeler si je l'avais fait ; peut-être que oui, peut-être que non.

Q. Je réponde ma question : l'avez-vous accusée d'inconduite en quelque occasion particulière avec Klosterman ? R. Quelque occasion particulière ? Non, mais elle-même avoua qu'elles avaient été très fréquentes, les occasions.

Q. Ce matin vous avez déclaré que vous aviez répété votre accusation devant son frère quelque temps après ? R. Oui.

Q. Cette fois-là l'avez-vous accusée de quelque acte particulier d'inconduite avec Klosterman ? R. Non, son frère lui demanda s'il était vrai qu'elle eût eu des relations coupables avec Klosterman, et elle répondit que oui.

Q. Je vous le redemande : l'avez-vous, ce jour-là, accusée d'inconduite en quelque occasion particulière avec Klosterman ? Vous dites que non ? R. Je ne me souviens pas si je l'ai fait ce jour-là.

Q. Lui avez-vous dit, en présence de son frère, de qui vous aviez eu vos informations ? R. Je ne m'en souviens point ; je ne le pense pas, mais je n'assure rien cependant. Seulement je sais qu'il était bien chagrin en ce moment-là.

Q. A la suite de ces réponses de votre femme, quand avez-vous commencé à vous enquérir de Klosterman ? R. Je ne me le rappelle pas au juste ; ce fut beaucoup plus tard. Elle avait fait l'aveu devant son frère, en mars 1878 : et c'est après cet aveu que je cherchai à découvrir où se trouvait Klosterman.

Q. C'est en mars 1878 que vous avez commencé vos recherches ? R. Oui ; elle avait alors reconnu devant son frère qu'elle était coupable.

Q. Cette confession dont vous avez parlé avait eu lieu, dites-vous, en septembre 1877. Ensuite où avez-vous trouvé Klosterman ? R. Je ne l'ai pas vu alors.

Q. Quand avez-vous découvert où il était ? R. A cette époque, il était, je pense, à London ; mais il s'en absentait souvent.

Q. A London, dans Ontario ? R. Oui ; seulement il n'y était pas toujours.

Q. Avez-vous jamais été à London pour le voir ? R. Oui, une fois, que je lui signifiai un bref.

Q. Quand lui fîtes-vous cette signification ? R. Je ne puis vous dire la date ; j'ai oublié le jour où j'allai à London.

Q. Vers quel temps en 1878 ? R. C'était en 1879.

Q. A quelle époque de 1879 alors ? R. Je ne le puis dire avec certitude, c'était à la fin de mars ou au commencement d'avril, à peu près au temps où il fallait que la signification avant.....au temps que la cour avait donné.....je ne sais comment m'exprimer.

Q. En mars 1879 ? R. Je ne puis dire si c'était à la fin de mars ou au commencement d'avril ; mais c'était au temps convenable. Mon avocat m'avait dit que le moment de faire la signification était arrivé.

Q. D'après les pièces du procès vous avez obtenu jugement contre Klosterman ? R. Oui.

Q. Klosterman a-t-il assisté au procès ? R. Non.

Q. Il ne s'agissait au procès que d'une appréciation de dommages-intérêts, n'est-ce pas ? R. Klosterman a été condamné aux dommages-intérêts en raison de son commerce criminel.

Q. Quelqu'un a-t-il comparu pour lui au procès ? R. Non, pas à ma connaissance. Il paraît qu'il n'avait personne en cour.

Q. Personne ne s'est présenté pour le défendre ? R. Non.

Q. De sorte qu'en réalité vous avez obtenu le jugement contre lui sans qu'il y eût aucune défense de produite en son nom ? R. Oui.

Q. A quelle époque Klosterman a-t-il quitté le Canada ? R. Deux heures avant que le shérif se soit mis à sa recherche.

Q. Mais quand cela est-il arrivé ? R. Si je ne me trompe, j'obtins jugement le 30 avril ; autant que je puis me rappeler les faits, mon avocat envoya les papiers le lendemain, et j'attendais des nouvelles ; je priai mon avocat, à différentes reprises, d'écrire là-bas ; à la fin, il écrivit, et je crois que les papiers revinrent avec un procès-verbal de *nulla bona*, portant que Klosterman était parti avant l'arrivée du shérif.

Q. Avez-vous jamais su où Klosterman était allé ensuite ? R. J'ai cherché à découvrir où il était allé. Quelqu'un m'ayant dit qu'il était à Cleveland, et sachant que M. Winckler y avait des amis, je lui demandai d'écrire pour constater si Klosterman y était ou non.

Q. Et répondit-on qu'il y était ? R. On répondit qu'il y était venu, mais qu'il était reparti. J'avais pris des moyens judiciaires pour retenir Klosterman à Cleveland, s'il y avait été, mais j'eus avis qu'il n'y était plus. Plus tard, j'appris qu'il se trouvait à London ; et je saisis la première occasion pour y aller et découvrir sa demeure ; je voulais recouvrer les dommages-intérêts pour pouvoir ensuite faire les frais d'une demande en divorce. A London, l'hôtelier qui l'avait presque toujours logé, m'apprit qu'il avait reçu une lettre de Melle Klosterman, où il était dit que Klosterman était allé en Russie.

Q. Je crois que vous avez eu un héritage il y a deux ou trois ans ? R. Oui, un peu d'argent que mes parents m'ont laissé.

Q. En Allemagne ? R. Oui.

Q. Une partie n'en a-t-elle pas été saisie par décret des tribunaux allemands ?
R. Oui, tout l'argent même.

Q. Pour la subsistance de votre enfant en Allemagne ? R. Oui.

Q. Quand cela a-t-il eu lieu ? R. En 1882, je pense, après la mort de ma mère, — en novembre 1882.

Q. Et cet argent est toujours sous la main de la justice ? R. Il y est encore.

Q. Est-ce là ce qui vous a porté à introduire cette action en divorce ? R. Non, je ne peux pas dire que ce soit là la cause qui m'a fait agir.

Q. Pensez-vous que l'action en divorce puisse vous servir pour recouvrer votre argent ? R. Je ne sais pas si elle le pourrait, la législation allemande étant, je pense, différente de la législation canadienne ; je ne puis rien dire là-dessus.

Q. Dans la lettre que votre femme vous a adressée d'Allemagne, peu après son arrivée dans ce pays, elle vous priait, je crois, de lui faire tenir \$5 par semaine ?
R. Comme elle partait pour l'Allemagne ?

Q. Non, je parle de la lettre produite ici par vous et que vous aviez reçue, avez-vous dit, de New-York ? R. Oui, elle contenait cette prière.

Q. Dans la lettre que votre femme vous écrivit de New-York, vous demandait-elle de lui envoyer \$5 par semaine ? R. Oui.

Q. Et ajoutait-elle que si vous vouliez lui envoyer plus d'argent elle irait vous retrouver ? R. Oui, elle ajoutait qu'elle reviendrait.

Q. Et lui avez-vous envoyé plus d'argent ? R. Non, je n'en ai pas eu l'occasion ; elle s'était embarquée pour l'Allemagne, où elle arriva vers le 11 juin : ainsi vous voyez qu'elle avait dû écrire comme elle se mettait en route.

Q. Vous ne lui avez non plus envoyé aucune somme d'argent pendant toute la durée de son séjour en Allemagne ? R. Non ; mais je lui ai demandé de revenir.

Q. Et pendant tout ce temps vous n'aviez encore rien entendu dire contre son honnêteté ? R. Non, rien contre son honneur.

Le témoin est ré-interrogé par M. Teetzel.

Q. Demeurait-elle alors chez ses parents ? R. Oui, je crois qu'elle demeurait chez ses parents ; elle n'a pas demeuré chez les miens.

Q. Ses parents et les vôtres étaient à leur aise ? R. Oui.

Q. C'est avant la découverte des faits racontés par vous que vous lui aviez écrit de revenir ? R. Oui.

Q. Lui aviez-vous écrit plus d'une fois pour la prier de revenir à la maison ?
R. Oui.

Q. Avant d'avoir appris ces faits-là ? R. Oui.

Et le déposant n'en dit davantage et il signe.

L. E. HATZFELD.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial du Sénat, auquel a été }
renvoyé le bill intitulé : " Acte pour }
faire droit à Georg-Louis-Emil Hatz- }
feld," au Parlement, en la cité d'Ot- }
tawa, province d'Ontario, ce deux- }
ième jour de mars, l'an de Notre-Sei- }
gneur mil huit cent quatre-vingt-cinq. }

H. A. N. KAULBACH,

Président du comité.

Aujourd'hui, deuxième jour de mars, l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présentée et a comparu de nouveau Mary Schick, de la ville de Dundas, comté de Wentworth, province d'Ontario ; et ayant dûment prêté serment et étant contre-interrogée, a déposé comme il suit :

Par M. McIntyre :

Q. Vous avez déjà prêté le serment ? R. Oui.

Q. A quelle distance les Hatzfeld demeureraient-ils de chez vous ? R. A environ vingt minutes de marche.

Q. N'avez-vous pas dit ce matin qu'après leur arrivée à Dundas, où ils étaient venus résider, vous aviez fait amitié avec eux ? R. Oui.

Q. Vous connaissiez fort bien Klosterman avant cette époque ? R. Oui.

Q. Combien y avait-il de temps que Klosterman y demeurait lorsque les Hatzfeld y arrivèrent ? R. Il y demeurait depuis un an peut-être ; je n'en suis pas trop sûre cependant.

Q. Aviez-vous vu fréquemment Klosterman avant leur arrivée ? R. Oui.

Q. Avant l'arrivée des Hatzfeld à Dundas pour y demeurer ? R. Oui.

Q. Et il vous avait souvent rendu visite ? R. Oui.

Q. Vous avez dit que vous étiez devenue surtout intime avec Mme Hatzfeld dans l'automne de 1872 ? R. Oui, monsieur.

Q. Dites-nous quelle était la fréquence des visites que vous rendait Klosterman avant l'arrivée des Hatzfeld à Dundas ? R. Chez moi ?

Q. Oui. R. Il venait très souvent chez moi ; il y a rencontré très souvent Mme Hatzfeld, mais je n'ai jamais remarqué rien de particulier que cette seule fois-là.

Q. Il avait déjà l'habitude, n'est-ce pas ? d'aller fréquemment chez vous ? R. Oui.

Q. Et après la venue des Hatzfeld il continua d'aller vous visiter ? R. Oui.

Q. Et il y rencontrait accidentellement Mme Hatzfeld ? R. Oui.

Q. Vous avez dit ce matin qu'ils se sont rencontrés très souvent chez vous de cette manière ? R. Oui, souvent Klosterman est venu pendant que Mme Hatzfeld se trouvait chez moi. La maison faisait partie de la raffinerie, dont Klosterman était le principal surveillant ; et il pensait bien avoir le droit de passer chez moi quand il lui plaisait.

Q. Je suppose qu'il entra pour vous faire ses civilités ? R. C'est cela.

Q. Et il ne s'était encore jamais mal conduit chez vous ? R. Non, assurément.

Q. Il alla donc souvent chez vous après l'arrivée des Hatzfeld ; quand Mme Hatzfeld n'y était pas, je suppose ? R. Oh, oui.

Q. Le jour où survint l'incident que vous avez raconté, il était allé chez vous, comme à l'ordinaire, n'est-ce pas ? R. Comme à l'ordinaire, en effet.

Q. Personne ne l'avait envoyé chercher, à votre connaissance ? R. A ma connaissance, non, personne.

Q. Leur rencontre vous parut-elle être tout ordinaire ? R. Il venait généralement chez moi boire un verre de bière à onze heures pour son lunch, et ce jour-là il y vint vers le même temps.

Q. Est-ce qu'il prit un verre de bière cette fois-là ? R. Il me serait impossible aujourd'hui de vous dire s'il en prit un ou non.

Q. Est-ce qu'il loucha chez vous ? R. Je ne le pense pas.

Q. Lui fournissiez-vous habituellement son lunch, ou avait-il coutume de l'apporter ? R. Il avait coutume de l'apporter, et il se fournissait de bière aussi.

Q. Avait-il d'autres boissons que celle-là ? Non, il n'avait que de la *lagerbeer*.

Q. Est-ce la coutume d'offrir à ceux qui entrent par hasard de partager un verre de bière ? R. Du tout. Après avoir bu son verre, il s'en allait.

Q. C'était pour sa commodité que vous gardiez sa bière chez vous ? R. Oui.

Q. Ce jour-là, quand il entra, où vous teniez-vous ? R. J'étais dans le salon avec Mme Hatzfeld.

Q. Avec le bébé entre vous deux ? R. Oui. Je ne me souviens pas si je tenais le bébé ou non quand il entra.

Q. Combien y avait-il de temps qu'il était là lorsque vous êtes sortie de la chambre ? R. Quelques instants seulement. Il était juste l'heure du dîner, et il me fallait aller apprêter le dîner ; en sortant, j'emmenai l'enfant.

Q. Aviez-vous une servante ? R. Non, je n'avais pas de servante ; j'avais mes deux filles.

Q. Elles étaient grandes alors, je suppose ? R. L'une avait alors près de quatorze ans, l'autre était plus jeune.

Q. Après l'incident raconté ce matin, Mme Hatzfeld resta jusqu'au soir chez vous,—n'était-elle pas allée passer toute la journée avec vous? R. Elle resta chez moi, je crois, jusqu'à quatre heures,—jusque dans l'après-midi, certainement.

Q. Et la seule conversation que vous eûtes ensemble à ce sujet eut lieu dans votre chambre? R. Eut lieu immédiatement; je n'y revins plus ensuite.

Q. Klosterman continua-t-il d'aller chez vous après cela? R. Oh! oui, tout comme à l'ordinaire.

Q. Et d'aller prendre son verre de bière et d'être dans les mêmes termes avec la famille? R. Oui, dans les mêmes termes.

Q. Quand M. Klosterman a-t-il quitté Dundas? R. Je crois qu'il en est parti en 1874.

Q. Et jusqu'à son départ il avait coutume d'aller chez vous comme par le passé? R. Oui.

Q. Quand Mme Hatzfeld a-t-elle quitté Dundas? R. Ils ont quitté la ville en 1873, dans le printemps; pour le mois, je ne me le rappelle pas.

Q. Vous la voyiez toujours fréquemment après l'affaire? R. Oui, souvent, jusqu'à leur départ de Dundas.

Q. Elle allait fréquemment vous visiter, et vous alliez quelquefois chez elle? R. Oui.

Q. L'incident raconté par vous ce matin est la seule chose suspecte que vous ayez remarquée chez vous? R. Oui, la seule.

Q. Voulez-vous nous apprendre maintenant comment vous fûtes amenée à la conter à M. Hatzfeld? Mais d'abord quand avez-vous conté à M. Hatzfeld ce qui était arrivé? R. Je ne puis pas dire exactement quand il vint chez moi et me questionna. Il était déjà venu deux ou trois fois, sans dire ce qu'il voulait; puis il revint et m'apprit qu'une dame de mes amies lui avait parlé de l'affaire que Mme Hatzfeld avait eue avec M. Klosterman.

Q. Quand cela est-il arrivé? R. Je ne me rappelle pas.

Q. Que vous dit-il? R. Il me demanda ce que j'en savais. Je n'étais pas disposée à le lui dire; je ne voulais pas parler; alors, il prétendit que je ne devais pas cacher la vérité; qu'il avait appris telle et telle chose, et que c'était la vérité qu'il voulait savoir de moi.

Q. Vous dit-il d'où lui venaient ses renseignements? R. Il me dit les tenir de madame Rossel, une amie de madame Hatzfeld.

Q. Vous dit-il s'il en avait eu de quelque autre personne? R. Non.

Q. Combien de fois avait-il été chez vous pour obtenir ce renseignement avant que vous lui ayez tout révélé? R. Je ne me rappelle pas; peut-être deux, peut-être trois fois, si je ne me trompe.

Q. Proféra-t-il dans ces visites quelque accusation particulière contre sa femme? R. Non.

Q. Quelque accusation d'infidélité? R. Il n'avait pas su grand'chose de moi, à sa première visite; je n'étais pas encore disposée à lui rien dire.

Q. Qu'est-ce qui vous détermina à parler? Eût-il été plus malheureux s'il n'eût rien su? R. Je me crus obligée de dire la vérité. En affirmant que je ne savais rien j'aurais dit une fausseté.

Q. Quelle obligation aviez-vous de parler? R. Aucune, ni envers lui ni envers d'autres.

Q. Vous ne pensiez donc pas remplir un devoir en parlant? R. Non, ce n'est pas ça. Je croyais que j'avais le devoir de dire la vérité.

Q. Que lui avez-vous dit? R. Ce que j'ai raconté ce matin, exactement la même chose, ce que j'avais vu chez moi, et ce que j'avais vu chez lui.

Q. Ne vous vint-il pas à l'esprit qu'il pouvait être quelque peu déloyal d'agir de la sorte quand madame Hatzfeld était loin, en Allemagne? R. Comment faire autrement? On me demandait la vérité; il fallait bien la dire.

Q. Quelle raison M. Hatzfeld avait-il de croire que vous saviez quelque chose? R. Il me disait que madame Rossel le lui avait assuré. J'avais fait part à madame Rossel de certaines choses, comme on fait entre femmes quelquefois.

Q. C'est donc de madame Rossel qu'il avait eu le premier renseignement ?
R. C'est ce que M. Hatzfeld me dit.

Q. Vous répéta-t-il ce qu'elle lui avait dit ? R. Non, je n'ous pas la curiosité de le lui demander.

Q. Aviez-vous tout raconté à madame Rossel, tout ce que vous avez raconté aujourd'hui. R. Non, monsieur.

Q. Comment vous étiez-vous donc décidée à faire ce récit à madame Rossel, quand vous ne vouliez rien dire à M. Hatzfeld lui-même ? R. Nous causions ensemble, une après-midi.....

Q. Mais pourquoi dire ces choses à madame Rossel ? R. Madame Rossel me conta certaines choses qu'elle pensait avoir vu et savoir ; et de mon côté, naturellement, je lui ai confié ce que je savais aussi.

Q. Veuillez nous apprendre quand vous lui fîtes cette confidence ? R. Je pense que ce fut pendant que madame Hatzfeld se trouvait à Hamilton, en 1873.

Q. En ce cas, après son départ de Dundas ? R. Oui.

Q. Avez-vous jamais eu connaissance que madame Hatzfeld ait reçu des lettres de Klosterman ? R. Oui.

Q. Où vous trouviez-vous, lorsque vous avez aperçu Klosterman et la défenderesse dans la chambre à coucher ? R. Dans la porte, venant de la salle à manger.

Q. Autrement dit à l'entrée du salon ? R. Oui.

Q. Et de là vous les voyiez dans la chambre à coucher ? Oui.

Q. A quelle distance étiez-vous d'eux ? R. A huit ou dix pas.

Q. Est-ce à ce moment ou est-ce après que vous avez parlé à Klosterman ?
R. C'est après.

Q. Combien de temps après ? R. Mais le même jour, quelques minutes plus tard.

Q. Dans l'intervalle, vous êtes retournée à la cuisine ? R. Oui, je suis retournée à la cuisine.

Q. Avant de parler à Klosterman ? R. Non. Je lui parlai avant d'y retourner, et il s'en alla au bout de quelques minutes.

Q. C'est donc avant de sortir de la chambre que vous lui avez parlé ? R. Mme Hatzfeld était passée avec l'enfant dans la cuisine ; c'est alors que j'ai dit à Klosterman que j'espérais bien que pareille chose n'arriverait plus chez moi, et il s'en est allé ensuite à son bureau.

Par l'honorable M. Botsford :

Q. Que vous répondit-il ? R. De ne point parler de cela, sinon qu'il prendrait quelque parti désespéré. Il entendait dire, je suppose, qu'il renverrait mon mari de la raffinerie et nous ferait sortir de la maison. Il ne prononça point ces paroles ; mais voilà ce que je compris.

Q. Il ne vous dit que cela ? R. Que cela, oui.

Q. Et ce fut aussi tout ce que vous lui dites ? R. Oui, tout.

Q. Pour revenir à cette conversation rapportée par vous, ce matin, vous arrivait-il de reparler avec Mme Hatzfeld de ce qui s'était passé ? R. Non, pas le même jour, du moins.

Q. Mais en quelque autre occasion ? R. Non, jamais de ce qui s'était passé chez moi ce jour-là.

Q. Ce qui avait eu lieu chez vous pouvait-il vous paraître bien suspect tout d'abord ? R. Vous savez ce que j'avais vu. Etant sortie de la chambre, j'en parlai à Mme Hatzfeld ; elle me répondit qu'il lui avait demandé d'entrer là-dedans pour ce qu'ils y avaient fait.

Q. Elle paraît s'être bien ouverte à vous sur ses affaires ? R. Oui.

Q. N'avez-vous jamais eu qu'un entretien ensemble sur les événements de ce jour-là ? R. Je ne sais ; je pense que oui, je ne puis pas dire.

Q. Quand l'affaire arrivée chez Hatzfeld a-t-elle eu lieu ? R. Dans l'automne, la même année. Il faisait joliment froid. Ça devait être en novembre.

Q. Et vous avez continué d'être amies jusqu'à son départ ? R. Oui, monsieur.

Q. Si je ne me trompe, vous n'aviez pas très bonne opinion de Klosterman ?
R. C'est vrai, je n'en avais pas bonne opinion.

Q. Quand avez-vous pris cette opinion de lui ? R. La première fois que je le vis mal agir ; j'avais, à cette époque, une couturière chez moi, qu'il chercha aussi à gagner ; une toute jeune fille.

Q. Quand cela était-il arrivé ? R. La même année ; avant que j'eusse fait connaissance avec Mme Hatzfeld ; de ce moment, j'eus de la défiance.

Q. C'est chez vous qu'il essaya de perdre votre couturière ? R. Oui, mais il n'en fut rien.

Q. Mais ce qui était arrivé cependant... ? R. Me parut suffisant pour que j'avertisse la jeune fille d'être sur ses gardes, et que Klosterman n'était pas un très bon homme. Elle n'avait que seize ans.

Réinterrogé par M. Teetzel : —

Q. Votre mari n'avait que son salaire pour vous faire vivre ? R. Oui, que son salaire.

Q. Et vous avez craint, dites-vous, que si vous faisiez du bruit, il ne congédiât votre mari ? R. Oui, il m'en avait menacé.

Q. Quel homme était-ce que Klosterman ? Était-il d'humeur douce ? R. Non ; il était très irascible, très emporté, il aurait été capable de tout.

Q. Avez-vous jamais questionné Mme Hatzfeld sur le motif de sa conduite avec Klosterman ? R. Une fois, je lui demandais pourquoi elle aimait Klosterman plus que son mari, elle me répondit que c'était parce qu'il ressemblait beaucoup à un monsieur de ses amis, à un ami intime, qui était en Europe ; voilà pourquoi elle l'aimait.

Q. Vous avait-elle jamais fait des confidences au sujet de Klosterman avant ce qui est arrivé chez vous ? R. Non, jamais avant ce moment-là.

Q. Vous en a-t-elle fait plus d'une fois ensuite ? R. Non, jamais nous n'avons parlé de ce sujet qu'une fois autant qu'il m'en souvienne.

Q. En quel temps ? R. Le jour qu'elle m'a parlé de ce monsieur de ses amis.

Q. Lorsque vous êtes entré dans la chambre par la cuisine, ce matin-là, vous pouviez être, avez-vous dit, à huit ou dix pas d'eux ? R. Oui.

Q. Indiquez-nous ici une distance de dix à douze pas ; qu'entendez-vous par pas ? R. Le pas ordinaire, fait en marchant.

Q. Votre maison est-elle petite ? R. Oui, elle est petite.

Q. Est-ce une maison de brique ou de bois ? R. C'est un cottage.

Q. Pouvez-vous nous décrire plus particulièrement l'état dans lequel vous parurent être les vêtements de Mme Hatzfeld, à votre arrivée dans la chambre ?

Objection faite à cette question parce qu'elle n'a pas de rapport au contre-interrogatoire.

Le président : — Strictement parlant, elle ne serait pas admissible dans une cour de loi ; mais, vu le trouble du témoin pendant l'interrogatoire, on peut la permettre, quoiqu'il n'y ait rien dans le contre-interrogatoire qui appelle cette question.

Par l'honorable M. Macfarlane :

Q. Y avait-il une porte ouvrant de la chambre à coucher dans le salon ? R. Oui.

Q. Était-elle ouverte ou fermée. R. Elle était ouverte au moment où j'entrai ; eux se trouvaient en dedans, c'est-à-dire dans la chambre à coucher.

Et le témoin n'en dit point davantage et il signe

MARY MARGARETHA SCHICK.

Déposition faite sous serment, rédigée
par écrit et reconnue devant le com-
ité spécial du Sénat auquel a été
renvoyé le bill intitulé : "Acte pour
faire droit à George-Louis Emil
Hatzfeld," au parlement, en la cité
d'Ottawa, province d'Ontario, ce
deuxième jour de mars mil huit cent
quatre-vingt-cinq.

H. A. N. KAULBACH,

Président du dit comité.

Aujourd'hui, deuxième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu Julius Winckler, de la cité d'Hamilton, province d'Ontario, hôtelier, lequel, ayant préalablement prêté serment, a été contre-interrogé et a déposé comme suit :

Par M. McIntyre :

Q. Vous teniez hôtel en 1872, n'est-ce pas ? R. Oui, j'ai tenu hôtel à Hamilton depuis 1869 jusqu'à 1874.

Q. Où était situé votre hôtel ? dans quelle rue ? R. Sur la place du Marché.

Q. Vos affaires étaient-elles considérables ? R. Oui.

Q. La place ou la rue du Marché était-elle d'un grand passage ? R. Oui.

Q. Votre buvette était-elle bien achalandée ? R. Oui, passablement.

Q. Dans la journée et la soirée ? R. Oui.

Q. Où se trouvait votre comptoir ? R. Dans une chambre de devant près de la fenêtre, dans le sens de la rue, au rez-de-chaussée.

Q. Et votre salon, où était-il situé ? R. Au pignon, du côté du chemin.

Q. Est-ce qu'il y avait une entrée de la salle du comptoir dans le salon ? R. Oui.

Q. Où était-elle ? R. Au milieu, une porte s'ouvrant en deux. Il y avait une de ces portes entre les deux pièces.

Q. Ainsi, de la salle du comptoir on entrait immédiatement dans le salon ? R. Oui, tout de suite.

Q. Était-ce ordinairement par là qu'on y passait de la salle à boire ? R. Oui.

Q. Y avait-il aussi une porte communiquant du salon à la cour ? R. Il y en avait deux.

Q. Deux portes de sortie outre celle qui ouvrait sur la salle du comptoir ? R. Oui.

Q. Et-tes que des gens venant à la buvette entraient et sortaient habituellement par ces deux portes ? R. Oui.

Q. Elles étaient ouvertes à tout le monde, aux étrangers comme aux personnes de la maison ? R. Oui, tout le monde pouvait passer par là.

Q. Vous aviez un piano dans votre salon ? R. Oui.

Q. Et je suppose que, quand quelqu'un en jouait, quand il se faisait de la musique, cela devait attirer les gens au salon ? R. Non ; ces amusements avaient lieu la plupart du temps en société particulière.

Q. Mais les hôtes que vous aviez dans votre maison ne pouvaient-ils pas entrer ? R. Non, ceux qui étaient de la compagnie pouvaient seuls entrer.

Q. Mais n'importe qui pouvait toujours entrer dans le salon par l'une des deux autres portes ? R. Oui, par les autres portes.

Q. Vous avez dit ce matin que vous avez vu M. Klosterman prendre quelque liberté avec Mme Hatzfeld en deux occasions seulement ? R. Oui.

Q. Qu'en l'une de ces occasions toute la liberté qu'il prit ce fut de l'embrasser pendant qu'elle était assise au piano et lui debout derrière elle ? R. Oui.

Q. Il lui posa ses deux mains sur la tête ? Oui.

Q. Et il se pencha au-dessus d'elle et l'embrassa ainsi ? R. Oui.

Q. En sorte qu'elle n'eut guère le temps de l'en empêcher ? R. Je ne sais ; je ne me prononce pas là-dessus.

Q. Vous avez dit ce matin qu'elle ne se fâcha point ? R. Je ne fus pas longtemps là ; je filai tout de suite.

Q. Entre le moment où il chercha à l'embrasser et celui où il l'embrassa, elle n'avait guère eu le temps de se garder ? R. Je ne sais ; peut-être que non ; au fait je ne sais pas.

Q. Quoi qu'il en soit, telle était à ce moment leur position à l'un et à l'autre ? R. Oui.

Q. C'est tout ce que vous vîtes cette première fois ? R. Oui.

Q. Aviez vous bien reconnu Klosterman ? R. Oui.

Q. Vous fûtes là assez longtemps pour voir la chose se passer ? R. J'y fus encore trop longtemps.

Q. A quelle heure de la soirée l'autre aventure arriva-t-elle ? R. Au commencement de la soirée.

- Q. Vers quelle heure? R. Je ne puis préciser l'heure.
- Q. Vous avez raconté ce matin tout ce dont vous eûtes connaissance ce jour-là?
- R. Oui.
- Q. M. Klosterman a continué d'aller chez vous après cet événement? R. Oui.
- Q. Quand a-t-il cessé ses visites? R. A son départ. Il fut deux ou trois semaines sans mettre les pieds chez moi, à la suite d'une querelle que j'avais eue avec lui. Un soir, il était venu s'enquérir d'une femme de mauvaise vie qui fréquentait une autre maison, où il avait aussi l'habitude d'aller, et comme il la cherchait dans mes chambres je lui dis: "Ne revenez jamais chercher ici une femme de cette espèce." Je ne le revis pas de deux à trois semaines.
- Q. Cette affaire arriva quelque temps après l'autre? R. Oui, bien certainement après l'autre.
- Q. Mme Hatzfeld continua aussi d'aller chez vous? R. Oui.
- Q. Jusqu'à son départ? R. Oui.
- Q. La femme de Klosterman avait-elle aussi l'habitude d'aller chez vous?
- R. Oui.
- Q. Ainsî que sa fille? R. Oui.
- Q. Et elles y venaient quelquefois avec les Hatzfeld? R. Oui.
- Q. Vous n'aviez pas jugé l'aventure assez sérieuse pour en parler à Klosterman?
- R. Ma foi, la pratique m'avait l'air passablement brutale; et je ne me souciai pas d'éclaircir autrement les choses.
- Q. Vous n'avez pas pris la peine d'en rien dire à Mme Hatzfeld? R. Non, je ne lui en parlai pas.
- Q. M. Hatzfeld et vous étiez assez bons amis à cette époque? R. Nous ne nous connaissions pas aussi bien que maintenant.
- Q. Vous le connaissiez cependant bien? R. Nous n'étions pas tout à fait aussi intimes.
- Q. Depuis l'automne de 1872, ou à partir du printemps de 1873, quand M. Hatzfeld vint vivre à Hamilton, vous aviez l'habitude de le voir assez souvent? R. Oui.
- Q. De fait, tous les jours? R. Je ne puis pas dire tous les jours.
- Q. Lui dit qu'il pense que vous aviez l'habitude de vous voir chaque jour; croyez-vous qu'il ait raison de l'affirmer? R. Je ne puis rien dire à l'encontre.
- Q. Il avait coutume d'aller fréquemment chez vous pour y boire sa bière. R. Oui.
- Q. Il paraissait apprécier votre bière? R. Je le suppose.
- Q. Vous entreteniez-vous ensemble quand il allait chez vous? Oui.
- Q. Vous êtes vous jamais assis avec lui pour causer entre deux verres de bière?
- R. Je ne m'en souviens pas; la plupart du temps, j'étais trop occupé. Je crois bien que je causais avec lui, mais je ne m'en souviens pas.
- Q. Vous pouvez vous rappeler si vous étiez assez bons amis ou en des termes d'intimité? R. Oui, nous étions assez bons amis, depuis l'automne de 1873.
- Q. Et vous devîtes plus intime avec lui à partir du printemps de 1873, lorsqu'il s'en vint vivre à Hamilton? R. Oui.
- Q. Je crois qu'il alla se mettre en pension à votre maison? R. Oui, quand il eut laissé le vapeur du lac, il vint prendre sa pension chez moi.
- Q. Vous ne crûtes pas alors qu'il valait la peine d'avertir M. Hatzfeld de ce qui était arrivé? R. Comme de raison, je ne pensai pas que cela en valut la peine jusqu'à ce que je le vis abattu et que j'eusse vu qu'il avait quelque chagrin sur le cœur; car il me dit avoir de la peine.
- Q. Alors vous crûtes qu'en lui racontant une vilaine histoire sur sa femme vous auriez justement trouvé la chose propre à le regaillardir? R. Pas tout à fait.
- Q. Vous vouliez le rendre un peu plus malheureux qu'il n'était déjà, n'est-ce pas?
- R. Non, non.
- Q. Alors, pourquoi jeter le malheur entre sa femme et lui? R. Je ne fus pas la cause de leur malheur.
- Q. Mais, volontairement, vous lui racontâtes l'histoire? R. Oui, parce qu'il désirait la connaître.

- Q. Il désirait la connaître ? R. Certainement.
- Q. Comment savait-il que vous pouviez connaître quelque chose ? R. Il me dit qu'il avait du chagrin au sujet de sa femme.
- Q. L'accusa-t-il alors de lui être infidèle ? R. Non, pas alors.
- Q. Il ne l'accusa pas du tout devant vous ? R. Non.
- Q. Alors comment avez-vous pu vous décider à tout lui dire ? R. Je me décidai parce que je pensai que le temps en était venu.
- Q. Lui dites-vous autre chose que ce que vous nous avez dit aujourd'hui ? R. Non.
- Q. Et lui dites-vous tout ce que vous venez de nous dire ? R. Certainement, je lui dis tout ce que je viens de vous dire.
- Q. En cette occasion ? R. En cette occasion ; et je ne pouvais pas lui en dire plus, n'en connaissant pas davantage.
- Q. Mais, avant ce jour-là, vous n'aviez pas cru que cela valût la peine de lui en parler ? R. Je ne passais pas mon temps à me casser la tête de ces affaires-là. C'est par hasard que nous en vîmes à en parler.
- Q. Pourquoi ne mîtes-vous pas Klosterman à la porte, puisqu'il s'était mal comporté chez vous ? R. Je me fîchai. J'en parlai dans le temps à ma femme ; mais elle me dit : " Ne fais pas de bruit."
- Q. Et vous crûtes devoir vous réserver le droit de l'informer vous-même ? R. En ce temps-là, oui.
- Q. Y avait-il des jalousies à vos fenêtres le soir en question ? R. Oui, il y en avaient, mais elles n'étaient pas baissées.
- Q. Et les portes étaient comme d'habitude et ouvertes à chacun pour entrer et sortir ? R. Oui.

Réinterrogé :

Q. Y avait-il de la lumière dans la chambre le soir où vous vîtes ce que vous avez dit ? R. Oui.

Réinterrogé de nouveau :

Q. M. Hatzfeld est-il assez intime maintenant avec votre famille ? R. Oui, il est assez intime avec moi.

Q. Doit-il devenir membre de votre famille, s'il obtient le divorce ? R. Je ne veux pas répondre à cette question ; elle n'en vaut pas la peine.

Réinterrogé :

Q. Vous dites qu'il n'y a aucun projet de cette nature ? R. Non.
Plus n'en sait le déposant et il signe.

JULIUS WINCKLER.

Déclaration faite sous serment, recueillie }
par écrit et reconnue devant le com- }
ité spécial du Sénat auquel a été }
renvoyé le bill intitulé : " Acte pour }
faire droit à Georg-Louis-Emil }
Hatzfeld," au Parlement, dans la }
cité d'Ottawa, province d'Ontario, }
ce deuxième jour de mars, dans l'an- }
née de Notre Seigneur mil huit cent }
quatrevingt-cinq. }

H. A. N. KAULBACH,

Président du comité.

OTTAWA, mardi, 3 mars 1885.

M. McIntyre, au nom de la défenderesse, demande de nouveau que le comité et la Chambre accordent à Mme Hatzfeld une somme d'argent qui lui permette de faire sa défense. M. Teetzel s'y oppose et demande qu'il lui soit permis auparavant de poser à la défenderesse quelques questions concernant la nature de sa défense.

Le Président : Sa requête ne porte pas qu'elle a une défense à produire.

M. Teetzel propose que la prise en considération de la requête soit différée jusqu'après l'interrogatoire de la défenderesse, afin de voir si sa défense est bonne.

M. McIntyre soutient que c'est l'usage d'accorder l'argent demandé au début de la procédure.

Le président décide que le témoignage sera d'abord entendu et que le comité se laissera guider par le témoignage dans sa décision sur la requête. On enjoint à la défenderesse de produire sa défense.

DEFENSE.

Aujourd'hui, ce troisième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présentée et a comparu en personne Anna Maria Hatzfeld, de la cité de Toronto, province d'Ontario, laquelle étant dûment assermentée et interrogée aussi bien sur la question principale que sur toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties, rend le témoignage qui suit :

M. McIntyre : Avant de procéder à l'interrogatoire de la défenderesse, je demanderai au comité la permission de poser quelques questions au demandeur sur un point qui m'était hier inconnu.

Le comité consent et l'autre témoin est prié de se retirer à l'écart.

Georg-Louis-Emil Hatzfeld, réappelé de la part de la défenderesse, est interrogé par M. McIntyre et rend le témoignage qui suit :

Q. Comment savez-vous que votre femme se trouvait habiter Owensborough, dans le Kentucky ? R. J'en fus informé par son frère.

Q. Avez-vous, en un certain temps, par l'intermédiaire de la police de Hamilton, essayé d'obtenir des renseignements sur la conduite de votre femme ? R. Oui, je ne savais pas où elle était. Il y avait longtemps que je n'avais pas eu de ses nouvelles, je ne pouvais pas apprendre où elle était et je ne savais à qui écrire. Alors, je parlai au chef de la police de Hamilton, que je connaissais, et lui demandai s'il me voulait aider. Je lui dis que je ne voulais pas d'éclat à ce sujet, mais que je voulais seulement apprendre ce qu'elle faisait.

Q. Qui vous dit où elle se trouvait ? R. Son frère.

Q. Avant de demander l'assistance du *detective* de Hamilton ? R. Oui. Je demandai au chef de la police s'il pouvait y écrire pour moi, parce que je n'y connaissais personne. Il me dit qu'il le pouvait.

Q. Mais auparavant vous saviez où elle était ? R. On venait justement de me dire où elle était. Son frère me désigna différents autres endroits où elle avait été.

Q. Avez-vous donné pour instruction au chef de la police de prendre des informations sur sa conduite en cet endroit ? R. Je ne sais pas. Je voulais savoir sous quel nom elle vivait là.

Q. Lui enjoignîtes-vous de s'assurer de la conduite qu'elle y tenait ? R. Quant à cela je n'en fais rien.

Q. Lui demandâtes-vous de s'assurer si elle ne vivait pas avec un autre homme ? R. Je ne pense pas l'avoir fait.

Q. Cherchiez-vous à obtenir quelque preuve en vue de cette demande de divorce ? R. Non, je voulais tout simplement apprendre où elle était.

Q. Dites-vous que votre but n'était pas de vous procurer des informations pour vous permettre d'intenter cette action en divorce ? R. Non, ce n'était pas mon but.

Q. Et vous voulez nous faire croire que vous désiriez simplement vous assurer en quel endroit elle était ? R. C'est le cas.

Q. Quoique l'on vous eût déjà dit qu'elle était là ? R. J'avais reçu une réponse très peu satisfaisante de son frère, M. Freyseng. C'était à la société de chant, à Toronto. Je lui demandai où était sa sœur. Il me demanda pourquoi cette question. "Eh bien, répondis-je, je tiens à le savoir, je veux lui écrire." "Donnez-moi la lettre, reprit-il, et je la lui enverrai." "Je n'ai pas besoin de votre entremise, repartis-je ; ce que je veux lui dire je veux le lui écrire directement ; elle pourra vous envoyer la

lettre, si elle le veut." Il me nomma deux ou trois endroits différents: New-York, Louiseville et Indiana. "Elle voyage vite," repris-je. Lui se mit à rire. "Pierre, lui dis-je, si tu ne veux pas me dire la vérité, je trouverai bien moyen de la connaître." "Eh bien, je vais te la dire, reprit-il." Et, de sa propre main, il écrivit sur mon carnet: "Owensborough, Kentucky."

Q. Vous n'écrivîtes à aucun pasteur ni à aucune autre personne; mais vous prîtes vos informations de la police? R. Je n'avais pas d'autres moyens; je m'adressai au chef de la police de Hamilton, Stewart.

Q. Ecrivîtes-vous personnellement à votre femme? R. Je ne le fis pas.

Q. Vous demandâtes au chef de la police de Hamilton de se mettre en communication avec celui d'Owensborough? R. Je le savais pas avec qui il était en communication; je lui demandai si comme chef de la police, il n'avait pas les moyens de découvrir ce que je tenais à savoir. Il me dit qu'il en avait les moyens.

Plus n'en suit le déposant et il signe.

L. E. HATZFELD.

Déclaration faite sous serment, recueillie par écrit et reconnue devant le comité spécial du Sénat auquel a été renvoyé le Bill intitulé: "Acte pour faire droit à Geor-Louis-Emil Hatzfeld," au parlement, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre vingt-cinq.

H. A. N. KAULBACH,

Président du comité.

On procède à l'interrogatoire de Anna-Maria Hatzfeld, qui rend le témoignage suivant:—

Interrogée par M. McIntyre :

Q. Où vécûtes-vous en arrivant en Amérique? R. A New-York.

Q. Et de là, où vous rendîtes-vous? R. D'abord, à Jersey, City, où nous prîmes maison. Ce fut là que M. Hatzfeld reçut son engagement pour Dundas, où je le suivis en juillet 1870.

Q. Combien de temps avez vécu à Dundas? R. Nous vécûmes là jusqu'au commencement de l'année 1873, en janvier.

Q. Et alors, où allâtes-vous? R. A Hamilton. Quand la compagnie fut dissoute, M. Hatzfeld perdit son emploi et il se rendit alors à Hamilton.

Q. Par suite de quelles circonstances y êtes-vous allée? R. L'huissier saisit tout notre mobilier. Nous n'avions rien pour vivre. M. Hatzfeld dit alors qu'il trouverait de l'emploi à Hamilton.

Q. Quand y êtes-vous allés? R. Au commencement de 1873.

Q. Combien de temps y êtes-vous restés? Jusqu'à la fin d'avril.

Q. Que faisait alors votre mari? R. Rien, il ne pouvait pas trouver d'emploi.

Q. Et comment viviez-vous? R. Dans une maison de pension.

Q. Qui payait votre pension? R. Je payais moi-même ma pension à M. William Guerin, de Hamilton. Il s'était porté caution pour notre pension.

Q. Avez-vous payé quelque chose avec de l'argent que vous aviez à vous? R. Je ne comprends pas très bien l'anglais.

Q. Vous êtes-vous procuré par vous-même l'argent pour payer votre pension? R. Non, je ne le pouvais pas.

Q. Que fîtes-vous de vos effets et de vos bijoux? R. M. Hatzfeld vendit le linge et ma montre, ainsi que la chaîne, une bague avec diamant et mon anneau de mariage. Je les donnai à M. Hatzfeld, qui les vendit.

Q. Qui vous avait donné ce linge? R. Mes parents; c'était mon trousseau de noces.

Q. Et cela fut vendu en même temps que votre montre, votre chaîne, votre bague avec diamant et votre anneau de mariage? R. Oui, à M. Boomstein, qui tient un magasin d'effets de seconde main à Hamilton.

Q. Que fîtes-vous de l'argent produit par la vente de ces effets? R. M. Hatzfeld et moi en vécûmes.

Q. A la fin d'avril où allâtes-vous? R. Avec le consentement de M. Hatzfeld, j'allai à la gare où mon mari prit mon billet—M. Guerin lui avait fourni l'argent. M. Hatzfeld embrassa l'enfant, me donna mon billet et je me rendis à New-York.

Q. Combien de temps y êtes-vous restée? R. Trois ou quatre semaines.

Q. Où êtes-vous alors allée? R. Chez mes parents en Allemagne.

Q. Pourquoi chez vos parents? R. Parce que M. Hatzfeld était sans emploi. Tout s'en allait et je voulais de nouveau remonter ma maison comme elle l'était auparavant, ce qu'il ne pouvait faire.

Q. Tout avait été vendu et il se trouvait sans moyen et sans emploi? R. Oui.

Q. Lui avez-vous écrit de New-York pour lui dire que vous alliez en Allemagne? R. Oui.

Q. M. Hatzfeld vous envoya-t-il de l'argent à New-York? R. Non.

R. Vous en envoya-t-il en Allemagne? R. Non.

Q. Quand apprîtes-vous qu'il vous accusait d'infidélité? R. J'appris cela par l'entremise de sa mère en 1877. Il écrivit à sa mère, à laquelle je dis que je reviendrais ici pour me défendre.

Q. En eûtes-vous d'autres nouvelles avant de quitter l'Allemagne? R. Non, si ce n'est par sa mère.

Q. Vous revîtes alors en Canada? R. Oui.

Q. Quand? R. J'arrivai ici en juillet. En arrivant à New-York, je demeurai avec ma belle-sœur, la femme de M. Edward Freyseng. Je restai avec elle une couple de semaines; alors mon frère, M. Pierre Freyseng vint me rencontrer et m'accompagna jusqu'à Hamilton. M. Hatzfeld nous rencontra à la gare.

Q. Que se passa-t-il à la gare? R. M. Hatzfeld m'embrassa en présence de M. Winckler et de M. Freyseng, mon frère.

Q. Que se passa-t-il encore? R. Il me dit: "Continue, je te verrai à Toronto."

Q. Alla-t-il à Toronto? R. Il y vint quand ma belle-sœur mourut.

Q. Combien de temps après vous avoir rencontrée à Hamilton? R. Environ quatre jours après.

Q. La femme de votre frère était morte dans l'intervalle? R. Oui, et M. Hatzfeld vint à ses funérailles.

Q. Eûtes-vous alors un entretien avec M. Hatzfeld? R. Oui.

Q. Qu'est-ce qui fut dit? R. Il s'informa de l'enfant et me demanda pourquoi je ne l'avais pas amené.

Q. Lui dîtes-vous pourquoi vous ne l'aviez point amené? R. Oui. L'enfant était très délicat et mon médecin m'avait conseillé de le laisser en Allemagne. A cette époque ma mère avait engagé une bonne pour en avoir soin.

Q. Qu'est-ce qui fut encore dit? R. Il sortit et m'accusa de ce que Mme Schick a dit.

Q. Préféra-t-il la même accusation dont parle Mme Schick? R. Je ne parle pas couramment l'anglais.

Q. Vous accusa-t-il d'infidélité? R. Oui.

Q. Avec qui? R. Avec M. Klosterman.

Q. Que lui répondîtes-vous? R. Je lui dis qu'il pouvait continuer et que je me défendrais. "C'est une honte, lui dis-je!"

Q. Vous êtes-vous querellé à ce sujet, ce jour-là? R. Il était assez excité.

Q. Combien de temps êtes-vous restée chez votre frère cette fois-là? R. Jusqu'en 1881.

Q. Combien de temps M. Hatzfeld y demeura-t-il? R. Il y passa la nuit du jour des funérailles.

Q. Et quand eut lieu cette conversation entre vous et lui? R. Le lendemain des funérailles.

- Q. Combien de temps dura-t-elle? R. A peu près une heure.
- Q. Y avait-il quelqu'un de présent à votre entretien? R. Non.
- Q. Vous souvenez-vous d'avoir eu un entretien avec M. Hatzfeld en présence de votre frère? R. Oui, je m'en souviens.
- Q. Quand était-ce? R. Une couple de mois plus tard, vers mars.
- Q. Avez-vous alors confessé avoir eu des relations criminelles avec M. Klosterman? R. Je n'ai pas fait de pareille confession.
- Q. Devant votre frère? R. Non.
- Q. Ni alors, ni après? R. Jamais.
- Q. Avez-vous, de fait, jamais eu des relations criminelles avec M. Klosterman? R. Jamais.
- Q. Étiez-vous intime avec Mme Schick? R. Mme Schick prit soin de moi lors de mes couches.
- Q. Vous avez entendu ce que Mme Schick prétend être arrivé chez elle, à Dundas, entre M. Klosterman et vous? R. Oui.
- Q. Avez-vous jamais eu des rapports inconvenants avec Klosterman dans la maison de Mme Schick? R. Non.
- Q. Vous vous êtes trouvé chez Mme Schick pendant que Klosterman y était? R. M. Klosterman, précisément comme le dit Mme Schick, venait souvent chez elle y prendre un verre de bière. Si vous voulez, messieurs, me permettre de parler depuis l'année 1869, je vous prouverai que je n'avais rien à faire avec Klosterman; car je puis prouver cela.
- On s'oppose à cette preuve comme n'étant pas pertinente.
- Q. Vous arriva-t-il une lettre de votre père dans l'automne de 1872? R. Non, pas à moi; je trouvai cette lettre dans la poche de M. Hatzfeld.
- Q. A qui était-elle adressée? R. Elle était adressée par mes parents à M. Hatzfeld, et il était dit dans la lettre..... On s'oppose à ce que le témoin poursuive.
- Q. Avez-vous la lettre? R. Non.
- Q. Quelle en était la teneur.
- La cour s'oppose à cette question.
- Le Président* :—J'ous les deux, messieurs, vous savez comment conduire un interrogatoire au sujet de la teneur d'une lettre qui n'est pas produite. Vous devriez vous conformer aux règles concernant les témoignages.
- Q. Vous avez entendu M. Hatzfeld parler hier d'une lettre qu'il avait reçue de votre père et lui offrant de le prendre en société avec lui en Allemagne? R. Oui, je lui ai entendu dire cela.
- Q. Vous a-t-il montré cette lettre? R. Non.
- Q. Où la trouvâtes-vous? R. Dans la poche de son habit en dedans.
- Q. Combien de temps après qu'elle fût arrivée? R. Longtemps après. Je m'étonnais de ne point recevoir de lettres de ma famille et je trouvai accidentellement cette lettre dans sa poche. Quand j'en parlai à M. Hatzfeld, il me dit qu'il ne voulait pas que ma famille le mit dans les affaires et qu'il se ferait lui-même une position.
- Q. Que fîtes-vous après avoir vu cette lettre longtemps après son arrivée? R. J'allai chez Mme Klosterman et la priai de demander à M. Klosterman de se faire adresser mes lettres.
- Q. Cela fut-il fait? R. Oui.
- Q. Reçûtes-vous ensuite des lettres par l'entremise de M. Klosterman? R. Oui, j'en reçus de mes parents par son entremise.
- Q. Cette circonstance amena-t-elle plus d'intimité dans vos relations avec M. Klosterman? R. Nous avons toujours été bons amis.
- Q. Vous avez entendu hier ce qu'a dit Mme Schick au sujet de l'admission que vous auriez faite que l'enfant était de lui Klosterman. Est-ce le cas? R. Non.
- Q. Voulez-vous nous répéter la conversation que vous eûtes avec MM. Schick au sujet de votre enfant? R. C'est vrai, l'enfant est à moi, c'est mon enfant et je suis sa mère.

Q. Comment en vîtes-vous à parler de l'enfant ? R. Parce qu'elle pensait que M. Hatzfeld voudrait garder l'enfant pendant mon absence, et je dis : "Personne ne m'enlèvera mon enfant ; c'est mon enfant."

Q. Dites-vous que ce n'était pas l'enfant de Hatzfeld de manière à signifier que ce n'était pas son enfant ? R. Non, je n'ai jamais dit qu'il n'était pas l'enfant de M. Hatzfeld.

Q. Est ce bien son enfant ? R. Certainement, c'est son enfant.

Q. Vous avez entendu ce que Winckler a dit au sujet de Klosterman qui aurait pris des libertés indécentes avec vous dans le salon de M. Winckler ? R. Oui, il a pu arriver que Klosterman m'ait embrassée ; mais, je ne le pense pas, il n'a jamais pris la liberté de passer sa main sous mes vêtements.

Le Président :—Le témoin dit : " jamais, je ne le pense pas."

Interrogé par M. McIntyre :

Q. Que dites-vous à ce sujet ? R. Je dis que c'est un mensonge.

Q. A-t-il, de fait, jamais mis la main sous vos vêtements ? R. Jamais.

Q. Dans le salon de Winckler ou ailleurs ? R. Non.

Q. Ou n'a-t-il jamais pris de libertés indécentes avec vous ? R. Non.

Q. Mlle Klosterman avait-elle l'habitude de vous voir ? R. Oui.

Q. La femme de M. Klosterman aussi ? R. La femme de M. Klosterman aussi ; nous étions chaque jour ensemble.

Q. Jusqu'au jour où vous avez quitté Dundas ? R. Jusqu'à ce que nous eûmes quitté Dundas.

Q. Avez-vous jamais intenté une action à votre mari pour pension alimentaire ? R. Non.

Q. Avez-vous jamais été voir quelqu'un pour le faire ? R. Oui.

Q. Qui ? R. M. Osler, avocat de Hamilton. Il est maintenant à Toronto.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas intenté votre action contre M. Hatzfeld ? R. Parce que M. Osler me répondit que je ne pourrais rien obtenir, que mon mari n'avait rien alors que ce qu'il lui fallait pour vivre.

Q. Et que vous dit-il que serait le résultat si vous intentiez l'action ? R. Que mon mari pourrait faire ses malles et s'en aller ailleurs.

Q. Avez-vous jamais eu d'autre raison de ne pas intenter l'action ? R. Ce fut ma seule raison.

Q. Votre mari vous a-t-il donné quelques moyens de subsistance depuis que vous avez laissé sa maison de pension, en 1843, jusqu'à ce jour ? R. Non.

Q. Et à votre enfant ? R. Rien.

Q. Vous enseigniez la musique dans le Kentucky ? R. Oui.

Q. Pourquoi en êtes-vous partie ? R. Parce que j'étais malade. En outre, cette lettre que M. Hatzfeld fit envoyer par la police de Hamilton à celle d'Owensborough fut cause que le bruit courut que je devais avoir commis quelque méfait ; la rumeur en vint jusqu'aux oreilles de la jeune dame chez qui je donnais des leçons de chant, et elle m'en prévint. J'en tombai malade. Pendant un an je fus malade et je vins malade à Toronto.

Q. Ainsi cette lettre de votre mari vous a forcée de quitter Owensborough ? R. Oui. On fait objection à la question.

Q. Est-il vrai, comme elle dit, que Mme Schick vous ait surprise avec Klosterman vos vêtements en désordre ? R. Non.

Q. Et le lit en désordre, et l'affaire du salon ? R. Rien de vrai.

Q. Avez-vous jamais eu des relations inconvenantes dans la maison de Schick ? R. Non.

Q. Vous le jurez ? R. Je le jure.

Q. Vous le jurez ? R. Je le jure.

Contre-interrogé :

Q. Votre mari subvenait convenablement aux besoins de la maison quand il avait de l'emploi à Dundas ? R. Pas d'une manière extraordinaire.

Q. Il travaillait nuit et jour, n'est-ce pas ? R. Non, il travaillait le soir, mais pas tout le temps.

- Q. Il passait une bonne partie de ses soirées au bureau dans la raffinerie ? R. Oui.
- Q. Vous n'aviez pas à vous plaindre de lui ? Il faisait de son mieux quand il avait des moyens. R. Il ne m'a jamais donné d'ameublement.
- Q. Mais vous n'avez jamais eu rien à lui reprocher tant qu'il a eu des moyens. R. Je n'ai jamais eu rien à lui reprocher.
- Q. Alors quand il perdit son emploi, vous vous mîtes en pension ? R. Oui.
- Q. Et quelques-uns de ses amis se porta caution pour votre pension ? R. Ils se portèrent caution pour moi.
- Q. Les temps étaient très difficiles en 1873 ? R. Je n'en sais rien ; je ne connais rien aux affaires.
- Q. Saviez-vous que votre mari avait obtenu de l'emploi d'Eneas Mackay et Cie deux ou trois jours avant votre départ pour New-York ? R. Il me dit qu'il avait obtenu de l'emploi, mais je ne le crus pas.
- Q. Ne savez-vous pas qu'il a eu effectivement beaucoup d'ouvrage de ces messieurs pendant deux ans ? R. Je n'en sais rien.
- Q. Mais c'est un fait qu'il vous a dit, avant votre départ, qu'il avait trouvé de l'emploi et qu'il vous a priée de ne pas partir ? R. Non, il ne m'a pas dit cela ; il me dit que je pouvais aller à New-York.
- Q. Vous vous mîtes en route pour New-York avec l'intention d'y rester avec votre oncle ou vos amis ? R. Non ; avec celle d'aller voir mes parents en Allemagne.
- Q. Chez qui deviez-vous vous arrêter à New-York ? R. Chez mon frère.
- Q. Avant votre départ fut-il question de votre voyage en Allemagne ? R. Oui ; mes parents se sentaient isolés et désiraient me voir, ainsi que l'enfant ; ils m'écrivirent. M. Pedler, cousin de M. Hatzfeld, était venu me faire visite à Dundas, une semaine avant mes couches, et il avait alors dit à M. Hatzfeld, lui-même, qu'il était venu pour m'accompagner en Allemagne, afin d'aller voir mes parents. J'avais moi-même le mal du pays.
- Q. Qui paya les dépenses de votre voyage en Allemagne ? R. Mes parents.
- Q. Ils vous envoyèrent de l'argent ? R. Oui.
- Q. Quand vous l'envoyèrent-ils ? R. L'argent m'arriva à New-York.
- Q. Quand leur écrivîtes-vous pour avoir cet argent ? R. En février.
- Q. Dites-vous à votre mari que vous aviez écrit ? R. Oui ; et M. Hatzfeld savait que je devais partir de New-York pour me rendre en Allemagne.
- Q. Quand vous fûtes rendue en Allemagne, ne vous écrivit-il pas plusieurs fois de revenir chez lui ? R. Oui ; il disait que ses affaires allaient mieux.
- Q. Dans ses lettres, il paraissait désirer avec anxiété vous voir revenir ? R. Oui.
- Q. Correspondiez-vous avec Klosterman ? R. Non.
- Y. Alors, vous prétendez que vous n'étiez pas intime avec M. Klosterman ? R. Madame, mademoiselle Klosterman et moi étions amies, et M. Klosterman reçut ma lettre.
- Q. Vous avez dit qu'il pouvait vous avoir embrassée lors de l'incident du salon chez Winckler ? R. Cela aurait pu arriver quand j'étais assise au piano.
- Q. Vous ne dites pas qu'il ne vous embrassa pas ? R. Oui ; il ne m'embrassa pas ; je ne puis m'en souvenir.
- Q. Vous a-t-il embrassée si souvent que vous ne vous rappelez pas cette fois-là ? R. Non.
- Q. Mais il aurait pu vous embrasser en cette occasion ? R. Il l'aurait pu, mais je ne m'en souviens pas ; il y a de cela douze ans.
- Q. N'avez-vous pas dit à votre mari que Klosterman vous avait embrassée ? R. Cela se peut.
- Q. Et ne vous rappelez-vous pas vous en être fâchée, vous y être opposée ? R. Il peut l'avoir fait ; j'ai entendu hier pour la première fois parler de la chose.
- Q. Dans tous les cas, vous ne l'avez jamais embrassé ? R. Non, je ne l'ai jamais embrassé.
- Q. Vous jurez que jamais de votre vie vous ne l'avez embrassé ? R. Non, je ne l'ai pas fait.
- Q. Et vous êtes aussi prête à jurer que s'il vous a embrassées, vous ne l'avez pas dit à votre mari ? R. Il n'y avait pas de mal, puisque je recevais mes lettres de M. Klosterman.

Q. Ne croyez-vous pas que ce soit mal qu'un homme marié embrasse la femme d'un autre ? R. Non, je ne le crois pas, quand il a l'âge qu'avait Klosterman.

Q. Mais, c'était un vieux et joyeux luron, n'est-ce pas ? un homme aimant à s'amuser et à boire ? R. Je ne me suis pas beaucoup aperçue de cela.

Q. Ne buvait-il pas ? R. M. Hatzfeld sait cela mieux que moi.

Q. Mais il avait beaucoup d'argent à dépenser ? R. Je suppose qu'il en avait.

Q. Vous rappelez-vous qu'il vous ait embrassée en aucun autre temps ? R. Non, il ne m'a jamais embrassée.

Q. Et vous êtes prête à jurer que vous ne l'avez jamais embrassée ? R. Non, je ne l'ai jamais embrassé.

Q. Et ceci est aussi vrai que ce que vous avez dit auparavant ? R. Oui.

Q. Et, si cela n'est pas vrai, tout ce que vous aurez dit du reste peut aussi être faux ? R. Je ne comprends pas.

Q. Dans tous les cas, vous dites que vous ne l'avez jamais embrassé ? R. Je ne l'ai jamais embrassé.

Q. Et ceci est aussi vrai que tout ce que vous avez dit auparavant ? R. Oui.

Q. Si ceci est faux, tout ce que vous avez dit auparavant peut aussi être faux ? R. Que voulez-vous dire ? Je ne comprends pas.

Q. Si c'est une histoire que vous faites quand vous dites ne l'avoir jamais embrassé, vous avez aussi pu nous en conter quand vous avez dit n'avoir rien fait autre chose avec lui ? R. Je n'ai jamais eu rien à faire avec M. Klosterman.

Q. Et, tout ce que vous avez dit auparavant est aussi vrai que ce que vous avez dit à propos du baiser ? R. Je ne sais pas ce que vous voulez dire ?

Q. Les autres choses que vous avez dites sont aussi vraies que ce que vous avez dit à propos du baiser ? R. Oui.

Q. Montrant une lettre au témoin : Est-ce là votre signature ? R. Oui.

Q. Cette page est-elle écrite de votre main ? R. Oui.

Q. Voulez-vous maintenant nous lire en anglais le nom de la personne à qui elle est adressée ? R. A mon mari.

Q. Quelle date porte-t-elle ? R. Celle du 30 mai 1877.

Q. Veuillez lire en anglais à cette cour la phrase soulignée ? R. "Que j'aie embrassé Klosterman, je ne le nierai pas."

Q. Cela était vrai quand vous l'avez écrit ? R. C'est mon écriture.

Q. Et vous dites dans cette lettre que vous embrassé Klosterman ; vous ne le nieriez pas ? R. Que puis-je dire à cela ?

Q. Dans cette lettre vous écriviez : "que j'aie embrassé Klosterman, je ne le nierai pas." En écrivant cela, disiez-vous vrai ? R. Oui, je suppose. (Lettre produite et cotée F).

Q. En ce cas, vous n'avez donc pas dit la vérité tout à l'heure lorsque vous avez assuré que vous ne l'aviez pas embrassé ? (Le témoin ne répond pas).

Q. M. Klosterman allait fréquemment chez vous en l'absence de votre mari ? R. Il m'apportait quelquefois mes lettres.

Q. En l'absence de votre mari ? R. Oui.

Q. Et il vous trouvait seule à la maison ? R. Oui.

Q. Vous le receviez au salon ? R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous ce qui arriva en cette occasion dont Mme Schick a parlé : surprise, vous sortîtes précipitamment avec lui du salon ? R. Je ne me rappelle pas.

Q. Mais vous ne jurerez pas que cela est faux ? R. Pardon, je ne saisis qu'à moitié ce que vous me dites.

Q. Jurez-vous qu'il n'y a rien de vrai dans ce que Mme Schick a dit, à savoir que vous étiez rentrée en courant du salon dans la cuisine avec Klosterman un certain jour ? R. Oui, cela n'est pas vrai.

Q. Nieriez-vous que vous ayez jamais été dans sa chambre à coucher seule avec Klosterman ? R. Si j'y ai été ?

Q. Dans sa chambre à coucher, en compagnie de Klosterman ? Sous la foi de votre serment, répondez oui ou non ? R. Oui, j'y ai été.

Q. Alors pourquoi avez-vous juré, il y a un moment, à mon savant ami que vous n'étiez pas allée dans la chambre à coucher avec Klosterman ? Est-ce défaiillance de

mémoire ? ou qu'est-ce donc ? R. Je n'entends pas cela : veuillez, je vous prie, trouver quelqu'un qui parle l'allemand.

Q. Mais vous comprenez ma question. Pourquoi avez vous juré, en réponse à une demande de M. McIntyre, que vous n'étiez pas, à l'arrivée de Mme Schick, dans sa chambre à coucher, seule avec M. Klosterman, puisque maintenant vous dites positivement que vous y étiez ? R. L'ai-je juré ? je ne le pense pas.

Q. Ainsi donc vous étiez dans la chambre à coucher ? Est-ce que Mme Schick entra et vous trouva là ? R. Mme Schick n'était pas là.

Q. Où était-elle ? R. Elle était allée dehors.

Q. Mais ne vous trouva-t-elle pas en entrant, dans la chambre à coucher ? R. Eh bien, est-ce qu'il y a du mal à cela ?

Q. A la cour de prononcer. Mme Schick en entrant, vous trouva là ? R. Non ; elle ne nous y trouva point.

Q. Vous aperçut-elle dans la chambre à coucher ? R. Oui, et nous nous y tenions debout.

Q. Le lit n'était pas dérangé ? R. Non.

Q. Jurez-vous que le lit dans sa chambre n'était pas dérangé ? R. Comment saurais-je cela.

Q. Ne le vîtes-vous pas de votre propres yeux ? R. Non.

Q. Ne vous mîtes-vous pas sur le lit ce jour-là ? R. Non.

Q. Le jurez-vous ? R. Oui, je le jure.

Q. Que faisiez-vous dans la chambre à coucher ? R. Peut-être que je me lavais les mains ?

Q. I eut-être, dites-vous ? R. M. Hatzfeld vient ici prétendre des choses... comme si maintenant tout était dit pour moi ; je suis seule et tout le monde ici est contre moi. C'est en 1872, que les choses se seraient passées ; il y a douze ans de cela.

Q. Vous dites que Klosterman était dans la chambre à coucher avec vous ? R. Il s'y trouvait peut-être ; je ne m'en souviens pas, il y a si longtemps.

Q. Vous souvenez-vous d'avoir dit à Mme Schick que Klosterman avait voulu prendre des libertés avec vous à Preston ? R. Non.

Q. Voyons, faites bien attention à votre réponse : vous n'avez jamais conté à Mme Schick qu'à Preston il avait cherché à prendre avec vous des libertés ? R. Je ne me rappelle pas.

Q. Ne vous rappelez-vous pas d'avoir dit à Mme Schick qu'étant chez vous il vous avait prise dans ses bras et portée dans la chambre à coucher et qu'il vous avait forcée de faire ce qu'il avait voulu ? R. Non, je me rappelle pas cela.

Q. Jurez-vous que vous ne lui avez jamais dit cela ? R. Je dis que je ne puis pas m'en souvenir.

Q. Nierez-vous que vous lui ayez jamais fait cette confidence ? R. Si je...je dis que je ne puis m'en souvenir.

Q. Vous ne pouvez en dire davantage ? R. Non.

Q. Mais vous ne pouvez pas dire que cela soit faux ? R. Il me vient souvent à l'idée qu'il y a quelque chose de très suspect. M. Hatzfeld et Mme Schick se rencontrèrent souvent à la maison, et ils auraient bien pu fabriquer ce récit ensemble.

Q. Nierz-vous, sur votre serment, que vous ayez jamais écrit ni dit à Mme Schick que Klosterman vous avait prise dans ses bras et portée dans la chambre à coucher ? R. Je ne me rappelle pas. Si vous avez quelque preuve, présentez-la.

Q. Jurez-vous que vous n'avez jamais dit à Mme Schick que l'enfant était l'image de Klosterman, que c'était Klosterman tout craché ? R. Bah ! jamais je n'ai dit chose pareille ; comme j'en faisais la remarque tout à l'heure, c'est des histoires.

Q. Avez-vous jamais badiné avec elle là-dessus ? R. Non.

Q. Lui avez-vous jamais rien dit là-dessus, soit sur le ton du badinage, soit sérieusement ? R. Non.

Q. A présent, votre mari, au temps de son voyage à Toronto, vous accusa, a-t-il déclaré ce matin sous serment, de conduite inconvenante avec Klosterman ? R. Oui.

- Q. Et vous lui répondîtes : " Prouvez " ? R. Oui.
- Q. Vous lui dites qu'il n'en était rien ? R. Oui.
- Q. Vous eûtes ensemble un entretien d'une heure ? R. Oui.
- Q. Et plus tard vous en eûtes un avec lui en présence de votre frère ? R. Oui.
- Q. Racontez-nous ce dernier entretien ? R. Eh bien, M. Hatzfeld s'était remis à m'accuser ; moi je gardai le silence. Tout ce que je lui dis, ce fut : " Parlez."
- Q. Vous n'avez pas protesté ? R. Je n'ai pas ouvert la bouche.
- Q. Cependant vous étiez là et vous entendiez ce qu'il disait ? R. Oui.
- Q. Et votre frère, qui l'entendait dire, pleurait ? R. Ce n'est pas cela qui le faisait pleurer ; il y avait à peine deux semaines que sa femme était morte.
- Q. Il y avait plus longtemps : cet entretien eut lieu en mars, n'est-ce pas ? R. Je ne puis m'en rappeler la date.
- Q. Combien y avait-il que sa femme était enterrée ? R. Un mois peut-être ou deux.
- Q. M. Hatzfeld vous accusa donc en présence de votre frère, sans aucune dénégation de votre part ? R. Je ne dis rien.
- Q. Et il exprima alors toutes les mêmes accusations qu'il a exprimées hier ? R. Oui.
- Q. Quand cette lettre dont vous avez parlé, cette lettre dans laquelle vos parents offraient de lui procurer un établissement, est-elle venue d'Allemagne ? R. En 1872.
- Q. Et vous dites que ce n'est qu'après cette époque que vous avez reçu vos lettres sous l'adresse de Klosterman ? R. Oui.
- Q. Et que ce n'est qu'après cette époque que vous êtes devenus intimes ? R. Oui.
- Q. Jurerez-vous, après ce que vous avez déjà juré et après vous être reprise et corrigée, —direz-vous qu'il n'avait pas son bras autour de votre cou ou de vos épaules, à l'hôtel Winckler, dans le moment dont Winckler a parlé hier ? R. Ne vous ai-je pas dit que je ne puis pas me rappeler tout ? Comment aurais-je à me rappeler ces particularités ?
- Q. Jurerez-vous qu'il est faux qu'il eût sa main dans votre corsage ? R. Je suis très sûre que M. Klosterman n'a jamais fait cela.
- Q. Le dites-vous sur la foi de votre mémoire ? ou comment ? R. Comment aurais-je lieu de me rappeler cela ? Je dis non.
- Q. Vous ne vous rappelez pas la chose ? R. Non, je ne me la rappelle pas.
- Q. Vous souvenez-vous d'avoir été dans le salon de l'hôtel Winckler ? R. Oui, j'y ai été souvent.
- Q. Avec M. Klosterman ? R. Avec M. Hatzfeld.
- Q. Vous y êtes-vous trouvée seule avec M. Klosterman ? R. Je ne m'en souviens pas. J'y allais souvent.

Réinterrogée.

Q. M. Klosterman et Mme Klosterman, dites-vous, avaient l'habitude d'y aller ? R. Oui, certainement. Nous avions l'habitude d'aller aux concerts auxquels on nous invitait, et il nous arrivait souvent de descendre à cet hôtel. Quelquefois, j'y jouais du piano, et avec Klosterman se trouvaient M. Hatzfeld et d'autres personnes.

Q. Vous en souviendriez-vous si M. Klosterman avait pris quelque indécente liberté avec vous ? R. Je suis sûre que oui.

Objection est faite à la question.

Q. A-t-il effectivement pris ces libertés indécentes avec vous ? R. Je ne me rappelle rien de la sorte en ce moment.

Q. Vous ne savez pas s'il l'a jamais fait ? R. Non.

Q. Oublieriez-vous une chose pareille ? R. Non, pas facilement.

Q. Ainsi vous voulez dire que si pareille chose était arrivée vous vous en souviendriez? R. Oui.

Et la déposante n'en dit davantage et signe.

ANNA HATZFELD.

La présente déposition faite sous serment, recueillie par écrit et recon-
nue devant le comité spécial du Sénat
auquel a été renvoyé le bill intitulé
"Acte pour faire droit à Georg-Louis-
Emil Hatzfeld" au parlement, en la
cité d'Ottawa, province d'Ontario,
ce 3e jour de mars 1885.

H. A. N. KAULBACH.

Aujourd'hui trois mars mil huit cent quatre vingt-cinq s'est présenté et a comparu en personne Peter Freyseng, de la cité de Toronto, marchand, lequel étant dûment assermenté et interrogé de la part de la défenderesse, a déposé comme il suit.

Q. Vous êtes frère de la défenderesse en cette affaire? R. Oui.

Q. Ou résidez-vous? R. A Toronto.

Q. Vous êtes dans les affaires? R. Oui.

Q. Avez-vous assisté à quelque entrevue de votre sœur et de M. Hatzfeld?

R. Je pense que oui.

Q. L'a-t-il alors accusée d'infidélité? R. Non, je ne le pense pas.

Q. Avez-vous jamais assisté à quelque entrevue dans laquelle il ait accusé votre sœur d'infidélité et de relations inconvenantes avec M. Klosterman. R. Non.

Q. A-t-elle jamais admis.....

Objection faite à la question.

Q. Vous êtes-vous trouvé à une rencontre de M. Hatzfeld avec sa femme à Hamilton à son retour d'Allemagne? R. A la station, oui, et je me suis trouvé avec eux après, les années suivantes. Naturellement Mme Hatzfeld attendait toujours pour voir quelles mesures M. Hatzfeld allait prendre contre elle et il lui a fallu attendre d'une année à l'autre jusqu'à aujourd'hui.

Q. En 1877, êtes-vous venu de New-York avec Mme Hatzfeld? R. Oui.

Q. Avez-vous rencontré M. Hatzfeld à la station, à Hamilton? R. Oui.

Q. M. Hatzfeld a-t-il vu là sa femme? R. Oui.

Q. Et quel accueil lui a-t-il fait? R. Un accueil très amical.

Q. Rapportez nous comment cela s'est passé? R. Il l'accueillit comme sa femme. Je pense qu'il l'embrassa, n'est-ce pas? (Ici le témoin se tourne vers le pétitionnaire.) Il savait que sa femme venait et il était à la station avec Hinckler, et la rencontre fut amicale. Ils se donnèrent la main et elle lui dit: "Me voilà." Il répondit: "Suis ton frère à Toronto; et tu auras de mes nouvelles ensuite."

Q. Il s'est donc rendu chez vous quelques jours après, et votre femme est morte dans l'intervalle? R. Ma femme mourut vingt-quatre heures après leur rencontre à la station, et il vint aux funérailles.

Q. Ont-ils eu alors quelque entrevue en votre présence? R. Je me souviens d'une. Il est venu, je pense, deux ou trois fois à la maison.

Q. Vous ne l'avez pas alors entendu accuser sa femme d'avoir eu un commerce inconvenant avec Klosterman? R. Non. Seulement il lui a demandé si l'enfant était à lui, et ma sœur répondit: "Oui," parce qu'il prétendait toujours qu'il n'était pas le sien.

Q. Monsieur Hatzfeld dit que vous fûtes présent à une entrevue qui eut lieu dans la cuisine, chez vous, à laquelle votre femme avait admis.....

L'avocat de la défenderesse s'oppose à la question.

Q. Monsieur Hatzfeld a déposé que vous étiez présent à une entrevue entre lui et sa femme dans votre cuisine; avez-vous assisté à une entrevue semblable? R. Il y en a eu plusieurs, comme je l'ai déjà dit dans le salon. Je ne me souviens pas qu'il y en ait eu aucune dans ma cuisine, parce que nous avons une cuisine et à côté, une

salle à manger, et il n'est pas probable que nous ayions été nous asseoir dans la cuisine avec la servante pour avoir un entretien de ce genre.

Q. Votre sœur a-t-elle jamais confessé devant vous qu'elle avait eu des relations inconvenantes avec monsieur Klosterman? R. Non.

Contre-interrogatoire.

Q. Monsieur Hatzfeld l'a-t-il jamais accusée en votre présence de relations criminelles avec monsieur Klosterman? R. Je ne me rappelle pas. J'étais alors dans une telle situation d'esprit—ma femme était morte me laissant trois enfants—qu'après sept ans il est bien difficile de me rappeler ces choses.

Q. Vous ne vous souvenez aucunement de vous être trouvé là, lorsqu'il l'accusait d'infidélité avec Klosterman. R. Non.

Q. Votre sœur s'en souvient? R. Est-ce vrai?

Q. Oui, elle jure que vous étiez présent. R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Alors vous ne vous rappelez rien de ce qui s'est passé à ces entrevues? R. Autant qu'il m'en souviennne, il s'est agit d'affaires générales.

Q. Mais vous ne vous rappelez rien de ce qui s'est dit de part et d'autre? R. J'ai toujours fait tous mes efforts pour les remettre ensemble.

Q. Vous ne pouvez entreprendre de rapporter à la cour ce qu'il a dit ni ce qu'elle a dit? R. Non, il y a si longtemps de cela que je ne me rappelle rien d'une manière positive. Mais ce dont monsieur Hatzfeld voulait surtout s'assurer, c'était si l'enfant était à lui ou non.

Q. S'il a exprimé ce doute, il a dû l'accuser d'adultère avec quelqu'un? R. Je suppose que oui.

Q. Vous ne vous en souvenez pas? R. Non.

Q. Vous saviez qu'il allait agir en justice contre elle? R. Il l'avait dit.

Q. Vous saviez qu'il allait attaquer aussi Klosterman? R. Je l'ai toujours ignoré jusqu'à ce que quelqu'un m'ait envoyé un journal contenant un article sur la cour à Branford, marqué avec un crayon bleu.

Q. Ne vous avait-il pas dit qu'il allait poursuivre Klosterman et qu'il voulait vous emmener à London? R. Non, jamais. Il ne m'a jamais demandé d'aller à London avec lui.

Q. Vous souvenez-vous d'une entrevue qui eut lieu le deux mars chez lui et où toute cette affaire fut discutée entre vous et lui en la présence de sa femme, et où il vous arriva de pleurer à chaudes larmes? R. Je me souviens de cette discussion, j'en fus vivement affecté. Leur mariage était si malheureux.

Q. Ne vous rappelez-vous pas si dans cette occasion il accusa sa femme d'infidélité? R. Non. Le deux mars, dites-vous? Je ne me rappelle pas ce deux mars. En quelle année?

Q. En 1878. Vous ne vous rappelez aucune des paroles qui furent dites? R. Je ne me rappelle pas que monsieur Hatzfeld ait reproché à ma soeur d'avoir eu quelque affaire avec Klosterman. La chose principale dont je me souviennne, ce sont ses desirs au sujet de l'enfant.

Ré-interrogatoire :

Q. Que répondit-elle? R. Elle répondit que c'était leur enfant—son enfant et le sien.

Et le déposant n'en dit davantage et signe.

PETER FREYSENG.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial du Sénat auquel a }
été renvoyé le bill intitulé : "Acte }
pour faire droit à George-Louis-Emil }
Hatzfeld" au parlement, en la cité }
d'Ottawa province d'Ontario ce }
deuxième jour de mars mil huit cent }
quatre-vingt-cinq. }

H. A. N. KAULBACH,

Président du comité.

TÉMOIGNAGE EN RÉPLIQUE.

George-Louis-Emil Hatzfeld est rappelé pour être réinterrogé de nouveau par monsieur Teetzel.

Q. Votre femme a déclaré que vous aviez passé la nuit à Toronto lorsque vous êtes allé aux funérailles de votre belle-sœur et que vous avez couché avec votre femme en cette occasion. R. Cela n'est pas. Elle fit plusieurs fois la remarque qu'il était temps de se coucher; je n'y fis aucune attention, et à la fin elle s'adressa à la belle-sœur de son frère et lui demanda d'aller avec elle. Pour moi, je couchai avec son frère. Nous couchâmes tous les deux dans la même chambre, de cela je suis sûr, et, je crois, dans le même lit, son frère et moi.

Q. On a dit que vous aviez embrassé votre femme à la station. R. Je ne l'ai pas embrassée. Je n'ai fait que lui tendre la main. La seule fois que je l'ai embrassée, c'est après qu'elle m'a eu fait sa confession. Elle me suppliait beaucoup, je posai mes mains sur sa tête et je dis: "Que Dieu te pardonne." Et je la baisai au front.

Q. Vous avez été affecté par ses larmes et par la circonstance? R. Oui. Je mis la main sur sa tête et je dis: "Dieu te pardonne"; je ne l'ai jamais touchée depuis, quoiqu'elle m'ait dit après: "Vous pourriez donner une poignée de main à une belle dame;" et cela, en avançant la sienne.

Et le déposant n'en dit davantage et il signe.

L. E. HATZFELD.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial auquel il a été ren- }
voyé le bill intitulé: "Acte pour }
faire droit à Georg Louis Emil Hatz- }
feld, au parlement, en la cité d'Ottawa, }
province d'Ontario, ce deuxième jour }
de mars mil huit cent quatre-vingt- }
cinq. }

H. A. L. KAULBACH,
Président du comité spécial.

JULIUS WINCKLER, rappelé et réinterrogé de nouveau par M. Teetzel dépose comme suit:

Q. Vous rappelez-vous d'avoir été à la station avec M. Hatzfeld en août 1877 quand revint sa femme? R. Oui.

Q. Avez-vous vu leur rencontre? R. Oui.

Q. Que s'est-il passé entre eux? R. L'abord ne fut guère chaleureux.

Q. Veuillez raconter ce qu'ils firent? R. Ils parlaient à distance et je ne pouvais entendre ce qu'ils disaient, et il n'y eut entre eux ni poignées de main ni embrassements.

Q. Y eut-il quelque embrassement? R. Aucun.

R. Aviez-vous les yeux sur eux quand ils s'abordèrent? R. Oui.

Q. Et vous étiez assez prêt pour bien voir? R. Oui, mais je n'entendais rien.

Contre-interrogatoire.

Q. Avez-vous vu M. Hatzfeld et sa femme depuis le moment de leur rencontre jusqu'à celui du départ de madame Hatzfeld par le chemin de fer ce jour-là? R. Non, je ne suis pas monté dans les chars.

Q. Les avez-vous observés pendant toute la durée de leur entrevue? R. Autant que j'ai pu, avec beaucoup de personnes qui étaient là. Par moment je ne pouvais pas les voir, mais je suis resté sur la plate forme jusqu'au départ du train.

Q. Les avez-vous vus pendant tout le temps qu'ils sont tenus sur la plate forme
 R. Non, je ne peux pas dire que je les aie toujours vus.
 Et le déposant n'en dit pas davantage et il a signé

JULIUS WINCKLER.

Déposition faite sous serment, rédigée par }
 écrit et reconnue devant le comité spé- }
 cial du Sénat auquel a été renvoyé le }
 bill intitulé : " Acte pour faire droit à }
 Georg-Louis Emil Hatzfeld," au par- }
 lement, en la cité d'Ottawa, province }
 d'Ontario, ce deuxième jour de mars }
 mil huit cent quatre-vingt-cinq. }

H. A. N. KAULBACH

Président du comité.

PRODUCTIONS.

PIÈCE "A"

En allemand. Pour traduction, voir pièce "E."

PIÈCE "B"

ONTARIO.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A tous ceux que ces présentes verront.—Salut.

SAVOIR faisons qu'un nombre des plaids communs inscrits sur la rôle, en notre haute cour de justice pour la province d'Ontario, division des plaids communs, à Toronto, devant l'honorable Adam Wilson, président, et ses collègues les juges de la dite haute cour, le trentième jour d'avril de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf et de Notre règne le quarante-troisième, se trouve inscrit sur le rôle vingt-quatre ce qui suit :

PLAIDS COMMUNS.

Comté de Brant, }
 savoir :

Le vingtième jour de mars de l'an de Notre-Seigneur 1879.

Louis Emelius Hatzfeld, par William Alexander Hamilton Duff, son procureur, actionne Robert Klosterman, lequel a été cité à comparaître par voie d'un writ délivré le sixième jour de septembre, l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit,

Pour avoir, le défendeur, débauché et connu charnellement l'épouse du demandeur. Et le demandeur réclame à titre de dommages-intérêts dix mille piastres.

Et le défendeur ne produit aucune défense à la dite action du demandeur ; pourquoi le demandeur doit recouvrer contre le défendeur ses dommages-intérêts en raison de ses griefs. Mais comme la cour ignore quels dommages le demandeur a soufferts à cet égard :

A cette cause, afin d'évaluer les dommages soufferts par le demandeur, qu'il soit convoqué un jury, etc.

Et le demandeur donne avis à cette honorable cour qu'il a obtenu jugement par défaut contre le demandeur le premier jour d'avril, A.D. 1879.

Subséquentement le trentième jour d'avril de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, le demandeur s'est présenté par son procureur ci-dessus dénommé ;

et l'honorable juge Burton, l'un des juges de Notre Dame la Reine, appelé à présider les assises, dans et pour le comté de Brant, en la cité de Brantford, devant qui la dite évaluation a été faite, a envoyé à la présente cour son rapport, conçu dans les termes suivants :

“ Subséquentement, le vingt-neuvième jour d'avril A. D. 1879, en la cité de Brantford, comté de Brant, devant l'honorable juge Burton, l'un des juges de Notre Dame la Reine, chargé de présider les assises pour le dit comté, a comparu le demandeur par son procureur, et un jury du dit comté, ayant été convoqué et s'étant présenté, a été assermenté pour fixer les dommages soufferts par le demandeur en raison des faits dont il s'est plaint, et ce jury, sur la foi du serment, fixe les dommages-intérêts du demandeur, en sus de ses frais de poursuite, à la somme de mille piastres. ”

C'est pourquoi il convient que le demandeur recouvre contre le défendeur la somme ainsi adjugée par le jury, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et de plus \$89.69 pour ses frais de poursuite taxés par la cour, ce qui fait en tout une somme de \$1,089.69.

De tout ce que dessus nous avons ordonné de faire ampliation par les présentes.

En témoignage de quoi nous avons fait apposer aux présentes le sceau de notre dite cour à Toronto.

Témoin, l'honorable Adam Wilson, président de notre haute cour de justice à Toronto, ce jour de février de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq et l'an quarante-huitième de notre règne.

M. B. JACKSON.

Registraire de la haute cour de justice

Division des plaids communs.

(L. S.)

PIÈCE “ C. ”

DANS LA HAUTE COUR DE JUSTICE, }
Division des plaids communs. }

(Writ de fieri facias.)

ONTARIO.

Entre

LOUIS-ÆMELIUS HATZFELD, demandeur,

et

ROBERT KLOSTERMAN, défendeur,

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi.

Au shérif du comté de Wentworth. Salut :—

NOUS VOUS ORDONNONS de faire prélever, sur les biens et effets du défendeur ci-dessus dénommé, Robert Klosterman, dans votre ressort, une somme de \$1,089.69, avec intérêt du 30e jour d'avril 1879, laquelle somme d'argent avec l'intérêt a été dernièrement, devant les juges de Notre cour des plaids communs, dans une certaine action, où le dit Louis-Æmelius Hatzfeld était demandeur, et le dit Robert Klosterman, défendeur, par un jugement de Notre dite cour, en date du 30e jour d'avril 1879, adjugée contre le dit Robert Klosterman, au dit Louis Æmelius Hatzfeld ; et vous représenterez cette somme d'argent avec l'intérêt devant nos juges susdits à Toronto, immédiatement après l'exécution de notre présent writ, pour qu'elle soit remise au dit Louis Hatzfeld conformément au dit jugement. Et aussitôt après l'exécution du writ, vous rendrez compte de la manière dont vous l'aurez exécuté, à nos juges susmentionnés, à Toronto ; et vous y produirez alors ce writ.

Témoin, l'honorable Adam Wilson, président de Notre dite cour, ce 27e jour de février 1885, l'an 48e de Notre règne.

WILLIAM B. HOWARD.

Délivré au bureau du sous-greffier de la couronne de la haute cour de justice dans le comté de Wentworth.

S. H. GHENT,

Sous-greffier.

H. C. J.

Division des plaids communs.

(F. F.)

HATZFELD
vs.
KLOSTERMAN. }

M. LE SHÉRIF,—Prélevez sur les biens et effets du défendeur ci-dessus dénommé, les sommes de \$1,000 et de \$89.69, montants respectifs des dommages adjugés et des dépens taxés dans cette cause avec les intérêts des deux sommes à compter du 30e jour d'avril 1879; et aussi la somme de \$5 pour le présent writ; avec vos propres droits, commission et dépenses accessoires.

Votre etc.,

W. A. H. DUFF,
Procureur du demandeur.

Le présent writ a été délivré par William Alexander Hamilton Duff, No. 31 James Street South, en la cité d'Hamilton, comté de Wentworth, procureur du demandeur.

Le défendeur n'a pas de biens dans mon ressort.

Rapport de

ARCHIBALD McKELLAR,

Shérif du comté de Wentworth,

W. A. H. DUFF.

Par E. G. ZEALAND, D. S.

 PRICE "D."

DANS LA HAUTE COUR DE JUSTICE, }
Division des plaids communs. }

Entre LOUIS AMELIUS HATZFELD, *demandeur,*

et

ROBERT KLOSTERMAN, *défendeur.*

Je, ARCHIBALD McKELLAR, shérif du comté de Wentworth, certifie, que j'ai reçu un writ d'exécution délivré dans la cause susmentionnée, m'ordonnant de prélever sur les biens et effets du défendeur dénommé, dans mon ressort, la somme de \$1,089.69, montant adjugé, avec l'intérêt à compter du 30e jour d'avril, et la somme de \$10 pour les frais du dit writ d'exécution et du writ antérieur, ainsi que pour mes propres droits, commission et frais accessoires; et que le dit défendeur n'a pas de biens dans mon ressort sur lesquels je puisse prélever tout ou partie des dites sommes.

Daté d'Hamilton ce 27e jour de février A.D. 1885, à 2 heures et demie de l'après-midi.

ARCHIBALD McKELLAR,

*Sherif du comté de Wentworth,*Par E. G. ZEALAND, *Dép.-shérif.*

Bureau du shérif, Hamilton, comté de Wentworth,

Division des plaids communs.

HATZFELD
vs.
KLOSTERMAN, }

Certificat du shérif.

W. A. H. DUFF.

PIÈCE "E."

(Traduit de l'Allemand.)

EXTRAIT DU REGISTRE DES MARIAGES DE LA PAROISSE ÉVANGÉLIQUE DE MANNHEIM,
ANNÉE 1869, n° 118.

En l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, le septième jour d'août, à une heure de l'après-midi, a été marié, par le pasteur Schellenburg, en vertu d'une licence de mariage émanée de la grande cour de district, en date du 17 juillet 1869, n° 16,490, après dues publications les 18 et 25 juillet de la même année, suivant la loi; et sur production d'une dispense délivrée par le bureau de la paroisse urbaine catholique, en date du 28 juillet, même année, Emil Georg Ludwig Hatzfeld, citoyen célibataire et marchand de la paroisse de Mannheim, né le 6 mars 1843, évangélique, fils légitime de Johann Georg Salomon Hatzfeld citoyen et maître-cordonnier de cette paroisse et de Sibille Justine née Hans; avec Anna Maria-Josepha Freyseng, née le 28 mai 1848, catholique, fille légitime et non mariée de Peter Freyseng, citoyen et maître-boulangier d'ici, et de Maria née Mueller. Les témoins sont: Georg Hirnburger, citoyen et fabricant de peignes de Mannheim, et Karl Jost, citoyen et coiffeur, aussi de cette paroisse.

MANNHEIM, 7 août 1869.

(Signature)

TH. GREINER, *Pasteur urbain.*

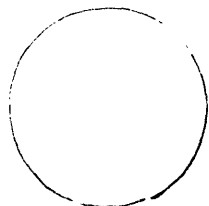
Pour copie conforme,

MANNHEIM, 25 août 1869.

PASTORAT ÉVANGÉLIQUE DE LA VILLE,

(Signature)

GREINER.



Le certificat ci-dessus du Pastorat évangélique de cette ville, comme constituant une autorité civile officielle, est par le présent attesté.

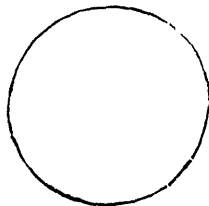
Mannheim, ce 25 août 1869,

Greffé de la cour du Grand Duché de Bade.

Le notaire officiel,

(Autrement dit protonotaire),

HECHT.



Je, A Harvey, de la cité d'Ottawa, Canada, certifie par les présentes que la traduction ci-dessus est fidèle et exacte, à l'exception de tous les noms propres, qui ont été copiés aussi exactement que l'a permis l'écriture de l'original.

OTTAWA, ONT., 25 février 1885.

A. HARVEY.

PIÈCE F.

Lettre écrite en allemand dont il est fait mention dans le contre-interrogatoire de la défenderesse.

APPENDICE No 2.

PROCÈS-VERBAL DES TÉMOIGNAGES,

Entendus sous serment devant le comité spécial du Sénat sur le bill intitulé :
 “ Acte pour faire droit à Alice-Elvira Evans.”

COMITÉ :

L'honorable M. GOWAN, président.

Les honorables messieurs

Hamilton,

McMaster,

Stevens,

Macdonald (B. C.),

Montgomery,

Vidal.

McKay,

Plumb,

LE SÉNAT DU CANADA.

In Re LE BILL (G) “ ACTE POUR FAIRE DROIT A ALICE-ELVIRA EVANS.”

Aujourd'hui, ce sixième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu personnellement le Rév. docteur William Stewart, ecclésiastique, de Cheltenham, comté de Peel, province d'Ontario, qui, étant dûment assermenté et interrogé, rend le témoignage suivant :

Interrogé par le président :

Q. Où résidez-vous ? R. A Cheltenham, comté de Peel, Ontario.

Q. Quelles sont vos occupations ? R. Ministre de l'Évangile.

Q. De quelle secte ? R. De la secte Baptiste.

Interrogé par M. Blackstock :

Q. Connaissez-vous la pétitionnaire Alice-Elvira Evans ? R. Oui.

Q. Elle est maintenant dans cette pièce ? R. Oui.

Q. Depuis combien de temps la connaissez-vous ? R. Depuis le commencement de l'année 1874.

Q. Où résidait-elle avant ? R. Dans la cité de Hamilton.

Q. Vous y résidiez alors vous-même ? R. Oui.

Q. Connaissez-vous le défendeur Owen Norton Evans ? R. Oui.

Q. Depuis combien de temps le connaissez-vous ? R. Depuis à peu près la même époque.

Q. Ils résidaient tous deux à Hamilton au commencement de 1874 ? R. Oui.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet de leur mariage, et dans ce cas, dites-nous ce que vous savez ? R. Je célébrai leur mariage en 1874.

Q. Vous rappelez-vous la date ? R. Je pense que c'était vers le 16.

Q. La cérémonie fut faite suivant les rites de l'Église baptiste du Canada ? R. Oui.

Q. Et les parties habitèrent ensuite ensemble comme mari et femme n'est-ce pas ? R. Oui.

Q. Savez-vous combien de temps ? R. Probablement pendant un an ou peut-être un peu plus.

Q. Avez-vous jamais eu aucun entretien avec le défendeur au sujet de ses relations conjugales ou de quelque chose de ce genre ? R. Oui.

Q. Il fréquentait votre église à cette époque ? R. Tous les deux étaient fidèles et membres de l'église dont j'étais alors le pasteur.

Q. Voulez-vous rapporter brièvement au comité la substance de tout aveu que le défendeur vous aurait fait au sujet de sa propre conduite ? R. Il m'avoua que sa conduite avait été très inconvenante, qu'il avait visité des maisons malfamées et qu'il y avait contracté certaine maladie.

Q. Pourquoi vous disait-il cela ? R. La chose était venue à se connaître et je considérais qu'il n'était plus digne d'être membre d'aucune église chrétienne. Je lui en parlai et il s'accusa avec larmes, protestant de son repentir et me suppliant de ne point faire connaître le fait aux membres de l'église.

Q. Ni à aucune autre personne ? R. Ni à aucune autre personne, autant que je puis m'en souvenir.

Q. Alors, son but était-il de vous inciter à l'empêcher d'y retourner ou de vous empêcher de rendre le fait public ? R. Voilà tout.

Q. Ou de vous empêcher de le dire à sa femme ? R. Je le suppose, quoique la conversation que j'eus avec lui eût trait à sa propre conduite.

Interrogé par l'honorable M. Vidal :

Q. Qui provoqua cette entrevue, vous ou le témoin ? R. Je la provoquai pour avoir appris quelle conduite il tenait.

Q. L'enfant naquit-il pendant qu'ils vivaient ensemble à Hamilton ? R. Il était né quelque temps avant cette conversation.

Q. Pendant qu'ils vivaient encore ensemble ? R. Je n'en suis pas très sûr. Mme Evans vivait chez sa mère à l'époque où l'entretien que je viens de rapporter eut lieu.

Interrogé par M. Blackstock :

Q. Elle ne vivait pas alors avec lui ? R. Non, ils ne vivaient pas dans une maison à eux.

Le déposant n'en dit pas davantage, et il signe.

WILLIAM STEWART.

La présente déposition faite sous serment, recueillie par écrit et reconnue devant le comité spécial du Sénat auquel a été renvoyé le bill intitulé "Acte pour faire droit à Alice-Elvira Evans," au parlement, dans la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, 6 mars, A.D. 1885.

JAMES ROBT. GOWAN

President du dit comité.

Aujourd'hui, ce sixième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présentée et a comparu personnellement Alice-Elvira Evans, de la cité de Toronto, Province d'Ontario, couturière, qui, étant dâment assermentée et interrogée, aussi bien en général qu'au sujet de toute collusion ou connivence qui aurait pu exister entre les parties pour obtenir une séparation, rend le témoignage suivant :

Interrogée par M. Blackstock.

Q. Vous êtes la pétitionnaire en cette cause ? R. Oui.

Q. Il est dit dans le témoignage entendu que vous vous êtes mariée le 16 mars 1874 avec le défendeur ? R. Oui.

Q. Dans la cité de Hamilton ? R. Oui.

Q. Où avez-vous résidé après votre mariage ? R. A Hamilton.

Q. Avec qui ? R. Avec le défendeur.

Q. Combien de temps y êtes-vous restés ? R. Environ un an et quatre mois.

Q. Pendant ce temps, avez-vous vécu ensemble dans une maison à vous ? R. Oui, une partie du temps et le reste du temps chez mes parents.

Q. Comment cela ? Voulez-vous dire par là que vous viviez tantôt là et tantôt chez vos parents ; ou bien voulez-vous dire que durant une partie de ces seize mois, vous avez vécu chez vos parents ? R. J'ai vécu chez mes parents environ trois mois, la dernière partie du temps.

Q. Ainsi, vous avez vécu ensemble dans votre propre maison environ treize mois et après cela vous avez vécu trois mois ensemble chez vos parents ? R. Oui.

Q. Quel était le métier du défendeur ? R. Tapissier.

Q. Savez-vous quels gages il recevait ? R. Non.

Q. De quelle manière vous a-t-il traitée pendant ce temps-là, vous sa femme, en sa qualité de chef de famille ? R. Je n'en ai rien reçu pour ma subsistance.

Q. Vous n'avez rien reçu de lui ? R. Pas un sou.

Q. Mais qui vous fit donc vivre alors ? R. Ma mère et mon père.

Q. Je crois qu'il vous naquit un enfant, à vous et au défendeur ? R. Oui.

Q. Il est ici présent ? R. Oui.

Q. Quand cela ? R. Treize mois après mon mariage.

Q. Ce fut à peu près à l'époque où vous allâtes vivre chez vos parents ou peu de temps après ? R. Avant cela ; le 11 avril 1875.

Q. Avec le consentement de votre mari ? R. Oui, il vint demeurer avec moi.

Q. Avez-vous quelque chose de plus à dire au sujet de la manière dont il vous a traitée pendant qu'il a vécu avec vous, à part le fait de n'avoir pas contribué à votre subsistance ? R. Il me négligeait de toutes manières.

Q. Vivait-il régulièrement à la maison ? R. Non, pas constamment.

Q. C'est-à-dire qu'il passait parfois ses soirées ailleurs, voire même les nuits entières ? R. Oui.

Q. Quelles sont les rumeurs qui se mirent à circuler à son endroit, après votre retour chez votre mère ? R. Je ne m'en souviens pas beaucoup ; j'étais tout le temps malade, sans connaissance.

Q. Était-il à Hamilton quand vous eûtes suffisamment recouvré la santé pour savoir ce qui se passait ? R. Oui, il était encore à Hamilton.

Q. Quand quitta-t-il la place ? R. Quand il fut arrêté.

Q. Dites-nous ce que vous apprîtes à l'égard de son arrestation ? R. Je l'appris par oui-dire. Je n'étais pas assez bien pour sortir. On me dit qu'il avait été arrêté et qu'il avait laissé Hamilton avec cette femme.

Q. Quel est le nom de cette femme ? R. Je l'ai oublié—Nelly Morris.

Q. C'était une des pensionnaires de la maison ? R. Oui, c'était la maison de sa sœur.

Q. C'est là qu'il avait été arrêté et après cela il était parti avec elle ? R. Oui.

Q. Avez-vous su comment on avait fini par les retrouver ? R. Je n'appris rien de plus sur leur compte jusqu'à ce que M. Littlehills les eût retrouvés.

Q. Par la suite, avez-vous vu le défendeur ? R. Je l'ai vu un soir.

Q. Combien de temps après ? R. Environ deux ans, je pense.

Q. Vous ne l'avez revu, après qu'il se fût enfui de Hamilton avec cette femme, qu'à peu près deux ans plus tard ; où le vîtes-vous alors ? R. A la maison, chez mon père à Hamilton.

Q. Rapportez-nous la conversation qui eut lieu entre vous et lui à cette occasion ? R. Je ne crois pas lui avoir aucunement parlé.

Q. Que vous dit-il ? R. Il voulait m'emmener demeurer avec lui. Il dit qu'il avait une demeure pour moi ; mon père lui dit qu'il lui faudrait d'abord en donner la preuve. Le fait est qu'il n'en était rien. Mon père lui dit qu'il lui donnerait une autre année.

Q. Mais vous ne dites rien du tout vous-même ? R. Non.

Q. En ce qui vous concerne, dans tous les cas, vous avez refusé d'avoir alors rien à faire avec lui ? R. Oui.

Q. Après son départ que fîtes-vous, vous-même ? R. Je travaillai.

Q. Et vous avez toujours travaillé depuis, je suppose ? R. Oui, constamment.

Q. Et maintenant, vous êtes occupée comme couturière à Toronto ? R. Oui.

Q. Et vous avez gagné votre vie depuis ce temps-là ? R. Oui.

Q. Vous n'avez reçu aucun soutien de lui ? R. Non.

Q. Et vous avez soutenu votre enfant ? R. Oui.

Q. Je suppose que vous n'avez rien appris vous-même du défendeur, depuis ce temps-là ? R. Non.

Q. Vos témoins seuls peuvent parler de sa conduite depuis cette époque ? R. Oui.

Q. Pendant l'entrevue du défendeur avec votre père, celui-ci l'accusa-t-il des faits qui étaient venus à votre oreille au sujet de sa conduite ? R. Oui.

Q. Que lui dit votre père à ce sujet ?

Interrogé par le président :

Q. De quoi votre père l'accusa-t-il ; l'accusa-t-il de quelque chose ? R. Il l'accusa de s'être enfui de Hamilton avec cette femme Nelly Morris, ce qu'il admit alors. Il dit qu'elle était revenue après avoir vécu deux semaines avec lui.

Q. C'est-à-dire qu'elle était restée deux semaines avec lui ; c'est tout ? R. Oui.

Q. A un moment donné vous avez su que le défendeur était à Dunkirk, dans l'État de New-York ? R. Oui.

Q. Était-ce avant cela ? R. Non, après.

Q. Quand m'avez-vous, pour la première fois, donné instruction d'intenter cette action en divorce ? R. Il y a deux ans.

Q. A cette époque, connaissiez-vous la résidence de votre mari ? R. Non.

Q. Depuis combien de temps savez-vous où il est ? R. Il y a un an cet hiver.

Q. Avant cela, alors que vous m'avez donné instruction d'intenter cette action, vous dites que vous n'aviez aucune connaissance de l'endroit où il demeurerait ; combien de temps auparavant ? R. La dernière fois que j'eus de ses nouvelles, il était à Dunkirk.

Q. Combien d'années avant cela ? R. Environ un an.

Q. Le premier avis pour la demande de divorce fut donné à la dernière session ? R. Oui.

Q. Vous ne saviez pas alors où il était ? R. Non.

Q. Et vous fîtes toutes sortes de démarches pour apprendre où il était, annonçant dans les journaux et vous enquérant de toutes manières auprès de ses amis ? R. Oui.

Q. Et vous ne parvîntes pas à le retrouver ? R. Je ne pus pas le retrouver.

Q. Vous n'avez eu après cela aucun rapport avec lui ? R. Je n'en ai eu aucun.

Q. Et vous dites que c'est environ un an après m'avoir donné instruction d'intenter cette action, que vous avez appris où il se trouvait ? R. Oui.

Q. Je crois que vous avez toujours oru qu'en le retrouvant vous vous assureriez d'autres preuves pour vous aider à obtenir le divorce ? R. Oui.

Interrogée par le Président :

Q. Y avait-il ou y a-t-il eu aucune entente entre vous et le défendeur au sujet de cette requête ? R. Non, je ne l'ai pas vu et n'ai pas eu de conversation avec lui.

Q. Vous n'agissez pas en collusion ou connivence avec lui dans cette instance pour obtenir cette séparation ? R. Non.

Q. Il n'y a entre vous aucun consentement ? R. Non, aucun.

La déposante n'en dit pas davantage, et elle signe.

ALICE E. EVANS.

La présente déclaration faite sous serment, recueillie par écrit et reconnue devant le comité spécial du Sénat auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Alice-Elvira Evans," au parlement dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce sixième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt cinq. }

JAS ROBT GOWAN,

Président du dit comité.

Aujourd'hui, ce sixième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu personnellement Myron Johnson, de la cité de Toronto, fabricant d'instruments agricoles, qui étant dument assermenté et interrogé, rend le témoignage suivant :

Interrogé par M. Blackstock :

- Q. La pétitionnaire est votre fille ? R. Oui.
- Q. Vous étiez présent, je suppose, à son mariage dans la cité de Hamilton ? R. Oui.
- Q. Naturellement, vous connaissez le défendeur ? R. Oui.
- Q. Quel traitement la pétitionnaire a-t-elle subi de la part du défendeur pendant le temps qu'ils ont résidé ensemble ? R. Il la traita avec peu de considération et la négligea beaucoup.
- Q. Dans quel sens ? R. Il s'en allait, négligeant son affaire et s'absentait de la maison le soir, négligeant de lui procurer une nourriture convenable.
- Q. Qui subvint à l'entretien de votre fille ? R. Moi-même.
- Q. Vous rappelez-vous les circonstances dont elle parle quand elle retourna chez vous ? R. Oui.
- Q. C'est alors que naquit l'enfant ? R. Elle vivait chez moi quand naquit l'enfant.
- Q. Vous rappelez-vous les circonstances qui accompagnèrent le départ du défendeur de la ville de Hamilton ? Qu'en connaissez-vous ? R. Je n'en sais réellement rien de plus que ce j'en appris par les on-dit.
- Q. Avez-vous jamais eu par la suite de conversation avec le défendeur au sujet de ces rapports ? R. Oui.
- Q. A quelle occasion était-ce ? R. Après son retour, environ deux ans après qu'il s'était enfui.
- Q. L'avez-vous alors accusé de quelque chose ? R. Je l'accusai de s'être enfui de la maison et d'avoir quitté la ville avec cette femme Nelly Morris.
- Q. L'avez-vous accusé d'autre chose ? R. Je l'accusai de courir ces mauvaises maisons à Hamilton.
- Q. Que répondit-il à ces accusations ? R. Il dit qu'il était en effet parti et qu'elle l'avait suivi.
- Q. Et combien de temps dit-il qu'ils furent ensemble ? R. Il dit quelle s'en revint peu de temps après.
- Q. Ainsi, il ne nia pas avoir eu des relations avec cette femme ? R. Non.
- Q. L'avez-vous revu par la suite ? R. Je l'ai revu, pour la première fois depuis lors, l'hiver dernier, il y a à peu près un an.
- Q. Savez-vous si la pétitionnaire a fait aucun effort pour découvrir où il résidait ? R. Oui.
- Q. Elle fit des efforts pour y arriver ? R. Oui, elle s'efforça de le retrouver.
- Q. Avez-vous enfin réussi à le retrouver ? R. J'appris accidentellement qu'il était à Owen-Sound.
- Q. Que fîtes-vous à cette nouvelle ? R. J'y allai pour voir si c'était vrai.
- Q. Et vous l'y avez retrouvé ? R. Oui.
- Q. Dites-moi ce que vous y avez découvert au sujet de sa manière de vivre ? R. Je l'y trouvai tenant maison avec une femme ; chez lui, sur le plancher, était assis un enfant qu'il reconnut comme étant le sien.

Interrogé par le Président :

- Q. Quel âge avait l'enfant ? R. Je crois qu'il avait environ six mois.
- Q. Vous dit-il quelque chose au sujet de ses relations avec cette femme ? R. Il me dit qu'ils étaient mariés avec elle.
- Q. Vous dit-il en quel endroit ? R. A Castleton.
- Le conseil de la pétitionnaire demande que cette partie de la déposition soit biffée de peur qu'elle ne cause préjudice à une personne innocente.
- Le Président établit que lorsque tout le témoignage aura été entendu le comité décidera quelle partie en retranchera.
- Q. Etes-vous allé chez lui dans le but de voir ce qu'il y faisait ? R. Oui.
- Q. L'avez-vous vu depuis ? R. Oui, il y a environ deux semaines ?
- Q. C'est-à-dire quand vous lui avez remis le bill et les avis de cette pétition ? R. Oui, le 18 février.
- Q. Je suppose que vous n'êtes pas allé chez lui en cette occasion ? R. Non, je n'eus pas le temps d'y aller.

Q. Votre fille a depuis lors gagné elle-même sa vie ? R. Oui.

Q. Elle tint d'abord quelque boutique, n'est-ce pas, et ensuite elle apprit et enseigna elle-même le métier de couturière en robes ? R. Oui.

Le déposant n'en dit pas davantage, et il signe.

MYRON JOHNSON.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial auquel a été renvoyé }
le Bill intitulé : " Acte pour faire droit }
" à Alice-Elvira Evans " au parlement, }
Ottawa, ce sixième jour de mars, de }
l'année de Notre-Seigneur mil huit cent }
quatre-vingt-cinq. }

JAS ROBT GOWAN. }

Président du dit comité.

Aujourd'hui, ce sixième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu personnellement John Littlehales, de la ville de Windsor, dans la province d'Ontario, officier de police, qui, étant dûment assermenté et interrogé, rend le témoignage suivant :

Interrogé par M. Blackstock :

Q. Vous résidiez autrefois à Hamilton ? R. Oui.

Q. Y avez-vous connu la pétitionnaire ? R. Oui.

Q. Et le défendeur ? R. Oui.

Q. En votre qualité de constable dans la police, avez-vous jamais eu à faire au défendeur ? R. Oui, avec d'autres hommes de la police, j'arrêtai la maîtresse et les habitués d'une maison malfamée.

Q. Où ? R. Sur la rue Queen, à Hamilton.

Q. En quoi le défendeur se trouva-t-il mêlé à cette affaire ? R. Il était l'un des habitués de la maison.

Interrogé par le Président :

Q. En quel temps fîtes-vous ces arrestations ? R. Environ à dix heures du soir, entre 10 et 11.

Interrogé par M. Blackstock :

Q. Connaissez-vous le nom des femmes qui s'y trouvaient ? R. Oui, je les connaissais toutes. Il y avait Lucie Russell, Nellie Morris et Annie Morris—trois sœurs.

Q. Fût-il question de Nellie Morris entre vous et Evans ? R. Comme officier de police, je l'arrêtai, et je conversai avec lui en le conduisant à la station de police. Je l'avais connu intimement auparavant.

Q. Le revîtes-vous ensuite ? R. Oui, quand l'affaire vint en cour. La maîtresse fut condamnée à \$50 d'amende pour tenir une maison malfamée, et Nellie Morris à \$10 pour en être une des habituées. Quant à Owen Norton Evans, il fut libéré sous son propre cautionnement à condition de se bien conduire à l'avenir.

R. Qu'arriva-t-il à Evans par la suite ? R. Nellie Morris obtint un court délai pour payer l'amende à laquelle elle avait été condamnée et la même après-midi Owen Evans l'emmena avec lui à Ingersoll.

Q. L'avez-vous revu ensuite ? R. Oui, il l'emmena et je le revis quelque temps après à Ingersoll. Il me dit qu'il l'avait emmenée avec lui parce qu'il avait peur qu'elle ne fût arrêtée de nouveau pour n'avoir pas le moyen de payer l'amende. Je ne l'ai pas revu ensuite au sujet de Nellie Morris, mais je sais que celle-ci revint à Hamilton deux ou trois semaines plus tard.

Q. Que dit-il, si toutefois il en parla, au sujet du séjour de cette femme à Ingersoll ? R. Il n'en dit rien, sinon qu'il l'avait emmenée de pour qu'elle ne fût arrêtée de nouveau, vu qu'elle n'avait pas d'argent pour payer l'amende, ni lui non plus. Il en parla plus ouvertement avec moi qu'il n'aurait fait avec un étranger, parce que nous nous connaissions personnellement auparavant.

Q. Vous ne l'avez jamais revu depuis, je suppose ? R. Oui, je le revis encore une fois à Ingersoll, une semaine plus tard, avant son départ ; mais depuis lors, je ne l'ai pas revu.

Q. Fut-il alors question de cette affaire entre vous ? R. Non.
Le déposant n'en dit pas davantage, et il signe.

JOHN LITTLEHALES.

La présente déclaration faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue de- }
vant le comité spécial du Sénat au- }
quel a été renvoyé le bill intitulé : }
" Acte pour faire droit à Alice-Elvira }
" Evans," au Parlement, dans la cité }
d'Ottawa, province d'Ontario, ce six- }
ième jour de mars, mil huit cent }
quatre-vingt-cinq. }

JAS ROBT GOWAN,
Président du dit comité.

Aujourd'hui, ce sixième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu personnellement Andrew Moag, de la ville de Owen Sound, dans la province d'Ontario, ébéniste, qui étant dûment assermenté et interrogé, rend le témoignage suivant :

Interrogé par M. Blackstock :

Q. Chez qui travaillez-vous à Owen Sound ? R. Chez Wilson frères.

Q. Ils sont ébénistes en cet endroit ? Oui.

Q. Qu'y faites-vous ? R. J'ai la surveillance de la fabrique.

Q. Connaissez-vous la pétitionnaire qui est ici présente ? R. Je l'ai connue pour l'avoir vue il y a quelques années à Oshawa, avant son mariage.

Q. Connaissez-vous le défendeur ? R. Je le connais depuis son arrivée à Owen Sound.

Q. Quand cela ? R. Il y a environ quatre ou cinq ans.

Q. Pour qui travailla-t-il en cet endroit ? R. Pour Wilson frères, dans la même maison que moi.

Q. Et vous le connaissez depuis son arrivée en cet endroit ? R. Oui.

Interrogé par l'honorable M. Plumb :

Q. Y porte-t-il son propre nom ? R. Là, il s'appelle Thomas Evans.

Interrogé par M. Blackstock :

Q. Avez-vous jamais parlé avec lui de la pétitionnaire ? R. Oui, à l'époque où M. Johnson vint à Owen Sound pour y voir Evans.

Q. M. Johnson est le père de la pétitionnaire ? R. Oui.

Q. A cette époque vous étiez là ? R. Oui. Evans vint à moi et me dit qu'il était dans l'embarras, et qu'il désirait m'emmener voir Johnson avec lui à ce sujet. Il dit qu'il avait été marié auparavant.

Q. Avec qui ? R. Avec la fille de M. Johnson.

Q. La pétitionnaire, ici présente ? R. Oui. Il voulait que j'allasse avec lui à un bureau d'avocat pour donner quelque témoignage. Il paraît qu'il voulait que la chose se passât sans ennui pour lui. Il ne voulait pas se trouver dans l'embarras à ce sujet, et me connaissant, il désirait obtenir mon assistance parce qu'il vivait avec une autre femme.

Q. Il avoua qu'il avait été marié avec la pétitionnaire qui est ici ? R. Oui ; il me dit qu'il se nommait d'abord Thomas Owen Norton Evans, et qu'il avait retranché la première partie de son nom.

Q. Avec qui arriva-t-il en cet endroit ? R. Il y arriva seul. Nous avions mis une annonce dans les journaux pour demander un homme. Je travaillais alors pour Kennedy frères, et nous avions demandé, par annonce, un tapissier.

Q. Par la suite amena-t-il quelqu'un avec lui ? R. Oui, il y amena la femme avec laquelle il vit maintenant.

Q. Vit-il maintenant avec elle ? R. Oui.

Q. Vous a-t-il appris d'où elle venait ? R. De Castleton.

Q. Où vécut-ils dès leur arrivée à Owen-Sound ? R. Ils se retirèrent au *City Hotel*.

Q. Êtes-vous jamais entré dans leurs chambres ? R. Une seule fois, et Mme Evans était alors indisposée.

Interrogé par le Président :

Q. Qui appelez-vous Mme Evans ? R. Cette femme. On la connaît sous le nom de Mme Evans. Il vint me trouver et me demanda quel médecin elle devait prendre.

Q. Vous dit-il ce qu'elle avait ? R. Il dit que c'était une fausse couche.

Q. Et il vous consulta au sujet du médecin à prendre ? R. Oui, et j'entrai dans la chambre où elle se trouvait indisposée.

Q. Après avoir été là en pension quelque temps, que firent-ils ? R. Quand Mme Evans fut rétablie, je pense qu'ils prirent maison ; je ne suis pas sûr s'ils allèrent se mettre ailleurs en pension, mais ils finirent par prendre maison.

Q. Tiennent-ils maison maintenant ? R. Oui.

Q. Êtes-vous jamais allé chez eux ? R. Oui, j'y suis allé et j'y ai pris le thé une fois ou deux.

Q. Comment paraissaient-ils vivre ensemble ? R. Ils paraissaient vivre parfaitement ensemble.

Q. Comme mari et femme ? R. Oui ; et ils semblaient aussi très bien s'accorder.

Q. Y avait-il un enfant dans la maison ? R. Oui, elle a eu un enfant depuis qu'elle est venue à Owen-Sound.

Q. Et il reconnaît que cet enfant est à lui ? R. Oh, oui.

Q. Et on les connaît à Owen-Sound, je suppose, comme M. et Mme Evans, mari et femme ? R. Oui, c'est comme cela qu'on les y connaît.

Le déposant n'en dit pas davantage, et il signe.

ANDREW MOAG.

La présente déclaration faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial du Sénat auquel a été }
renvoyé le Bill intitulé : "Acte pour }
"faire droit à Alice-Elvira Evans," au }
Parlement, dans la cité d'Ottawa, ce }
sixième jour de mars de l'année de }
Notre-Seigneur mil huit cent quatre- }
vingt-cinq. }

JAS ROBT GOWAN,

Président du dit comité.

APPENDICE No. 3.

PROCÈS-VERBAL DES TÉMOIGNAGES

Entendus sous serment devant le comité spécial du Sénat sur le bill intitulé :
 “ Acte pour faire droit à Fairy-Emily-Jane Terry,” avec les pièces produites devant
 le dit comité.

LE COMITÉ :

L'honorable M. ODELL, président.

Les honorables Messieurs

Clemow,

MacInnes,

Read,

Flint,

Northwood,

Ross.

Hamilton,

Plumb,

In re DU BILL (3) “ ACTE POUR FAIRE DROIT A FAIRY-EMILY-JANE
 TERRY.”

Aujourd'hui, ce troisième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur dix-huit
 cent quatre-vingt-cinq, s'est présentée et a comparu personnellement Fairy-Emily-
 Jane Terry, de la ville d'Ottawa, province d'Ontario, la pétitionnaire, qui étant
 dûment assermentée et interrogée, aussi bien généralement que pour ce qui aurait
 trait à toute collusion ou connivence entre les parties pour obtenir une séparation,
 rend le témoignage suivant :—

Interrogée par M. Chrysler :

- Q. Vous êtes la demanderesse en cette cause ? R. Oui.
 Q. Vous résidez à Ottawa ? R. Oui.
 Q. Depuis combien de temps êtes-vous mariée ? R. Il y a eu sept ans le 13 du
 mois de septembre dernier.
 Q. C'était en 1877 ? R. En 1877.
 Q. Où vous êtes-vous mariée ? R. A Ottawa.
 Q. A quelle église ? R. A celle de Saint-Albans.
 Q. Qui vous a mariée ? R. Le Rév. Dr Jones.
 Q. Quel est le nom de votre mari ? R. Charles Hunter Terry.
 Q. Combien de temps avez-vous vécu avec lui ? Quand avez-vous cessé de vivre
 avec lui ? R. Il y aura deux ans le 20 d'avril prochain.
 Q. Avez-vous vécu tout le temps avec votre mari, dans la cité d'Ottawa, jusqu'au
 20 avril, 1883. R. Oui.
 Q. Quel genre de vie avez-vous mené avec lui au point de vue conjugal ?
 Comment s'est-il conduit à votre égard pendant ce temps-là ? R. Durant la première
 année de notre mariage, mon mari s'est très bien comporté avec moi ; mais après la
 naissance de mon enfant, il me négligea beaucoup, arrivant tard le soir à la maison,
 trouvant désagréable d'avoir un enfant malade, enfin ne paraissant pas très heureux.
 Il disait que c'était fatigant d'entendre pleurer mon enfant toute la nuit, vu qu'il lui
 fallait se lever de bonne heure pour se rendre au bureau le matin. Naturellement,
 c'est ce que je ne pouvais pas empêcher. Quelquefois mon mari se tournait de mon
 côté et me frappait ; il me frappa si violemment une fois, que mon père vint chez
 moi et emmena mon enfant.
 Q. Voulez-vous nous dire quand votre enfant est né ? R. Il est né le 24 juillet
 1878.

Q. Cet enfant vit-il ? R. Non, il mourut avant la Noël de 1878, alors qu'il avait environ cinq mois et quatre jours.

Q. Avez-vous eu des enfants depuis ? R. Non, pas un.

Q. Continuez à nous faire part de votre vie conjugale, glissant aussi vite que possible sur la première partie, ce qui nous intéresse le plus s'étant passé récemment ; et dites-nous quelles étaient les habitudes de votre mari ? R. Alors, il se mit à boire beaucoup et à s'absenter de la maison. Quand il y était, son langage était intolérable et il était pour moi très difficile de garder des servantes à la maison.

Q. Pourquoi ? R. A cause de son humeur insupportable et du langage insultant qu'il tenait avec elles et avec moi-même.

Q. Quelles étaient ses occupations ? R. Il était au département des finances.

Q. Dans le service civil ? R. Oui, dans le service civil.

Q. A-t-il été intempérant jusqu'au jour où vous l'avez quitté ? R. Oui, jusqu'au temps où je l'ai quitté pour aller en Angleterre. Je pense qu'il a été sobre à peu près une semaine avant mon départ, ainsi que pendant notre descente à Halifax, pendant tout le temps qu'il m'y fit la conduite.

Q. Il y avait, je suppose, des intervalles pendant lesquels il n'était pas aussi méchant ? R. Oui.

Q. A cette époque, a-t-il jamais été sérieusement affecté par l'usage de la boisson ? R. Je ne saurais bien préciser cela. Je pense qu'une fois il a été bien près d'avoir le *delirium tremens*. Il m'appela un soir et me demanda de lui donner une feuille de papier pour faire son testament ; il allait mourir, disait-il. Je lui dis que j'allais lui procurer une feuille de papier ; il me demanda alors d'envoyer chercher le médecin. Je lui dis que j'allais le faire. J'essayai d'abord de téléphoner, mais je n'y pus parvenir, parce qu'il n'y avait personne pour me répondre. Je courus moi-même chez le docteur Powell et l'amenai à la maison. Quand le docteur entra dans la chambre, il vit que j'écrivais sur une feuille de papier. Il ne savait pas trop ce qu'il disait ; mais j'écrivais ses paroles sur une feuille de papier.

Q. Comment se conduisait-il ? R. Il était rarement à la maison.

Q. Dans le temps dont vous parlez, était-il excité ? R. Il buvait continuellement, étant rarement sobre.

Q. Sortait-il beaucoup le soir ? R. Je ne puis vous dire exactement, mais presque tout le temps. Quelquefois il était absent une semaine entière ; d'autres fois, trois jours.

Q. Restait-il absent tout le temps ? R. Non, pas toujours tout le temps. Quelquefois il revenait à la maison à la fin de la semaine et y restait un peu et puis il repartait pour deux ou trois jours ; mais, pendant près de six mois, il ne resta jamais à la maison le soir. Il avait pour habitude de revenir vers deux ou trois heures du matin et de me demander de me lever pour lui faire à souper.

Q. Avez-vous été tout ce temps là seule ? R. J'ai été seule une partie du temps, parce que je ne pouvais pas payer mes servantes et qu'elles me quittaient.

Q. Avez-vous jamais eu de la difficulté, pendant ce temps-là, à vous procurer de la nourriture ou du bois ? R. Oui, ça été pour moi une misère. Je ne pouvais pas nourrir mes servantes et ce que j'avais de nourriture m'était la plupart du temps fourni par mon père. On avait coutume de m'apporter de chez mon père du combustible pour mon chauffage. Quand on ne pouvait pas m'en envoyer j'allais chez mon père, ou bien je gelais.

Q. Je crois que votre père demeurait près de chez vous ? R. Oui, tout près.

Q. Dans quelles circonstances avez-vous quitté votre mari, en avril 1883 ? R. Pour aller en Angleterre.

Q. Qu'est-ce qui vous décida à faire ce voyage ? R. Il me dit que le Dr Wright avait prétendu que ce serait la meilleure chose que je pourrais faire, vu que j'étais si malade qu'il ne pensait pas que je pusse vivre ; et vraiment, je ne le pensais pas moi non plus.

Q. Vous aviez été très malade durant l'hiver ? R. Oui, très malade.

Q. Et c'est à la demande de votre mari que vous êtes allée en Angleterre ? R. Oui, il désirait que j'y allasse.

Q. Quel endroit alliez-vous visiter ? R. J'allais visiter sa mère à Halston, en Angleterre.

Interrogée par le Président :

Q. Contribua-t-il à vos dépenses ? R. Oui.

Interrogée par M. Chrysler :

Q. Il resta à Ottawa ? R. Oui.

Q. Cessâtes-vous de tenir maison ? R. Oui, et il mit le ménage en dépôt dans un hangar, près de notre maison.

Q. Combien de temps êtes-vous restée en Angleterre ? R. Autant que je peux m'en souvenir, j'arrivai le 8 mai en Angleterre et j'en repartis le 16 octobre.

Q. Et vous laissâtes Ottawa le 28 avril, je crois ? R. Non, je laissai Halifax le 28 avril.

Interrogée par le président :

Q. En quelle année était-ce ? R. En 1833.

Interrogée par M. Chrysler :

Q. Avez-vous échangé quelque correspondance avec votre mari pendant votre absence ? R. Très peu ; peut-être une lettre par mois pendant que j'étais là-bas.

Q. Vous avez cependant reçu quelques lettres de lui ? R. Oui.

Q. Quand êtes-vous revenue au Canada ? R. Je revins au Canada, à peu près..... je ne puis me rappeler la date, mais je sais que c'était en octobre, je laissai l'Angleterre le 16 octobre et j'arrivai ici à peu près vers la fin d'octobre.

Q. Votre mari alla-t-il vous rencontrer ? R. Quand j'arrivai à Rimouski je lui télégraphiai et il vint à ma rencontre.

Q. Où ? R. A Montréal.

Q. Pouvez-vous nous dire ce qui eut lieu à Montréal quand votre mari vous rencontra ? Etes-vous montée à Ottawa le jour même de votre arrivée ? R. J'arrivai le soir à Montréal.

Q. Vous y passâtes la nuit, et vous vous rendîtes ici le jour suivant ? R. Oui.

Q. Dites-nous maintenant ce qui se passa à Montréal ? R. J'arrivai à Montréal à sept heures ou sept heures et demie du soir ; ma dépêche avait été envoyée à mon mari. Je ne le rencontrai pas en arrivant ; mais, j'étais avec M. et Mme Brymner, d'Ottawa, et nous descendîmes au St-Lawrence Hall. N'ayant pas rencontré mon mari et me trouvant seul, je les suivis. Nous descendîmes au St-Lawrence Hall. Mon mari n'étant pas venu me rencontrer immédiatement après avoir reçu ma dépêche de Rimouski le jour précédent, M. Brymner lui télégraphia de nouveau. Il se faisait tard. Je me retirai dans ma chambre et les Brymner dans la leur. Vers minuit, le propriétaire de l'hôtel fut éveillé par quelqu'un qui demandait à entrer, disant que sa femme était à l'hôtel. On vint me demander si mon mari devait venir. Je répondis que oui et priai qu'on le laissât entrer. J'étais au lit ; je m'habillai, et j'ouvris ma porte ; aussitôt entra mon mari, qui fit simplement cette réflexion : " Oh ! te voici ! " — " Oui, répondis-je, me voici de retour. " Il me regarda pendant quelque temps et ne me dit pas grand'chose. J'avais tellement de choses à lui dire que je pensai que s'il parlait si peu, c'était pour m'écouter. Il se faisait assez tard : il était minuit. Il me dit alors : " J'ai quelque chose d'épouvantable à te dire. " Et il reprit : " Je ne sais pas si tu voudras jamais me regarder de nouveau. " Je pensai qu'il était peut-être ivre—je ne comprenais pas ce qu'il voulait dire—mais je n'osai pas le lui demander, justement en arrivant d'Angleterre. Seulement, je le regardai et lui demandai : " Qu'y a-t-il ? " Il répondait : " J'ai peur que tu ne veuilles jamais me regarder, le fait est que je ne puis plus vivre avec toi. " Et mon mari se prit à pleurer à chaudes larmes. " Oh non ! repartis-je ; jamais rien ne nous séparera ! " Et je me mis à rire en lui disant : " Tu es encore gris ; et me voici. " Il me repoussa et me dit : " Oh non ! je ne vivrai plus avec toi. Depuis que tu es en Angleterre, ajouta-t-il, j'ai entretenu une femme de rien dans une des rues écartées d'Ottawa et je ne peux plus vivre avec toi. " " Non, repartis-je, quand je serai de retour à Ottawa, je mettrai fin à tout cela et personne n'interviendra entre nous deux. " " Et, tu me pardonneras ? " reprit-il. " Oui, répondis-je.—Oui, je pardonnerai tout. " Il ne dit rien pendant quelque temps ; mais

tout à coup dans un élan de désespoir il s'écria : " Oh ! je suis sûr que jamais tu ne me pardonneras ! " " Oui, je te pardonnerai ! " m'écriai-je. Vers le matin, il était couché tout habillé au bord du lit. Toute la nuit, il était resté éveillé, se parlant à lui-même. Je ne lui répondis pas, pensant qu'il viendrait à s'endormir. Le jour venu, nous nous habillâmes ; mais il ne parla pas. Nous descendîmes pour le déjeuner, pendant lequel il ouvrit à peine la bouche. Quand nous fûmes remontés, je lui dis : " Nous nous en retournons chez nous par le train de quatre heures ; tu vas laisser cette femme pour moi ! "—" Non, dit-il en me repoussant, je ne puis pas la laisser ! " Nous montâmes en voiture et nous descendîmes vers le port ; alors il me dit : " Je m'embarquerai là avant longtemps—avant Noël. "—" Tu ne le penses pas, lui répondis-je ; tu es ici lié par la jambe, puisque me voici. "—" Non, reprit-il, je quitterai le pays avant Noël. "—" Tu vas me quitter ! repartis-je. "—" Oui répondit-il, je vas tout quitter. " Je ne dis rien de plus, pensant que sa détermination était bien prise. Quant à lui, il reprit :—" Tu vas tout apprendre à ton retour en ville ; tout le monde te renseignera. " Je n'ajoutai rien ; je ne voulais pas le fâcher ou le blesser, quoique j'en eusse bien envie. Je ne lui dis donc rien, ne l'ayant pas vu depuis longtemps. Une fois le train en route, c'est à peine s'il put rester assis sur son siège. Il se promena tout le temps de long en large, ne restant pas assis plus de cinq minutes à la fois. Quand nous arrivâmes à Ottawa, mon père, mon frère et quelques dames vinrent me rencontrer. Lui me dit : " Maintenant que voici ton père, tu peux t'en aller chez lui, ou chez ton frère, comme il te plaira. Il faut que je m'en aille, et peut-être, ajouta-t-il, serai-je avec toi dans dix minutes. " Car la maison n'était qu'à dix minutes de marche de l'autre. Il reprit : " Peut-être reviendrai-je, je ne sais pas. "

Q. Quelle maison était à dix minutes de marche de l'autre ? R. Celle où il résidait.

Q. Où il était en pension ? R. Où il résidait : je m'en allai à la maison en voiture avec mon père et ma sœur.

Q. Le vîtes-vous ce soir là ? R. Non, il ne revint que le soir suivant. Il revint la soirée suivante et je lui dis : " Oh ! j'ai quelque chose à te donner que ta mère t'envoie d'Angleterre. " Pendant que je le lui montrais, il tirait sa montre à chaque instant en disant : " Le temps est écoulé. "—" Pourquoi est-il écoulé ? " demandai-je. Il resta dans la maison à peu près un quart-d'heure, et puis il dit :—" Je reviendrai demain et verrai à te trouver une maison de pension. "—" Très bien, repris-je, mais tu restes bien peu de temps. "—" Je veux te parler dans le passage. "—" C'est bien, dis-je ; et je le suivis dans le passage et m'assis sur ma valise qui s'y trouvait :—" Je ne veux plus vivre avec toi, dit-il. "—" Tu m'as déjà dit cela une douzaine de fois, repartis-je ; je ne veux plus entendre parler de cela. Tu dois faire de deux choses l'une, ajoutai-je : ou laisser cette femme ou subvenir à mes besoins : sinon je ne sais pas ce qui arrivera. " Alors, il se tourna vers moi et m'adressa les paroles les plus insultantes, peu polies je vous assure, et me dit qu'il ne quitterait pas cette femme pour moi. Ses paroles étaient grossières, et, si vous voulez bien me le permettre, je ne les répéterai point.

Q. Il s'en alla ? R. Il s'en alla ; mais il revint l'après-midi qui suivit et me dit : " Je paierai ta pension si tu veux te mettre en pension, car je ne suis pas pour vivre avec toi. "—" Tu ferais mieux de t'en aller, répondis-je, car si mon père arrive et t'entend me parler de la sorte, il se mettra joliment en colère. "

Q. Y eut-il quelque chose de dit cette après-midi-là au sujet de la femme en question ? R. Non il ne parla point d'elle ce jour-là. Mais la soirée précédente, il avait dit qu'il ne la quitterait point ; mon père et ma sœur étaient présents et l'avaient entendu.

Q. Ils étaient même présents auparavant ? R. Oui, quand il avait dit qu'il ne quitterait pas cette femme.

Q. Lui avez-vous jamais parlé depuis ? R. Non, je ne lui ai jamais parlé depuis.

Q. Est-il jamais retourné vous voir ? R. Non, jamais.

Q. Savez-vous quand il a quitté Ottawa ? R. Je ne puis pas me rappeler la date de son départ ; mais je pense que ce fut dans le cours du mois de mai.

Q. De mai 1884 ? R. Oui, 1884.

Q. L'aviez-vous poursuivi en justice, et dans quel but ? R. Oui, je l'avais poursuivi pour pension alimentaire.

Q. La cause fut-elle entendue ? R. Je reçus de lui \$25.

Q. La cause fut-elle entendue avant son départ ? R. Non.

Q. Depuis mai, 1884, qu'il a quitté Ottawa, avez-vous jamais reçu d'argent de lui ? R. Non.

Q. Avez-vous reçu quelque communication ? R. Non, rien du tout.

Q. Vous dit-il où il avait vécu pendant que vous étiez en Angleterre ? R. Il me dit qu'il avait vécu avec cette femme ; c'est tout.

Q. Vous mentionna-t-il l'endroit ? R. A Ottawa, sur la rue Saint-Nicolas. Il me dit qu'il ne pouvait pas m'emmener dans cette maison.

Q. Vous dit-il le nom de la personne en question ? R. Oui, Mme Loomis.

Q. Regardez maintenant ce papier que l'on vous montre et qui est marqué de la lettre "C," et dites-nous ce que c'est ? R. C'est une lettre que je reçus, une lettre anonyme qui me parvint le jour de mon arrivée. Je la reçus l'après-midi même où il vint me voir, et avant son arrivée.

Q. Je vois qu'elle est datée du premier novembre ? R. Oui.

Q. Quand la reçûtes-vous ? R. L'après-midi même où il vint me voir.

Q. Lui avez-vous jamais parlé de cette lettre ? R. Non, je ne lui en ai pas parlé ; mais je lui envoyai copie de la lettre en lui demandant s'il savait que j'avais reçu cette lettre anonyme qui était si personnelle.

Q. Vous dites lui avoir écrit et lui avoir envoyé une copie de la lettre ? R. Je lui écrivis deux ou trois lignes seulement, lui demandant s'il savait que j'avais reçu cette lettre anonyme. Elle était si personnelle.

Q. Vous reçûtes alors la lettre qui vous est maintenant produite, laquelle pièce est marquée "D" ? R. Oui.

Q. Elle porte la date du 10 décembre. Vous rappelez-vous en quel temps l'avoir reçue ? R. Je la reçus un ou deux jours après lui avoir envoyé cette copie. Je ne souviens pas bien. Je ne puis dire si j'envoyai une copie de la lettre immédiatement après sa réception. (La pièce "D" est lue).

Q. C'est là la lettre que vous avez reçue ? R. Oui, c'est bien la lettre.

Q. Elle contient une série d'accusations contre vous, prétendant que vous auriez laissé l'Angleterre sans payer vos dettes. Est-ce vrai ? R. Oui ; ce qui a trait au compte de 17s. 9d. est vrai, ainsi que l'allusion que fait mon mari au compte de Mme Robert ; c'est là où je fus malade de la scarlatine pendant sept semaines. Je n'avais par d'argent alors, excepté un chèque de deux ou trois louis que mon père m'avait envoyé et que je dépensai en prenant possession de mon appartement ; cet appartement fut loué par ma belle-mère, Mme Terry.

Q. Vous demeuriez avec la mère de M. Terry ? R. Oui.

Q. Et dans quel appartement allâtes-vous demeurer ? R. Dans cette maison.

Q. Pourquoi ? R. A cause de la scarlatine que j'avais. Ils avaient deux jeunes enfants.

Q. On ne voulait pas vous garder dans la maison, et vous dûtes aller demeurer dans une maison de pension ? R. Oui.

Q. Et c'est ce qui vous fit contracter cette dette ? R. Oui.

Q. C'est l'explication que vous donnez pour répondre au reproche qui vous est fait d'avoir causé des dépenses *extra* à votre mari ? R. Oui.

Interrogée par l'honorable M. Read :

Q. Vous avez dit avoir vécu à Halston ; est-ce dans le comté de Norfolk ? R. Non, c'est à Halston, près de Londres.

Interrogée par M. Chryslor :

Q. Vous rappelez-vous ce que contenait la lettre que vous avez envoyée à votre mari avec la lettre anonyme—la lettre à laquelle celle-ci est une réponse ? R. Non, avant de partir, je jetai un certain nombre de lettres au feu. Je ne voulais pas que sa mère les vit.

Q. Ceci était en Angleterre ? R. Oui.

Q. Je veux dire la lettre que vous lui écrivîtes en lui envoyant la lettre anonyme; en avez-vous gardé une copie? R. Non, je vous ai donné l'original.

Q. Je veux dire votre propre lettre. En avez-vous gardé une copie? R. Non.

Q. Il en est fait mention dans cette lettre. Vous en rappelez-vous le contenu? R. Je ne vois pas que je puisse m'en souvenir. Elle était courte; seulement deux ou trois lignes lui demandant s'il savait que j'eusse reçu cette lettre qui était si personnelle. C'est là tout, je crois, et je signai mon nom.

Q. Y a-t-il eu quelque collusion entre vous et votre mari, Charles Hunter Terry pour intenter ce procès dans le but d'obtenir le divorce. Y a-t-il eu entre vous quelque entente ou quelque convention à ce sujet? R. Non, seulement, il me dit qu'il ne voulait plus me nourrir ni vivre avec moi.

Réinterrogée par le président :

Q. Il n'y a pas eu d'entente entre vous deux, soit verbale soit écrite, que vous étiez d'accord pour intenter cette action en divorce? R. Non, il n'y en eut aucune; seulement j'ai essayé d'obtenir de lui qu'il pourvût à ma subsistance. Mais, quand je vis qu'il ne le voulait point et qu'il continuait à vivre avec cette femme, je refusai moi-même de vivre avec lui plus longtemps, voyant bien que sa décision était prise.

Q. Mais il n'a pas été convenu entre vous que si vous intentiez cette action, il ne prendrait aucun moyen de défense et vous laisserait faire? R. Je ne vois pas moi-même quelle défense il pouvait faire.

Q. Je vous demande s'il y a eu quelque convention de ce genre entre vous? R. Non, aucune.

Interrogée par M. Chrysler :

Q. Avez-vous eu quelque communication avec lui depuis cette après-midi où vous vous êtes rencontrés chez votre père? R. Non, je l'ai rencontré sur la rue, mais je ne lui ai jamais parlé depuis.

Q. Vous n'avez jamais eu depuis lors de communication avec lui, par lettre ou autrement? R. Non, aucune.

Interrogée par le président :

Q. Quelles sont les raisons qui vous ont fait intenter cette action en divorce? R. Parce que mon mari me laissait sans secours et qu'il vivait avec cette femme.

Q. Quand vous dites qu'il n'y a eu ni collusion ni convention pareille entre votre mari et vous, entendez-vous dire aussi qu'il n'y a rien eu de la sorte entre vous ou toute autre personne? R. Rien de la sorte.

Q. Regardez la pièce "A" qui vous est maintenant présentée. Êtes-vous cette Fairy Emily Jane Nettle qui y est mentionnée? R. Oui.

Q. Et ce Charles Hunter Terry qui y est mentionné, est-ce bien l'homme que vous avez épousé? R. Oui.

Q. A l'époque de l'adultère dont vous vous plaignez avez-vous consenti à ce que votre mari vécût éloigné de vous et l'avez-vous libéré de ses devoirs conjugaux? R. Non.

Q. Il n'y a pas eu de consentement de ce genre? R. Non, aucun consentement que ce soit.

Q. A l'époque de l'adultère en question, avez-vous jamais cohabité avec lui comme mari et femme? R. Non.

Q. En aucun temps depuis? R. Non.

La déposante n'en dit pas davantage et elle signe.

F. E. J. TERRY.

La présente déclaration faite sous serment,
recueillie par écrit et reconnue devant
le comité spécial du Sénat auquel a été
renvoyé le bill intitulé : " Acte pour
faire droit à Fairy-Emily-Jane Terry,"

au parlement, dans la cité d'Ottawa, }
 province d'Ontario, ce troisième jour }
 de mars de l'année de Notre-Seigneur }
 mil huit cent quatre-vingt-cinq. }

W. H. ODELL,
Président du comité.

Aujourd'hui, ce troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt cinq, s'est présenté et a comparu personnellement James John Bogert, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, *clergyman*, qui, étant dûment assermenté et interrogé, rend le témoignage qui suit:—

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Regardez la pièce "A" qui vous est maintenant produite; en connaissez-vous la signature? R. Oui.

Q. De qui est cette signature? R. Du Vénérable Archidiacre Jones. Il n'était alors, je suppose, vu qu'il signe comme chanoine, que le révérend T. Bedford Jones LL.D.

Q. De quelle église était-il curé? R. De celle de Saint-Albans, dans cette cité.

Q. Vous êtes aujourd'hui curé de la même église? R. Oui.

Q. Quel est ce sceau attaché à la pièce "A"? R. C'est celui de l'église de St-Albans que nous apposons toujours aux certificats de mariage et autres.

Q. C'est celui de cette église? R. Oui.

Q. Regardez la pièce "B," qui vous est maintenant présentée; qu'est-ce? R. Ce me paraît être le certificat du régistrateur du diocèse. Je n'en ai pas encore vu de semblable.

Q. Connaissez-vous le sceau? R. Oui.

Q. Quel sceau est-ce? R. C'est celui du diocèse.

Q. Pourquoi dites-vous n'en avoir encore jamais vu de semblable? R. Je vois que celui-ci est le n° 1.

Q. Vous pourriez expliquer au comité s'il y a eu des changements dans les règlements? R. Récemment, il a été décidé que tous les registres remplis, ou registres de paroisse, seraient envoyés désormais à M. Shannon, qui est le régistrateur du diocèse d'Ontario, et que ce serait lui qui délivrerait les certificats de mariage. Je ne connais pas très bien sa signature, mais j'ai peu de doute que ce ne soit la sienne.

Q. Vous connaissez le sceau, ainsi que le règlement d'après lequel il est apposé à cette pièce? R. Oh oui! parce que je sais que je ne voulais pas envoyer mon registre. C'est seulement parce que nous fûmes forcés de le faire, l'évêque nous l'ayant ordonné.

Q. Vous dites que M. Shannon est le régistrateur? R. Oui; je lui ai donné mon registre moi-même. Je suppose qu'il est encore en sa possession; il en est responsable.

Q. Et c'est pour cette raison qu'il n'est plus en votre possession? R. Non, j'ai un nouveau registre.

Le déposant n'en dit pas davantage et il signe.

J. J. BOGERT.

La présente déclaration faite sous serment, }
 recueillie par écrit et reconnue devant }
 le comité spécial du Sénat auquel a été }
 renvoyé le bill intitulé: "Acte pour }
 faire droit à Fairy-Emily-Jane Terry," }
 au parlement, dans la cité d'Ottawa, }
 province d'Ontario, ce troisième jour }
 de mars de l'année de Notre-Seigneur }
 mil huit cent quatre-vingt-cinq. }

W. H. ODELL,
Président du dit comité.

Aujourd'hui, ce troisième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu personnellement Joseph Boyden, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, marchand, qui, étant dûment assermenté et interrogé, rend le témoignage suivant :—

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Vous êtes marchand et vous résidez dans la cité d'Ottawa? R. Oui.

Q. Connaissez-vous Charles Hunter Terry, le défendeur en cette cause? R. Oui, je le connaissais.

Q. Depuis combien de temps le connaissez-vous? R. Oh! je dois le connaître depuis 1878 ou 1879.

Q. Connaissez-vous ou connaissiez-vous une Mme Loomis? R. Oui, je l'ai vue.

Q. Connaissez-vous quelque chose des relations du défendeur avec cette femme? R. Bien, je me trouvais avec M. Terry le soir, le premier soir, je pense, qu'il l'a vit. C'était à l'Opéra. Nous étions ensemble, et, quand nous sortîmes, M. Terry me demanda si j'avais remarqué cette dame qui était assise à une certaine place. Elle était assise dans l'un des fauteuils, à l'Opéra. Nous étions assis sur l'une des premières chaises en arrière; en sortant, nous nous rencontrâmes à la porte et elle me parla. Je la connaissais depuis quelque temps, car j'avais eu des relations d'affaires avec elle. Elle fit quelque remarque banale; lui, me saisit par le bras et me demanda si je ne voulais pas le présenter. Je lui dis que je le ferais bien en tout autre temps, mais que je ne pouvais pas que ce fût un endroit convenable pour le présenter. Nous n'en dîmes plus sur ce sujet, mais le dimanche suivant.....

Interrogé par le Président :

Q. En quel temps cela est-il arrivé? R. Le soir.

Q. En quel temps de l'année? R. C'était, je pense, en 1882.

Q. Dans quel mois? R. Probablement vers le mois de mars, vers mars ou avril 1882. Le dimanche suivant, nous allâmes nous promener ensemble—Terry et moi—en remontant la rue Wellington, nous rencontrâmes cette dame Loomis et son mari qui marchaient ensemble. Je leur parlai et immédiatement après les avoir dépassés, je remarquai que M. Terry se retournait pour la regarder. Je me tournai du côté de la femme et je la vis qui agitait son mouchoir à l'adresse de mon compagnon; naturellement, celui-ci répondit à ce signal. Elle marchait alors quelques pas en arrière de son mari. C'est tout ce qui se passa en cette occasion; mais, souvent, durant le printemps et l'été de cette année-là, Terry avait l'habitude de venir chez moi, et il m'avoua que son but en venant chez moi était d'y attendre et de voir descendre cette personne sur la rue. Il l'avait vue ou avait su qu'elle demeurait au haut de la ville.

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Vous parla-t-il jamais d'elle? R. Souvent; le fait est qu'il me paraissait en avoir perdu la tête, et déraisonner tout à fait sur ce point. La veille de Noël de la même année, je pense, il entra chez moi et me dit que tout était fini.—“Que voulez-vous dire?—lui demandai-je. Eh, bien, répondit-il, comme je descendais la rue, près de l'hôtel Russell, j'ai vu Mme Loomis qui regardait dans une vitrine. Je lui ai parlé et elle m'a fait quelque représentation.” C'était, je crois, de se mêler de ses affaires ou quelque chose de ce genre. Il lui répondit d'une manière très peu galante. Je pense qu'il était quelque peu sous l'influence de la boisson ce soir-là. Il me laissa, et, une journée ou deux après, je pense, il revint chez moi et me dit qu'il avait reçu une lettre de cette personne. Je crois même qu'il me montra cette lettre, dans laquelle elle lui disait combien elle était chagrine de s'être ainsi conduite à son égard. Elle le vit et lui demanda de fixer un lieu de rendez-vous et qu'elle l'y rencontrerait. Il me dit qu'il lui avait écrit, lui demandant de le rencontrer sur la rue Sussex, ce que je compris avoir eu lieu par la suite. Il me dit alors qu'il voulait envoyer Mme Terry en Angleterre; qu'il avait envie de s'en débarrasser dans le but de vivre avec cette femme, et, au moins, comme il me le fit entendre, pour aller se mettre en pension avec elle. Voici le plan qu'il avait en tête à cette époque et qu'il me communiqua. Cette personne demeurait dans la partie nord de la ville, près de la gare du chemin de fer; lui avait vécu jusque-là sur la rue Saint-Nicolas; à côté de la sienne ils avaient

trouvé une maison, que Terry engagea les deux époux à occuper. Il n'avait pas encore alors laissé la maison où il demeurait, mais c'était son intention de la quitter au premier mai et d'aller se mettre en pension chez eux. Après cela, j'eus très peu de rapports avec lui. Le fait est qu'il vint très rarement chez moi.

Q. Savez-vous s'il alla prendre sa pension en cet endroit ? R. Oui, je compris qu'il vivait là. Naturellement, je ne l'ai jamais vu dans cette maison, mais je l'ai rencontré sur la rue à plusieurs reprises avec elle.

Interrogé par le président :

Q. Savez-vous par vous-même qu'il vivait en cet endroit ? R. Seulement d'après ce qu'il me dit. Je n'y suis jamais allé.

Interrogé par M. Chrysler :

Il vous a dit qu'il vivait en cet endroit ? R. Oh ! oui.

Q. Savez-vous dans quel mois il alla habiter sur cette rue ? R. C'est-à-dire qu'il y alla, lui, ou la famille Loomis ?

Q. Oui ? R. Au mois de mai 1883.

Q. Etes-vous sûr de l'année ; était-ce dans l'année d'où date le commencement de votre récit, ou un an après ? R. Non, ce doit être cinq ou six ans après que j'eusse fait sa connaissance.

Q. Était-ce en 1882 ? R. Oui, la même année qu'il rencontra Mme Loomis.

Q. Quand Terry y alla-t-il demeurer ? R. Il y demeurait depuis quelque temps ; depuis deux ans, je crois.

Q. Une porte ou deux à côté ? R. Oui.

Q. Vous ne sîtes probablement pas s'il alla effectivement demeurer avec eux ? R. Non, je ne l'ai jamais vu dans la maison avec elle. La vérité, c'est que je ne connus cette maison que quelque temps après.

Q. Quelles étaient les occupations de Loomis ? R. Il était mécanicien sur une locomotive de chemin de fer.

Q. Il vous fut donné un mortgage par ce Loomis. Regardez cette pièce et dites-nous ce que c'est ? R. J'eus ce papier parce qu'il me devait à cette époque, et parce qu'il voulait contracter un nouvel emprunt.

Interrogé par le président :

Q. Qui désirait contracter cet emprunt ? R. M. Terry.

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Qui consentit le mortgage ? R. M. et Mme Loomis.

Q. Il est constaté sur le dos de la pièce qu'il est donné pour payer une dette de Terry ? R. Oui.

Q. Sur quel ameublement ? R. Apparemment sur presque tout l'ameublement de la maison.

Q. De quelle maison ? R. De la maison de Loomis.

Q. Ce mortgage fut négocié entre vous et Terry ? R. Oui.

(L'obligation est produite et jointe au dossier comme pièce E).

Q. Il sera peut-être plus satisfaisant que vous disiez au comité dans quelles circonstances ? R. Il voulait emprunter de l'argent. Il me dit devoir à deux personnes, \$150 à l'une et \$180 à l'autre, et vouloir se procurer cet argent. Il ajouta qu'il était absolument nécessaire qu'il trouvât cet argent. Je lui demandai quelle garantie il pourrait me donner en supposant que je pusse lui procurer ce montant. Ce fut une des conditions de garantie qu'il m'offrit ; ensuite, il me donna.....

Q. Dites seulement ce qu'il vous offrit ? R. Il offrit de me donner une assurance sur sa vie et de m'autoriser à retirer son chèque.

Q. Mais quelle offre vous fit-il quant au mortgage sur les meubles ? R. La seule qu'il me fit à ce sujet fut que cela faisait partie de la garantie qu'il me donnait pour obtenir cet argent.

Q. Que dit-il ? R. Il n'ajouta rien de plus, sinon qu'il me donnerait cela comme une garantie additionnelle.

Q. Il vous donnerait quoi ? R. Il me dit qu'ils lui avaient offert de mortgager leur mobilier en sa faveur.

Q. Pour votre créance ? R. Oui. En d'autres termes, il dit qu'ils désiraient lui venir en aide.

Q. Les Loomis sont-ils partis d'ici ? R. Oui.

Q. Avez-vous eu de l'ennui au sujet d'une partie de vos effets ? R. Il y eut un des objets mortgagés qu'il me fallut suivre jusqu'à Brockville.

Q. Qu'était-ce ? R. Un orgue. Je le trouvai à Brockville et, quand nous en vîmes à l'examiner, nous nous aperçûmes qu'il n'avait pas plus été envoyé par celui qui avait consenti l'hypothèque qu'il ne lui avait été expédié. Il avait été expédié, je crois, par C. Hunter à C. Hunter.

Q. Où ? R. A Jersey-City, New-Jersey.

Q. Et vous le fîtes revenir à Brockville ? R. Oui.

(Le comité permet que la pièce E soit retirée.)

Le déposant n'en dit pas davantage et il signe.

JOSEPH BOYDEN.

La présente déposition faite sous serment, recueillie par écrit et reconnue devant le comité spécial du Sénat, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Fairy-Emily-Jane Terry," au Parlement, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce troisième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq. }

W. H. ODELL,

Président du comité.

Aujourd'hui, ce troisième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et accompagné personnellement Richard Nettle, de la cité d'Ottawa, qui, étant dûment assermenté et interrogé, rend le témoignage suivant :

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Vous êtes le père de la demanderesse ? R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous les circonstances qui marquèrent le retour de votre fille d'Angleterre ? R. Oui.

Q. Étiez-vous présent à quelque entrevue entre M. Terry et votre fille après le retour de celle-ci ? R. Oui.

Q. Où ? R. A ma résidence.

Q. Qu'est-ce qui arriva ? R. Il avait promis de venir à la maison la soirée précédente. Il ne vint pas. Le lendemain, je le rencontrai sur la rue et il me dit : " Oh ! je n'ai pas pu y aller ; j'irai ce soir—Très bien, répondis-je ; c'est comme il il vous plaira." Il vint en effet à la maison. Ma fille lui avait acheté quelques petites choses en Angleterre : des cravates et autres bagatelles.

Q. Racontez-nous l'entrevue ? R. Peu après—j'étais au salon—peu après il dit à Fairy : " Viens par ici," c'est-à-dire dans le passage. La valise de ma fille était là. Quelques trois ou quatre minutes après, j'entendis la voix de Terry qui s'élevait et je l'entendis qui disait : " Que le diable m'emporte, si j'en fais rien ! " Cela se rapportait à la conversation qu'ils avaient. Il voulait d'abord que Mme Terry allât vivre avec cette femme, avec cette Mme Loomis. Je crois, d'après ce que je pus entendre.....

Q. Dites seulement ce que vous avez entendu ? R. " Que le diable m'emporte si j'en fais rien ! "

Interrogé par le Président :

Q. Vous ne faites qu'une déduction de ce que cela pouvait vouloir dire ? R. La distance n'était pas plus grande entre nous que celle qui me sépare de la fenêtre. Je les entendis parler de cela, qu'elle devait aller vivre avec lui, et j'entendis Terry lui proposer d'aller en pension ou quelque chose de ce genre. J'entendis distinctement ces mots : " Mais tu devras quitter cette femme." Et lui répondit : " Que le diable m'emporte si je le fais." Il prit sa canne et en frappa quelque chose, la valise ou la muraille, et sortit de la maison.

Q. Vous avez entendu votre fille dire: "Mais, tu devras quitter cette femme?"
 R. Oui, ce à quoi il répondit: "Que le diable m'emporte si je le fais." Il avait une grosse canne qu'il portait habituellement; il en frappa le mur ou la malle et sortit pour ne plus revenir.

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Ceci se passait immédiatement après le retour d'Angleterre de votre fille?
 R. Oui.

Q. Ce fut la première entrevue après son retour? R. La première.

Interrogé par le Président :

Q. C'est alors tout ce que vous savez au sujet de cette entrevue? R. Oui, c'est tout ce que je sais là-dessus.

Q. Vous ne pouvez pas donner d'information au sujet de l'adultère? Oh! non; seulement, le fait n'était que trop connu.

Q. Avez-vous jamais eu de conversation sur ce point avec M. Terry? R. Oh! oui, plusieurs fois.

Q. Vous en fit-il jamais l'aveu? R. Nous étions dans les Edifices de l'est tous les deux quelques jours avant l'arrivée de Mme Terry. Il vint à mon bureau et me dit qu'il avait acheté quelque chose.—"Et pourquoi, Terry, lui dis-je.—Pour quand Fairy sera arrivée.—Bien, repris-je; mais où?" Je pensais qu'il allait lui meubler quelque appartement, quand il me dit que c'était où il demeurait. Eh bien, la vue de cet homme qui venait trouver le père de sa femme et lui dire qu'il voulait mener celle-ci dans une maison mal famée me confondit tellement.....

Q. Terry vous avoua-t-il jamais qu'il vivait avec cette femme? R. Il l'admit comme ceci; cinq minutes après, il revint et me fit des excuses en me disant qu'il n'y pouvait rien, laissant à entendre que c'était la faute de Mme Loomis.

Q. Vous a-t-il jamais fait l'aveu direct qu'il vivait de cette manière avec cette femme? R. Non, jamais directement; mais il m'avoua qu'ils vivaient dans la même maison.

Le déposant n'en dit pas davantage et il signe.

RICHARD NETTLE.

La présente déposition faite sous serment, }
 recueillie par écrit et reconnue devant }
 le comité spécial du Sénat auquel a été }
 renvoyée le bill intitulé: "Acte pour }
 faire droit à Fairy-Emily-Jane Terry," }
 au Parlement dans la cité d'Ottawa, }
 province d'Ontario, ce troisième jour }
 de mars de l'année de Notre Seigneur }
 mil huit cent quatre-vingt-cinq. }

W. H. ODEL,
Président du dit comité.

Aujourd'hui, ce cinquième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu personnellement Edward Dillon Sherwood, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, shérif-adjoint, qui étant dûment assermenté et interrogé, rend le témoignage suivant:—

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Connaissez-vous le défendeur M. Terry? Oui.

Q. Depuis combien de temps? R. Depuis cinq ou six ans.

Q. Connaissez-vous la personne nommée dans la requête, Mme Loomis? R. Oui.

Q. Les avez-vous jamais vus tous deux ensemble? R. Oui; je les ai souvent vus passer devant mon bureau.

Q. A quelle époque? R. Du printemps de 1883 au printemps ou à l'été de 1884.

Q. En quel temps de la journée? R. Pendant les heures de bureau, de dix heures à quatre.

Q. Les avez-vous jamais vus à aucune autre heure de la journée ? R. Oui, je les ai vus regagner leur demeure après les heures de bureau, le soir ; il portait les paquets de sa compagne.

Q. Saviez-vous alors où elle demeurait ? R. Oui, elle demeurait sur la rue Saint-Nicholas. Je puis ajouter que la première fois que je les vis ensemble, je ne savais pas le nom de cette femme. Je ne l'appris que lorsqu'on me l'eût dit plus tard.

Interrogé par le Président :

Q. La reconnûtes-vous alors pour la même femme que vous aviez vue auparavant ? R. Oui.

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Quelle était leur conduite sur la rue lorsque vous les y avez vus ? R. Je les y ai vus, le soir, marcher bras dessus bras dessous ; c'était plutôt lui qui lui tenait le bras et je pensai qu'ils étaient en très bons termes.

Q. Ils étaient seuls ; il n'y avait personne avec eux ? R. Non.

Q. Est-ce là tout ce que vous avez vu de leur conduite sur la rue ? R. Oui, c'est à peu près tout.

Q. Vous parlez d'une autre occasion où vous les avez vus ; était-ce la première fois que vous les voyiez ? R. La première fois que je les vis ensemble, ce fut le 24 mai 1883. Je ne savais pas alors le nom de la femme.

Q. Où les avez-vous vus ? R. Sur le canal, où j'étais allé canoter. Je savais que la femme de cet homme était partie. Je ramais sur le canal, près du pont tournant.

Q. A quelle distance est-ce de la ville ? R. A la courbe du canal, environ trois milles.

Q. Les bords du canal courent-ils en pleins champs en cet endroit ? R. Oui.

Q. Où les vîtes-vous ? Dans cet enfoncement étroit qui se trouve aussitôt que vous avez dépassé le pont Little, le pont tournant. Je canotais. Je me rappelle distinctement la date ; c'était le 24 mai 1883, je le puis jurer positivement. Nous tournions la courbe qui se trouve là et où se dressent quelques arbres—des sapins.—J'aperçus un canot amarré au rivage, et comme nous tournions la courbe, je vis ce Terry assis tout à côté, et la tête sur l'épaule de cette femme. Tout d'abord je ne pus distinguer qui c'était. Je vis que l'homme était assis auprès de cette femme, la tête sur son épaule. Je ne le reconnus pas d'abord, mais il s'en écarta vivement. Je ne connaissais pas la femme à cette époque.

Q. Quelle sorte d'endroit était-ce ? R. C'était un endroit assez solitaire, où il y avait des arbres.

Q. Les vîtes-vous de nouveau ce jour-là ? R. Oui, je ramai jusqu'aux écluses d'Hartwell, remorquai mon bateau en remontant, et marchai à travers champs jusqu'à la rivière Rideau. En revenant je les revis. Le soir tombait et ils étaient eux-mêmes venus vers les écluses d'Hartwell.

Interrogé par l'honorable M Plumb :

Q. Ramaient-ils alors ? R. Non, mais dans l'intervalle ils étaient venus jusque là ; ils redescendaient.

Q. Ils avaient alors leur canot ? R. Oui ; il la tenait par le bras et ils redescendaient ensemble.

Interrogé par M. Chrysler :

Q. A quelle heure du soir était-ce ? R. De bonne heure dans la soirée, à cinq heures et demie ou six heures.

Q. Y avait-il quelqu'un avec eux à l'heure où vous les vîtes ? R. Non, personne.

Q. Est-ce tout ce que vous en avez vu ce jour-là ? C'est tout.

Q. Avez-vous rien remarqué autre chose que ce que vous nous avez dit ? R. Non.

Q. C'est vous qui avez assigné M. Terry à New-York ? R. Oui.

Q. Avez-vous eu quelque conversation avec lui ? R. Oui.

Q. Voulez-vous rapporter ce qui fut dit au sujet de Mme Loomis ? R. Je lui demandai s'il avait cette femme avec lui ; il me répondit qu'elle vivait avec lui.

Q. Où dit-il qu'ils vivaient ? R. Il dit qu'ils vivaient ensemble à Jersey-City.

Interrogé par le Président :

Q. Où dites-vous avoir vu Terry pour la dernière fois ? R. Je l'assignai dans la cité de New-York. Il me dit qu'il vivait avec cette femme Loomis à Jersey City et qu'il était employé à New-York.

Q. Vites-vous Mme Loomis ? R. Non.

Q. Quand vous dites qu'il vivait avec elle, cela veut-il dire qu'il était en pension avec elle ? R. Il ne me dit rien de cela. Il me dit qu'ils vivaient ensemble, qu'elle vivait avec lui, c'est tout.

Interrogé par l'honorable M. Plumb :

Q. Lui dites-vous quelque chose au sujet des procédures prises contre lui ? R. Oui, en l'assignant, je lui expliquai la nature des procédures, qu'il comprit parfaitement. Je lui donnai les mêmes explications que j'ai données à la barre du Sénat, et il me répondit qu'il ne se défendrait pas.

Le déposant n'en dit pas davantage et il signe.

E. D. SHERWOOD.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial du Sénat auquel a été }
reavoyé le bill intitulé : " Acte pour }
faire droit à Fairy-Emily-Jane Terry," }
au parlement, dans la cité d'Ottawa, }
province d'Ontario, ce troisième jour }
de mars de l'année de Notre-Seigneur }
mil huit cent quatre-vingt-cinq. }

W. H. ODELL,

Président du dit comité.

Aujourd'hui, ce cinquième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu personnellement Charles D. Tripp, la cité d'Ottawa, province d'Ontario, étudiant en droit, qui étant dument assermenté et interrogé, rend le témoignage suivant :

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Vous résidez à Ottawa ? R. Oui.

Q. Avez-vous connu le défendeur, M. Charles Terry ? R. Oui, je le connais depuis un certain temps.

Q. Quelles sont vos occupations ? R. Je suis maintenant étudiant en droit.

Q. Connaissez-vous de vue Mme Loomis ? R. Oui, je la connaissais de vue.

Q. Avez-vous jamais vu M. Terry et Mme Loomis ensemble ? R. Oui, je les ai vus ensemble.

Q. Plus d'une fois ? R. Oh ! oui, bien des fois ; car je demeurais près de la rue Saint-Nicolas, et ils passaient souvent par chez moi pour s'en retourner chez eux.

Q. Les avez-vous jamais vus ailleurs que sur la rue ? R. Je n'en suis pas bien sûr ; mais j'ai vu M. Terry avec une dame dont la figure ressemblait beaucoup à celle de Mme Loomis.

Q. Où ? R. A quelque distance en haut du canal près de Manotick ; mais je ne jurerais pas que ce fût Mme Loomis.

Q. Quand était-ce ? R. Au milieu de juillet 1882.

Q. Juillet 1882 ou 1883 ? R. Juillet 1882.

Q. Où est Manotick ? R. Manotick est à la tête de Long-Island.

Q. A quelle distance d'Ottawa ? R. Manotick est à dix-huit milles d'Ottawa, et l'endroit où je les vis est à deux milles en bas de Manotick.

Q. Que faisiez-vous ? R. J'étais campé en haut de la rivière.

Q. Et que faisaient ces personnes quand vous les avez vues ? R. Elles étaient assises sur la berge et se parlaient.

Q. Étaient-elles assises près l'une de l'autre ? R. Oui, très près l'une de l'autre.

Q. A quelle distance se trouvaient-elles de vous ? R. La berge a dix pieds de haut, à peu près ; j'étais en haut et elles en bas des talus. Je suppose que cela pouvait faire de six à dix pieds en ligne droite.

Q. A peu près quelle heure était-il alors ? R. A peu près une heure.

Q. Comment se rend-on d'Ottawa à Manotick ? R. On peut s'y rendre en voiture ou en bateau.

Q. Au meilleur de votre jugement, comment ces personnes s'étaient-elles rendues en cet endroit ? R. En voiture, je pense.

Q. Vous ne le savez pas au juste ? R. Non.

Q. Seulement, vous les avez vues là, ce jour-là et dans les circonstances que vous venez d'exposer ? R. Oui.

Q. Vous ne les avez pas revues ce jour-là ? R. Non.

Interrogé par l'honorable M. Clemow :

Q. Était-ce madame Loomis ? R. Je ne puis jurer si c'était ou si ce n'était pas elle.

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Connaissiez-vous alors madame Loomis de vue ? R. Non.

Q. Mais vous l'avez connue par la suite ? R. Oui.

Q. Quelle est la raison qui vous fait douter ? R. Je ne vis pas sa figure, tandis que j'aperçus celle de M. Terry.

Q. Pouviez-vous lui voir le dos et la tête ? R. Oui.

Le déposant n'en dit pas davantage et il signe.

C. D. FRIPP.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial du Sénat auquel a été }
renvoyé le bill intitulé : "Acte pour }
faire droit à Fairy-Emily-Jane Terry," }
au parlement, dans la cité d'Ottawa, }
province d'Ontario, le cinquième jour }
de mars de l'année de Notre-Seigneur, }
mil huit cent quatre-vingt-cinq. }

W. H. ODELL,

Président du dit comité.

Aujourd'hui, ce cinquième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personne James Kane, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, cocher, qui, étant dûment assermenté et interrogé, rend le témoignage suivant :

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Où résidez-vous ? R. Sur la rue Nicolas, à Ottawa.

Q. Quel est votre métier ? R. Cocher.

Q. Le numéro de votre demeure ? R. 212.

Q. Connaissez-vous le défendeur M. Terry ? R. Oui.

Q. Connaissez-vous une certaine dame Loomis ? R. Oui.

Q. Quel est son nom, son nom en entier ? R. Je ne le sais pas.

Q. M. Terry a demeuré près de chez vous à une certaine époque ? R. Oui.

Q. Dans quelle maison ? R. Il demeurait dans deux maisons différentes. Je demeurais moi-même dans celle du centre, n° 212, et lui vivait au n° 214.

Q. Vous rappelez-vous en quelle année Terry et sa femme demeuraient au n° 214 et quand ils en partirent ? R. Il y a à peu près un an et demi ; probablement deux ans.

Q. A quel temps de l'année ? R. Au printemps de 1883, ou au printemps de 1884. Je crois que c'était au printemps de 1883 ; je n'en suis pas certain.

Q. Ils quittaient le n° 214 ? R. Je le crois ; je n'en suis pas tout à fait certain.

Q. Mme Loomis demeurait-elle près de chez vous ? R. Oui.

- Q. Dans quelle maison ? R. Au n° 210.
 Q. C'est-à-dire dans la maison qui se trouvait à côté de la vôtre ? R. Oui.
 Q. Quand Mme Loomis vint-elle habiter là ? R. Il y a à peu près un an ou un an et demi.
 Q. Et jusqu'à quelle époque y est-elle demeurée ? R. Jusqu'à l'automne dernier, vers septembre ou novembre.
 Q. M. Terry a-t-il jamais demeuré au n° 210 ? R. Oui.
 Q. Quand y alla-t-il demeurer ? R. Dans le cours du printemps dernier ou en approchant de l'été ; l'été dernier il vint y demeurer vers le mois de juin.
 Q. Êtes-vous sûr de cela ? R. Oui.
 Q. N'y aura-t-il pas plutôt deux ans au printemps ? R. Je ne pense pas que ce fût pour y demeurer ; il allait et revenait.
 Q. Vous croyez qu'il y alla demeurer au printemps de 1884 ? R. Je crois qu'il y alla le printemps dernier.
 Q. Y alla-t-il demeurer la même année qu'ils quittèrent la maison de l'autre côté de chez vous ? R. Oui.

Interrogé par le Président :

- Q. Savez-vous où était alors sa femme ? R. D'après ce que la père de celle-ci me dit, il paraît qu'elle était allée en Angleterre.
 Q. Savez-vous par vous-même qu'elle était en Angleterre à cette époque ? R. Au meilleur de ma connaissance, je crois qu'elle n'était pas à Ottawa ; j'appris qu'elle était en Angleterre.

Interrogé par l'honorable M. Flint :

- Q. Vous ne l'avez pas vue à Ottawa pendant ce temps-là ? R. Non.

Interrogé par M. Chrysler :

- Q. Vous dites que Terry alla demeurer chez Loomis la même année qu'il laissa votre maison ? R. Oui.
 Q. C'était en 1883 ? R. Je le crois.
 Q. Qui vivait au N° 210 où demeurait Mme. Loomis ? R. Quand il y alla ?
 Q. Oui, quand il y alla ? R. Mme Loomis.
 Q. Il n'y avait pas d'autre personne ? R. Quelquefois, il y avait un petit garçon et des filles, quelquefois il n'y en avait pas.
 Q. Y avait-il un M. Loomis ? R. Il y était de temps à autre ; il allait et revenait.

- Q. Était-il absent de chez lui ? R. Oui, assez souvent.

- Q. Que faisait-il ? R. Je crois qu'il était conducteur de locomotives.

- Q. Dans tous les cas vous savez qu'il était assez souvent absent ? R. Oui.

- Q. Avez-vous jamais vu Mme Loomis et Terry ensemble ? R. Oui.

- Q. Vous rappelez-vous quelque circonstance particulière où vous les auriez vus ensemble ? R. Non, je n'ai remarqué rien de particulier, parce que je les voyais si souvent ensemble que je n'en faisais pas grand cas.

- Q. Que leur voyiez-vous faire ? R. Pas grand chose. Ils marchaient ensemble, paraissaient bons amis, comme un couple d'amoureux.

Interrogé par le Président :

- Q. A quel temps de la journée les voyiez-vous ? R. Je ne pourrais pas dire exactement en quel temps de la journée, parce que j'avais coutume de les voir à toute heure du jour ; quelquefois le matin ; d'autres fois au milieu du jour, quelquefois enfin le soir tard, à la brunnante. Ils se promenaient quelquefois.

Interrogé par M. Chrysler :

- Q. Qu'est-ce qui vous les fit paraître comme un couple d'amoureux ? Que vîtes-vous qui vous porta à le croire ? R. Généralement, le matin, quand il s'en allait à son ouvrage, il avait coutume de lui dire bonjour de cette façon.

- Q. De quelle façon ? R. Comme ça. (Le témoin se baise les doigts.)

- Q. Vous ne les avez jamais vus s'embrasser ? R. Non.

Interrogé par M. Chrysler :

- Q. Vous avez dit les avoir vus plus tard qu'à la brunnante ? R. Oui.

Q. Sur la rue marchaient-ils séparément ou se donnaient-ils le bras? R. Tantôt bras dessus bras dessous, tantôt non.

Q. Les avez-vous vus quelque fois le soir plus tard qu'à la brunante? R. Oui.

Q. A votre connaissance, allèrent-ils jamais canoter ensemble? R. Oui.

Q. Les avez-vous vus vous-même? R. Oui.

Q. Dites-nous ce que vous vîtes quand ils allèrent ainsi canoter? R. Je les vis seulement partir pour canoter, mais je ne sais rien de leurs mouvements.

Q. Le canal court en arrière de votre maison? R. Oui.

Q. Les avez-vous jamais vus revenir après avoir canoté? R. Oui.

Q. Savez-vous à quelle heure ils s'en revenaient? R. Je ne sais pas comment c'était chaque fois; mais quelquefois ils revenaient à la noirceur.

Q. Bien tard la nuit? R. Je ne pourrais pas dire exactement, parce que je ne regardais jamais à l'horloge, ne faisant pas grande attention à eux. Je ne voulais pas me mêler de leurs affaires. Il m'arriva comme ça de les voir de temps en temps par hasard et non parce que je les surveillais.

Q. Leur avez-vous jamais vu faire quelque chose près de la maison? R. Oh! non, pas grand'chose.

Q. Rien du tout? R. Quelquefois, il lui arrivait de jeter un seau d'eau, ou de faire quelque ouvrage de ce genre, pour donner un petit coup de main.

Interrogé par le président :

Q. A quelle maison? R. Chez Mme Loomis.

Q. Il paraissait vouloir se rendre utile dans la maison? R. Oui.

Q. Comment savez-vous que M. Loomis était absent? R. Je le voyais partir. Ma femme avait coutume de me dire qu'il n'était pas à la maison depuis tel ou tel temps.

Interrogé par l'honorable M. Plumb :

Q. Combien de temps? R. Quelquefois huit jours et quelquefois probablement plus.

Q. Où était-il employé? Sur quel chemin? R. La dernière fois, c'était sur le chemin de fer du Pacifique, aux *Flats*; avant cela il était sur le Canada-Atlantique d'où il fut renvoyé.

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Gardiez-vous une servante? R. Non.

Q. Les enfants dont vous avez parlé n'étaient pas toujours là? Savez-vous par vous-même s'il étaient absents? R. Oui.

Q. Cela arriva-t-il plus d'une fois pendant que M. Terry y demeurait? R. Oui.

Q. Savez-vous où ils allaient? R. D'après ce que la femme me disait, ils avaient des parents à Kemptville et ils avaient coutume d'y aller et d'y demeurer.

Q. Quand vous dites qu'ils étaient absents voulez-vous dire qu'ils l'étaient durant quelques heures ou quelques jours? R. Ils étaient absents durant quelques jours, même je pense une semaine et plus d'une semaine à la fois.

Q. Furent-ils absents de la maison en aucun temps pendant que M. Loomis l'était aussi? R. Oui.

Interrogé par l'honorable M. Clemow :

Q. Étiez-vous le propriétaire des maisons 210, 212 et 214? R. Oui.

Q. Elles vous appartenaient? R. Oui.

Q. Avez-vous loué à Loomis la maison qu'il occupait? R. Oui.

Q. A qui, à M. ou à Mme Loomis? R. A tous les deux.

Interrogé par l'honorable M. Plumb :

Q. Qui payait le loyer? R. Quelquefois c'était Loomis, quelquefois sa femme.

Q. Terry l'a-t-il jamais payé? R. Je crois qu'il le paya une fois. Mais, je me trompe. Le prix du loyer qu'il me remit une fois était pour une autre personne qui habitait le *cottage*; elle devait m'en payer le loyer et ne le fit pas; il fut décidé qu'elle paierait Terry, qui me paierait. Ce ne fut pas le loyer de Loomis que Terry me paya.

Interrogé par l'honorable M. Clemon :

Q. A qui étaient les enfants dont vous avez parlé ? Était-ce les enfants de Loomis ?

R. Je n'en sais rien.

Le déposant n'en dit pas davantage, et il signe :

JAMES KANE.

La présente disposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant le }
comité spécial du Sénat auquel a été }
renvoyé le Bill intitulé : " Acte pour }
faire droit à Fairy-Emily-Jane Terry," }
au parlement, dans la cité d'Ottawa, }
province d'Ontario, ce cinquième jour }
de mars, de l'année de Notre-Seigneur }
mil-huit cent-quatre-vingt-cinq. }

M. H. ODELL.

Président du dit comité.

Aujourd'hui, ce cinquième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présentée et a comparu en personne Anne Kane, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, qui, étant dûment assermentée et interrogée, rend le témoignage suivant :

Interrogée par M. Chrysler :

Q. Vous êtes la femme du dernier témoin entendu, James Kane ? R. Oui.

Q. Et vous résidez à Ottawa ? R. Oui.

Q. Quel est le numéro de votre maison ? R. 212.

Q. Dans quelle rue ? R. Dans la rue St-Nicolas.

Q. Connaissez-vous Mme Loomis ? R. Oui.

Q. Jusqu'avant l'automne dernier où a demeuré Mme Loomis ? R. Elle demeurait dans l'une de nos maisons.

Q. A quel numéro ? R. Au 210.

Q. Quand commença-t-elle à y demeurer ? R. Bien, il y a eu un an en mai dernier.

Q. Ce serait donc en mai 1883 ? R. Oui.

Q. Depuis mai 1883, où demeurait M. Terry ? R. Il demeurait aussi dans l'une de nos maisons.

Q. Je veux dire après mai 1883 ? Oh ! bien, il demeurait avec Mme Loomis.

Q. M. Terry ? R. Oui.

Q. Avant cela, il avait demeuré dans l'une de vos maisons ? R. Oui, de l'autre côté.

Q. A quel numéro ? R. Au 214.

Interrogée par le président :

Q. Et Mme Loomis, où demeurait-elle ? R. Au n° 210.

Interrogée par M. Chrysler :

Q. Le n° 210 est d'un côté de votre maison et le 214 de l'autre côté ? R. Oui.

Q. Bien, Mme Terry demeura-t-elle chez Loomis ? R. Oh ! non.

Q. Quelle famille avait Mme Loomis ? R. Un garçon et une fille ?

Q. Il y avait aussi un M. Loomis ? R. Oui.

Q. Gardaient-ils une servante ? R. Non.

Q. M. Loomis était-il d'habitude à la maison ? R. Quelquefois il y restait une demi-journée, quelquefois une journée.

Q. En quel temps ? R. Bien, quelquefois il venait chez lui le soir, pour en repartir vers quatre heures, entre quatre et cinq heures du matin.

Q. Ét en d'autres temps ? R. D'autres fois il arrivait vers onze heures le jour et repartait le soir même selon que le train devait partir.

Q. Quand il partait le soir, était-il de retour chez lui cette nuit-là ? R. Non.

Interrogée par le président :

Q. Quel était son métier? R. Il était conducteur de locomotive sur le chemin de fer.

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Avez-vous jamais vu M. Terry et Mme Loomis ensemble? R. Oui, je les ai vus sortir ensemble.

Q. Sur la rue? R. Oui.

Q. Pendant le jour? R. Oui.

Q. Et le soir? R. Je ne puis pas dire les avoir jamais vus sortir le soir, mais je les ai vus rentrer à la maison le soir.

Q. À quelle heure? R. Bien, quelque fois vers cinq heures, quelquefois à six heures et d'autres fois à sept.

Q. Que faisaient-ils en apparence? D'après ce que vous avez pu voir, pouvez-vous en dire quelque chose? R. Oh! ils étaient quelquefois bras dessus, bras dessous.

Q. Portaient-ils quelques paquets? R. Oui, ils avaient quelquefois un paquet.

Q. Les avez-vous jamais vus sortir le matin? R. Oui, quelquefois le matin, vers neuf heures et demie ou dix heures.

Q. Avez-vous vu Terry lui dire bonjour en partant, le matin? R. Non, je ne puis pas affirmer lui avoir vu dire bonjour; mais je l'ai vu lui envoyer des baisers.

Q. En partant? R. Oui.

Q. Savez-vous qu'ils soient sortis le soir pour canoter? R. Non, je ne sais pas; j'ai entendu dire qu'ils avaient été canoter sur le canal.

Interrogée par le président :

Q. Vous n'en savez rien vous-même? R. Non.

Interrogée par M. Chrysler :

Q. Savez-vous s'il se trouvait à la maison en aucun temps de la journée? R. Oh! oui, je l'ai souvent vu revenir le jour.

Q. Y restait-il toute la journée? R. Bien, je ne peux pas dire s'il restait à la maison? Comme de raison, j'entendais bien parler quelques personnes sans pouvoir dire qui c'était.

Q. Bien, mais comment saviez-vous que ce n'était pas la voix de Mme Loomis? R. Oh! je ne pourrais pas dire si c'était la voix de Mme Loomis ou celle de Terry; j'en tendais le murmure des voix, c'est tout.

Q. Comment savez-vous que M. Loomis n'était pas à la maison, puisque vous entendiez parler? R. Oh! je ne pense pas pouvoir dire cela.

Q. Avez-vous jamais vu M. Terry occupé, dans la maison, à aider Mme Loomis? R. Bien, je l'ai souvent vu jeter des eaux sales au dehors ou fendre du bois.

Q. Il paraissait être tout à fait chez lui? (Pas de réponse.)

Q. À votre connaissance, vous ne savez pas qu'ils soient revenus à la maison tard, la nuit? R. Non.

Q. À votre connaissance, les enfants se sont-ils absentés? R. Oui, les enfants ont souvent été absents.

Q. Pour combien de temps? R. Quelquefois ils étaient absents trois jours, quatre jours, quelquefois toute une semaine.

Q. Étaient-ils absents comme ça pendant les absences de M. Loomis? R. Bien, je ne pourrais pas le jurer; je ne peux pas dire. Cela a pu arriver, mais je ne peux pas dire.

Q. M. Terry continua-t-il à demeurer là jusqu'à ce que les Loomis eussent quitté Ottawa? R. Oh! non, il n'y était pas quand Mme Loomis partit, quand elle laissa notre maison.

Q. Continua-t-il à y demeurer jusqu'à son départ d'Ottawa? R. Oui.

Q. Jusqu'à ce qu'il partit d'Ottawa? R. Oui.

Q. Il partit avant eux? R. Oui.

Q. Savez-vous quand il quitta Ottawa? R. Non, je ne pourrais pas dire.

Q. Vous ne vous rappelez pas la date? R. Non.

Interrogée par l'honorable M. Plumb :

Q. Fut-ce longtemps avant leur départ ? R. Oui, quelque temps.

Interrogée par M. Chrysler :

Q. En quel temps partirent-ils ? R. Ils partirent, laissèrent notre maison en septembre.

Q. 1884 ? R. Oui ; je pense que c'était en septembre.

Q. M. Terry s'en alla-t-il la même année ? R. Oui.

Q. Combien de mois auparavant, pensez-vous ? R. Bien, j'oserais dire qu'il a pu partir un mois avant qu'eux aient laissé notre maison.

Q. Et il y a demeuré jusqu'à son départ ? R. Oui.

Q. Ainsi, il y est resté depuis mai 1883 jusque vers le milieu de 1884 ? R. Oui.

La déposante n'en dit pas davantage et elle signe.

SA
ANNE X KANE.
marque.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial du Sénat auquel a }
été renvoyé le bill intitulé : " Acte }
pour faire droit à Fairy-Emily-Jane }
Terry," au parlement, dans la cité }
d'Ottawa, province d'Ontario, ce cin- }
quième jour de mars, 1885. }

W. H. ODELL,

Président du dit comité.

Aujourd'hui, ce cinquième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personne Thomas McVeigh, qui, étant dûment assermenté et interrogé, rend le témoignage suivant :

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Où demeurez-vous ? R. Au numéro 117, rue Saint-Nicolas, Ottawa.

Q. Quelles sont vos occupations ? R. Employé du shérif.

Q. Connaissez-vous le défendeur Charles H. Terry ? R. Je connais très bien de vue ce monsieur.

Q. Connaissez-vous Mme Loomis ? R. Je la connais très bien de vue.

Q. Savez-vous où elle a demeuré depuis mai 1883 jusqu'à l'automne dernier ? R. Elle habitait la maison de Kane, sur la rue Saint-Nicolas, de l'autre côté du chemin, en face de chez moi, un peu plus au sud.

Q. Connaissez-vous le numéro de cette maison ? R. Je pense qu'elle occupait le n^o 210, si je ne me trompe pas, 210, 212 et 214 sont les numéros des maisons de Kane.

Q. Savez-vous si Terry y demeurait aussi ? R. Terry habitait le 214.

Q. Je veux dire depuis mai 1883 ? R. C'est à cette époque ou vers cette époque qu'il s'en alla demeurer chez Loomis.

Q. Les avez-vous jamais vus ensemble ? R. Je les voyais régulièrement de une à deux fois par jour.

Q. Où ? R. Dans la rue, sur les bords du canal, ici sur la rue, de l'autre côté du parlement et s'en retournant chez eux ; le soir sur les bords du canal et à leur propre porte.

Q. Que faisaient-ils alors ? R. La première fois que je les vis, je ne savais pas qui ils étaient ; mais je pensais que c'étaient de nouveaux mariés ou un couple à la veille de se marier. Ils avait coutume de passer et repasser devant ma porte ; j'étais surpris de les voir un peu âgés tous deux, mais je pensais qu'ils étaient en train de faire leurs arrangements pour se marier, ou quelque chose de la sorte ; car ils marchaient ensemble en causant, lui portant généralement quelque petit paquet, J'y prêtai peu d'attention, jusqu'à ce que je m'aperçus que les femmes du voisinage—la mienne et d'autres—se poussaient du coude et clignaient de l'œil quand le couple passait et repassait. Cela m'incita à m'informer qui c'était. Je sais que M. Loomis travaillait sur le C. P. R.

— je compris qu'il y travaillait—et qu'il ne rentrait quelquefois chez lui qu'une fois la semaine et quelquefois tous les quinze jours seulement.

Interrogé par le Président :

Q. Cela s'est passé à votre connaissance ? R. Oui, je l'ai vu. Il avait coutume de revenir à la maison le soir et il en repartait le matin ; les femmes en faisaient habituellement la remarque.

Q. Dites ce que vous avez remarqué vous-même ? R. Après qu'il était parti, le matin, M. Terry et Mme Loomis descendaient la rue, lui se dirigeant vers son bureau situé dans les édifices du gouvernement. Quelque temps après, elle revenait chez elle, et, à son retour—a peu près une heure avant qu'il revînt le soir—elle sortait habituellement pour le rencontrer. Pendant la soirée je les ai souvent vus se promener, allant et revenant sur les bords du canal, ou s'asseoir sur la berge.

Q. A quelle heure ? R. De six à neuf heures du soir.

Q. Avez-vous jamais remarqué aucune familiarité entre eux ? R. Je pense qu'il y avait toujours entre eux quelque familiarité chaque fois que je les ai vus ensemble.

Q. Quelque chose de plus que ce que vous avez dit jusqu'à présent ? R. En tout temps, je considérai que leur conduite, vu qu'ils n'étaient pas mari et femme, était très inconvenante sur la rue. Une fois entre autres, j'eus la curiosité de les surveiller. J'étais de l'autre côté de la rue, en face de chez eux, je les vis venir ; il me paraissait avoir affaire un peu plus loin, comme à la porte voisine. Je pensai qu'il se rendait au No 214, où se trouvait son ménage à lui. Il avait quelques petits paquets. Arrivé à la porte de cour, il revint sur ses pas, remit les paquets à Mme Loomis, et puis, appuyé sur la porte et se tenant tout serré contre la dame, il l'embrassa.

Q. Cela, vous l'avez vu ? R. Je parle de ce que j'ai vu et cela me confirma les rapports qu'on m'avait faits sur eux et ce que j'avais vu de leur conduite sur la rue.

Interrogé par M. Chrysler :

Q. Peut-être pourriez-vous déterminer le temps où vous l'avez vu l'embrasser ; combien y a-t-il de temps ? R. Je suis sous l'impression que cela se passait le dernier jour de mai ou le premier de juin 1883. Il y aura deux ans l'été qui vient.

Q. Est-ce là tout ce que vous savez ? R. C'est tout ce que je sais personnellement.

Q. Vous avez dit que Loomis s'absentait ; savez-vous si les enfants s'absentèrent t aussi en aucun temps ? R. Oui ; permettez-moi d'expliquer comment : M. Kane et moi étions très intimes ; il avait fait beaucoup de charrois pour moi et je l'interrogeai au sujet de ces enfants.

Interrogé par le Président :

Q. Dites ce que vous savez par vous-même ? R. Je sais par moi-même, lorsque je me trouvais chez Kane, que les enfants étaient absents quand la maison était close et qu'elle se promenait sur la rue. McGregor était son nom de fille ; elle avait été élevée à Kemptville, où les enfants avaient coutume d'aller se promener.

Q. Et vous savez pertinemment que les enfants s'absentèrent quelquefois ? R. Oui, pour plus d'une semaine à la fois.

Q. Savez-vous si Loomis était à la maison en l'absence des enfants. R. M. Loomis était rarement chez lui, en moyenne pas plus d'une fois tous les huit jours.

Le déposant n'en dit pas davantage et il signe :

THOS McVEIGH.

La présente déposition faite sous serment,)
 et reconnue devant le comité spécial)
 du Sénat auquel a été renvoyé le bill)
 intitulé : " Acte pour faire droit à)
 Fairy-Emily Jane Terry, " au par-)
 lement, dans la cité d'Ottawa, pro-)
 vince d'Ontario, ce troisième jour de)
 mars de l'année de Notre-Seigneur)
 mil-huit cent quatre vingt-cinq.)

W. H. ODELL,

Président du dit comité.

Aujourd'hui, ce cinquième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq, a comparu de nouveau la dite Fairy-Emily-Jane Terry, qui étant interrogée, rend le témoignage suivant :

Interrogée par le Président :

Q. Je veux attirer votre attention sur cette lettre que vous avez déjà vue (pièce-B.) Vous avez dit en avoir reconnu l'écriture ? R. Oui, c'est l'écriture de mon mari Charles Hunter Terry.

Q. Dans cette lettre, il fait allusion à un document à signer ; vous rappelez-vous quelque chose à ce sujet ? Voici le paragraphe où il en est question. " Vous lui avez laissé entendre que je ne signerais pas parce que je veux m'exempter de vous donner de l'argent à l'avenir." Vous rappelez-vous quelque chose au sujet du document en question ? R. Non, je ne comprends même pas ce qu'il veut dire. Si ce n'est de payer ma pension alimentaire, je ne sais trop ce qu'il veut dire.

Q. Dans cette même lettre, il dit encore : " Quoique l'on puisse dire de vous et de moi, les deux parties principalement intéressées sont le mari et la femme, et comme vous avez préféré vous laisser conduire par d'autres et vous passer de ma protection, subissez-en les conséquences." Il paraît prétendre que vous aviez voulu vous passer de sa protection ? R. Non, je n'ai pas fait cela. Il voulait bien subvenir à mon entretien si je consentais à aller vivre avec cette femme et je m'y refusai.

Interrogée par l'honorable M. Read :

Q. Quand apprîtes-vous pour la première fois qu'il vivait avec Mme Loomis ? R. Je l'appris de lui-même, à mon retour d'Angleterre, quand je le rencontrai à Montréal.

Q. Il ne vous traita pas convenablement à votre retour ? R. Non. Il me dit qu'il avait une autre femme pour vivre avec lui, qu'il ne viendrait pas vivre avec moi et qu'il ne subviendrait pas à mon entretien.

Q. Il ne se déshabilla pas quand il fut entré dans votre chambre, à l'hôtel ? R. Non.

Q. Il se rendit de nuit à votre chambre, à l'hôtel, et ne se déshabilla pas ? R. Non, il ne se déshabilla pas.

Q. Il se coucha sur le bord extérieur du lit ? R. Oui ; je le crus alors enivré, mais sans lui demander s'il l'était ou s'il ne l'était pas.

Interrogée par l'honorable M. Plumb :

Q. J'ai compris qu'il s'en vint à Ottawa en même temps que vous ? R. Oui, il s'en vint avec moi dans le train et me dit d'aller en arrivant chez mon père ou mon frère, et le soir d'après il vint chez mon père.

Q. C'est alors qu'eut lieu cette conversation que vous avez rapportée dans votre précédent témoignage ? R. Oui.

Interrogée par l'honorable M. Read :

Q. Si je comprends bien, ce fut la première nouvelle que vous eûtes qu'il vivait avec Mme Loomis. Est-ce qu'il ne vous avait pas écrit d'ici ? R. Non, il m'avoua tout à Montréal. Il me dit que la voix publique me l'apprendrait, et en effet, j'en fus informée de tous côtés par le public et les journaux.

Interrogée par le Président :

Q. Vous avez dit qu'il vous avait répété plusieurs fois qu'il continuerait à vivre avec cette femme ? R. Oui.

Q. A-t-on jamais pu s'expliquer son intention en vivant avec elle ? R. Oui, il dit qu'il l'avait gardée pendant que j'étais en Angleterre et qu'il ne voulait pas l'abandonner maintenant. Il dit qu'il me donnerait une pension mensuelle, mais qu'il désirait que je consentisse à ce qu'il vécut avec cette femme, et me demanda mon consentement. Je lui répondis qu'à moins qu'il ne se décidât à quitter cette femme, je ne pouvais pas vivre avec lui.

Q. S'exprima-t-il de manière à vous faire entendre qu'il vivait avec elle d'une manière contraire à la morale ? R. Oui, je le compris ainsi, et il s'exprima dans ce sens.

Q. Se servit-il jamais d'une expression plus forte ? R. Non, il me dit qu'il vivait avec elle, qu'il l'entretenait. A Montréal il l'appela une femme de bas étage. Il ne

pouvait pas s'en empêcher, disait-il, sachant bien qu'il agissait comme un fou, mais me demandant si je voulais lui pardonner. Je lui dis que je le voulais bien, mais à condition qu'il quittât cette femme.

Interrogée par l'honorable M. Read :

Q. Vous n'avez jamais après cela vécu ensemble comme mari et femme ?
R. Jamais.

La déposante n'en dit pas davantage et elle signe.

F.-E.-J. TERRY.

La présente déposition faite sous serment, recueillie par écrit, et recon nue devant le comité spécial du Sénat auquel a été renvoyé le Bill intitulé : " Acte pour faire droit à " Fairy-Emily-Jane Terry," au Par lement, dans la cité d'Ottawa, ce cinquième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil-huit cent qua tre-vingt-cinq.

W. H. ODELL,
Président du dit comité.

PIÈCE "A."

Je certifie par les présentes que Charles Hunter Terry, garçon, et Fairy-Emily-Jane Nettle, fille, ont été dûment mariés d'après les rites de l'Eglise d'Angleterre dans l'église de Saint-Alban-le-Martyr, à Ottawa, le douzième jour de septembre, en l'année de Notre Seigneur 1877 (soixante-dix-sept.)

Par moi,

T. BEDFORD JONES, LL.D., *chanoine, curé de Saint-Alban, Ottawa.*
Septembre 12, 1877.

PIÈCE "B."

No 1.—Synode incorporé du diocèse d'Ontario.

Je certifie par les présentes que d'après le registre de la paroisse ou église de Saint-Alban-le-Martyr, de la ville d'Ottawa dans ce diocèse, Charles Hunter Terry, garçon, et Fairy-Emily-Jane Nettle, fille, ont été dûment mariés suivant les rites de l'Eglise d'Angleterre, dans l'église de Saint-Alban-le-Martyr, le douzième jour de septembre, dans l'année de Notre-Seigneur 1877, par le Rév. T. Bedford Jones, LL.D., chanoine, curé de Saint-Alban. Ecrit de ma main et scellé du sceau du synode incorporé du diocèse d'Ontario, dans la cité de Kingston, province d'Ontario, Canada, ce seizième jour de février, A. D. 1885.

Honoraire \$0.50.

JAMES SHANNON,
Régistrateur du diocèse d'Ontario.

PIÈCE "C."

OTTAWA, 1er novembre.

MA CHÈRE MADAME TERRY,—Je vais vous écrire une lettre et j'espère que vous voudrez bien la considérer sous son propre jour et d'une manière raisonnable. En premier lieu vous avez été vous promener et vous amuser, et votre mari s'est mis dans la gêne pour vous permettre de faire ce voyage, dans l'espérance qu'il vous

ferait du bien, et une fois revenue vous vous conduisez autrement que vous ne devriez faire. J'ai des enfants et un aussi bon mari que qui que ce soit, mais si je m'absentais demain le quart du temps que vous vous êtes absentée, mon mari ne se conduirait pas la moitié aussi bien envers moi que le vôtre à votre égard. Vous savez que l'on vous fait la pire des histoires. Quant à la dame chez laquelle il pensionne, vous pouvez la remercier de ce que votre mari se soit aussi bien conduit cet été, et me croire quand je vous dirai que c'est une dame dans toute la force du mot. Elle est allée à l'église avec votre mari, ce dont vous devriez être fière. Elle est allée à l'opéra avec lui, mais non sans consulter son mari d'abord, et vous savez que la partie cancanière du public est toujours heureuse et empressée de tirer des conclusions. Mon mari m'a dit hier au soir qu'il avait appris que vous alliez demander le divorce. Pour l'amour de votre enfant mort et de son père, mettez-vous bien dans la tête et rappelez-vous qu'il n'y a pas un homme sur mille qui veuille avoir à faire avec une femme divorcée, excepté pour s'amuser, et si vous étiez séparée de votre mari vous ne trouveriez personne qui fit autant que lui pour vous. Que feraient pour vous ceux qui vous font toutes ces histoires, si vous étiez séparée de lui ! Même vos parents se dégoûteraient de vous. Prenez mon avis, comme celui d'une amie, laissez votre mari où il est et allez vous-même prendre pension avec lui, au même endroit, et fiez-vous à lui. Vous verrez que c'est le meilleur parti et le plus heureux que vous puissiez prendre de votre vie, afin de ne pas donner à ceux qui parlent une chance de rire et de vous battre froid après avoir dit : " Nous avons gagné." Allez vivre confortablement et heureuse avec votre mari et laissez faire le public, et croyez-moi une amie aussi sincère que vous n'en avez jamais eue et que vous n'en aurez jamais. (Si vous faites ce que je vous dis, je vous écrirai de nouveau.)

PIÈCE " D."

OTTAWA, 10 décembre 1883.

MADAME,—Je reçois votre lettre du 7 du courant, contenant une copie d'une lettre anonyme que vous avez reçue. Pour quelle raison m'envoyez-vous cette lettre ou m'écrivez-vous, je n'en sais rien, mais estimant que vous avez droit à la faveur d'une réponse je vous écris maintenant, vous prévenant distinctement et ouvertement que si vous m'écrivez encore, je vous renverrai votre lettre *non décachetée*.

1° Je ne connais rien au sujet d'aucune communication anonyme ou autre qui ait pu vous être envoyée. 2° Pour ce qui est d'envoi de lettres aux journaux, je considère —et tout esprit droit et dégagé de préjugés en fera autant—qu'en publiant hautement et avec un mépris complet pour la vérité vos malicieus mensonges, et en essayant, vous et votre père, de me nuire au Département, vous donnez des preuves que vous exécutez simplement un dessein malicieux. Vous n'avez pas laissé une pierre sans la retourner pour me prouver votre complète méchanceté, et vous avez été habilement supportée par votre père et votre frère, vous abaissant jusqu'au "chantage." Quoique l'on puisse dire de vous et de moi, les deux parties principalement intéressées sont le mari et la femme, et comme vous avez préféré vous laisser conduire par d'autres et vous passer de ma protection, subissez en les conséquences. J'ai lu attentivement votre lettre anonyme ; c'est une lettre droite et sincère et je n'y vois rien qui soit de nature à provoquer de votre part de pareils commentaires *de dame*. Je vous ai envoyée en Angleterre, je vous ai fourni de l'argent pendant que vous y étiez et vous y avez été bien accueillie. Que m'avez-vous donné en retour ? Rien que des lettres insultantes. Et, non contente de cela, vous passez des heures entières à rebattre les oreilles de mes proches "de choses qu'ils n'avaient nullement le désir d'entendre," pour me servir de leurs propres expressions, essayant de m'aliéner leur esprit ; et puis, vous revenez ici laissant *vos comptes* à payer à *ma mère*. Vous aviez de l'argent de mes tantes, vous en aviez de moi, et vous quittez l'Angleterre et me faites envoyer un compte de Whiteley pour 17s. 9d. et laissez importuner ma mère par Mme Hobert. Vous n'êtes pas contente de m'entraîner à des dépenses considé-

rables. Je vous avais envoyé assez d'argent pour couvrir toutes vos dépenses et vous revenez laissant des dettes derrière vous. Je vous demande maintenant—je ne vous écris pas une lettre d'avocat et je ne reconnais pas de Nettie au monde—est-ce là la manière de se conduire d'une dame; va-t-elle se promener chez quelqu'un et en parler sans payer les dettes qu'elle a contractées? Vous avez écrit ou fait écrire une lettre à M. Courtney pour engager ce qui ne vous appartient pas. Je n'ai rien que vous puissiez raisonnablement prétendre vous appartenir. Vous avez tout emporté dans votre malice, et vous lui avez laissé entendre que je ne signerais pas parce que je voulais m'exempter de vous donner de l'argent. Vous saviez parfaitement combien cette accusation était fautive et mensongère et vous vous êtes laissée pousser par d'autres. Vous savez que personne n'a eu soin de vous comme moi, et au fond de vous-même vous savez très bien que le caractère de votre père paraît maintenant dans tout son éclat. Je suis chagrin que vous ayez oublié à qui vous deviez obéissance. Votre place et votre devoir sont d'être avec votre mari, et non d'errer de ci et de là et de tâcher de l'abattre. La nouveauté de votre position vous lassera vite et peut-être alors saurez-vous apprécier la réalité; les gens se laisseront bientôt d'écouter une histoire insensée et sans fin. Votre lettre dit: "Chacun dit"—voilà justement le point—ce n'est pas ce que chacun dit mais votre propre esprit qui devrait vous guider. Je déteste écrire des duretés. Vous vous les êtes attirées vous-même. Je vous ai offert un intérieur, je vous ai offert de vous procurer des chambres, et votre réponse a été celle "d'une dame." Je ne vivrai jamais avec vous ni ne vous reconnaitrai en aucune sorte pour ma femme. Je paierai simplement le montant que la convention par écrit vous allouera chaque mois; je ne veux jamais entendre parler de vous; de même que vous dites que vous êtes morte pour moi, de même je vous dis que vous êtes doublement morte pour moi. C'est la dernière fois que je prends la plume pour vous écrire. Je sais parfaitement quel parti méprisable et vil vous avez adopté et les faussetés et les mensonges que vous avez écrits à mes parents, vous et votre père. Je puis les laisser tomber—et un mot de plus, mettez-vous bien ceci dans la tête: je ne suis ni fou ni hors de moi. Vous avez pris le parti de me quitter et de vous passer de ma protection; eh bien, je pense qu'à l'avenir—quoique simplement au point de vue légal,—il sera nécessaire, il sera de meilleur goût pour vous dans la vie privée, de vous servir de votre nom de famille.

C. HUNTER TERRY.

Vous pouvez montrer cette lettre à chacun de vos amis et demander leur opinion.

APPENDICE No. 4.

PROCÈS-VERBAL

Des dépositions entendues par le comité spécial du Sénat relatif au bill intitulé :
 “ Acte pour faire droit à Charles Smith,” avec les pièces produites pendant l'enquête.

COMITÉ :

L'honorable M. GOWAN, président.

Les honorables Messieurs :

Clemow,	Nelson,	Vidal,
McKindsey,	Read,	Wark.
McInnes, (C. B.)	Sutherland,	

SÉNAT DU CANADA.

In re DU BILL (B) INTITULÉ “ ACTE POUR FAIRE DROIT A
 CHARLES SMITH.”

Aujourd'hui, vingt-septième jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personnes Charles Smith, du village de Campbellford, comté de Northumberland, province d'Ontario, meunier, lequel, ayant dûment prêté serment et étant interrogé, déposé comme il suit :—

Interrogé par M. McIntyre :

- Q. Vous êtes le pétitionnaire en cette cause? R. Oui, monsieur.
 Q. Où demeurez-vous? R. Je demeure à Campbellford, Northumberland.
 Q. Veuillez nous dire quand a eu lieu votre mariage avec Mme Smith. R. Avec Mme Smith, ma présente épouse?
 Q. A la défenderesse? R. Le 8 février 1876.
 Q. Où fut-il célébré? R. A Toronto.
 Q. Par qui? R. Par le rév. W.-H. Poole.
 Q. Qu'était le célébrant? R. Il était le ministre méthodiste wesleyen de la ville à cette époque.
 Q. Où réside-t-il aujourd'hui? R. Aux Etats-Unis, je pense,—quelque part dans l'Illinois. J'ai reçu de lui une lettre datée d'un endroit voisin de Chicago, je crois.
 Q. Quand lui aviez-vous écrit et pourquoi? R. Je lui avais écrit pour le prier de venir déposer en justice.
 Q. Où? R. A Belleville.
 Q. Dans quelle cause et pourquoi? R. Pour prouver la célébration de mon mariage avec Mme Smith.
 Q. Vint-il rendre témoignage? R. Non, il ne vint pas.
 Q. Veuillez jeter les yeux sur ce certificat. R. Oui, monsieur. (Certificat produit et coté A.)

Par le Président :

- Q. Quand vous êtes-vous procuré cet écrit? R. Le 8 février.
 Q. Le jour même de votre mariage? R. Oui.

Par M McIntyre :

- Q. Quelles personnes assistaient à cette cérémonie? R. M. Poole et sa fille.

Q. Qui encore ? R. Mme Smith.

Q. Ce furent là tous les assistants ? R. Oui, tous les assistants.

Q. Vites-vous M. Poole signer le certificat ? R. Je le vis le signer.

Q. Voulez-vous examiner cette lettre et nous dire ce que c'est ? R. C'est une lettre que M. Poole m'a écrite au sujet de ma demande de venir comparaitre comme témoin à Belleville. (Pièce B).

Q. Vous étiez-vous déjà marié avant d'épouser Mme Smith ? R. Oui.

Q. Vous étiez veuf ? R. Oui.

Q. Avec combien d'enfants ? R. J'avais trois jeunes enfants.

Q. Où demeuriez-vous ? R. A Warkworth.

Q. Quand la défenderesse y alla-t-elle résider avec vous ? R. Elle y vint... Nous nous mariâmes le 8 février, à Toronto, et elle vint ensuite chez moi ; après le mariage, je retournai chez moi, et Mme Smith retourna chez elle, puis elle vint le dimanche où je demeurais. Nous nous étions mariés à la courdine ; elle arriva chez moi le dimanche, et y fut, je pense deux jours—un ou deux jours.

Par le Président :

Q. Quel jour vous étiez-vous mariés ? R. Je ne me rappelle pas.

Q. Combien de jours après votre mariage se rendit-elle à Warkworth ? R. Ce fut un jour de la semaine, entre les deux dimanches.

Q. Dans la même semaine ? R. Ce fut dans la semaine de notre mariage qu'elle vint chez moi ; deux ou trois après, elle repartit, et fut cinq ou six semaines sans revenir ; le fait est que j'allai la chercher.

Q. Vécut-elle avec vous comme votre femme en cette occasion ? R. Pendant son premier séjour ?

Q. Oui ? R. Oui, monsieur.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Combien de temps demeura-t-elle avec vous après votre mariage ? R. Elle ne fut qu'un ou deux jours avec moi, à son premier séjour.

Q. Puis elle vous quitta et resta éloignée cinq ou six semaines ? R. Et fut absente cinq ou six semaines.

Par M. McIntyre :

Q. Comment revint-elle ? R. J'allai la chercher ; mais nous ne revînmes pas ensemble. Cependant je convins avec elle, pendant que j'étais là-bas, de lui envoyer une voiture. Elle avait un cheval à elle et aurait pu se rendre sans cela ; toutefois, j'envoyai chercher ses effets et à la fin elle se décida à venir au bout d'environ cinq ou six semaines.

Q. Combien de temps resta-t-elle avec vous la seconde fois ? R. Je me rappelle mal les dates ; elle demeura depuis le 27 mars ou environ jusqu'en août ; mais pendant ce temps, elle fit de fréquentes absences, qui duraient chacune une ou deux semaines. Parfois elle me prévenait ; d'autres fois elle partait sans rien dire. Il me fallait alors prendre soin de mes enfants et me tirer d'affaire comme je pouvais.

Par l'honorable M. Vidal :

Q. J'ai remarqué que vous avec dit qu'elle vous prévenait parfois de son départ et d'autres fois non : entendez-vous par là qu'elle vous quittait sans vous en prévenir ? R. Oui, je n'apprenais qu'elle s'en allait que lorsque déjà elle était partie.

Q. Mais le lui demandiez-vous et refusait-elle de vous le dire ? R. Non, le fait est qu'elle était déjà partie, que je l'ignorais encore.

Par M. McIntyre :

Q. Pourquoi partait-elle ? R. Je ne sais ; je ne crois pas lui avoir jamais donné lieu de s'en aller.

Q. Aviez-vous différend ensemble ? R. Non, pas que je sache.

Q. Quand quitta-t-elle définitivement votre demeure ? R. Je crois que ce fut en août de la même année.

Q. Y eut-il des efforts de faits pour la ramener ? R. Oui.

Par l'honorable M. Vidal :

Q. Je désirerais savoir si, avant ce départ, il était survenu entre vous quelque brouillerie, ou si elle prétendait que vous lui aviez donné sujet de vous quitter ? R.

Il ne s'était passé rien de particulier. Cette semaine-là, j'avais à la maison une nièce à moi, venue de Rochester, et Mme Smith, je suppose, se mit dans la tête que j'avais trop d'attentions, ou plus d'attentions pour cette nièce que pour elle-même; et pour le dire tout crûment, elle me fit, une nuit, une querelle du diable, parce que j'avais mené ma nièce chez une voisine. Cette voisine, ayant su qu'elle jouait fort bien du piano, avait voulu la voir et m'avait prié de la lui mener. Nous allâmes chez elle, et quand nous revînmes, Mme Smith avait mis tout sens dessus dessous dans la maison, et fait ses paquets pour s'en aller; ce fut le premier avis que j'en eus; le lendemain matin elle partit.

Q. Aviez-vous eu avec votre nièce quelque façon d'agir inconvenante? R. Non, monsieur.

Le Président :—Le témoin ne me paraît pas avoir voulu faire entendre qu'il y eût en rien d'inconvenant dans sa conduite, mais simplement qu'il avait eu plus d'attentions pour sa nièce que pour sa femme. Ai-je bien compris? R. La seule attention que j'aie eue pour ma nièce, qui était étrangère et qui venait d'arriver de Rochester, en promenade, a été de la conduire chez ma voisine, qui désirait l'entendre jouer du piano. Cette voisine demeurait sur le chemin de mon établissement. Je demandai à ma nièce si elle voulait aller la voir, elle répondit que oui, et nous y allâmes ensemble; nous ne fûmes pas absents une demi-heure, et lorsque nous rentrâmes, la maison était en désordre. Je n'avais pas invité ma femme à nous accompagner, parce qu'il n'y aurait eu personne à la maison pour surveiller et prendre soin des enfants pendant mon absence.

Par l'honorable M. Vidal:

Q. Comment avez-vous su son mécontentement? Vous l'a-t-elle jamais exprimé? Qu'est-ce qui vous a fait concevoir ces idées? R. Il n'y avait à cela rien d'extraordinaire. C'est un ennui qui a duré depuis le jour de notre mariage jusqu'à celui de notre séparation; la jalousie était au fond de tout; je ne pouvais point dire: "Comment vous portez vous?" à une dame, dans la rue, sans être accusé de me mal conduire.

Par M. McIntyre:

Q. Quelles sont les tentatives que vous avez faites pour ramener la défenderesse chez vous? R. Après m'avoir quitté, elle s'informait souvent de l'argent: je lui dis que la maison lui était ouverte, qu'elle pouvait y revenir, et y vivre heureuse, et rendre la maisonnée heureuse; et que pour moi, je serais toujours content de la revoir; J'étais allé chez elle avec M. Douglas. Elle me poursuivit, je pense, pour ravoir l'argent.

Q. De quel argent parlez-vous? R. De l'argent que Mme Smith m'a donné à l'époque de notre mariage. Elle avait une ferme, et quand nous fûmes mariés, elle me dit qu'elle la voulait vendre; je la priai de n'en rien faire, mais aussitôt après, elle s'en défit et reçut \$3,000, qu'elle me proposa de placer dans mon entreprise. Naturellement, la vente étant faite, je ne refusai pas l'argent, qui fut employé à éteindre une hypothèque. Il y avait une hypothèque de \$3,000 sur le moulin, et Mme Smith substitua son argent à cette charge.

Q. Acquitta l'engagement, autrement dit? R. Acquitta l'engagement. Après m'avoir quitté, elle voulut ravoir l'argent; et je lui répondis que si elle était résolue à se séparer de moi, j'étais tout disposé à le lui rendre, pourvu qu'elle consentît à signer des papiers par lesquels elle s'obligerait à ne jamais parler de douaire, à ne jamais m'ennuyer, financièrement parlant. Je ne pus conclure d'arrangement avec elle, et M. Douglas, un de mes amis, alla la voir. Déjà elle m'avait intenté une action en pension alimentaire, ou pour l'argent ou pour quelque autre chose, et nous allâmes chez elle pour la gagner à revenir. Nous ne reussîmes pas cette fois à le lui faire promettre; mais, dans une seconde tentative, nous en eûmes d'elle la promesse, en lui donnant une reconnaissance par écrit; je lui remis ensuite l'argent avec

l'intérêt. Elle devait revenir vivre avec moi ; mais elle est encore à le faire, et elle a eu son argent.

Q. Avez-vous fait quelque effort à votre second voyage, en février, pour la déterminer à retourner vivre avec vous ? R. Tout ce que j'ai fait, ça été d'aller la trouver chez elle, d'y rester quelque temps, d'user de mes droits de mari, de coucher avec elle comme un mari avec sa femme, et de la presser de revenir chez moi ; elle me promet qu'elle reviendrait un tel jour ; seulement, elle n'est jamais revenue.

Q. Avez-vous vécu ensemble maritalement depuis cette occasion ? R. Non.

Q. Ni habité ensemble ? R. Non.

Q. Pas depuis le mois de février 1877 ? R. Non, pas depuis février 1877.

Q. Je crois que vous avez poursuivi en justice un M. Parkin ? R. Oui.

Q. Pour avoir eu un commerce adultère avec votre femme ? R. Oui.

Q. Et obtenu un verdict—

Le Président : Il y a un moyen convenable de prouver ces faits. Il est possible sans doute de produire une ampliation du jugement.

M. McIntyre :

Q. J'allais justement demander la production à vos honneurs de cette ampliation.

Par M. McIntyre :

Q. Y a-t-il eu quelque entente entre votre femme et vous au sujet de ce divorce ? R. Non, monsieur.

Q. Quelque collusion ? R. Non, monsieur.

Le président : Vous devriez faire usage dans votre interrogation, des mots mêmes contenus dans l'ordre de renvoi de la Chambre.

(Ici l'ampliation F, pièce cotée C, est produite.)

Par M. McIntyre :

Q. Veuillez déclarer, M. Smith, s'il y a eu collusion de votre part, soit directement ou indirectement, par rapport à quelque acte d'adultère que pourrait avoir commis la défenderesse ? R. Non, aucune.

Q. Y a-t-il eu, y a-t-il quelque collusion entre vous ? R. J'ai déjà répondu que non.

L'honorable M. Vidal :—On vous a dit : Veuillez déclarer s'il y a eu collusion ? R. C'est aussi ce que je déclare : non, il n'y en a pas eu.

Q. Existe-t-il entre vous et la défenderesse ou une autre personne ou d'autres personnes, quelque collusion touchant ce bill de divorce ? R. Non, monsieur, aucune.

Q. Y a-t-il eu quelque collusion entre vous et une autre personne ou d'autres personnes touchant l'action intentée en justice ? R. Non, monsieur.

Q. Y a-t-il eu quelque collusion entre vous et ce Parkin, que vous avez poursuivi pour fait de commerce adultère, ou quelqu'un agissant en son nom ou au vôtre, à l'égard de cette action ? R. Non, monsieur, je n'ai jamais vu cet homme que je sache.

Q. Au temps de l'adultère dont vous vous plaignez, la défenderesse vivait-elle à part de vous, avec votre permission, de votre consentement, ou non ? R. Non, monsieur ; elle avait beaucoup d'argent ; du moins elle devait en avoir beaucoup.

Le Président :—Vous avez répondu à la question ; n'allez pas au-delà. L'avocat vous fera les autres questions nécessaires.

Q. Au temps de l'adultère, a-t-elle été relevée de ses obligations envers vous par quelque acte passé entre vous et elle ? R. Il n'y a eu entre nous qu'une reconnaissance de passée.

Q. Attendez : a-t-elle jamais été affranchie par vous de son devoir conjugal, de ses devoirs de femme ? R. Non.

Q. Habitait-elle avec vous au temps de l'adultère dont vous vous plaignez ? R. Non ; elle n'a jamais habité avec moi depuis 1877.

Q. Je crois que vous avez répondu à cette question ; cependant peut-être ferais-je bien de vous la poser encore : avez-vous cohabité ensemble depuis l'adultère dont vous vous être plaint ? Non, monsieur ; je ne lui ai jamais parlé depuis.

Q. Veuillez nous dire si la somme de \$3,000 que Mme Smith vous avait donnée, lui a été remboursée ? (Le témoin ne répond pas.)

Le président :—Avez-vous remboursé les \$3,000 que vous aviez eues d'elle ? R. Oui, monsieur.

Q. Comment ? R. Je les ai remboursées en argent.

Par l'honorable M. Vidal :

Q. A elle-même ? R. A un fidéicommissaire, lequel lui a remis l'argent.

Par M. McIntyre :

Q. Depuis le jour où elle vous a quitté, en août 1878, jusqu'en juin 1881, où vous avez fini de lui payer les \$3,000, quelles sommes a-t-elle reçues de vous ? R. Eh bien,—

Le Président :—Je ne sais s'il est nécessaire d'entrer dans ces détails puisque la somme a été remboursée un entier. Entendez-vous parler de l'intérêt ?

Par M. McIntyre :

Q. Pour ce qui est de l'intérêt, aviez-vous coutume de le lui payer vous-même ? R. Je payais l'intérêt tous les six mois au fidéicommissaire, M. Douglas.

Q. Quel intérêt ? R. 8 pour 100 ; et si je ne me trompe, au terme de février, je remboursais aussi \$50 à compte sur le capital. Ces reçus constatent tous les paiements effectués par moi.

L'honorable M. Vidal.—Il me semble que ces détails ne sont pas essentiels et nous font perdre du temps.

Par le Président :

Q. En un mot vous avez payé les intérêts au fur et à mesure de leur échéance—les intérêts convenus—et vous avez aussi remboursé le principal intégralement ? R. Oui, monsieur.

Par M. McIntyre :

Q. L'intérêt se payait tous les six mois ? R. Oui.

Q. Mais, à l'un des semestres, vous payiez \$50 en sus ? R. J'en ai payé autant en quatre occasions.

Q. Mais à une certaine époque, chaque année, vous payiez \$50 en sus de l'intérêt ? R. Oui, monsieur.

Q. Vous n'avez pas eu connaissance vous-même, si je ne me trompe, de l'adultère dont vous vous plaignez ? R. Non, monsieur.

Par le Président :

Q. Quand avez-vous découvert, pour la première fois, l'adultère que vous alléguiez ? R. Ça été dans une lettre de M.—

Q. Je ne vous demande pas comment, mais quand ? R. En 1881, je pense.

Q. En êtes-vous sûr ? Avez-vous sur ce point quelque note que vous désireriez consulter ?

L'honorable M. Mark.—Avez-vous cette lettre ? R. Elle se trouve ici, je pense ; c'est une lettre de Mme Smith à M. Douglas ; et après l'avoir reçue M. Douglas m'en parla : il me dit que Mme Smith était remariée.

Par le Président :

Q. Cela se passa-t-il au commencement de l'année 1881 ? R. Je ne puis l'assurer ; peut-être cependant ; ma mémoire est en défaut

Q. Était-ce en 1880 ou en 1881 ? R. En 1880 ou en 1881. Il m'a fallu penser à tant de choses que quelques-unes m'échappent.

Le Président.—(A la défenderesse). Il vous est permis de faire au pétitionnaire toutes les questions que vous pouvez juger convenables sur sa déposition devant le comité.

Par la Défenderesse :

Q. Mme Hamilton vous avait-elle invité à aller chez elle ce soir-là ? R. Oui.

Q. De quelle maladie votre femme était-elle morte ? R. Sa mort, je pense, n'a guère de rapport à l'affaire présente. Quoi qu'il en soit, je vous répondrai que ma femme mourut d'une maladie avouable, et qu'elle avait été bonne épouse.

Le Président.—N'entrez pas dans des discussions ; contentez-vous de répondre aux questions qui vous sont faites et que le comité permet. Avez-vous quelque autre interrogation à faire, Mme Smith ?

Par Mme Smith :

Q. N'avez-vous pas signé un papier qui me dégageait de mes obligations envers vous ? et ne m'avez-vous pas encouragée à contracter un autre mariage, me disant de vous prier des noces, et que vous iriez ? et après mon mariage, ne m'avez-vous pas adressé des compliments de félicitation ? N'avez-vous pas signé cet écrit, que jamais vous ne mettriez même une paille dans mon chemin ?

Le Président.—Avez-vous fait cela ? R. Non, pas que je sache ; pas que je sache ; jamais je n'ai fait chose pareille.

Par Mme Smith :

Q. M'avez-vous remis tout l'argent ? R. Oui.

Q. N'avez-vous pas retenu \$500 ? R. Non, madame.

Q. Non ? R. Non, madame.

Q. Eh bien, je puis prouver que oui. M'avez-vous traitée comme votre femme ? R. Oui, toujours.

Q. Quand je vous promis de revenir, à l'occasion de notre séparation,—c'est alors que je vous poursuivis pour l'argent,—quand je vous quittai, ne fût-ce pas pour donner ordre à mes affaires ? ou plutôt, la première fois que j'allai chez vous, ne dites-vous pas que vous m'aviez épousée pour mon argent, le peu de bien que j'avais, et que vous n'aviez aucun désir de me voir arriver tant que je n'aurais pas mon argent.

Le Président.—Quelle est la question ?

Mme Smith.—J'ai vraiment oublié ce que je disais. La nuit même où nous nous réunîmes... je pris la résolution de m'en retourner ; je pensai que vous aviez vu votre erreur ; vous aviez été au magasin de Ryan, où vous m'aviez tournée en ridicule ; tous ceux qui se trouvaient là en avaient été indignés.

Le Président.—Mais quelle est la question ?

Mme Smith.—La question ? c'est cela. Il me dit qu'il ne voulait pas faire chambre commune avec moi la nuit ; mais je lui persuadai de m'admettre dans sa chambre. Il ridiculisait mon âge et mon visage ridé, et disait aux gens qu'il avait eu une livre par chacune de mes rides.

Le témoin.—Est-ce là une question à laquelle je puisse répondre ?

Le Président.—Si vous le voulez.

R. Je n'ai jamais dit cela. Je vois là un des meilleurs amis que j'aie et qu'elle ait, et il vous répondra que jamais je n'ai fait pareille plaisanterie sur les rides qu'elle avait. En l'épousant, je pensais avoir une femme, et une mère pour mes enfants.

Le Président.—Avez-vous d'autres questions à faire ?

Mme Smith.—Puis-je vous montrer des papiers ?

Le Président.—Pas maintenant.

Par l'honorable McInnes (Colombie-Britannique) :

Q. Vous vous êtes marié, avez-vous dit, le 8 février 1876, et vous avez ajouté que vous vous êtes marié en sourdine ; qu'entendez-vous par là ? R. J'ai le regret de dire que j'étais resté veuf avec une famille de tout jeunes enfants ; mais j'aurais dû être plus longtemps sans me remarier, et j'avais un peu honte de rendre public ce nouveau mariage, contracté sitôt après la mort de ma femme, qui avait été une excellente femme, telle que jamais homme n'en a eu de meilleure.

Par l'honorable M. Vidal :

Q. Combien dura votre veuvage ? R. Huit mois ; non pas autant. Ma femme mourut en septembre ; ou ne fut-ce pas plutôt en août ? En août ou en septembre ; et je me remariai avec ma présente femme au mois de février suivant.

Q. Six mois plutôt que huit ? R. L'intervalle était si court, qu'il m'en coûtait d'ébruiter mon mariage ; mais, je le répète, j'avais de tout petits enfants, et grand besoin de quelqu'un pour prendre soin d'eux.

Par l'honorable M. McInnes (C.-B.) :

Q. Vous avez dit que Mme Smith ne resta qu'un ou deux jours avec vous ? (Le témoins ne répond pas.)

Honorable M. Vidal.—Elle retourna chez elle et il retourna chez lui—c'est ce qu'il y a de singulier.

Par l'honorable M. McInnes (C.-B.) :

Q. Elle alla passer un ou deux jours chez vous ? R. Oui, monsieur.

Q. Après quoi, elle repartit et fut absente cinq ou six semaines ? R. Oui.

Q. Avait-il été convenu entre vous deux, qu'elle ne retournerait pas chez vous ? R. Non monsieur. Nous étions convenus qu'elle irait régler ses petites affaires et empaqueter ses effets et que j'enverrais une voiture chercher ce bagage.

Q. A quelle distance son ancienne demeure était-elle de la vôtre ? R. De 40 à 50 milles environ.

Q. Et vous, nouveau marié, vous pouviez vous résoudre à rester ainsi loin de votre femme pendant cinq ou six semaines immédiatement après votre mariage ? R. Elle ne voulut pas revenir, malgré mes efforts pour la gagner.

Q. Aviez-vous été la retrouver ? R. Oui ; je lui écrivis plusieurs fois et ensuite j'allai la voir ; l'embarras c'était l'argent dont elle parlait tantôt ; elle avait vendu sa terre dans l'intervalle.

Q. Lorsque vous êtes allé la voir, combien y avait-il de jours ou de semaines que vous étiez mariés. R. Je pense qu'il y avait deux semaines. Je lui écrivais et elle me répondait ; je lui avais conseillé de garder sa ferme.

Et le déposant n'en dit pas davantage, et il signe.

CHARLES SMITH.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial du Sénat, auquel a }
été renvoyé le bill intitulé: "Acte }
pour faire droit à Charles Smith" au }
Parlement, en la cité d'Ottawa, ce }
vingt-six février mil huit cent quatre- }
vingt-cinq. }

JAS ROBT GOWAN,
Président du comité.

Aujourd'hui, vingt-sixième jour de février de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personne Charles S. Gillespie, du village de Campbellford, comté de Northumberland, province d'Ontario, Canada, marchand, lequel, ayant été dûment assermenté et étant interrogé, dépose comme il suit :

Par M. McIntyre :

Q. Où demeurez-vous ? R. A Campbellford, comté de Northumberland.

Q. Quel est votre état ? R. Je suis marchand.

Q. Avez-vous quelque fonction publique à Campbellford ? R. Je suis *reeve* du village.

Q. Connaissez-vous la défenderesse en cette cause, Mme Smith ? R. Oui, monsieur.

Q. Depuis combien de temps ? R. Je pense l'avoir connue il y a vingt ans environ à Prince-Edouard, où je suis né et où j'ai été élevé.

Q. Y étiez-vous voisins ? R. Non ; mais j'avais coutume d'aller chez un de ses voisins, M. Giles.

Q. Avez-vous été dans le township de Laxton où réside la défenderesse ? R. Oui, j'y ai été signifier avis de l'action en divorce de M. Smith, le 17 février.

Q. Le 17 de ce mois-ci ? R. Oui.

Q. Y avez-vous vu Mme Smith, la défenderesse ? R. Oui, je lui ai remis l'avis à elle-même.

Q. Avec qui demeurait-elle ? R. Avec un M. Parkin.

Par le président :

Q. Quel est son prénom ? R. Charles.

Par M. McIntyre:—

Q. Avez-vous vu là M. Parkin ? R. Oui, après être sorti de la maison ; il était à sa grange et vint à moi comme j'allais repartir.

Q. Vous avez eu quelque entretien ensemble ? R. Oui ; mais très court.

Q. En aviez-vous eu un avec la défenderesse, Mme Smith ? R. Oui, une conversation de quelques instants.

Q. Quelle a été cette conversation ? R. On m'avait dit qu'elle avait épousé M. Smith à Niagara ; je lui demandai si c'était exact, et elle me répondit que non, que son mariage avec lui avait eu lieu à Toronto, le 8 février 1876. Ils avaient été mariés par le Rév. M. Poole,—William-Henry Poole, je pense.

Q. Avez-vous eu quelque autre conversation avec elle ? R. Nous parlâmes un peu de son séjour à Prince-Edouard, de M. Giles et d'autres de ses anciens voisins.

Q. Cherchez à vous rappeler si la conversation s'arrêta là ? R. Je me rappelle, il y eut d'autres paroles de dites. Elle me déclara qu'elle ne s'opposait nullement au divorce demandé par M. Smith ; et qu'elle pensait que ce divorce était une nécessité pour lui à cause de ses enfants ; qu'il avait une très jolie petite famille. Elles s'informa des enfants et me dit qu'elle n'irait pas à l'encontre de sa demande.

Q. Vous parla-t-elle d'un second mariage contracté par elle ? R. A propos de M. Smith et d'elle-même ?

Q. Non, non ; d'un second mariage ?

*L'honorable M. Vidal:—*D'un troisième. R. Elle me dit qu'elle était heureuse avec M. Parkin—qu'il était très bon mari et qu'ils vivaient heureux ensemble.

Q. Elle vous dit qu'elle était mariée à M. Parkin ? R. Oui, qu'elle avait un bon mari, et était heureuse.

Q. Vous dit-elle où elle l'avait épousé ? R. Oui, à Niagara.

Q. Vous dit-elle de quel côté de la rivière ? du côté américain ou du côté canadien ? R. Ma foi, je n'en suis pas sûr : je lui demandai si elle avait épousé M. Smith aux Etats-Unis ; elle répondit que non ; puis qu'elle s'était mariée avec M. Parkin là, à Niagara ; d'où je conclus qu'ils s'étaient mariés au-delà de la rivière.

Q. Elle vous dit qu'elle habitait avec son mari M. Parkin ? R. Oui, avec son mari, et qu'elle était heureuse ; qu'ils étaient sur le point de bâtir là une maison, mais qu'elle n'y resterait pas au delà de l'été, parce qu'elle voulait aller demeurer à Sainte-Catherine, où elle avait une propriété ; et elle m'invita à aller la voir, si jamais je passais par cette ville.

Le Président. (A Mme Smith). Si vous voulez faire des questions à ce témoin, vous en avez toute liberté.

Mme Smith. Je n'ai aucune question à lui faire.

Et le déposant n'en dit pas davantage, et il signe.

CHARLES S. GILLESPIE.

La présente déposition faite sous serment, }
 rédigée par écrit et reconnue devant }
 le comité spécial du Sénat auquel a }
 été renvoyé le bill intitulé: "Acte }
 pour faire droit à Charles Smith," au }
 parlement en la cité d'Ottawa, pro- }
 vince d'Ontario, ce vingt-sixième jour }
 de février mil huit cent quatre-vingt- }
 cinq. }

JAMES ROBERT GOWAN,

Président du comité.

Aujourd'hui, vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personne Donald Douglas, du township de Percy, comté de Northumberland, province d'Ontario, fermier, lequel, ayant été dûment assermenté et étant interrogé, dépose comme il suit :

Par M. McIntyre :

Q. Où demeurez-vous ? R. Je demeure dans le township de Percy, comté de Northumberland.

Q. Quel est votre état ? R. Fermier.

Q. Connaissez-vous la défenderesse et le pétitionnaire en la présente cause ? R. Je les connais.

Q. Depuis combien de temps ? R. Je connais M. Smith, je suppose—je ne pourrais pas dire au juste—depuis, je suppose, près de vingt ans ; mais quant à Mme Parkin, ou Mme Smith, je ne la connais que depuis le mariage de Smith avec elle ; c'est en 1876 qu'il eut lieu, je pense. Quelque temps après, j'allai le voir, et je dînai avec eux,—oui, peu de temps après, quelques mois ou quelques semaines, je ne me le rappelle pas bien.

Q. Connaissez-vous rien contre la réputation ou le caractère de M. Smith ?

Le Président :—Quel rapport cela peut-il avoir au sujet de l'enquête ? Les faits à établir devant ce comité sont déterminés.

M. McIntyre :—Le rapport n'est pas grand, je l'avoue.

Q. Avez-vous eu quelque correspondance avec la défenderesse, M. Smith, de temps à autre ? R. Oui, monsieur.

Q. Vous lui avez écrit et, de son côté, elle a répondu à vos lettres ? R. Oui.

Q. Voulez-vous parcourir cette lettre ?

Par le Président :

Q. Tout d'abord, connaissez-vous l'écriture de la défenderesse ? R. Je la connais.

Q. La pièce qui vous est présentée est-elle de sa main ? R. Oui. (La lettre, après avoir été lue, est produite et cotée D.)

Par M. McIntyre :

Q. Et cette autre lettre est-elle de la main de la défenderesse ? R. Elle l'est. (31 mai 1881, pièce E.)

Le Président :—Vous est-elle adressée ? R. Oui. (Lettre lue).

Par M. McIntyre :

Q. Et cette autre lettre est-elle aussi de l'écriture de la défenderesse ? R. Oui. (Lettre datée du 10 juin 1881, produite et cotée F.)

Q. Et cette autre encore, à vous adressée, est-elle de sa main ? R. Oui. (Lettre du 18 mai 1881, pièce G.)

Q. Et cette autre également ? R. Oui, (lettre du 19 août 1880, pièce H.)

L'honorable M. Vidal.—Je suis fâché d'interrompre l'avocat ; mais il me semble que toutes ces lettres établissent la même chose, à savoir que Mme Smith y prend le nom de Mme Parkin.

Le Président.—Nous devons nous en rapporter à l'avocat. Comme vous, je ne vois pas trop la nécessité de ces productions.

Q. Vous êtes-vous jamais trouvé à quelque entrevue de M. Smith avec la défenderesse à Belleville ? R. Oui, monsieur.

Q. A quelle époque ? Et pourquoi cette entrevue ? R. La première fois, ce fut, je pense, vers le milieu de l'hiver.

Par le Président :

Q. Combien de temps après leur mariage ? R. Je ne suis pas certain de l'année.

L'honorable M. Vidal.—Ils s'étaient mariés en février 1876.

Le témoin.—Oui ; mais cela se passait plus tard ; je pense que c'était l'année suivante ; en 1877, je suppose. Oui, c'est en 1877 je pense, que j'ai été avec M. Smith à Belleville, et que j'y ai vu Mme Smith.

Q. Où demeurait alors Mme Smith ? R. Elle demeurait à Belleville.

Q. Avait-elle là une maison à elle ? R. Mme Smith y avait des chambres à elle.

Q. Allâtes-vous la voir en compagnie du pétitionnaire, M. Smith ? R. Oui, monsieur.

Q. Pourquoi ? quel était l'objet de cette visite ? R. La visite avait pour objet (la signification du writ en chancellerie avait été faite) de régler l'affaire et de voir si Mme Smith ne voudrait pas revenir. Régler cette affaire, tel était l'objet.

Par le Président :

Q. De voir si Mme Smith voudrait retourner chez qui ? R. Chez M. Smith.

Par M. McIntyre :

Q. L'entendîtes-vous la prier de retourner chez lui ? R. Oh ! oui ; nous fîmes beaucoup d'instances M. Smith et moi.

Par le Président :

Q. Entendîtes-vous sa prière de revenir chez lui ? R. Non, pas la première fois, si ma mémoire ne m'abuse,—mes souvenirs sont indécis sur ce point,—mais à notre seconde visite, je l'entendis certainement.

Q. Quand cette seconde visite eut-elle lieu ? R. En février, vers le 16 ou 17 février.

Par M. McIntyre :

Q. De la même année ? R. Oui.

Par le Président :

Q. En cette dernière occasion, l'entendîtes-vous la prier d'aller chez lui ? R. Oh, oui. Lui et moi nous passâmes, je pense, deux nuits chez Mme Smith, et nous accomodâmes assez bien les choses ; elle convint de retourner chez son mari, mais elle n'était pas prête et promit de s'y rendre la semaine suivante.

Le Président —(à la défenderesse.) Si vous désirez adresser quelque question à ce témoin, vous pouvez le faire.

Mme Smith.—Je devais y aller passer un mois par essai. Vous m'avez conseillé vous-même de ne pas vendre mes effets. R. Oui. A ce propos, je dirai que Mme Smith fut si transportée à l'idée de retourner chez son mari qu'elle voulait vendre tous ses effets. Je lui conseillai alors de ne pas se hâter, afin que, si Smith et elle ne pouvaient demeurer ensemble, elle eût toujours une retraite à Warkworth. Il fallait voir d'abord comment ils s'entendraient ensemble. J'avais des appréhensions à ce sujet. Mais elle n'alla point chez son mari, si je ne me trompe.

Par M. McIntyre :

Q. S'était-elle engagée à s'y rendre ? R. Oui.

Le Président :—(à la défenderesse.) Avez-vous quelque autre question à faire ?

Mme Smith :—Non, c'est tout.

Et le déposant n'en a dit davantage et il a signé.

DONALD DOUGLAS.

La présente déposition faite sous serment, }
 rédigée par écrit et reconnue devant }
 le comité spécial du Sénat auquel a }
 été renvoyé le bill intitulé : " Acte }
 pour faire droit à Charles Smith," au }
 Parlement, à la cité d'Ottawa, Onta- }
 rio, ce vingt-sixième février mil huit }
 cent quatre-vingt cinq. }

JAS ROBT GOWAN,
Président du Comité.

Aujourd'hui, vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personne Charles Lavis, de la ville de Belleville, province d'Ontario, bourgeois, lequel ayant été dûment assermenté et étant interrogé, dépose comme il suit :—

Par M. McIntyre :

Q. Où demeurez-vous ? R. A Belleville.

Q. Quel est votre état ? R. On me qualifie de bourgeois, quelquefois.

Q. Vous n'exercez aucun état ? R. Aucun.

Q. Vous connaissez la défenderesse Mme Smith ? R. Oui.

Q. Depuis combien de temps ? R. Je la connais, je pense, depuis 1876, depuis environ le mois de mars 1876.

Q. Lui avez-vous fait quelque signification d'avis dans l'automne de 1884 ? R. Oui.

Q. Quel était cet avis ? et où le lui avez-vous remis ? R. C'était un avis relatif à une poursuite que M. Smith exerçait alors contre M. Parkin ; et je le lui remis à sa demeure, dans le township de Laxton, comté de Victoria.

Q. Je crois que vous avez signifié à Mme Smith l'avis de la demande de divorce ? R. Oui ; j'ai signifié l'avis que voilà (pièce I) à Mme Smith.

Q. La signification en fut faite le 11 décembre 1880. Où avez-vous remis cet avis à Mme Smith ? R. Chez elle, dans le comté de Victoria, township de Laxton. Je crois que c'est là le nom du township.

Q. Demeurait-elle avec quelque autre personne ? R. Elle me parut habiter avec Charles Parkin.

Q. Vîtes-vous M. Parkin dans la maison ? R. Oui.

Q. Y passâtes-vous la nuit ? R. Oui.

Q. Eûtes-vous quelque conversation avec M. Parkin et la défenderesse ?

Le Président.—Comment posez-vous la question ?

Q. Avez-vous eu, cette nuit-là, quelque conversation avec la défenderesse ? R. Oui ; nous avons parlé ensemble des démarches que M. Smith faisait pour obtenir divorce.

Q. A-t-elle fait quelque déclaration à ce sujet ? R. Aucune déclaration particulière dont je me souviens.

Q. Vous dit-elle que M. Parkin était son mari ?

Le Président.—La question n'est pas posée comme il faut ; je vous prie de respecter les règles touchant les témoignages devant ce comité, tout autant que vous le feriez devant une cour de justice ordinaire. Votre question comporte une suggestion.

M. McIntyre.—Dans les affaires en divorce instruites devant le Sénat, j'ai remarqué qu'il y a beaucoup de questions très directes.

Le Président.—Cela se peut ; mais comme président de ce comité, à moins qu'il ne soit d'opinion contraire, je ne puis permettre qu'on adresse au témoin des questions dans cette forme.

Q. Veuillez déclarer quelle relation elle vous a dit exister entre elle et M. Parkin ? R. Elle prétendait, je crois, qu'ils étaient mariés.

Q. Combien la maison de M. Parkin a-t-elle de chambres ? R. Il y avait trois pièces dans ce qu'on pourrait proprement appeler la maison,—au rez-de-chaussée, avec une cuisine en dehors,—une salle à manger et deux chambres à coucher.

Q. Où vous êtes-vous retiré, après la soirée, pour dormir ? R. Dans l'une des chambres à coucher, en bas.

Q. Et où Mme Smith a-t-elle couché ? R. En bas aussi, je pense ; dans la chambre voisine : une cloison de bois séparait les deux pièces.

Q. Savez-vous si M. Parkin a couché cette nuit-là dans la même chambre que Mme Smith ? R. Non, je ne le sais pas.

Q. Savez-vous s'il a été dans la chambre de Mme Smith lorsque vous vous êtes retiré dans la vôtre ? R. Je pense les avoir entendus parler ensemble dans la chambre à côté.

Q. Dans celle de Mme Smith ? R. Oui.

Q. Dans sa chambre à coucher ? R. Oui.

Par le Président :

Q. Une cloison de bois séparait les deux pièces ? R. Oui, votre honneur.

Par M. McIntyre :

Q. Vous ne savez pas s'ils occupaient le même lit ? R. Du tout.

Q. Mme Smith vous a-t-elle reparlé de la relation qu'elle prétendait, avez-vous dit, exister entre elle et M. Parkin ? R. Je pense que oui.

Q. Prétendait-elle que cette relation durait depuis des années ? R. Je pense, en effet, qu'elle prétendait être mariée depuis quelques années.

Q. Et elle vous l'a dit plus d'une fois ? R. Non, pas de bouche ; mais elle a admis ce mariage dans des lettres que j'ai reçues d'elle.

Le Président.—Il faut produire ces lettres.

Q. Vous n'avez aucune de ces lettres ? R. Non.

Q. Vous n'avez, je crois, passé que cette nuit-là chez Mme Smith ou M. Parkin ?
R. C'est la seule fois que je l'ai vue là.

Q. Qu'y étiez-vous allé faire ? R. Signifier ces papiers. Ils habitaient un lieu écarté d'où je ne pouvais être de retour dans la même journée ; ils eurent l'obligeance de m'inviter à passer la nuit.

Q. En quels termes êtes-vous avec les parties dans cette cause—le pétitionnaire et la défenderesse ? R. Je suis en bons termes avec les deux, il me semble.

Q. Et je crois que vous avez été le conseiller intime de l'un et de l'autre ? R. Je ne puis dire que je l'aie été, sur ce point en particulier.

Q. Mais sur leurs affaires générales ? R. Oui, il y a quelques années, après le premier mariage de M. Smith. Il me consultait quelquefois alors.

Et madame Smith ? R. Aussi.

Par le Président :

Q. A quelle heure vous étiez-vous retiré cette nuit-là pour vous coucher ? R. Entre dix et onze heures probablement. Je pense que Mme Smith nous avait quittés vers huit heures ou quelques minutes après huit heures.

Q. Pour rentrer dans sa chambre ? R. Oui.

Q. Elle vous avait quittés vers huit heures et vous vous étiez retiré après dix heures ; et c'est lorsque vous fûtes rendu dans votre chambre que vous entendîtes la conversation entre Charles Parkin et Mme Smith ? R. J'entendis parler, mais sans rien saisir.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Êtes-vous bien sûr que les voix partaient de la chambre à coucher ? R. Je le pense.

Par M. McIntyre :

Q. La conversation dura-t-elle longtemps ? R. Non, très peu.

Par le Président :

Q. Vous connaissez Charles Parkin ? R. Je ne l'avais jamais vu avant le jour où j'allai signifier les papiers.

Q. Avez-vous reconnu la voix de la personne qui parlait à Mme Smith ? R. Je pense que oui. C'était, je crois, celle de Parkin.

Q. A part vous et Parkin, y avait-il quelque autre homme dans la maison, cette nuit-là ? R. Il y avait des hommes à l'étage supérieur ; les engagés y couchaient.

Q. Et vous avez reconnu la voix de Parkin ? Oui.

Par Mme Smith :

Q. Avez-vous jamais entendu M. Smith parler sans respect de moi à l'époque de notre séparation, ou en quelque autre temps ? R. Dois-je répondre à une question semblable ?

Le Président.—Vous pouvez y répondre. R. Oui, je pense l'avoir entendu parler de la sorte, soit de l'extérieur de votre personne, ou de votre conduite, en général.

Q. Oui ? R. Oui, je crois l'avoir entendu parler de vous irrespectueusement.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Qu'est-ce qu'il disait ? R. Je ne puis pas me rappeler ses paroles ; il y a bien des années de ça ; je ne m'en souviens plus.

Par Mme Smith :

Q. Refusa-t-il de partager sa chambre avec moi ? Vous dit-il que je l'avais pressé de m'y recevoir après que j'eusse promis de retourner à lui ? Je lui dis qu'il y avait deux chambres à coucher et qu'il pouvait choisir : ne choisit-il pas la mienne ? R. Je ne me souviens de rien de semblable.

Par le Président :

Q. Un membre du comité vous a fait une question. Pouvez-vous vous rappeler la remarque de Smith ? R. Non.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Pouvez-vous nous en dire le sens général,—non pas les paroles mêmes dont il s'est servi, mais son idée ? R. Non, je ne le pourrais pas.

Par l'honorable M Vidal :

Q. L'accusa-t-il de quelque vice particulier ? d'être sujette à s'enivrer ? R. Non ; il ne l'accusa d'aucun vice particulier ; d'ordinaire, il disait qu'il lui était impossible de vivre avec elle, à cause de son humeur scariâtre.

Par Mme Smith :

Q. A votre avis, me respectait-il ? avait-il du respect pour moi ? R. C'est une question à laquelle il ne m'est pas facile de répondre. Je ne puis dire quel pouvait être au fond son sentiment. Je demeurais à plusieurs milles de chez vous ; et je ne vous voyais que par occasion ; je ne saurais dire ce qu'il pensait de vous.

Par l'honorable M. Vidal :

Q. Je crois qu'il est important de constater l'époque à laquelle vous l'avez entendu faire ces remarques, est-ce avant ou après leur rupture ouverte, en août 1877 ? R. Je crois qu'il a tenu ces propos avant qu'elle l'ait définitivement quitté. Je crois qu'une fois qu'elle partit pour une journée ou deux, peut-être une semaine,—son ancienne demeure était située de l'autre côté de la baie par rapport à Belleville—il fit la remarque, en jurant, qu'il voudrait bien que la vieille pût se noyer en traversant la baie.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Avez-vous jamais vu M. Smith se montrer irrespectueux envers elle ? R. Je ne le crois pas.

Le Président.—Avez-vous d'autres questions à faire, Mme Smith ?

Mme Smith.—C'est tout.

Par McIntyre :

Q. Avez vous jamais été chez M. Smith lorsqu'il était marié à sa première femme ? R. Oui.

Q. Y avez-vous été pendant que la défenderesse habitait avec lui ? R. Oui.

Q. Avez-vous observé quelque différence dans ses procédés à l'égard des deux femmes ? Y avait-il quelque manque de respect dans sa conduite ? R. Je ne puis dire qu'il manquât d'égards pour Mme Smith.

Q. Vous n'avez jamais entendu M. Smith lui-même dire, elle présente, qu'il voudrait qu'elle pût se noyer, ou quelque chose de semblable ? R. Non, pas en sa présence.

Et le déposant n'en a pas dit davantage et il a signé.

CHARLES LAVIS.

La présente déposition faite sous serment, }
 rédigée par écrit et reconnue devant }
 le comité spécial du Sénat auquel a été }
 renvoyé le bill intitulé: "Acte pour }
 faire droit à Charles Smith," au parle- }
 ment, en la cité d'Ottawa, province }
 d'Ontario, ce vingt-septième jour de }
 février mil huit cent quatre-vingt-cinq. }

JAS ROBT GOWAN,

Président du comité.

M. McIntyre produit une copie d'un writ de *feri facias* adressé au shérif du comté de Victoria, contre les biens et effets de Charles Parkin. (Pièce J.)

Aujourd'hui, vingt-septième jour de février mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personne Charles Smith, le pétitionnaire, qui, ayant été déjà assermenté, dépose comme il suit :

Par M. McIntyre :

Q. Avez-vous chargé votre avocat de recouvrer le montant du jugement que vous avez obtenu contre M. Parkin ? R. Oui.

Q. Avez-vous l'intention de garder toute somme que vous pourrez recouvrer par l'exécution de ce jugement? R. J'ai l'intention de garder tout, si je puis tout, avoir. Et le déposant n'en dit davantage, et il signe.

CEAS SMITH.

La présente déposition faite sous serment, rédigée par écrit et reconnue devant le comité spécial du Sénat auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Charles Smith," au parlement, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce vingt-septième jour de février mil huit cent quatre-vingt-cinq.

JAS ROBT GOWAN,
Président du comité.

Aujourd'hui, vingt-cinq février, mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présentée et a comparu en personne Mahala-Malvida Zufelt, défenderesse en la cause, laquelle ayant été dûment assermentée et étant interrogée, dépose comme il suit:—

Par le Président :

Q. Vous m'avez remis ce papier: qui l'a signé? R. M. Smith et M. Douglas...

Q. Mais il porte trois signatures?... R. Et moi-même. (Pièce K.)

Q. Avez-vous quelque autre papier à produire? R. J'ai perdu celui qui eût été d'une si grande force; il disait dans ce papier qu'il avait commis l'adultère avec plusieurs femmes et qu'il le commettrait encore.

M. McIntyre.—Je m'oppose à une assertion faite de la sorte, naturellement.

Le Président.—Vous ne devez point parler de ce que contient un écrit sans le produire. Et cet autre papier, quelle signature porte-t-il? R. La signature de M. Smith.

Q. Et il vous est adressé? R. Oui, monsieur.

Q. Sous quel nom? R. Mme Parkin.

Q. Vous l'avez reçu de votre mari? R. Oui—de M. Smith ici présent (Lu et coté pièce L.)

Q. Voyez cette pièce cotée M; de quelle écriture est-elle? R. Elle est de l'écriture de M. Smith.

Q. Est-ce là sa signature? R. Oui, monsieur.

Q. A qui est-elle adressée? R. Au Rév. M. Ruttan.

Q. Y a-t-il quelque autre chose que vous désiriez dire? Je ne pense pas.

Contre-interrogatoire.—Par M. McIntyre :

Q. Il paraît que vous habitez maintenant avec M. Parkin? R. Oui; M. Parkin est mon mari.

Q. Vous vivez maritalement ensemble? R. Oui, monsieur.

Q. Depuis combien de temps? R. Depuis 1880: nous nous sommes mariés le 8 mai 1880.

Q. Quand avez-vous rencontré pour la première fois M. Parkin? R. En mai 1879, le dernier mai 1879.

Q. Où eut lieu cette rencontre? R. A Laxton, où il demeure à présent. J'y avais un neveu, chez qui j'étais allée. Il est marchand à Coboconk, c'est ainsi, je pense, que s'appelle l'endroit. Je le vis là.

Q. A quelle époque avez-vous demeuré avec M. Parkin à Sainte-Catherine? R. Il y est venu. J'avais quitté Coboconk. Je savais que nous ne pouvions pas nous marier sans une sorte de séparation.

Q. Quand eut lieu votre départ de Coboconk? R. J'en partis en 1879.

Q. Vous rappelez-vous le mois? R. Ce fut en juillet, je pense; je n'en suis pas bien certaine; mais je pense que ce fut en juillet.

Q. Vous aviez rencontré M. Parkin dans l'été de 1879? R. Oui, 1879, le dernier jour de mai.

Q. Et vous repartîtes pour Ste-Catharine dans quel mois? R. En juillet, je pense, le dernier jour de juillet ou le 1er d'août, la même année,—pour retourner à Ste-Catherine, où était ma demeure.

Q. Vous étiez-vous, avant votre visite à Ste-Catharine, entendue avec lui pour vous marier? R. Non, monsieur.

Q. Alla-t-il, lui aussi, à Ste-Catharine? R. Non, pas alors; mais nous nous écrivîmes. J'allai ensuite aux Etats-Unis pour tâcher de divorcer; mais je n'eus pas les moyens de me procurer le divorce; à mon retour, j'en parlai à M. Douglas et à plusieurs autres, qui me conseillèrent de me marier. Je leur dis que je n'en concevais pas l'idée sans un divorce. M. Douglas répondit que je pouvais me marier et puis vivre tranquillement sans divorce; et je lui dis que je ne le pensais pas. Alors il me demanda si je ne pouvais pas me procurer l'écrit que voilà et le faire signer par lui-même et par M. Smith. Il trouva l'écrit suffisant; et alors je dis que je consentais à me marier.

Q. Avant ce moment, M. Parkin vous avait-il fait une proposition de mariage? R. Oh, oui; dès mon premier voyage. Il me croyait veuve, veuve Zufelt; ma famille ne voulait pas que je portasse le nom de Mme Smith, et j'avais repris mon nom de Zufelt.

Q. On vous présenta à M. Parkin sous le nom de Mme Zufelt? R. Oui. D'abord M. Parkin n'en sut pas davantage; mais lorsqu'il me proposa de nous marier, je lui expliquai ma situation et lui dis que, si je pouvais divorcer, je consentirais à sa demande, parce qu'il avait la réputation d'être un bon homme; que je consentirais, si je pouvais divorcer. Et je partis pour me procurer ce divorce; mais je trouvai qu'il serait trop coûteux et que je n'aurais pas le moyen d'aller jusqu'au bout. Alors je pensai qu'il ne me restait plus qu'à m'en revenir, et je m'en revins, résolue de vivre tranquillement.

Q. C'était avant d'avoir cette lettre, pièce K? R. Oh oui; quelque temps auparavant.

Q. Savez-vous quand cette lettre a été écrite? R. Elle l'a été...

Q. Et quand vous l'avez signée, M. Smith et vous? R. Nous l'avons signée, je crois, en février; et je me suis mariée au mois de mai suivant; je suis bien certaine que nous l'avons signée en février 1880.

Q. 1880, dites-vous? R. Oui, de l'année 1880.

Q. M. Parkin alla vous rejoindre en mai? R. Oui, et nous nous mariâmes.

Q. Où cet écrit a-t-il été signé? R. Il a été signé à Warkworth.

Q. En connaissez-vous l'écriture? R. Il est de l'écriture de M. Smith et de M. Douglas.

Q. De la main de qui est le corps de la lettre, dites-vous? R. C'est un cousin à moi, un vieux monsieur, qui l'a rédigée pour moi. Douglas m'avait dit de la faire rédiger.

Q. Cette lettre est donc de l'écriture de votre cousin? R. Oui, il l'a rédigée.

Q. Vous avez été chez votre cousin pour la lui faire dresser? R. Oh! j'étais chez lui depuis quelque temps.

Q. Toujours est-il que c'est un de vos parents qui vous l'a dressée? R. Oui, un cousin.

Q. M. Smith fut-il présent à cette rédaction? R. Oh non; mais il avait dit qu'il signerait.

Q. Ni M. Smith ni M. Douglas n'étaient présents? R. Non; ils étaient alors à quarante ou cinquante milles de là. Je leur envoyai l'écrit par la poste.

Par le Président :

Q. Si je comprends bien, vous aviez fait préparer ce document? R. Oui; d'après l'avis de M. Douglas.

Q. Il fut rédigé par un de vos parents et envoyé à M. Smith pour être signé par lui? R. Oui, monsieur.

Q. Après y avoir mis vous-même votre non? R. En effet, j'avais signé.

Par M. McIntyre :

Q. Le document en question fut expédié par la voie de la malle? R. Oui, je l'envoyai dans une lettre.

Q. Vous n'étiez pas là quand ils le signèrent ? R. Non, monsieur.

Q. Et vous ne savez pas si, outre celui qui a signé comme témoin, il y avait quelque autre personne ? R. Je sais que cette signature-là est celle de M. Smith — de cela je suis tout à fait sûre. J'ai ici une lettre qui prouve qu'il a signé et qu'il m'a conseillé de me marier. Il dit que M. Douglas a signé et moi aussi.

Par l'honorable M. Nelson :

Q. De qui est-elle ? R. De M. Douglas.

Le Président : Cette preuve n'est pas admissible ; mais vous avez le droit d'appeler M. Douglas et de lui faire les questions que vous jugerez convenables sur cette lettre.

Par M. McIntyre :

Q. Aviez-vous écrit à M. Douglas avant d'avoir ce papier, que vous étiez déterminée à aller aux Etats-Unis pour faire rompre votre mariage ? R. Oui.

Q. Aviez-vous écrit à M. Smith pour lui annoncer votre dessein ? R. Je ne le pense pas. J'avais écrit à M. Douglas afin de savoir le sentiment de M. Smith. Je désirais vivre avec lui s'il voulait se conduire comme il le devait envers moi. J'écrivis plusieurs lettres ; s'il voulait, disais-je, couper court à ses mauvaises habitudes, j'irais vivre avec lui, car je désirais vivre avec lui. J'écrivais à M. Douglas, et lui, quand il me répondait, le faisait d'une manière tout à fait grossière, — tout à fait dégoûtante.

Q. Vous n'avez pas ici ces lettres ? R. Non.

Q. Ecrivîtes-vous à M. Smith que vous aviez l'intention d'aller aux Etats solliciter un divorce, avant d'avoir eu ce document ? R. Oui, avant de l'avoir eu.

Q. Cette lettre-ci est de votre main ? R. Oui, monsieur (Lettre du 12 février, pièce N.)

Q. Cette lettre a été signée par vous et envoyée par vous à M. Smith ? R. Je ne l'ai pas envoyée à M. Smith.

Q. Est-elle de votre main ? R. Oui.

Q. Vous l'avez adressée à M. Colville, avocat, à Campbellford ? R. Oui, je la lui ai envoyée.

Q. Aviez-vous vécu avec M. Parkin avant votre mariage avec lui ? R. Quoi ? certainement non.

Q. Vous n'avez habité avec lui qu'à partir de quelle date ? R. Après notre mariage, nous avons vécu ensemble, tout comme un mari et une femme.

Q. Vous nous avez déjà donné la date de votre mariage ? R. Le 8 mai ; j'aurais pu apporter le certificat.

Q. Avant de vous marier à Parkin, avez-vous dit à M. Smith que vous aviez obtenu votre divorce aux Etats ? R. J'allai là-bas, et l'on me dit que je pouvais me servir de la chambre, et y déposer mes effets, comme si je l'habitais ; je la louai, et j'y laissai ma valise pour quelque temps ; je revins à Warkworth et je me procurai la preuve.

Q. Avez-vous dit à M. Smith, avant votre mariage avec M. Parkin, et avant la date de cette lettre (cotée K, le mémorandum signé par vous deux) que vous aviez obtenu votre divorce aux Etats-Unis ? R. J'ai été à Warkworth et je l'ai vu, et je lui ai dit que je partais pour aller demander divorce.

Par le Président :

Q. Lui avez-vous dit que vous aviez obtenu ce divorce ? R. Je ne lui ai pas dit cela ; oh ! non, je ne le lui ai pas dit.

Par M. McIntyre :

Q. Lui avez-vous représenté que vous aviez obtenu votre divorce ? R. Non, puisque je ne l'avais pas obtenu, et que je n'avais pas les moyens de l'avoir.

Q. Dans quel Etat des Etats-Unis avez-vous été demander divorce ? R. Dans l'Etat de Michigan.

Q. A quel endroit de cet Etat ? R. J'ai un beau-frère qui y demeure, et j'étais descendue chez lui.

Q. A quelle date? R. C'était en 1878, non, en 1879; voyons, maintenant je ne suis pas sûr de l'époque; c'est dans l'automne que j'ai eu cela; je l'ai eu deux ou trois mois après mon retour; c'était en 1879.

Q. Avez-vous fait entendre à M. Smith que vous aviez été dans l'Etat de Maine en recherche de divorce? R. Non; je ne lui dis pas où j'avais été, dans quel Etat, que je sache.

Q. Aviez-vous été dans le Maine pour obtenir le divorce? R. Non, je n'étais pas en état de faire tant de chemin, et au reste je ne l'aurais pas voulu.

Le Président.—(A la défenderesse). Si vous désirez rappeler M. Douglas pour l'interroger au sujet du contenu de cette lettre, il vous est loisible de le faire. La lettre ne peut être lue ici, et il ne peut être question de ce qu'elle renferme sans qu'on le rappelle. Désirez-vous qu'il se représente?

Mme Smith.—Oui.

Par le Président :

Q. De qui est l'écriture de cette lettre-ci? R. De M. Smith.

Q. L'avez-vous reçue par la voie de la malle? R. Oui, par la voie de la malle.

Q. Et la lettre tout entière est de l'écriture de M. Smith? R. Oui, monsieur.

(La lettre, en date du 26 février 1880, est produite et cotée Q.).

Et la déposante n'en a pas dit davantage et elle a signé.

MARALY ALWILDA SMITH.

La présente déposition faite sous serment, recueillie par écrit et reconnue devant le comité spécial du Sénat, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Charles Smith," au Parlement en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce vingt-septième jour de février mil huit cent quatre-vingt-cinq.

JAS ROBT GOWAN,
Président du comité.

Aujourd'hui, vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personne Donald Douglas, du township de Percy, comté de Northumberland, province d'Ontario, fermier, lequel, ayant été déjà assermenté et étant interrogé, dépose comme il suit:

Le président.—Lisez cette pièce pour vous rafraîchir la mémoire.

(A *Mme Smith*).—Vous pouvez maintenant taire à M. Douglas telle question qu'il vous plaira.

Mme Smith.—Vous avez signé cette pièce, n'est-ce pas, M. Douglas? R. Je reconnais mon écriture.

Mme Smith.—Vous m'avez conseillé de me marier, n'est-ce pas? R. Eh bien, il y avait des sujets de plainte entre vous et M. Smith dans le temps, et je pense que vous m'aviez dit que vous alliez divorcer: je crus, à la manière dont vous viviez, qu'il valait mieux vous marier que de vivre comme vous le faisiez. Comme de raison, vous me donniez à entendre que votre divorce aurait lieu. Je pense vous avoir dit alors que je ne croyais pas qu'un divorce prononcé aux États-Unis pût vous être utile ici, parce que, si, étant sujette britannique, vous reveniez en Canada, vous ne pourriez guère vous en prévaloir. Là-bas, il aurait son effet; mais si vous reveniez, il ne vaudrait rien, à cause de votre qualité de sujette britannique. Tel fut mon sentiment.

Q. M'avez-vous dit que je n'avais qu'à faire de chercher à me procurer mon divorce? que je gaspillerais de l'argent, que c'était là pure question de forme et que

les avocats empocheraient mon argent, voilà tout? R. Il se peut fort bien que je l'aie dit, car c'était bien ma pensée.

Q. Puis n'avez-vous dit que si je faisais rédiger un papier comme celui-ci, que Smith signerait ensuite ainsi que moi, ce serait suffisant? R. Ma foi, j'étais convaincu alors, que vous consentiriez volontiers tous les deux à faire n'importe quoi pour vous séparer. C'était l'idée que j'avais.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. M. Smith vous a-t-il jamais demandé ou suggéré d'aller voir Mme Smith pour l'amener à signer quelque écrit qui permet à sa femme de se marier? R. Non, jamais.

Q. Aviez-vous pris sur vous-même d'écrire cette lettre et de faire ces suggestions? R. J'avais parlé à M. Smith, sachant parfaitement quelle était la situation des choses entre sa femme et lui, et je l'avais amené à penser que le parti que je suggérais de prendre était peut être le meilleur, ou à consentir à ne point s'y opposer; et j'écrivis à Mme Smith sur ce qu'il m'avait répondu.

Q. Tout venait de vous? R. Oui.

Q. Cette démarche ne vous avait pas été suggérée par M. Smith? R. Non, du tout.

Q. Ni par Mme Smith? R. Non; à cause du rôle que je remplissais entre eux, je connaissais leurs différends mieux que qui que ce fût, et ma conviction était que leur séparation ne pouvait avoir lieu trop tôt.

Par l'honorable M. Wark :

Q. Vous agissiez comme ami des deux parties? R. Je fus nommé à cette époque, par la cour, fidéicommissaire entre eux. Toutes les lettres et tout l'argent envoyés à Mme Smith lui parvenaient par mon intermédiaire; M. Smith me remettait l'argent et je lui en donnais reçu; ensuite j'allais trouver Mme Smith, de qui je prenais reçu à mon tour; à cet égard, tout allait bien.

Par l'honorable M. Nelson :

Q. Quand M. Smith signa cet article-là, savait-il que Mme Smith eût l'intention d'épouser cet homme, Parkin, avant d'avoir obtenu divorce? R. Je pense que oui; car elle m'avait écrit au sujet de ce mariage, me parlant du caractère de Parkin, etc.; et je n'en cachai rien à Smith.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Dans la note que voici, vous parlez de M. Smith, vous dites que vous l'avez vu et qu'il ne fait point difficulté de signer le document afin de mettre Mme Smith en pouvoir de se marier? R. Cela était vrai alors.

Q. Si bien que M. Smith, d'après cela, était prêt à donner son consentement, n'est-ce pas? R. Pour l'avantage de Mme Smith, tout comme je vous l'ai dit; elle vivait seule, et elle m'avait écrit qu'elle était dans le dénûment, et je le décidai à consentir à l'écrit.

Q. Instruisez-nous du motif qui vous portait à prendre autant d'intérêt aux affaires de Mme Smith, ou, dans ce cas-ci, à lui offrir d'agir comme pacificateur? R. Je n'en avais pas d'autre que le désir de lui procurer la paix; je n'avais aucun intérêt quelconque ni avec l'un ni avec l'autre; je n'ai jamais reçu d'eux un centin; tout cela m'a causé beaucoup de dérangement, mais ne m'a point rapporté un centin; j'ai d'abord cherché à les réconcilier pour qu'ils pussent demeurer ensemble comme mari et femme; puis quand j'ai vu qu'ils ne le pouvaient pas et qu'ils voulaient se séparer, ce parti m'a semblé le meilleur pour les deux; et j'ajouterai que peut-être Smith à présent a-t-il lui-même quelque idée—il ne me l'a pas dit et je ne le lui ai pas demandé—quelque idée de se remarier, et il ne voudrait pas se mettre dans l'embaras. Il ne m'en a pas parlé, je le répète; je n'assure pas, mais je suppose que telle est sa pensée.

Q. Vous imaginiez-vous, alors, qu'après avoir fait signer ce document à Mme Smith et à M. Smith, ils seraient libres l'un et l'autre de se remarier en Canada ? R. Non.

Q. Et pourquoi donc suggériez-vous ce moyen dans la lettre à Mme Smith ? R. Pourquoi ? parce que je savais que M. Smith, ou plutôt je croyais que M. Smith ne se mettrait plus en peine d'elle ensuite ; mais je croyais bien que le divorce qui pourrait être obtenu aux Etats-Unis, si Mme Smith revenait, serait inutile.

Q. Mais il y aurait toujours le crime moral ; car c'était un crime, n'est-ce pas ? R. Il pouvait y avoir crime ; et c'était un crime en effet. Mais cela les regardait, et je ne m'en suis guère mêlé, que je sache.

Par M. McIntyre :

Q. Mme Smith vous avait-elle, avant le 23 janvier 1880, parlé de la proposition de mariage que lui avait faite Parkin ? R. Oui, monsieur.

Q. Plusieurs fois ? R. Je ne puis dire quand, mais c'était avant cette date,— du moins, je le pense.

Q. Smith, dans ses conversations avec vous, exprima-t-il l'intention d'inquiéter sa femme, au cas où elle se marierait ? R. Oh bien, M. Smith me donna à entendre au temps où ce document-là fut signé, qu'il ne lui causerait point de trouble si elle se mariait.

Q. Qu'entendait-il par trouble ? R. Ma foi, je ne sais pas ; je ne puis rien dire, sinon qu'il prononça le mot ; il ne la troublerait pas ; ce que cela signifiait dans sa pensée, je l'ignore.

Q. Et fut-il question entre vous deux de la responsabilité qui pèserait sur Mme Smith dans le cas où elle se remarierait ? R. Naturellement ; je savais qu'elle se chargerait d'un crime si elle se mariait.

Q. Avec ce souvenir présent à votre esprit, rappelez-vous maintenant votre conversation au sujet du trouble qu'il pouvait lui causer. R. En parlant ainsi de trouble, je présume qu'il entendait quelque poursuite pour obtenir des dommages-intérêts ; oui, je suppose, ou toute autre sorte de trouble.

Q. Une action en justice, voulez-vous dire ? R. Oui ; il y a si longtemps que la chose s'est passée, et je me suis mis si peu en peine d'en garder le souvenir, que je ne suis pas trop sûr de ces détails ; et puis cela ne me regardait pas particulièrement.

Q. C'est vous qui avez porté cette pièce K à M. Smith pour la lui faire signer ? R. Très probablement.

Q. Mais ce doit être vous ? R. Je ne puis dire,— oui, monsieur. Il est probable qu'elle l'avait renfermée dans une lettre à moi adressée.

Q. D'après votre lettre en réponse à la sienne ? R. Oui, cela n'est pas douteux.

Q. Il n'est pas douteux que la pièce vous fut envoyée pour la faire signer par M. Smith ? R. Oui, cela n'est pas douteux.

Q. Et vous la portâtes à M. Smith ? R. Oui, je la lui portai.

Q. Savez-vous s'il consulta un homme de loi avant de la signer ? R. Je ne le pense pas — je sais que non.

Q. La signa-t-il le jour même qu'il la reçut de vous ? R. C'est là une particularité qui m'a échappé ; mais j'ai quelque idée qu'il ne le fit pas tout de suite.

Q. La signa-t-il alors, oui ou non ? R. Je n'en suis pas sûr, j'ai quelque doute.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Vous pensez que non ? R. Je pense qu'il ne signa pas la première fois que je lui présentai l'écrit.

Par M. McIntyre :

Q. Ne vous rappelez-vous rien à cet égard ? R. Non, je ne le jurerais point, mais mon opinion est qu'il ne signa pas alors, et qu'il fit des objections. J'avais coutume d'aller le trouver lorsque Mme Smith m'écrivait qu'elle avait besoin d'argent, par exemple, au bout de quatre mois ou environ après les époques où elle recevait ses paiements ; alors j'allais le trouver pour lui demander d'envoyer de l'argent ; et je l'y décidais presque toujours.

- Q. Vous n'avez de parenté ni avec le pétitionnaire ni avec la défenderesse ?
 Q. Non, pas du tout,
 Q. Et aucun intérêt ne vous attache à eux que l'amitié ? R. Aucun.
 Q. Savez-vous si Mme Smith avait des moyens en janvier 1880, ou à l'époque de son mariage avec Parkin ? R. Je l'ignore.
 Q. Avait-elle quelques ressources propres ? R. Je ne le pense pas.
 Q. N'étiez-vous pas fidéicommissaire ? R. Oui. Si elle ne possédait que les ressources que je lui connaissais, elle n'avait pas de moyens par elle-même.
 Q. Ce qu'elle pouvait avoir d'argent, c'est vous qui le lui remettiez ? R. Oui, je ne lui connaissais pas d'autres ressources.
 Q. Et plus tard, en 1881, elle reçut par vos mains une somme considérable ?
 R. Oui, monsieur.
 Q. Quelque \$2,200 ou \$2,300, n'est-ce pas ? R. Je crois qu'elle reçut par moi \$2,250.
 Q. En 1881 ? R. Oui.
 Et le déposant n'en a dit davantage et il a signé.

DONALD DOUGLAS.

La présente déposition faite sous serment, }
 recueillie par écrit et reconnue devant }
 le comité spécial du Sénat auquel a }
 été renvoyé le bill intitulé : "Acte }
 pour faire droit à Charles Smith," au }
 parlement en la cité d'Ottawa, ce }
 vingt-septième jour de février, mil }
 huit cent quatre-vingt-cinq. }

JAS ROBT GOWAN,
Président du comité.

Aujourd'hui, vingt-sept de février mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté, et comparu en personne Charles Smith, du village de Campbellford, comté de Northumberland, lequel, ayant été précédemment assermenté et étant interrogé, a déposé comme il suit :—

Par M. McIntyre :

- Q. Vous souvenez-vous d'avoir signé ce memorandum (pièce K) ? R. Oui.
 Q. Qui vous le porta ? R. M. Douglas.
 Q. Voulez-vous raconter dans quelles circonstances vous l'avez signé ? R. Mme Smith m'avait souvent dit, ainsi qu'à M. Douglas, qu'elle faisait une tentative pour obtenir divorce aux Etats-Unis ; et l'idée me vint qu'elle poursuivait ses démarches et touchait au but, lorsque cet écrit me fut présenté. M. Douglas avait reçu une lettre dans laquelle le papier était enfermé, et me l'apporta à mon bureau, un jour que j'étais bien occupé ; il me demanda si j'avais une minute ou deux à moi, et nous passâmes ensemble au bureau, où il me montra ce qu'il avait reçu ; je pris le papier et vis qu'il n'y avait pas de date ; après avoir lu son contenu, je dis : "Il n'y a pas de mal, ce me semble, à signer cela ; elle va obtenir le divorce, et je puis bien signer en toute assurance." Et je signai, et M. Douglas emporta le papier ; je n'en sais pas davantage.
 Q. Je crois que vous êtes meunier de votre état ? R. Oui, monsieur.
 Q. Aviez-vous consulté un avocat auparavant ? R. Non. J'avais prié M. Douglas plus d'une fois,—parce que Mme Smith et moi nous ne correspondions guère ensemble, vu que nous ne pouvions point correspondre sans que je fusse houpillé, et je ne me souciais peu de l'être—j'avais souvent demandé à M. Douglas de lui dire qu'un divorce prononcé aux Etats-Unis serait sans aucun effet en Canada. Je vis bien qu'elle était décidée à se marier, cependant.

Q. M. Douglas a parlé de trouble que vous ne vouliez pas lui causer, que faut-il entendre par là? R. C'est-à-dire que si elle obtenait le divorce et épousait son Parkin, elle pourrait habiter avec lui, que je ne l'en empêcherais pas; mais qu'il fallait qu'elle eût son divorce et allât vivre hors du pays; le reste m'importait peu.

Q. Fut-il question entre Douglas et vous de poursuite que vous vouliez exercer contre eux? R. Nous ne parlâmes point de cela.

Q. Veuillez me dire comment vous fûtes conduit à écrire cette lettre à M. Ruttan? R. M. Ruttan m'avait écrit pour me demander quel était le caractère de Mme Smith.

Q. Ce fut votre réponse à sa lettre? R. Oui, ma réponse à cette lettre-là. (Lettre du 27 septembre 1879, pièce P.)

Q. Veuillez nous dire pourquoi vous répondîtes à la lettre de M. Ruttan, avec qui vous n'aviez aucun rapport personnel? R. Je ne sais; j'avais appris que Mme Smith voulait devenir membre de son église, et je crus que je ne devais point mettre obstacle à son dessein.

Et le déposant n'en a pas dit davantage et il a signé.

CHAS SMITH.

Déclaré sous serment, recueilli par écrit
et reconnu devant le comité spécial du
Sénat auquel a été renvoyé le bill
intitulé : "Acte pour faire droit à
Charles Smith," au Parlement, en la
cité d'Ottawa, province d'Ontario, ce
vingt-septième jour de février dix-huit
cent quatre-vingt-cinq.

JAS ROBT GOWAN,

Président du comité.

Aujourd'hui vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personne Charles Smith, du village de Campbellford, comté de Northumberland, province d'Ontario, meunier, lequel ayant été assermenté précédemment et étant interrogé, a déposé comme suit :—

Par M McIntyre :

Q. Vous avez vu cette lettre du 26 février 1880? R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous nous dire ce que signifie ce passage : "Si vous êtes fatiguée de l'existence que vous menez, il vous est loisible de l'améliorer si vous pouvez; car nous ne pouvons plus ni l'un ni l'autre vivre ensemble, et je ne mettrai jamais même une paille sur votre chemin; si vous voulez vous remarier, remariez-vous, j'y consens." R. Je supposais qu'elle allait se procurer son divorce et se remarier ensuite; voilà ce que j'avais compris—qu'elle obtiendrait le divorce aux Etats-Unis.

Q. Et qu'est-ce qui vous avait fait penser cela? R. Mme Smith m'avait toujours donné à entendre qu'elle irait aux Etats-Unis demander le divorce; et, de fait, je fus quelques mois sans plus entendre parler d'elle; je ne savais pas où elle était allée, et quand j'écrivis à M. Ruttan, je lui demandai, ainsi que vous le remarquerez, où elle se trouvait; je ne savais point où elle était; je la pensais aux Etats-Unis, occupée à son divorce, vu la durée de son absence; c'est pourquoi je demandai à M. Ruttan de me dire en quel lieu elle se trouvait.

Q. Pourquoi croyiez-vous qu'elle était allée aux Etats-Unis demander le divorce? R. Parce qu'elle m'avait dit qu'elle irait.

Q. En plus d'une occasion? R. Oui, en différents temps.

Par l'honorable M. McInnes :

Q. Vous prétendez qu'elle vous avait dit, ou donné à entendre qu'elle demandait le divorce aux Etats-Unis : vous l'avait-elle écrit ou dit de vive voix? R. Elle me l'avait dit de vive voix.

Q. Combien de temps après votre mariage ? R. Quand nous étions à Belleville.

Q. En quelle année ? R. En 1877.

Q. L'année d'après votre mariage ? R. Effectivement—après notre séparation et lorsque nous essayâmes de nous rapatrier. M. Walbridge rédigea un écrit qui devait nous remettre ensemble.

Et le déposant n'en a dit davantage et il a signé.

CHAS SMITH.

La présente déposition faite sous serment, }
recueillie par écrit et reconnue devant }
le comité spécial du Sénat auquel a }
été renvoyé le bill intitulé " Acte pour }
faire droit à Charles Smith " au parle- }
ment, en la cité d'Ottawa, province }
d'Ontario, ce vingt-septième jour de }
février mil huit cent quatre-vingt- }
cinq. }

JAS ROBT GOWAN,
Président du comité.

" PIÈCE A."

CERTIFICAT DE MARIAGE ENREGISTRÉ A TORONTO.

Je certifie que le huitième jour de février de l'an de Notre-Seigneur mil huit centsoixante-seize, la cérémonie sacrée du mariage a été dûment faite par moi, sous l'autorité d'une licence, entre Charles Smith, du village de Warkworth, comté de Northumberland, province d'Ontario, Canada, et Mahala Alwilda Zufelt, du township d'Ameliasburg, comté de Prince-Edouard, province d'Ontario, Canada.

En foi de quoi j'ai signé les présentes à Toronto, ce 8e jour de février 1876.

Témoins : { Martha Jane Poole et
 { W. H. Poole.

W. H. POOLE,
Ministre officiant.

PIÈCE B.

16 octobre 1884.

CHAS SMITH, écr,

CHER MONSIEUR,—Je reçois aujourd'hui à midi votre lettre du 13. Ma femme n'a pas assisté à votre mariage, j'en suis très certain.

Est-ce qu'un affidavit rédigé par votre avocat et signé ici ne ferait pas votre affaire ? Si oui, envoyez-m'en un, avec l'argent qu'il faut pour payer les frais, disons \$5, et je vous expédierai la pièce le plus tôt possible.

Ma femme est absente. Je ne pourrais pas partir moi-même à présent sans employer quelque personne digne de confiance pour prendre soin des choses ici, et il me faudrait être revenu le dimanche. Je ne voyage plus jamais de nuit, lorsque je puis m'en dispenser. Il faut presque deux jours pour aller d'ici à Belleville (Ont.), et puis combien de jours perdus en cour ?

Si ma présence peut avoir pour vous la valeur de \$50, envoyez-moi cette somme au moyen d'une traite et je me rendrai au premier appel que vous me ferez par télégraphe. Informez-vous le plus exactement possible du jour où viendra votre affaire, afin que je me tienne prêt.

J'espère, cependant, que vous pourrez vous passer de moi. J'ai examiné soigneusement mon registre : c'est ma fille qui a signé comme témoin, et non sa mère. Je suis fort occupé ; je vous écris à la hâte, excusez-moi ; je tiens à ce que cette lettre parte ce soir.

Votre serviteur,
W. H. POOLE.

“PIECE C.”

ONTARIO.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A tous ceux qui ces présentes verront :

Savoir faisons qu'au nombre des plaids communs inscrits sur le rôle, en notre haute cour de justice pour la province d'Ontario, division des plaids communs, en la cité de Belleville, devant l'honorable Adam Wilson, président, et ses collègues les juges de la dite haute cour, le quinzième jour de janvier de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, et de notre règne la quarante-huitième, se trouve inscrit sur le troisième rôle ce qui suit :—

HAUTE COUR DE JUSTICE, DIVISION DES PLAIDS COMMUNS,

Entre

CHARLES SMITH,

Demandeur.

et

CHARLES PARKIN,

Défendeur.

Le quinzième jour de janvier 1885.

L'action ayant, le vingt-neuvième jour d'octobre 1884, été instruite devant l'honorable M. le juge Galt et un jury du comté d'Hastings, et le jury ayant rendu verdict en faveur du demandeur et fixé les dommages-intérêts à cent piastres, nous adjugeons au demandeur cent piastres à titre de dommages-intérêts, et les frais de poursuite, et M. le juge Galt ayant ordonné l'enregistrement de ce jugement :

“ En conséquence, il est jugé que le demandeur recouvrera du défendeur \$100 avec \$96.13 de dépens.

“ Jugement signé le quizième jour de janvier, 1885.

“(Signé),

A. G. NORTHRUP.”

De tout ce que dessus, avons ordonné de faire ampliation par les présentes. En foi de quoi nous avons fait apposer aux présentes le sceau de notre dite cour à Belleville.

Témoin l'honorable Adam Wilson, président de notre dite haute cour de justice à Toronto le dix-neuvième jour de janvier A.D. 1885, et de notre règne la quarante-huitième.

A. G. NORTHRUP,
Greffier-adjoint de la Couronne et des plaids communs, H.C.

PIÈCE " D "

SAINTE-CATHERINE, 2 août 1880.

CHERS AMIS,—Je vous écris, à mon ordinaire, pour vous donner de mes nouvelles. Je vis très heureuse dans la ville, sur le lot que j'ai acheté il y a deux ans, avec un des meilleurs maris du monde pour soutien. Nous nous sommes mariés le 8 de mai. Je suis sûre que vous allez me croire volage ou très changeante; car j'avais pris la résolution de rester comme j'étais et je l'avais écrit à M. Parkin; mais je l'avais à peine fait que j'en fus fachée; car je m'étais détournée d'un noble et fidèle ami. Je savais cependant que si ce n'était pas mal faire que de nous marier, j'aurais encore de ses nouvelles. Vous savez, en effet, mes chers amis que j'ai appris à me remettre entièrement entre les mains de Dieu. Je me rappelle souvent ce que vous me disiez, qu'on ne sait jamais ce que le lendemain nous ménage. Je suis si heureuse, maintenant que je suis redevenue l'épouse bien-aimée d'un vrai chrétien! nous vivons tranquillement seuls; notre demeure est notre paradis terrestre. J'espère que mes derniers jours seront la meilleure partie de ma vie. Vraiment je ne m'attendais pas à avoir jamais autant de bonheur et de contentement, après mon grand désappointement; mais cette pensée s'est envolée de mon esprit, pour n'y plus revenir, j'espère. Cher monsieur, je suppose que vous avez eu ma lettre dans laquelle je vous demandais de l'argent. Je comptais sur une réponse, et que vous vous rendriez à mes désirs. Le mortgage ne pourrait-il pas être réduit à \$25.00? Cela nous serait d'un plus grand secours et plus profitable en ce moment que plus tard. Si la chose se peut faire, dites-moi, s'il vous plaît, à quelles conditions. Je signerais les papiers devant quelqu'un d'autorisé. Je suppose que l'acte de mortgage est sous la garde de M. Bensley. Au reste, cela ne regarde pas M. Smith, puisque rien ne nous attache plus l'un à l'autre. Quand vous m'enverrez le mandat, veuillez, je vous prie, répondre à ma demande. Notre jardin a très belle apparence: nous possédons des pêchers, des pruniers, des pommiers et des gadeliers que moi-même j'ai plantés; nous aurons bientôt des fruits en abondance; cela vaut mieux que de gaspiller mon argent. Nous employons notre temps à nous promener dans la ville, à pêcher, à cueillir des fruitages et à aller aux églises. Il y a ici deux magnifiques églises presbytériennes et plusieurs autres. Mon mari est mieux quoiqu'il ait le cou douloureux encore. La chute qu'il a faite a été terrible: il s'est rompu la clavicule et trois côtes; mais le voilà presque bien, la Providence en soit bénie. Adressez-moi votre envoi, s'il vous plaît, d'ici au 18 et vous obligerez votre dévouée,

MAHALY C. PARKIN.

Rappelez-moi bien au souvenir de cette chère madame Douglas.

PIÈCE " E "

STE-CATHERINE, 31 mai 1881.

CHEZ MONSIEUR.—J'espère que vous êtes mieux portant, et votre famille aussi, car vous me disiez que Mme Douglas n'était pas hors de danger au moment où vous m'écriviez. Je n'ai pu en réponse de vous comme je vous le demandais. J'ai reçu une lettre de Smith l'autre jour; je n'ai qu'un mot à dire, c'est que je n'aurai plus de correspondance avec lui dorénavant; il voudrait que je lui montre mes papiers de divorce; je puis montrer beaucoup d'écritures de sa propre main qui paraîtraient suffisantes à tout le monde. Pour mon argent, je me repose sur vous et vos héritiers, car le marché est par écrit. Je voudrais bien voir l'affaire terminée; je suis certaine que ce serait un soulagement pour vous dans votre mauvais état de santé; mais je ne puis m'imposer un trop grand sacrifice, j'ai fait une offre aussi libérale que je pouvais; ainsi donc que le mortgage reste à la banque où il est; je compterais sur vous pour la somme entière ou l'intérêt; mais si M. Bensley veut que le département soit payé, je ferai comme je vous ai dit, c'est-à-dire j'accepterai deux mille deux cent cinquante piastres avec l'intérêt jusqu'au jour où il sera payé. Il faut que tout soit

payé d'ici au 15 août; et si M. Bensley veut accepter mon offre, l'affaire peut se conclure ici à un bureau d'avocat tout aussi bien que là-bas; les papiers seront apportés chez vous; ensuite je les signerai et 24 heures après ils vous seront revenus. Je déclare positivement que je n'irai pas à Warkworth; je suis heureuse maintenant, et j'espère le demeurer. J'ajoute un mot: l'argent ou la propriété n'appartient pas à Smith, mais à moi. Veuillez me rappeler à Mme Douglas, j'espère que quand ma lettre vous parviendra, votre santé sera meilleure qu'elle n'était le jour où vous m'avez écrit.

Bien à vous,

MAHALY C. PARKIN,
Rue Russell.

PIÈCE " F. "

SAINTE-CATHERINE, 10 juin 1881.

CHER MONSIEUR DOUGLAS.—Nous avons reçu votre lettre du 9; nous sommes heureux d'apprendre que Mme Douglas se rétablit, et que la santé vous revient également. A l'égard du mortgage, je ferai ce que j'ai dit. Il me faut l'intérêt jusqu'au jour du paiement: plus tôt je recevrai l'argent, plus vite cessera l'intérêt? L'escompte à la banque sera de \$12 environ. C'est uniquement pour vous débarrasser et n'avoir plus affaire à Warkworth que je fais un sacrifice d'argent; car nous avons conduit notre barque de telle sorte qu'il nous serait plus avantageux aujourd'hui de continuer à toucher l'intérêt, mais comme je vous l'ai déjà dit, un règlement serait un débarras pour vous et pour moi. Seulement je dois vous demander un intérêt de 8 pour 100 jusqu'à ce que l'argent me soit remboursé. Je me conduirai d'après vos instructions au sujet des papiers qui me sont envoyés de la part de Smith pour que les signe: je sais que vous ne voudrez pas me donner un avis préjudiciable. Mon cher ami, je n'oublierai jamais vos bontés pour moi. Je l'ai dit, j'ai fini d'écrire à Smith. Grâce à Dieu qui me vient en aide en toute chose, et à mon cher et bon mari aussi, nous sommes très heureux; notre père céleste bénit notre agréable demeure et nous le remercierons toujours des abondantes et grandes miséricordes qu'il a pour nous.

Veuillez nous rappeler au bon souvenir de Mme Douglas, et recevoir nos vives amitiés.

MAHALY C. PARKIN.

PIÈCE " G. "

SAINTE-CATHERINE, 18 mai 1881.

CHER AMI,—Nous avons reçu votre lettre le 17. Nous avons appris avec peine la maladie de Mme Douglas: nous espérons qu'elle se rétablira et que tous deux vous continuerez à jouir ensemble de ce monde magnifique que notre Bon Père a créé pour notre bonheur, mais qui a été tant gâté et corrompu par le péché. Cher monsieur, peut-être ne savez-vous pas que j'ai fait une offre à M. Smith; n'ayant pas eu de réponse, nous avons fait d'autres arrangements: nous avons acheté un autre lot, très joliment situé; la maison est de brique; nous avons quantité de fruits de toutes sortes. Quant à notre autre terrain, nous l'avons loué. Il commence à y avoir là aussi du fruit. Notre ville est un séjour délicieux: nous avons plusieurs belles églises et les meilleurs des ministres. Vraiment on ne connaît pas ici de mauvaises gens, hommes ou femmes. Mais, pour ce qui est du mortgage, nous n'avons pas besoin de l'argent; cependant je ferai ce que j'ai dit à M. Smith: je prendrai \$2,250 pour le mortgage; c'est le moins que je puisse demander. Il devra payer cette somme au milieu d'août, avec les intérêts jusque-là, et tous les frais. Il peut m'adresser ici les papiers à signer; de la sorte je n'aurai pas à faire la dépense d'un voyage. Quant aux appréhensions que je pourrais avoir, je mets toute ma confiance en mon Père céleste; qu'il me préserve du mal! Mais ces affaires doivent être d'un grand embarras pour vous dans vos vieux

Jours ; il vaudrait mieux pour tout le monde y mettre un terme par un règlement. Je vous prie de me répondre par le retour de la malle. Veuillez nous rappeler au souvenir de cette chère madame Douglas.

Votre servante,

MAHALY C. PARKIN,
Russell Avenue.

PIÈCE H.

SAINTE-CATHERINE, 19 août.

CHERS AMIS,—J'ai reçu les mandats ce matin : mille remerciements. Je vois qu'il y a eu un autre arrangement à la banque ; ainsi maintenant vous pouvez envoyer l'argent ; car je pense que mon intérêt est libre. Je sais que la faute n'est pas à vous, mais au maître de la propriété soumise au mortgage ; je compte avoir le montant de l'intérêt. Je serais bien aise de vendre tout ce que j'ai à Warkworth et d'y être entièrement oubliée. Dites mille bonnes choses de ma part à cette chère Mme Douglas.

Mon mari vous fait ses salutations.

MAHALY C. PARKIN,
rue York.

PIÈCE " I. "

Avis est par le présent donné que Charles Smith, du village de Campbellford, dans le comté de Northumberland, province d'Ontario, meunier, fera au Parlement du Canada, à la première session qui aura lieu après l'expiration de six mois à partir de la date du présent avis, une demande en obtention d'un bill de divorce d'avec sa femme Mahaly Smith, pour cause d'adultère.

Daté de Campbellford, ce 2e jour de juillet A.D. 1884.

CHARLES SMITH,
par son procureur,
A. L. COLVILLE.

Dans l'affaire de la demande en divorce de Charles Smith contre sa femme Mahaly Smith :

Ontario, Comté de Northumberland, savoir :	}	Je, Charles Lavis, de la cité de Belleville, comté de Hastings, bourgeois.
--	---	--

Déclare solennellement que le jeudi, onzième jour de septembre de l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatre, sur les trois heures de l'après-midi, j'ai signifié, en mains propres, à Mahaly Smith, épouse de Charles Smith, du village de Campbellford, dans le comté de Northumberland, province d'Ontario, meunier, une copie conforme de l'avis ci-annexé de demande de divorce, en remettant et laissant à la dite Mahaly Smith, au domicile de Charles Parkin, dans le township de Laxton, comté de Victoria, où elle résidait alors, la dite copie du dit avis.

Avant de faire la dite signification, j'ai informé la dite Mahaly Smith que la pièce signifiée était un avis de la demande en divorce que son mari allait présenter contre elle au parlement du Canada, et que la dite signification lui était faite à la réquisition de son mari. Je lui dis aussi que cet avis était inséré dans les journaux qui se publient à Campbellford et à Cobourg, comté de Northumberland, sous les titres de *Campbellford Herald* et *Cobourg Sentinel Star* et aussi dans la *Gazette du Canada*, publiée à Ottawa, dans le comté de Carleton. Elle me répondit : " A quoi bon tout cela ? "

Je connais la dite Mahaly Smith depuis sept ans. Je fais cette déclaration solennelle, qu'en conscience je crois vraie, en vertu de l'acte passé l'an trente-sept du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

Déclaration reçue par moi au village de Campbellford, comté de Northumberland, ce }
13e jour de septembre A.D. 1884. }

CHARLES LAVIS.

DANIEL KENNEDY, J. P.

PIECE " J."

HAUTE COUR DE JUSTICE, DIVISION DES PLAIDS COMMUNS, ONTARIO.

Writ de fieri facias.

Entre

CHARLES SMITH,

Demandeur.

et

CHARLES PARKIN.

Défendeur.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi.

Au shérif du comté de Victoria.

SALUT :—

Nous vous ordonnons de faire prélever, sur les biens et effets de Charles Parkin, dans votre ressort, une somme de \$100, avec intérêt, à compter du quinzième jour de janvier 1885, lesquels somme et intérêt, le dit Charles Parkin, a été dernièrement, devant les juges de notre haute cour de justice, dans une certaine action où Charles Smith est demandeur et Charles Parkin défendeur, par jugement de notre dite cour, en date du quinzième jour de janvier 1885, condamné à payer à Charles Smith, avec certains frais mentionnés dans le dit jugement et qui ont été alloués et taxés à la somme de \$96.13, par l'un des maîtres de taxe, comme en fait foi le certificat de ce dernier, en date du quinzième jour de janvier 1885 ; et en outre de faire prélever, sur les biens et effets du dit Charles Parkin, dans votre ressort, la dite somme de \$96.13, avec intérêt, à compter du quinzième jour de janvier 1885. Et vous représenterez cet argent et cet intérêt devant nos juges susmentionnés, à Toronto, aussitôt après l'exécution de notre présent writ, pour qu'ils soient remis au dit demandeur conformément au dit jugement. Et aussitôt après l'exécution du writ, vous rendrez compte de la manière dont vous l'aurez exécuté, à nos juges susdits, à Toronto, et vous y produirez alors ce writ.

Témoin, l'honorable Adam Wilson, président de notre dite cour, ce quinzième jour de janvier 1885, l'an quarante-huit de notre règne.

WILLIAM R. HEWARD.

Délivré au bureau du greffier-adjoint de la }
couronne de la haute cour de justice, }
dans et pour le comté de Hastings. . }

A. G. NORTHEUP.

PIÈCE K.

Je, Charles Smith, de Warkworth, meunier de mon état, certifie qu'ayant épousé Mahaly Alwilda, veuve de feu Henry Zufelt, et trouvant que la dite Mahaly Alwilda n'est pas la compagne qui me convient pour jouir ensemble de la vie, et étant séparé de corps d'avec elle, m'engage par les présentes sur ma parole et mon honneur à ne jamais la molester ni contrôler, ni à agir contre elle à l'occasion d'aucun de ses faits ou actes, s'il arrive qu'elle se remarie, ou quelque chose qu'elle se détermine à faire; et je Charles Smith lui permets de quitter son nom de dame Smith.

MAHALY C. SMITH,
CHARLES SMITH.

Témoïn, DONALD DOUGLAS.

PIÈCE "L."

WARKWORTH, ONT., 12 novembre 1880.

A madame PARKIN.

CHÈRE MADAME,—On m'a dit depuis mon retour d'Europe que vous étiez réellement remariée; s'il en est ainsi, je vous souhaite joie et bonheur dans votre nouvel état, et j'espère que vous serez heureuse le reste de vos jours.

J'ai appris aussi que vous offrez en vente votre mortgage. Comme je suis d'opinion que vous ne pouvez le vendre que du mutuel consentement des parties intéressées, je voudrais maintenant savoir, si vous désirez vous en défaire, quel est le plus bas prix en argent comptant que vous accepteriez; ou bien, si vous vouliez avoir ma ferme, je vous la céderais à un prix raisonnable; mais je suis prêt à racheter votre mortgage, si nous pouvons tomber d'accord. Je ne suis plus dans les affaires et je ne vois pas jour à y rentrer; mais mon voyage en Europe m'a rajeuni, et je suis sorti de toutes mes difficultés; il ne me reste plus qu'à régler avec vous, si nous pouvons nous entendre. Comptant sur une réponse.

Je demeure votre respectueux serviteur,

C. SMITH.

PIÈCE "M."

WARKWORTH, ONTARIO, 2 oct. 1879.

Révérénd J.-H. RUTTAN.

CHER MONSIEUR,—Votre demande de renseignements, en date du 27 septembre m'est parvenue en son temps; et en réponse j'ai l'honneur de vous dire que Mme Smith est une femme très capable et une bonne ménagère, avec qui j'avais cru pouvoir vivre heureux; mais l'expérience m'a prouvé le contraire. Elle me blâme et je la blâme; naturellement, comme les autres créatures humaines, nous ne voyons pas nos propres défauts: elle ne voulait pas reconnaître les siens; ni moi les miens, je suppose. La vérité est qu'elle était trop vieille pour moi, ou plutôt que j'étais trop jeune pour elle. Nous ne pouvions nous entendre et, selon toute apparence, nous ne le pourrions jamais, ou du moins nous n'en recommencerons plus l'essai. Elle fait profession d'être bonne chrétienne et j'espère qu'elle l'est; mais j'estime qu'elle n'en a pas usé avec moi comme une femme doit en user avec son mari; elle a préféré la séparation et c'est le parti que je recommanderais à tout homme de prendre lorsque l'accord est impossible.

Votre serviteur sincère,

CHARLES SMITH.

P. S.—Auriez-vous la complaisance de me dire où elle est. J'ai une petite affaire d'argent à régler avec elle, et je vous serais fort obligé de me donner son adresse, comme je le suis des motifs qui vous portent à me faire ces questions-là.

C. S.

PIÈCE "N."

NORLAND, 12 février.

CHEZ MONSIEUR,—Nous avons reçu la lettre par laquelle vous me demandez de rencontrer M. Lavis à un endroit que je désignerais. Nous avons décidé d'aller le rencontrer à la *Queen's*, Lindsay. Nous lui avons écrit à cet effet. Il nous faudra nous rendre en voiture parce que les trains sont arrêtés. Je suppose que Lavis a fait part à Smith de mon intention de comparaître contre lui à Ottawa avant l'adoption du bill, à cause de l'argent dont il m'a subtilement privée; mais, comme je l'ai dit à Lavis, s'il veut me remettre ces \$310 avec l'intérêt jusqu'aujourd'hui, je ne dirai rien du reste. Au cas où je ne réussirais pas à Ottawa, je m'adresserai à la chancellerie; après quoi je serai extrêmement heureuse de dire adieu à C. Smith pour toujours.

Mme MAHALEY C. PARKIN, ci-devant SMITH.

NOTE.—Cette lettre fut envoyée à A. L. Colville, Campbellford, le 12 février 1885. Reçue 14 février.

PIÈCE "O."

WARKWORTH, 23 janv. 1880.

MADAME,—J'ai reçu votre bienveillante note avec un papier adressé à M. Smith pour être signé par lui, et portant que dans le cas où vous vous remarieriez, il ne vous troublerait d'aucune façon. Vous voyez, puisqu'il a signé cet écrit, qu'il n'a pas l'intention de vous causer aucun ennui. Comme vous le remarquerez, j'ai signé comme témoin. A présent, je pense que si vous êtes dans le dessein d'épouser M. P., vous ne pouvez le faire trop tôt, car M. P. est assurément un homme rempli de bonté et de la grâce de Dieu. Recevez les bons souhaits de Mme Douglas, et que Dieu vous bénisse! C'est là le vœu de

Votre ami sincère,

DONALD DOUGLAS.

P. S.—Attendez pour changer d'adresse que vous soyez mariée.

D. D.

PIÈCE "P."

COBOCONK, 27 septembre 1879.

M. CHARLES SMITH, écr.

MON CHEZ MONSIEUR,—Mme Smith m'a prié de vous demander la raison de votre séparation. Voulez-vous être assez bon, si vous trouvez la question digne d'une réponse, pour me dire ce que vous pensez de cette dame et de son caractère; elle vous ne sera fort obligée.

Je suis extrêmement fâché de tout cela, d'autant plus que ce sujet peut ne vous être pas agréable et qu'il ne m'est de rien ; mais Mme Smith m'a beaucoup pressé de vous écrire.

Je demeure, cher monsieur,

Votre serviteur,

JOHN H. RUTTAN.

P.S.

Adressez à

Révd JOHN H. RUTTAN,

Coboconk,

Ontario.

PIÈCE " Q. "

WARKWORTH, ONT., 26 février 1880.

Mme SMITH.

CHÈRE MADAME,—M. Douglas vient de m'apprendre qu'il a reçu une lettre de vous, dans laquelle vous dites que j'ai écrit des choses dures contre vous à une femme de Norland. A cela je répons : c'est faux ; jamais je n'ai écrit à aucune femme de Norland. J'ai reçu deux lettres de messieurs de cet endroit, et j'y ai répondu du mieux que j'ai pu ; mais je n'ai écrit ni n'écrirai jamais un seul mot inconvenant à votre sujet. Si vous êtes fatiguée de l'existence que vous menez, il vous est loisible de l'améliorer, si vous le pouvez ; car il ne nous est plus possible ni à vous ni à moi de vivre ensemble ; je ne mettrai jamais une paille dans votre chemin, et si vous voulez vous remarier, remariez-vous, je ne m'y oppose pas ; et si vous nous envoyez un mot d'avis, nous irons à vos noces et nous vous souhaiterons toutes les félicités que vous réserve sans doute l'avenir, qui n'en a plus pour moi ! L'un de mes moulins est vendu, et l'autre a été entièrement détruit par un incendie, où j'ai perdu \$12,000. Me voilà dans la rue ; mais nous trouverons bien quelque moyen de subsister, soyez sans crainte ; je puis vivre là où quantité d'hommes mourraient de faim, ne l'oubliez pas. Quoique dans la gêne, je me sens autant d'énergie que jamais.

Apprenez-moi si vous pensez à vous marier ; comme j'irai en Angleterre l'été prochain, si je rencontrais une compagne convenable là-bas, je la prendrais. Si vous vous remariez, tout le mal que je vous souhaite, c'est de mener vie longue et heureuse avec celui dont vous partagerez le sort.

Votre ami qui vous souhaite une heureuse destinée,

CHARLES SMITH.

PIÈCE " R. "

EN LA HAUTE COUR DE JUSTICE, DIVISION DES PLAIDS COMMUNS,

Entre

CHARLES SMITH,

Demandeur,

et

CHARLES PARKIN,

Défendeur.

Je, George Kempt, de la ville de Lindsay, dans le comté de Victoria, province d'Ontario, shérif du dit comté, certifie qu'un avis de *feri facias*, daté du quinzième jour de janvier de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, a été décerné en cette cause par la haute cour de justice d'Ontario, division des plaids

communs, à la diligence du demandeur dénommé ci-dessus, contre le défendeur, — m'ordonnant de prélever sur les terres et tènements de Charles Parkin, le dit défendeur, dans mon ressort, cent piastres de dommages-intérêts auxquels le dit défendeur a été condamné envers le dit demandeur, avec quatre-vingt-seize piastres et treize centins de frais de poursuite, alloués et taxés au demandeur comme en fait foi le dit writ; plus l'intérêt de la dite somme d'argent jusqu'au jour du paiement et douze piastres pour les frais de l'exécution, indépendamment de la commission du shérif et autres dépenses accessoires; que le dit writ a été reçu à mon bureau le seizième jour du dit mois de janvier, sur les dix heures du matin; que je n'ai pu découvrir au dit défendeur de terres dans mon ressort, sur lesquelles je puisse prélever le dit montant; et que si je suis maintenant requis de faire mon rapport, je déclare que le dit défendeur n'a point de terres et de tènements dans mon comté sur lesquels je puisse recouvrer tout ou partie des dommages-intérêts et frais ci-dessus, que j'ai ordre de prélever.

Datée de Lindsay, ce deuxième jour de mars, A.D. 1885.

[L.S.]

GEO. KEMPT,
Shérif du comté de Victoria.

Par F. MITCHELL,
Sous-shérif du comté de Victoria.

Droits du shérif, \$1.08.

PIECE "S."

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Ceci est pour certifier que l'inscription suivante se trouve sur l'état des mariages remis au registraire général de la province d'Ontario par le registraire de la cité de Toronto, comté d'York, pour l'année expirée le tronte-unième jour de décembre, A.D. 1876, et qu'elle est dûment consignée sur les registres de ce département.

Epoux :

Nom : Charles Smith; âge : 35 ans; résidence à l'époque du mariage : Warkworth; origine : Angleterre; état civil : veuf; profession : meunier; noms des père et mère : John et Fanny Smith.

Epouse :

Nom : Mahala Zufelt; âge : 45 ans; résidence à l'époque du mariage : Ameliasburg; origine : Ontario; état civil : veuve; noms des père et mère : Isaiah et Mary Sampson.

Noms et demeures des témoins : { M. J. Poole,
William H. Poole.

Date et lieu du mariage : 8 février 1876; Toronto.

Communión religieuse de l'époux : méthodiste; de l'épouse : méthodiste. Par qui mariés : Rév. W. H. Poole; avec ou sans dispense des bancs : avec dispense.

Le présent certificat est délivré sous l'autorité de l'art. 19 du chap. 36 des *Revised Statutes* d'Ontario, intitulé : "Acte qui pourvoit à l'enregistrement des naissances, mariages et décès."

Bureau du registraire général, Toronto 2 mars 1885.

H. J. CREWE,
Inspecteur des statistiques vitales.